



1897.

ESHER PLACE,

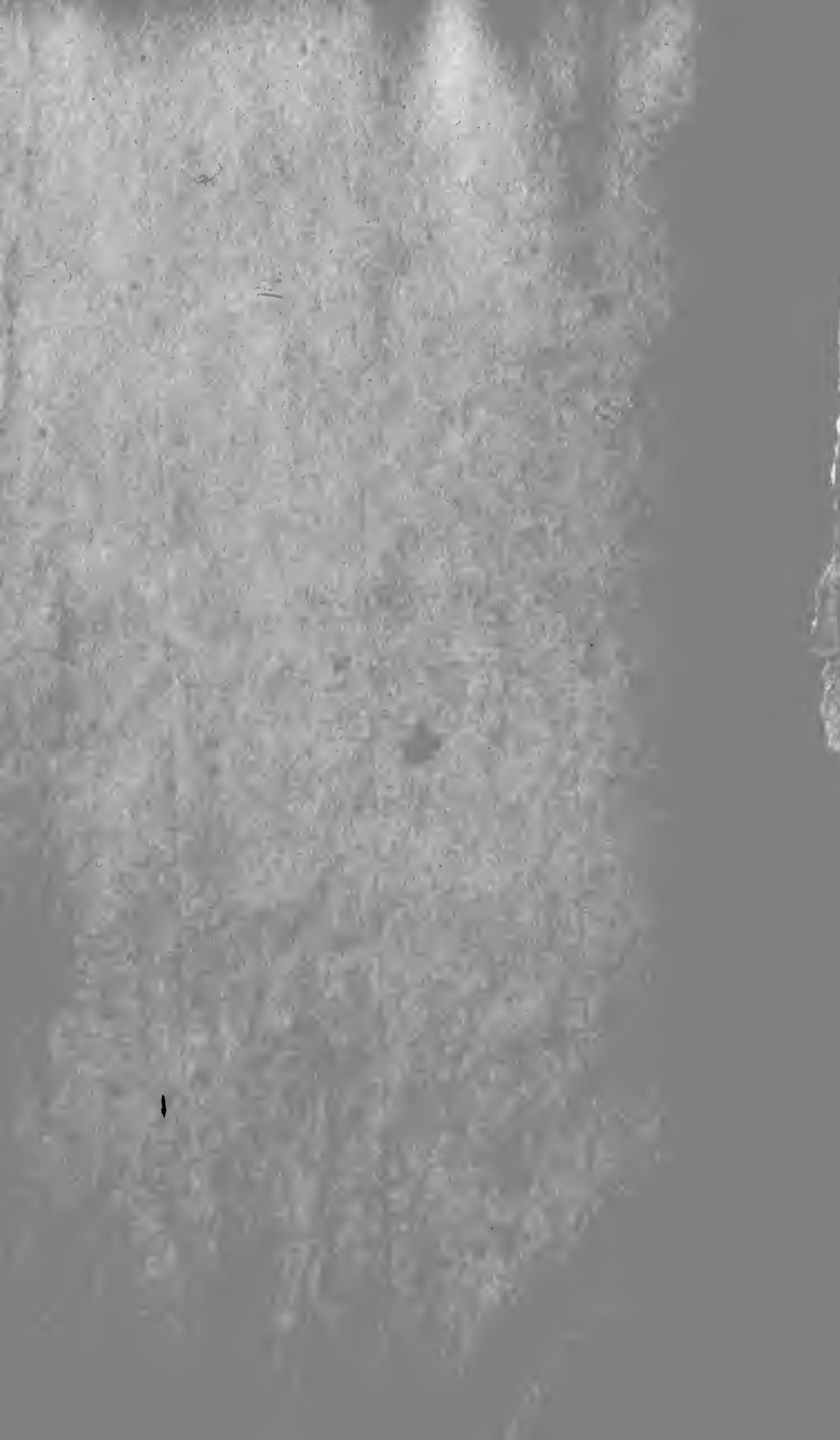
Room LIBRARY.

Case ~~Q~~ X Shelf 5



*Ex Libris*  
*Sir Edgar Vincent*

CSP





CSP



Piravol, Antoine

JOURNAL  
POLITIQUE NATIONAL  
DES  
ÉTATS-GÉNÉRAUX,  
ET  
DE LA RÉVOLUTION  
DE 1789.

*Publié d'abord par M. l'abbé SABATIER, &  
maintenant, par M. SALOMON, à Cambrai.*

---

TOME SECOND.

---

\* \* \*  
\* \*  
\*

---

1790



THE  
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION  
UNITED STATES DEPARTMENT OF JUSTICE  
WASHINGTON, D. C. 20535

REPORT OF THE DIRECTOR OF THE FBI  
ON THE MATTER OF

CSP

CONFIDENTIAL

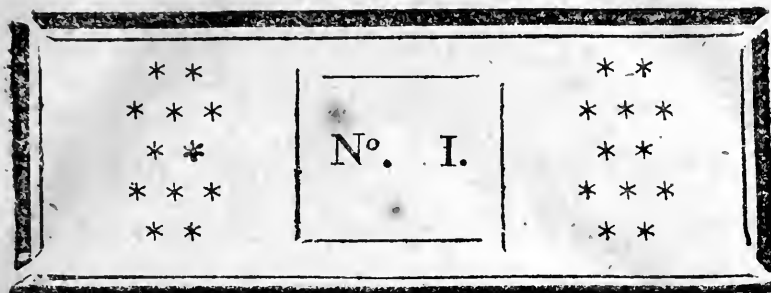
DC

163

.R5

1790

r 2-3



JOURNAL  
POLITIQUE-NATIONAL  
DES  
ÉTATS-GÉNÉRAUX,  
ET  
DE LA RÉVOLUTION  
DE 1789.

---

AVERTISSEMENT.

CE Journal n'étant qu'une suite de réflexions sur les Décrets de l'Assemblée

Nationale , sur les fautes du Gouvernement , et sur les malheurs de la France , nous sentons bien que les nouveaux Souscripteurs ne peuvent se passer des trois Résumés qui ont précédé celui-ci. On s'adressera donc , pour les avoir , chez M. TURPIN , Négociant rue des Fossés - Montmartre , N<sup>o</sup>. 25. Ils seront délivrés vers la fin du mois de Décembre à ceux qui lui auront envoyé leur adresse.

Nous sommes avertis que les Libraires du Palais-Royal préparent une contrefaçon de ces Résumés : mais , comme ces Messieurs ne sont pas dans le secret des changemens que nous faisons à notre Ouvrage , le Public qui l'achetara dans les boutiques , sera nécessairement trompé , et le sera doublement , si ces Messieurs se chargent de faire eux-mêmes

les changemens : car l'ouvrage en sera plus contrefait.

Il faut au Monde ou des nouvelles ou des nouveautés, mais un homme qui pense ne peut se résoudre à être le juré-crieur de tant de petits événemens dont la rapide vicissitude sert d'imagination aux Journalistes, et de pâture à la curiosité. Dans une grande révolution, il ne considère que les événemens qui influent sur la fortune publique, et il y voit l'histoire que voudra lire un jour la Postérité. Cet Ouvrage périodique est donc plutôt une nouveauté qu'un ramas de nouvelles. N'est-ce pas en effet une nouveauté qu'un Livre qui dit la vérité dans les conjonctures où nous sommes ? Si elle avait toujours de tels Contemporains, on ne la verrait pas, cette triste vérité, en appeller sans cesse à d'autres géné-

rations, et offrir aux enfans le remède des maux dont leurs pères ont souffert. Une idée vraie, une réflexion juste consolent ou ramènent les esprits : mais la foule de nos folliculaires ne cherche que des crimes et des malheurs. Tel homme qui a déjà dénoncé trois ou quatre mille conjurations aux Parisiens, n'a pu leur donner une idée. Il est vrai que ces découvertes ne sont pas fort coûteuses. Les Tyrans se ruinent à de pareilles recherches. Mais telle est la vertu du Patriotisme, que dans notre Paris cent Journalistes découvrent et affichent, chacun, vingt conjurations par jour, à 2 sols la pièce.

. . . . *Ille etiam cæcos instare tumultus  
Sæpe monet, fraudemque et operta tumescere bella.*

Géorg. I.



---

 SUITE DU TROISIEME RÉSUMÉ.
 

---

*Pars spoliant aras , frondem ac virgulta , domos-que  
 .... furit immiffis vulgus habenis.*

Æn. Liv. 5.

---

**J'**ENTENDS bien ce que c'est que la philosophie d'un particulier ; ce que c'est qu'un homme dégagé des erreurs du Peuple , & même des passions ; un philanthrope , un cosmopolite , pour qui toutes les Nations ne forment qu'une seule & même famille. Mais qu'est-ce que la philosophie d'un peuple ? qu'est-ce que cette philanthropie , cette liberté générale du commerce , cette charité qui consiste à renoncer à tous les avantages que les autres n'auraient pas ? ( 1 ) Que ferait-ce qu'un peuple sans ému-

---

(1) Le système des petites fortunes a prévalu , & on a vu disparaître , depuis M. Necker sur-tout , ces fortunes colossales , toutes d'ostentation , qui étaient si odieuses au petit peuple , et si utiles au Gouvernement. La grosse finance française a fait place à la nation des capitalistes.

ation, sans industrie, sans passions, qui ouvrirait tous ses ports, détruirait les douanes, partagerait sans cesse les trésors & les terres à tous les hommes qui se présenteraient sans fortune & sans talent ? Un homme n'est philosophe que parce qu'il n'est pas peuple ; donc un *peuple philosophe* ne serait pas *peuple*, ce qui est absurde. La vraie philosophie des peuples, c'est la politique ; & tandis que la philosophie prêche à quelques individus la retraite, le mépris des richesses & des honneurs : la politique crie aux Nations de s'enrichir aux dépens de leurs voisins, de couvrir les mers de leurs vaisseaux, & d'obtenir par leur industrie & leur activité la préférence dans tous les marchés de l'Univers : car deux Nations sont entr'elles, en état de pure nature, comme deux Sauvages qui se disputent la même proie.

D'ailleurs, il ne faut pas s'y tromper ; le pa-

---

& des agioteurs Suisses & Genevois : ce qui a produit cette foule de fortunes cachées & fugitives qui n'ont pas la vanité de se montrer, que le peuple ne voit pas, & dont le Gouvernement ne peut rien tirer. Quelques poules autrefois mangeaient nos grains ; mais du-moins nous mangions les poules quand elles s'étaient bien engraisées ; aujourd'hui nos grains sont emportés & mangés par des fourmis.

riotisme est l'hypocrisie de notre siècle ; c'est l'ambition & la fureur de dominer , qui se déguisent sous des noms populaires. Les places étaient prises dans l'ordre sociale ; il a donc fallu tout renverser pour se faire jour. Ce n'est point en effet le petit peuple , ce ne sont pas les pauvres au nom desquels on a tant fait de mal , qui ont gagné à la révolution ; vous le voyez : la misère est plus grande , les pauvres plus nombreux ( 1 ) ; & la compassion est éteinte ; il n'y a plus de pitié , plus de commisération en France : on donnait beaucoup , lors qu'on croyait devoir des dédommagemens ; la charité comblait sans cesse l'intervalle entre les petits & les grands : la vanité & l'orgueil tournaient au profit de l'humanité : ce n'était pas une épée , c'était la prière qui armait la pauvreté ; & la richesse , qui a disparu devant la menace , ne rebutait pas la misère suppliante. Maintenant que peuvent donner des riches opprimés , à des pauvres révoltés ? On a renversé les fontaines publiques , sous prétexte

---

( 1 ) Il y a dans le monde , & il y a toujours des pauvres de profession , *des mendiants* ; mais on ne devrait connaître que les pauvres ouvriers & les pauvres infirmes ; on ne devrait avoir que des ateliers & des hôpitaux.

qu'elles accaparaient les eaux , & les eaux se sont perdues.

Nos philosophes répondent que les pauvres , qui dorénavant prendront par-tout , ne demanderont plus rien. Mais où trouveront-ils de quoi prendre , à moins d'un massacre général de tous les Propriétaires ? & alors , en pouffant un tel système , il faudra donc que , de génération en génération , les pauvres massacrent toujours les riches , tant qu'il y aura de la variété dans les possessions ; tant qu'un homme cultivera son champ mieux qu'un autre ; tant que l'industrie l'emportera sur la paresse ; enfin jusqu'à ce que la terre , inculte & dépeuplée , n'offre plus aux regards satisfaits de la Philosophie , que la vaste égalité des déserts , & l'affreuse monotonie des tombeaux.

Le mauvais génie qui préside à nos destins a voulu que , dès le premier pas que nous avons fait vers une Constitution , il y ait eu un combat à mort entre le Chef & les Représentans de la Nation. Le pouvoir exécutif & le pouvoir judiciaire ont péri dans l'action , & avec eux tout le nerf de la puissance législative. L'assemblée de nos Représentans & de nos Législateurs n'a plus été qu'une troupe victorieuse , usant par-tout du droit de la conquête , & distribuant les dépouilles

des vaincus à des vainqueurs qu'elle ne devai  
jamais contenter.

Mais la Constitution, qui est à la fois l'effet & la cause du concert des trois pouvoirs & de leur combinaison, ne pouvait être le fruit d'une bataille & de leur anéantissement. Si l'Assemblée Nationale, au lieu de partager & d'attiser la folle joie du Peuple, eût pleuré sur sa funeste victoire, la Nation entière, frappée de l'auguste douleur de ses Représentans, aurait bientôt accordé à son Chef le respect & la confiance, à la place de la crainte & de l'affervissement. Le Monarque, ranimé par les hommages de son Peuple, aurait à son tour, maintenu de tout son empire les Décrets de l'Assemblée; & déjà nous verrions la liberté sainte fleurir à l'ombre sacrée du pouvoir monarchique. Mais, bien loin de les contenir, tout a concouru à soulever les peuples; & le Colosse de la Royauté, qui devait être relevé sur une base plus sûre, a été de jour en jour mieux renversé, & couvert de plus d'outrage. Envain l'Assemblée Nationale, comme les Prêtres de l'ancienne Egypte, a-t-elle animé de son souffle ce Colosse sans vie, & l'a-t-elle forcé d'articuler des oracles; le Peuple était trop averti que la statue n'était plus un Dieu, & le respect a disparu avec le prestige.

Dans le long intervalle qui s'était écoulé depuis le 17 Juin jusqu'au 4 du mois d'Août, on n'avait encore rien décrété de constitutionnel que *la réunion des trois Ordres en Assemblée Nationale, la responsabilité des Ministres, & les droits de l'Homme* exprimés & contenus dans une *Déclaration*, ainsi que nous l'avons dit. Les deux *Décrets de l'abolition des Ordres & de la responsabilité* étaient à peu près irréprochables.

M. Necker a été le premier Ministre dénoncé à la Nation, & il l'a été par M. de Mirabeau (1), qui quelque temps après a dénoncé aussi M. de Saint-Priest (2). Il est sans doute honorable d'être dénoncé par M. de Mirabeau; & cet évènement peut être compté parmi les prospérités de M. Necker. Mais il peut se trouver un jour des Députés assez bien famés pour que leur dénonciation flétrisse ou renverse un Ministre; & ce frein est suffisant. Nous en faisons l'ob-

(1) Au sujet des subsistances.

(2) Pour un propos fort juste, tenu aux Poissardes qui venaient à Versailles, demander du pain au Roi à coups de canon. L'on ne fait pourquoi M. de Saint-Priest a dit qu'il n'était pas coupable d'une phrase, dont pour sa gloire on voudrait bien qu'il eût été capable.

servation , parce que dans la première ivresse de ses succès , l'Assemblée Nationale parut désirer de nommer elle-même les Ministres du Roi : ce qui eût établi la responsabilité, en sens contraire. C'est l'Assemblée qui aurait alors répondu des Ministres qu'elle aurait faits : à quel tribunal aurait elle donc dénoncé son propre ouvrage ?

Nous avons déjà parlé de la *Déclaration des droits de l'Homme*. Cette pièce dangereuse renferme des droits que les Citoyens ne pourront jamais exercer , même après l'entière exécution des Décrets de l'Assemblée. Il y regne d'ailleurs une métaphysique vague , que le Peuple trouva inintelligible & sans substance. Il fallut donc , pour satisfaire ce maître impérieux , descendre de la théorie & des principes les plus abstraits , aux conséquences & aux applications les plus matérielles de la souveraineté du Peuple , & de l'égalité absolue parmi les hommes.

Ce fut la nuit du 4 Août que les Démagogues de la Noblesse , fatigués d'une longue discussion sur les droits de l'Homme , & brûlant de signaler leur zèle , se levèrent tous à la fois , & demandèrent à grands cris les derniers soupirs du *Régime féodal* , mortellement blessé depuis Philippe le Bel. Ce mot électrisa l'Assemblée. On fit une division des derniers vestiges

de ce Régime, en droits personnels, & en droits réels ; tels qu'ils restaient encore aux propriétaires des fiefs. On abolit tous les droits personnels, sans indemnité ; on déclara tous les droits réels rachetables ; & dans ceux-ci on abolit, encore sans indemnité, ceux qui avaient été personnels autrefois, & dont les redevables s'étaient rachetés pour de l'argent : ce qui réduisait tout-à-coup une foule de propriétaires à l'aumône, & annullait le droit acquis par les prescriptions ; droit si sacré, quand on n'en a pas d'autre. On abolit aussi les Justices Seigneuriales, le droit des chasses & des colombiers, la vénalité des charges, le casuel des Curés, les privilèges pécuniaires en matière d'impôts, les privilèges des Provinces & des Villes. On établit le rachat de toutes les rentes & redevances, l'admission à tous les emplois, sans distinction de naissance ; on proscrivit la pluralité des bénéfices ; on demanda l'état des pensions qui devaient être désormais réglées sur celle qu'on ferait au Roi ; on abolit d'un seul coup les Annates & les Dîmes : enfin, on décréta qu'une médaille serait frappée en mémoire de tant de grandes délibérations prises pour le bonheur de la France ; que tout le monde se réjouirait de tant de sacrifices faits à la liberté Française ; que Louis XVI en porterait le nom



de Restaurateur ; qu'on chanterait un *Te Deum* dans la Chapelle, & qu'il en serait.

Le feu avait pris à toutes les têtes. Les Cadets de bonne maison, qui n'ont rien, furent ravis d'immoler leurs trop heureux aînés sur l'autel de la Patrie ; quelques Curés de campagne ne goûtèrent pas avec moins de volupté le plaisir de renoncer aux bénéfices des autres : mais ce que la postérité aura peine à croire, c'est que le même enthousiasme gagna toute la Noblesse ; le zèle prit la marche du dépit ; on fit sacrifices sur sacrifices : & , comme le point-d'honneur chez les Japonnais est de s'égorger en présence les uns des autres, les Députés de la Noblesse frappèrent à l'envi sur eux-mêmes, & du même coup sur tous leurs Commettans. Le peuple qui assistait à ce noble combat, augmentait par ses cris l'ivresse de ses nouveaux alliés ; & les Députés des Communes, voyant que cette nuit mémorable ne leur offrait que du profit, sans honneur, consolèrent leur amour propre, en admirant ce que peut la Noblesse entée sur le Tiers-Etat. Ils ont nommé cette nuit, *la nuit des Dupes* ; les Nobles l'ont nommée *la nuit des sacrifices*.

Tout cela se commit sous la présidence de M. Chapelier, Breton, d'un esprit vulgaire &

d'un caractère hasardeux ; qui , ayant à se plaindre de son ancienne réputation , avait , comme la France , besoin d'un nouvel ordre de choses , pour se régénérer. On peut compter encore deux ou trois hommes dans l'Assemblée Nationale , qui , unissant leurs nécessités à celles de l'Etat , étaient , comme M. Chapelier , dans l'urgente obligation de le quitter ou de le renverser , & ne pouvaient se passer d'une révolution. Presque tout le reste est entré dans l'Assemblée Nationale , protégé par une obscurité profonde. Le Peuple mêlé aux séances , a désigné par sa haine & ses menaces ceux qui étaient dignes d'estime ; & ses bruyans applaudissemens ont dirigé le mépris des sages sur les autres. Les Petion , les Robespierre , les Barnave , les Goupil , les Lameth , les Menou , & tous ces noms , jadis si obscurs , qui enrouent aujourd'hui la Renommée , ont fait du bruit , sans acquérir de la gloire : car le bruit ne chasse pas l'obscurité ; mais la gloire est comme la lumière. Il n'y a donc de mémorable dans l'Assemblée entière que l'Assemblée même.

• Nous avons dit , il y a long-tems , que la Noblesse , lors qu'elle fut contrainte de se réunir au Tiers-Etat , ne s'était réservée qu'une voix consultative , par respect pour ses mandats ; mais  
dans

dans cette nuit , où l'on passait toutes les bornes, la sainteté du serment fut traitée comme les propriétés ; & , chose incroyable ! les Consciences firent aussi leurs sacrifices. Les Nobles délibérèrent sur ce que les Nobles proposaient ; ils crurent que , n'étant plus un *ordre* , ils allaient être un *pouvoir*. Mais ils se perdirent dans le Tiers-Etat , comme un faible ruisseau dans un fleuve immense ; & leur existence , qui n'était qu'une agréable chimère depuis l'extinction du régime féodal , ne sera plus aujourd'hui qu'une des absurdités de notre moderne Constitution.

( N<sup>o</sup>. 2. )

---

*Ploravit-que suo non respondere favorem  
Speratum sceleri.*

Hor.

---

**M**AINTENANT il faut observer que tous les articles du 4 Août ne furent pas décrétés dans la même nuit, mais qu'ils furent tous proposés: &c'en était assez pour le peuple, qui, dans les services qu'on lui rend, ne souffre pas la prudence, &ne pardonne pas le repentir.

Il y a, sans doute, dans la liste des abandons, quelques articles sans reproches: mais on a dit avec raison que M. le Vicomte de Noailles, Député, dont la verte jeunesse entraîna la maturité des autres, aurait dû se contenter d'offrir des sacrifices personnels, & ne pas faire de sa vertu particulière une nécessité pour tous.

L'article sur-tout qui consterna le plus une partie de l'Assemblée, les Ministres, & en général tous ceux qui ne séparent pas la raison de la probité, ce fut l'abolition des Dîmes. Le Clergé résista à ce

Décret comme à sa destruction même, dont ce Décret était en effet l'avant-coureur; les Curés, qui s'étaient jusqu'à ce jour montrés le Clergé du Tiers-Etat, reculèrent au bord de l'abîme; mais la Galerie, furieuse, les y poussa à grands cris: l'éfroi les emporta, & ils se dispersèrent, au milieu de la nuit, avec tous les Prélats; sans pouvoir toutefois se dérober au petit-peuple de Versailles & aux Agens du Palais-Royal, qui, fiers encore de toutes leurs victoires sur les deux Ordres, & récemment de celle qu'ils venaient de remporter, la veille, sur l'Assemblée même, en forçant M. Thouret, qui ne leur était pas agréable, à renoncer à la Présidence, paraissaient plus irrités d'un refus, que satisfaits de tant d'abandons.

Les Prélats & les Curés reçurent donc, pendant le reste de la nuit, & les jours suivans, des avis si clairs & des paroles si positives sur le sort qui les attendoit, qu'on vit, six jours après, M. l'Archevêque de Paris s'avancer vers l'autel du Patriotisme, pour y déposer, au nom de tous les Membres du Clergé, la renonciation à la Dîme. Ce Prélat fut outrageusement applaudi par le peuple qui entourait l'Assemblée; & il termina son discours par confier & recommander l'existence de l'Eglise à la noblesse & à la générosité d'un tel peuple.

Il fut donc dit que les Dîmes étaient abolies, au

profit de la Nation; sauf à aviser aux moyens de les *remplacer*, pour subvenir à l'entretien des Ministres des Autels.

Ainsi fut abrogée la Dîme, ce tribut patriarcal, la plus antique & la plus vénérable qui existât parmi les hommes; ainsi fut brisé le lien qui attachait les espérances de la terre aux bontés du Ciel, l'intérêt du Pontife à la prospérité du Laboureur, & les Cantiques & les prières de tous les âges aux fleurs & aux fruits de toutes les saisons.

Par un tel décret, l'Assemblée Nationale, appelée à la restauration des Finances, perdait 70 millions de revenu, produit des Dîmes Ecclésiastiques; le trésor public restait chargé de l'entretien du Clergé; & la classe des riches propriétaires, auxquels on ne songeait pas, gagnait en partie ce que perdait l'Eglise.

C'est en vain que les Députés de quelques provinces, revenus de leur ivresse, déclarèrent, le jour suivant que l'adhésion à de tels sacrifices faisait leurs pouvoirs: c'est en vain que l'Abbé Sieyès, idole du Palais-Royal & premier Apôtre de la Démocratie, monta dans la tribune, pour défendre les propriétés de l'Eglise: en vain cria-t-il aux Démagogues qu'*ils voulaient être libres, & qu'ils ne savaient pas être justes*: il se consuma, sans fruit, au milieu des feux qu'il avait allumés.

perdit à la fois sa cause & sa popularité. L'on se demandait comment celui qui avait, dans ses premiers ouvrages, renversé les bases de toutes les propriétés, pouvait se flatter de faire respecter celles du Clergé. Il montrait la vérité, on ne vit que l'intérêt; on l'opposa à lui-même; & le peuple, étonné qu'après avoir conseillé d'égorger le troupeau, il voulût conserver les toisons, força les sages à convenir que l'Abbé Syeies raisonnait mal dans la tribune, ou qu'il avait mal raisonné dans ses livres. De sorte qu'il trompa deux partis à la fois: le Clergé, qui n'avoit d'abord trouvé en lui qu'un philosophe sous l'habit de Prêtre; & le Palais-Royal, qui ne voyait qu'un prêtre sous le manteau de philosophe.

L'Abbé de Montesquiou mêla de la grace à de l'érudition dans cette grande cause; & l'Abbé Maury s'y porta avec une force éloquente. Tous deux aimèrent mieux braver le peuple que leur conscience. On les verra reparaître dans le dernier combat du peuple contre l'Eglise, quand les Agitateurs, toujours plus furieux, auront trouvé un complice dans l'Episcopat.

Dans le décret voté sur la Dîme, il était dit que la Nation *la remplacerait*: ce qui supposait que l'on paierait à l'Eglise l'équivalent des Dîmes. Mais dans l'intervalle de la rédaction du Décret,

on se souvint qu'on n'avait aboli la Dîme que pour mettre les terres en état de porter de plus gros impôts, afin de satisfaire les Capitalistes: & on vit que le fisc ne gagnerait rien à l'abolition des Dîmes, si on en donnait la valeur en argent aux Eglises.

Aussi, quand les Secrétaires de l'Assemblée présentèrent la rédaction du Décret, tel qu'il avoit été voté, les força-t-on à substituer le mot vague de *traitement*, à l'expression fixe de *remplacement*; & comme ils alléguaient le respect dû au texte d'un Décret, on leur répondit que l'Assemblée législative de France, n'avait pu dire un mot pour l'autre. Ainsi la mauvaise foi parut moins dangereuse qu'une simple erreur, & on mentit afin d'être infaillible.

Nous pourrions faire beaucoup d'autres observations sur l'indigeste amas des Arrêtés de la nuit du 4 Août; mais l'abondance des matières hâte notre marche. Il faut se contenter de dire que, malgré l'infidélité de sa rédaction, le Décret sur les Dîmes ne produisit rien de ce qu'on s'en étoit promis. D'un côté, le petit peuple entendit ne plus payer cet impôt, & s'imagina que l'Assemblée en avait fait présent à la Nation; de l'autre côté, quelques Municipalités se proposèrent d'en appliquer le quart à leurs pauvres, & leur exemple est con-



tagieux. De sorte que ce qu'on pourra percevoir dorénavant sur les riches propriétaires, sera plus qu'absorbé par le strict nécessaire du Clergé, & par l'intérêt de sa dette.

Les Capitalistes ne gagnent donc rien au scandale de ce Décret. Le Crédit public, qui souffre de toutes les convulsions du Corps politique, a baissé de plus en plus, & le Vicomte de Noailles lui a porté innocemment le dernier coup, en forçant l'Assemblée à fixer l'intérêt de l'emprunt de 30 millions à quatre & demi pour cent. C'est pour la première fois peut-être que la baisse de l'intérêt a été la suite du discrédit & du défaut d'argent. Aussi a-t-on vu plus haut le succès de cet emprunt.

Il faut dire aussi que l'abolition des Justices Seigneuriales laissa les campagnes sans tribunaux, dans le temps même où la liberté indéfinie de la chasse couvrait les chemins & les champs de bandits & de payfans armés ( 1 ). L'Assemblée Nationale stipulait bien, dans chaque Décret, qu'en attendant on paierait les anciens droits ;

---

(1) La pêche fut sans doute comprise tacitement dans l'arrêté sur la chasse, & décrétée *in petto* : car on n'a jamais rien proposé ni délibéré à son sujet, & son nom n'a pas encore été prononcé.

qu'on respecterait, en attendant, les anciens Tribunaux : Mais le Peuple, qui, disait-on, devait être apaisé par tant de sacrifices, & dont le Comte de Castellane, le Vicomte de Noailles, & le Duc d'Aiguillon répondoient, ne s'est montré que plus insatiable & plus féroce : c'est à l'époque des abandons, qu'il s'est brûlé plus de châteaux & commis plus de meurtres dans toute l'étendue du Royaume. L'assemblée abolissait une partie des droits féodaux, & le Peuple mettrait le feu à toutes les archives & à tous les titres; l'Assemblée effaçait les distinctions de la naissance, & le Peuple massacrait les nobles; l'Assemblée décrétait, contre les privilèges pécuniaires, une égale répartition des impôts, & le Peuple n'en a plus payé du tout. De sorte que ce peuple, armé du pouvoir exécutif, s'est toujours lancé au delà des décrets de l'Assemblée; qu'il a sans cesse décidé, par le fait, ce qu'elle essayait d'établir par le droit; qu'Elle a fini par lui sembler timide & méprisable; & qu'aujourd'hui ses oracles ne sont pas moins décriés que les ordres du Roi.

En flâtant le Peuple, l'Assemblée Nationale tendait à deux fins : l'une était d'accabler l'autorité royale; & l'autre de préparer la nation à mieux se soumettre aux loix & aux contributions nouvelles. Mais le Peuple n'a servi que le pre-

mier vœu de l'assemblée; & sur tout le reste il l'a maîtrisée tyranniquement. Ce Peuple agit sans cesse sur Elle, & rien ne peut la dérober à l'influence de ses mouvemens. Elle s'est servie de Paris pour renverser le Trône: Paris se sert d'Elle pour dominer la France. C'est une chose merveilleuse que l'attention délicate & la souplesse avec laquelle cette puissance législative se conforme à l'esprit populaire. Elle a sévi contre les parlemens, parce que le peuple les abandonne: mais Elle respecte les Districts, qui la brayent; Elle empêche les Assemblées Provinciales, quand le Peuple les proscriit & tremble devant des Bureaux renforcés, que le Peuple soutient. Enfin, toutes les fois que la populace fermente, l'Assemblée Nationale partage ou dissimule ses excès: semblable à un navire porté sur une mer orageuse, Elle s'élève ou s'abaisse au gré des flots qui la poussent. Ses décrets (j'en excepte ceux auxquels le peuple parisien ne s'intéresse pas) sont préparés ou revus dans les Districts & au palais-royal. En un mot, telle est aujourd'hui la triste dépendance, & l'état de fluctuation de cette auguste assemblée, qu'elle peut faire rire l'Europe, autant qu'elle fait gémir la France.

---

A Vienne en Dauphiné , le 6 Décembre 1789.

**L'**ECLAT que votre journal donne à d'utiles vérités , MONSIEUR , m'a déterminé à vous y demander une place pour une de ses grandes idées qui sont plutôt le fruit des circonstances , que de nos réflexions , & qui peuvent influer sur le sort des empires.

Quelle que soit la rapidité avec laquelle la révolution actuelle nous emporte , il est permis à l'homme qui pense de fixer ses regards sur ce tableau mobile , & de voir des résultats , où le commun des hommes ne voit que des événemens.

Quel est en ce moment l'état de la France ? Vous l'avez dit très-énergiquement , MONSIEUR : la Monarchie est dissoute , & on n'y connaît plus que trois puissances ; l'Assemblée Nationale , Paris & toutes les Municipalités.

D'où il résulte , MONSIEUR , qu'il n'est pas dans ce moment une seule ville dans le Royaume , qui ne soit ou ne puisse être une république. Tous nos liens étant rompus , il n'y a d'autres moyens de sauver le tout , que d'engager chaque partie à se sauver elle même ; le corps politique n'en fera pas moins détruit , mais on conservera du

moins la masse & l'ensemble des possessions françaises.

Paris a si bien senti cette vérité , qu'il s'est érigé en République , du jour même qu'il s'est révolté contre l'ancienne autorité. Si cette ville eût entendu ses véritables intérêts , elle n'aurait pas chassé ses plus riches habitans ; & on ne la verrait pas aujourd'hui réunir la misère à la gloire. Mais l'ivresse des succès l'a rendue impolitique & barbare , ses exécutions ont faits frémir l'Europe , & Paris serait en effet aussi pauvre qu'odieux , s'il n'eût cherché à réparer ses fautes par la violence. Il s'est d'abord emparé de ses barrières , ensuite des revenus de l'Etat , enfin de la personne du roi. Toutes les villes des environs sont forcées de livrer leurs grains aux détachemens armés que la Capitale leur envoie : & l'on a vu ( ce qui était sans exemple dans l'histoire ) une petite armée partir en poste & couvrir les campagnes de chaifes , de canons et de fiacres.

Je ne blâme point Paris , & même je l'admire , si je n'étais forcé de garder mon admiration pour la singulière contenance de toutes les autres villes du Royaume. Je demande donc par quel prestige il ne s'en est pas trouvé une seule qui ait songé à profiter des excès de Paris : j'admire avec quelle stupide-insouciance des cités aussi

considérables que Lyon , Bordeaux , Nantes , Rouen , ont négligé l'occasion d'attirer à elles toutes les familles opulentes que Paris a mises en fuite , de recouvrer ainsi le numéraire , d'offrir un azile à tant de Citoyens effrayés , d'expier & de réparer à son profit par un calcul aussi humain, les barbaries & les pertes incalculables de Paris.

Il me semble que Lyon étant l'ancienne capitale des Gaules , & que sa situation au confluent de la Saône & du Rhône , étant la plus belle qu'on connoisse après celle de Constantinople , cette Ville devrait se hâter de prendre une place que toutes les autres lui laissent , & que Paris ne veut ou ne mérite plus. Je pense donc que si la Ville de Lyon , au lieu d'être en ce moment l'humble satellite de Paris , voulait à son tour devenir planète principale , elle n'aurait qu'à proclamer dans toute l'Europe une *invitation* à tous les Français qui tremblent , soit pour leur fortune , soit pour leur vie , de se rendre dans son sein avec toute confiance. Lyon déclarerait dans cet acte solennel qu'il prend sous sa sauve garde & sa protection immédiate tous ceux qui viendraient s'y réfugier , il serait dit dans cette invitation que les Français si malheureusement expatriés , n'auraient pas à craindre de trouver dans Lyon cette populace féroce & oisive , que

Des agioteurs, & des capitalistes font mouvoir à leur gré par des famines artificielles & autres manœuvres infâmes; que les réverbères de Lyon ne font fait que pour éclairer; & que son immense population n'est formée que d'hommes industriels & d'ouvriers utiles.

Je ne doute pas un instant qu'à l'apparition d'un tel acte, tous les Français ne se rendissent en foule des bords de la Tamise, du Danube ou de la Sprée, dans une Ville hospitalière & opulente, qui serait pour eux une partie embellie. Tel serait vraisemblablement l'effet de l'heureux concours de tous les Français riches, dans une telle Ville, que le Roi lui-même, afin de prouver que Paris ne le retient pas prisonnier, viendrait y retrouver ses anciens Sujets, & entraînerait avec lui l'Assemblée Nationale, si elle se croyait inséparable de Sa Majesté.

#### NOTE DE L'ÉDITEUR.

Nous n'avons pas hésité à insérer cette lettre dans notre Ouvrage; l'importance de son objet & l'air de candeur qui la distingue, nous ont décidé. Nous n'avons pas cherché à deviner le nom de son auteur. L'extrême simplicité de

style, le ton calme & réfléchi dans une si grande & si hardie proposition, excluent tous les noms connus de la littérature passée, & de la politique moderne. D'ailleurs cette idée de la translation de l'Empire est la conception d'un excellent citoyen qui offre une chaloupe à l'équipage d'un vaisseau qui périt. Ne serait-ce pas, en effet une des grandes époques de l'histoire moderne, que de voir la France sauvée, sous Louis XVI, par le moyen même qui perdit l'empire sous Constantin : *la translation de l'empire ?*

\* \* \* \*

\* \* \*

\* \*

\*



---

*Apparent diræ facies , inimica-quæ Trojæ  
Numina.*

*Æn. Liv. 2.*

---

**S**I le Roi n'avait pas eu le malheur d'assembler les Etats-Généraux si près de la Capitale, & de s'adosser à cet énorme foyer de mécontentemens & de corruptions de tous genres, il est démontré que les mauvais génies de l'Assemblée n'auraient su où allumer leurs torches, & que Paris n'eût pas incendié le Royaume. C'est d'une circonstance qui parut d'abord si indifférente, que dérivent pourtant les malheurs & la honte des Français. Car, à peine l'Assemblée Nationale fut-elle formée à Versailles, qu'il s'établit la plus étroite alliance entr'elle & Paris. La clause du traité fut que la Capitale humilierait le Trône aux pieds de l'Assemblée, & que l'Assemblée livrerait les Provinces à la Capitale : une troisième puissance accéda au traité, & se chargea de la corruption des troupes. Mais ses plénipotentiaires avaient des instructions si secrètes, & tellement séparées de la

cause commune, que, si le sort eût favorisé le crime, il se seroit trouvé que Paris & l'Assemblée n'auraient travaillé que pour cette puissance. Je la ferai sortir de l'ombre où elle se cache, quand les événemens me la dénonceront. Le temps viendra où comme l'Àrioste, j'aurai aussi mon héros.

Dito d'Orlando in un medesimo tratto  
 Cosa non detta in prosa mà ne in rima;  
 Che per denari venne in favore e amato  
 D'huom che si vile era stimato prima (1).

En attendant, il est vrai de dire que, plus le Roi accorde à l'Assemblée, plus l'Assemblée est forcée d'accorder à Paris. Mais le Roi n'est responsable de rien; pas même de ses ministres, qui sont de l'Assemblée; pas même de sa personne, qui est à Paris.

Je ne terminerai point ce résumé, sans observer, à-propos du Décret sur la chasse, qu'il a été suivi d'une prise d'armes générale dans tout le Royaume; d'où il est résulté qu'un homme qui ne pouvait répondre de la moindre partie de ma fortune, peut cependant disposer de ma vie, ou commettre des désordres qu'il n'est pas en état

---

(1) Canto I. 2 sta,

de réparer. Il n'y a donc pas de compensation. La pauvreté devient un moyen d'échapper aux Loix, & les riches seront moins assurés de leur vie que ceux qui n'ont pas de quoi vivre. Ceci est fondamental en Angleterre. Un homme n'a le droit d'y porter les armes que lorsqu'il est en état de répondre de toutes ses actions.

Le même défaut se retrouve dans le Décret qui admet indistinctement tous les sujets aux mêmes emplois, on leur confiera des dépôts, sans qu'ils en puissent répondre; sur la supposition que n'ayant pas les trésors de la fortune, ils auront les dons de la nature & de l'éducation, c'est-à-dire, les talens & les vertus. Mais pourquoi l'Assemblée Nationale, en statuant l'égalité des droits parmi les hommes, n'a-t-elle pas décrété qu'ils auraient tous également des talens & des vertus? Il est vrai que la nature résisterait mieux que la monarchie aux décrets de l'Assemblée.

Cette nature est inégale dans ses productions; elle l'est encore dans les présens qu'elle dispense; & cette inégalité, nous l'appellons *variété*. Pourquoi ne pas donner le même nom à la distinction des rangs & à l'inégalité des conditions? Les rangs, direz-vous, sont odieux, & les grandes fortunes insupportables. J'en conviens; mais la Loi est-elle donc aux ordres de l'envie, & doit-on

consulter la laideur & la sottise sur le prix du génie & de la beauté? On a voulu faire de la France une grande loterie, où chacun pût gagner, sans y mettre. Parcourez la série des Décrets de l'Assemblée, vous croirez entendre la voix des Gracques & de tous ces Tribuns qui adulaient la canaille Latine, & qui finirent par renverser la République. L'Assemblée Nationale, en détruisant la hiérarchie des conditions, si conforme à la nature des monarchies, pense obtenir un meilleur ordre des choses: penserait-elle aussi, en donnant aux nôtres la même valeur, & en les rangeant toutes sur une même ligne, créer d'autres accords, & donner au monde une nouvelle harmonie?

*Fin du Troisième RÉSUMÉ.*

---

 QUATRIÈME RÉSUMÉ.
 

---

**P**ENDANT qu'on rédigeait la déclaration des droits de l'homme & les articles de la nuit du 4 Août, le Royaume était désolé par le fer & le feu, autant que par la disette. Des Courriers, porteurs de faux ordres du Roi, parcouraient les campagnes, & les soulevaient contre les châteaux & les maisons des grands Propriétaires. Dans les Villes, on faisait des bruits de complots, de conspirations, de dépôts d'armes, & d'approche de troupes. L'Assemblée recevait, chaque jour, des avis allarmans; & chaque jour, pour toute réponse, elle abattait quelque partie de l'ancien édifice, croyant arrêter l'incendie par la démolition. Enfin, les plaintes devinrent si touchantes, & les tableaux de nos désastres si éfrayans, qu'elle nomma un Comité des Recherches: mais ce Comité ne nomma personne. L'Ambassadeur d'Angleterre ne gagna rien à dénoncer le complot sur Brest: les Courriers furent arrêtés en vain: Bordier se fit pendre inutilement ( 1 ). Soit

---

( 1 ) Acteur des Variétés, qui soulevait le Peuple à

que le Comité cherchât d'autres coupables que ceux qu'il trouvait, soit qu'il eût trouvé ceux qu'il ne cherchait pas, il est certain qu'également sourd & muet, il n'a voulu ni entendre ce qu'on lui disait, ni rapporter ce qu'il savait.

Il a fallu des crimes & des catastrophes épouvantables, pour qu'on rougît de sa discrétion : les partis opposés dans l'Assemblée Nationale l'ont unanimement sommé de parler ; & M. Goupil, le Calchas de ce Comité, n'a pu refuser de paraître à la tribune. Mais il a jetté dans l'Assemblée des paroles si ambiguës & des soupçons si étranges, qu'on a regretté son silence. Après lui, un de ses collègues ( 1 ) a parlé plus clairement, & a dirigé les soupçons des uns, & les allarmes des autres sur M. Malouet, citoyen éloquent, dont la haine des pervers affermit de jour en jour la réputation. Tous les yeux se sont alors tournés sur lui : les mauvais citoyens étaient ravis qu'il fût accusé, & les bons tremblaient qu'il fût coupable. Mais M. Malouet a bientôt dissipé la joie des uns & la crainte des autres : il

---

Rouen, avec l'or du Palais-Royal. Les pièces de son procès n'ont servi de rien au Comité des Recherches.

(1) M. Glezen,

a demandé, avec la contenance d'un homme irréprochable, la preuve de son crime: le Président du Comité a produit une lettre que tout honnête homme voudrait avoir écrite. L'Assemblée, confuse, a cassé les Membres de son Tribunal d'inquisition, & en a nommé d'autres. M. Goupil, couvert de honte, reste, avec son Collègue, situé dans l'opinion publique, entre la sottise & la méchanceté: car le peu de réputation dont il jouit le rend maître du choix.

Comparez maintenant cette tiédeur de l'Assemblée Nationale, & l'hypocrite retenue de ses inquisiteurs, à la fureur avec laquelle on a poursuivi l'histoire fabuleuse de Vezoul, & celle de M. d'Estershazy, aux accusations multipliées du crime indéfinissable de lèse-Nation, à la barbare ignorance de tous les principes avec laquelle on instruit aujourd'hui le procès du Prince de Lambesc, du Baron de Bezenval & de M. Augeard. Vous verrez, dans l'affaire de Vezoul, l'Assemblée Nationale faire semblant de croire qu'un Conseiller au Parlement de Besançon, partant pour la Suisse, a recommandé à ses gens de rassembler dans son château les payfans de de sa terre, & de faire sauter le château & tous les habitans avec de la poudre à canon. Vous verrez, dis-je, l'Assemblée feindre de croire

qu'un homme sensé a pu donner un tel ordre ; &, qui pis est, compter sur l'obéissance, dans un moment où les Riches n'ont pas d'autres ennemis que leurs domestiques. Vous la verrez compromettre indécemment un Roi, qu'elle a déjà tant abaissé aux yeux de l'Europe entière, lui arracher des ordres que Louis XIV aurait craint de donner dans toute sa gloire ; le forcer enfin d'écrire à toutes les Puissances, pour redemander le Conseiller de Besançon. Dans l'affaire du Comte d'Eslerhazy, vous verrez encore l'Assemblée faire des recherches odieuses, qui ne tournent qu'à la honte des Démagogues, étonnés qu'un ami de la Reine pût être innocent. Et si vous jetez les yeux sur les procès innombrables qu'on intente à ceux qui *ont lésé la Nation*, combien ne serez-vous pas indigné qu'une Assemblée législative créé dans son sein un tribunal d'inquisition, & souffre qu'il s'en élève un autre dans Paris, destinés l'un & l'autre à poursuivre un crime qu'ils ne peuvent ni expliquer ni constater : deux tribunaux, occupés jour & nuit à prouver que le Roi est librement à Paris, à punir ceux qui ne le croiraient pas libre d'y rester ; mais plus encore ceux qui le croiraient libre d'en sortir. S'il leur est aisé de prouver qu'un Roi de France ne peut aller à Metz, pourquoi ne



le font-ils pas? Est-ce pour le plaisir cruel de trouver coupables tous ceux qui n'ont pas encore fait cette découverte? Une assemblée législative pourra-t-elle se disculper jamais d'avoir érigé un tribunal pour des crimes d'une nouvelle espèce, sans lui avoir tracé la moindre instruction? Cette assemblée ignore-t-elle que, dans les guerres civiles & dans une insurrection, le Souverain est divisé? Que par conséquent, les deux partis sont dans un véritable état de guerre; & qu'on n'est coupable ni dans l'un ni dans l'autre; ou pour mieux dire, qu'on est coupable dans l'un & l'autre? *Iliacos intrà muros peccatur & extra.* ceux qui assiegeaient la bastille, & ceux qui la défendaient étaient également louables de s'y présenter; ils étaient également à plaindre de verser le sang français. A quel signe les serviteurs du Roi pouvaient-ils reconnaître qu'il fallait abandonner le chef de l'état? Est-ce parce que la populace de Paris attaquaient un château fort? Mais le reste de la ville, & sur-tout le reste du royaume ne s'étaient pas déclarés. M. de Bezenval & le prince de Lambesc seraient vraiment coupables, s'ils avaient alors abandonné le monarque, ou s'ils l'avaient mal défendu; c'est lui qui avait reçu leur serment, & la fidélité ne raisonne que pour raieux obéir. Un sujet doit attendre, pour chan-

ger, que la partie du *souverain* qui est dans le prince, succombe sous l'autre partie, qui est dans le peuple. Mais, quand *les deux parties du souverain* se réunissent, quand le roi se met lui-même du côté du peuple, comment peut-on séparer la cause de ses officiers, de la sienne? Les mains sont-elles donc coupables de ce que la tête ordonne? Il faut, pour avoir le droit de punir un soldat du roi, prouver, ou qu'il a commis des cruautés inutiles, en défendant le prince, ou que le prince, étant reconnu pour fou, on a droit de s'en prendre à ceux qui ont exécuté ses ordres contre la partie saine du souverain. Mais on ne peut alléguer ici ni l'un ni l'autre cas. Le roi, toujours humain, s'est joint lui-même à son peuple; M. de Bezenval & les autres officiers se sont à peine montrés à Paris, le jour où la souveraineté était partagée, & où tout français étoit indécis du nom qu'il portait en ce moment. Car, de même que, dans l'instant de la fermentation, les fruits ne sont plus des fruits, & la liqueur n'existe pas encore; ainsi, dans la crise d'une insurrection, les sujets ne sont plus des sujets; l'état n'est plus l'état; tout est soldat, tout est champ-de-bataille. Mais après la réunion, les citoyens reparaisent: &, loin que les vainqueurs aient à poursuivre les

vaincus dans les tribunaux, il ne doit plus rester aux uns & aux autres que le regret des maux qu'ils se sont faits. Le peuple demeure inviolable aux yeux du prince, comme le prince, aux yeux du peuple; & cette inviolabilité s'étend à tous dans l'un & l'autre parti. Voilà le droit des gens. Voilà le sens commun. Je le dis donc hautement: le procès du baron de Bezenval est la honte de l'assemblée qui l'autorise, & des absurdes inquisiteurs qui le poursuivent.

Parmi les mesures que prit l'assemblée nationale pour arrêter le cours des assassinats & des incendies, on doit compter le nouveau serment qu'elle exigea des troupes; & ce moyen caractérise les lumières & les intentions de l'assemblée nationale.

Il fut décrété que les troupes prêteraient serment entre les mains des officiers municipaux, à la *nation*, à la *loi* et au *roi*. Si nos soldats raisonnent, il est certain qu'il n'y a plus d'armée en France; & alors qu'importe la forme du serment? Mais s'ils sont hors d'état d'analyser cette formule il faut qu'on leur dise, & ils le sentent grossièrement, qu'il y a quelque chose entre la nation & le roi; & comme cette chose, qui est la *loi*, est un être abstrait qui ne doit jamais tomber sous leurs yeux, il en résulte que l'idée,

jadis si claire du serment prêté à un roi, reste obscure & sans force dans leur esprit. D'ailleurs, après la défection générale, la nation ne doit pas plus compter sur l'armée, que le roi lui-même. Cette formule du nouveau serment est donc inutile ou vicieuse, sans compter que, dans une constitution monarchique, le roi étant le chef de la nation, & l'organe des loix, le serment prêté à sa personne l'est aussi aux loix & à la nation. Mais je me trompe quand je dis que cette formule du serment militaire est inutile; elle tend au grand but d'avilir l'autorité royale.

Les Juifs présentèrent aussi à l'assemblée un récit pathétique de toutes les horreurs qu'on exerçait sur eux en Alsace & dans d'autres provinces, depuis les premiers décrets de l'assemblée. Ils demandaient humblement d'être compris dans la déclaration des droits. Les Juifs, sans lesquels nous ne serions pas chrétiens, ne seraient donc pas des hommes sans nous ! Que dira la postérité de ce lamentable mélange de vénération & de culte pour les pères ; de mépris & de barbarie envers les enfans ?

## O B S E R V A T I O N S

*Sur les Projets de Banque.*

On a reconnu , dans le plan de banque proposé par M. de la Borde Méreville , les idées de M. Panchaud , lors qu'il sollicitait M. de Calonne de changer la caisse d'escompte en banque nationale. Mais les circonstances sont bien différentes: Paris était alors très-riche; maintenant il est ruiné. L'effet du traité de commerce entre la France & l'Angleterre s'étant combiné à la manière dont l'assemblée nationale a traité la nation, on ne voit plus à Paris ni or ni argent. Cependant, la banque de M. de la Borde doit payer ses billets en argent & à vue. Sans doute qu'avec peu de fonds elle pourra payer une petite quantité de billets; mais dans ce cas, son établissement n'a rien de national. Pour le rendre tel, il faudrait qu'elle eût d'immense capitaux.

Après ce coup-d'œil général, on n'apperçoit de moyens à M. de la Borde, pour attirer de l'argent dans sa banque, que le versement des caisses dans la sienne, & la vente des 75000 actions, à 4000 liv. ce qui formerait un capital de 300,000,000: lequel, étant presque le double

de la quantité de billets de caisse en circulation , forcerait à peu près 50,000,000 à paraître en espèces , malgré tous les viremens possibles. On voit que le succès de cet établissement dépend de la vente des 75,000 actions. Et dans ce cas, il offre très-peu de secours à la chose publique, c'est-à-dire , au trésor-royal. Ce sont ces dangereux secours pour la France, que le plan de M. Necker promet aux capitalistes de Paris, & qui leur font dire que ce plan est beaucoup plus national que celui de M. de la Borde, lequel semble de son côté donner au chef de sa banque un pouvoir que n'a jamais eu le ministre des finances.

---

*Si nos in sceptrā reponis?*

Æn. Lib. I.

---

**M.** Bergasse , membre du comité de constitution , présenta , vers cette même époque , un excellent travail sur les loix judiciaires , & se montra aussi opposé aux Target & à tous les esprits mal-sains de l'assemblée , que ceux-ci le sont ordinairement à la raison & à la véritable éloquence. (1)

Je ne fais quel député ouvrit alors l'importante question de la *liberté des consciences*. Cet objet politique & religieux devait mettre en jeu toutes les éloquences de l'assemblée ; & chacun s'y attendait : mais on venait de porter un fi

---

(1) Il faut rendre cette justice à M. Target , qu'il s'est apperçu , après un ou deux mois d'éloquence qu'il tuait l'Assemblée , & qu'il a gardé depuis un silence fort honnête. Il y a peu de gens qui sacrifient ainsi leur rhétorique à la Patrie , et qui , ayant le talent de parler , aient l'humanité de se taire.

rude coup aux propriétés de l'Église, par la suppression des Dîmes, qu'on crut inhumain de lui ôter encore l'empire que lui donne l'unité du culte, en permettant l'exercice public de toutes les Religions : ici la philosophie de l'Assemblée se montra toute financière. Elle se souvint que jadis l'Église accordait les biens spirituels en échange des biens temporels ; & elle s'en souvint pour l'imiter, & pour la consoler, ce semble, de la perte des uns, par le maintien des autres. C'était une dérision. M. Rabaud de St. Etienne, Député Protestant, pérorait, plutôt qu'il ne combattit pour cette grande cause ; soit qu'il en ait renvoyé le succès à une époque ; soit qu'il en regarde le décret comme nécessaire, d'après la déclaration des droits de l'homme ; soit enfin qu'ayant montré, dès l'ouverture des Etats-Généraux, des prétentions embarrassantes, il ait voulu les justifier par un zèle prudent, ou les expier par un silence honorable.

Les différens Décrets émanés de l'Assemblée Nationale, depuis sa formation, avaient été publiés dans les Provinces, tantôt au nom de l'Assemblée, & tantôt de par le Roi. Tous ces décrets, le premier & le second exceptés (1),

---

(1) Par l'un, les Communes se déclaraient *Assemblée*.



ne regardaient que la tranquillité publique, la disette, & la libre circulation des grains. L'Assemblée ordonnait la tranquillité, & recommandait l'abondance. Sa Majesté à qui l'on renvoyait ces ordonnances, les recevait de la main du Président de l'Assemblée, & les remettait à ses ministres, qui les faisaient parvenir dans tout le Royaume.

Mais, à mesure qu'on avançait dans la déclaration des droits de l'homme, & dans les articles de Constitution; lorsqu'on vit éclore au grand jour, dans la séance du 5 Août, la foule des articles qu'on devait aux ténèbres de la nuit, il fallut bien s'occuper des moyens de les faire accepter à Sa Majesté, déterminer la nature de la fonction royale, & fixer ainsi la part du prince dans la législation, c'est-à-dire, dans la souveraineté.

Loin de m'excuser auprès de mes lecteurs de la sécheresse de la discussion où je vais m'engager, je leur demande au contraire un nouveau

---

*Nationale*; & par l'autre, elles déclaraient tous les Impôts existans, *illégaux*, &c. Ces deux Décrets furent proclamés par ordre de l'Assemblée; & ce fut forcément; le Souverain était divisé à cette époque.

dégré d'attention. L'intérêt du sujet doit les soutenir contre sa sévérité. Il faut que je rassemble en peu de lignes des faits qui ont coûté bien des séances à l'Assemblée, bien des intrigues & des crimes au palais-royal ; il faut encore que tous ces faits soient jugés d'après des principes qui ont exigé des volumes, & sur lesquels, malgré l'esprit des loix & sur-tout le contrat social, nous avons encore toute notre innocence. Mais avec les plus grands efforts, dit J. - J. Rousseau, on n'est pas clair, pour qui n'est pas attentif. Il n'est pas de clarté pour la distraction.

En partant du principe incontestable, que la souveraineté est dans la totalité de la Nation, il faut se bien répéter les vérités suivantes.

Dans toute nation, il y a le *souverain*, l'*état* & le *gouvernement*. Le souverain est la source de tous les pouvoirs ; le gouvernement est la force qui les exerce ; & l'état est le sujet. Si la Nation se gouverne elle-même, elle est à la fois l'état & le souverain ; le gouvernement, qui s'appelle alors *démocratie*, se cache & disparaît comme un ressort intime & secret, entre le souverain & l'état ; n'étant à personne en particulier, il n'est visible que dans les actes qu'il fait, & le peuple est tout ensemble maître & sujet. C'est ainsi que chaque individu se gouverne démocratiquement ;

nous

nous nous commandons à nous-mêmes & nous nous obéissons. Ainsi plus un peuple est simple, plus il ressemble à un seul homme, & mieux la démocratie lui convient. S'il existoit, dit Rousseau, un peuple d'anges, il se conduirait démocratiquement. Mais où trouver un tel peuple? Il n'y a donc pas de démocratie pure sur la terre. On ne connaît pas de peuple assez simple dans ses mœurs, ou assez peu nombreux pour se gouverner constamment lui-même. De quelque côté qu'une nation se trouve, il faut qu'elle se fie à quelqu'un : or dès qu'un peuple a pris des guides ou des chefs, quelque nom que portent ces chefs, c'est toujours une aristocratie : dès que le gouvernement se sépare du souverain & de l'état, pour former un corps à part ; dès qu'il est visible, il est aristocratique. Mais on est convenu pourtant d'appeler *démocratiques* les états où le peuple se rassemble souvent pour nommer des gouverneurs ou magistrats. Dans un tel état, la force du souverain est à son *maximum*, & celle du gouvernement est au contraire à son plus bas degré.

S'il y a dans une nation une assemblée de magistrats ou de sénateurs toujours subsistante, que le peuple ne puisse changer à son gré, alors la souveraineté est comme aliénée ; le gouver-

nement en remplit les fonctions ; le sénat est maître de l'état, tout le reste est sujet. C'est proprement l'aristocratie. Dans ces sortes d'état, le gouvernement a une force moyenne.

Le gouvernement monarchique est comme un resserrement de l'aristocratie. Un seul homme y fait les fonctions de tout un sénat. Il est chef de l'état, il est Roi ou Monarque, c'est-à-dire, magistrat suprême ; s'il gouverne sur des loix consenties par le vœu ou par le silence de la nation, s'il fait lui-même les loix, il est despote ; & ce nom lui convient, lors même qu'il fait le bonheur de ses sujets. L'être le plus aimé est alors le plus tyrannique. Dans un tel état le gouvernement est à son *maximum* & brille d'un grand éclat. La souveraineté nationale est tout-à-fait éclipcée. Elle ne peut, comme le feu central, se manifester que par des explosions. Le peuple, semblable aux géans de la fable, soulève les montagnes sous lesquelles il est enseveli, & la terre en est ébranlée : c'est le principe de l'insurrection.

Il n'existe pas un pur despotisme dans le monde : tous les gouvernemens sont plus ou moins aristocratiques, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. Mais il peut se trouver des nations qui souffrent tous les maux du despotisme, sans que le prince

jouisse de toute la plénitude des pouvoirs. Un homme ne peut pas tout vouloir, & toujours vouloir.

La fameuse devise des Romains, *senatus populus quæ romanus*, contient le germe de toutes ces idées. Le peuple est tout ensemble l'état & le souverain ; & le sénat est le chef de l'état, ou le gouvernement. (1)

Maintenant que nous avons établie ce que c'est que *souverain, état & gouvernement*, il nous reste à dire pourquoi le souverain & l'état sont deux êtres simples, & pourquoi le gouvernement est un être composé.

La nation, en sa qualité de souverain, est un être simple ; parce qu'elle n'a qu'une volonté, qui est de se maintenir par de bonnes loix. L'état ne présente aussi qu'une idée : c'est la somme des sujets.

Mais le gouvernement, qui est l'effet immé-

(1) Ce qu'on appellait *Plebs*, ou petit-peuple, était bien compris dans *Populus*, de même que les Patriciens qui n'étaient pas Sénateurs : mais on trouvait un moyen d'é luder l'influence de cette vile populace, par une certaine manière de prendre les suffrages. Il n'y a eu dans la république que les Tyrans qui aient fait leur cour à la canaille

État de la volonté du souverain , est composé des trois pouvoirs qui sont contenus dans cette volonté : le législatif , l'exécutif , & le judiciaire.

La constitution étant le rapport du souverain à l'état , on sent bien que le gouvernement est la pièce importante de cette machine ; c'est lui qui donne la vie & le mouvement. Il s'agit donc , pour que la constitution soit bonne , de bien combiner les trois pouvoirs ; & c'est ici que commence la grande cause que le roi a perdue , non contre la nation , mais contre quelques démagogues.

L'expérience des siècles passés prouve que , toutes les fois que le peuple a exercé par lui-même les trois pouvoirs , la démocratie s'est changée en anarchie : des orateurs violens agitaient la multitude , comme les vents soulèvent les flots ; & le peuple , flaté par les démagogues , avait tous les défauts des tyrans : il abrogeait les meilleures loix ; condamnait les meilleurs citoyens , & dissipait les revenus publics. Dans Athènes le souverain étoit fou , & l'état malheureux.

Cette expérience de tous les siècles prouve encore que , si les trois pouvoirs sont réunis entre les mains d'un sénat , ou d'un seul homme , il y a despotisme , aristocratique ou monarchique.

Il a donc fallu , pour se donner une constitution tolérable , que la souveraineté se divisât. Mais la tardive expérience est encore venue au secours de la raison , & a démontré que chaque fois qu'on n'établit que deux corps dépositaires du pouvoir , on engage un combat qui doit finir par l'extinction de l'un ou de l'autre , & le renversement de la chose publique. Lors qu'à Rome ont eût chassé les rois , le sénat se mit à leur place & gouverna despotiquement , jusqu'à ce que le peuple , par ses fréquentes insurrections , l'eût forcé à reconnaître la magistrature des tribuns. Dès ce jour , la paix fut bannie de Rome ; les tribuns ayant trop abaissé le sénat , tuèrent la liberté , à force d'indépendance , & conduisirent violemment le peuple-roi à l'esclavage.

L'Angleterre , plus sage ou plus heureuse que toute l'antiquité , a trouvé le véritable mode d'une constitution convenable à un peuple puissant. Les pouvoirs y sont partagés entre les représentans du peuple , qu'on nomme les *communes* , le sénat , appelé *chambre-haute* , & le roi ; de sorte que les communes tendant sans cesse vers la démocratie , la chambre-haute , vers les prérogatives de l'aristocratie , et le roi , vers le despotisme , il en résulte un gouvernement mixte , dont les forces se tempèrent mutuellement , &

qui réunit la plus vive énergie à la plus grande solidité. La chambre des communes & celle des pairs proposent la loi ; le prince l'approuve ou la rejette ; & c'est par ce *veto absolu* qu'il intervient dans le pouvoir législatif : il est en outre revêtu de tout le pouvoir exécutif. Quant au pouvoir judiciaire , chacun fait qu'en Angleterre on est jugé par ses pairs. Les juges sont des citoyens , qu'on nomme des *jurés* , pris dans toutes les classes , & capables de répondre de toutes leurs actions. Sur quoi nous observons que Montesquieu , ayant trouvé la distinction des trois pouvoirs , se trompa , lorsqu'il établit que le pouvoir judiciaire devait toujours être confié à des corps de magistrature. Il résulterait d'un tel principe , qu'on ne serait jamais jugé par ses pairs ; que tout citoyen ne pourroit être juge ; & que les juges seraient un état dans l'état. Montesquieu voyait par-tout les parlemens de France.

Il a donc fallu , pour former une bonne constitution , le concours de trois forces ; il a fallu que la puissance législative fût partagée entre le peuple , le sénat & le roi , & que la puissance exécutrice fût tout entière concentrée dans la main du prince. Ce n'est point le hasard qui l'a voulu ainsi ; c'est la nature des choses , qui , lorsqu'elle est bien connue , devient notre raison



Demander pourquoi il a fallu trois élémens pour faire une constitution durable, c'est demander pourquoi il a fallu sept tons à la musique, ou sept couleurs à la lumière : c'est demander pourquoi il faut trois termes pour une proportion. Or, il n'y a point de constitution *si le gouvernement ne sert pas de moyenne proportionnelle entre le souverain & l'état.* (1) J'excepte la démocratie pure, qui,

---

(1) Le Sénat de Rome ayant ce qu'on appelle *l'initiative* de la Loi, c'est-à-dire, le droit de la proposer, le Peuple, afin de se défendre des atteintes de ce Corps législatif, donna le *veto* à ses Tribuns, & ce *veto* fut absolu. Si les Tribuns avaient eu *l'initiative*, le Sénat aurait eu le *veto*. Car dès qu'un Corps dans l'Etat dit *je veux*, il faut qu'il s'en trouve un autre qui puisse dire *je ne veux pas*; sans quoi il y a despotisme. Mais Rome ayant fait la faute de ne pas créer une troisième force entre ses Tribuns & le Sénat, on eut une anarchie & des guerres civiles perpétuelles, qui auraient conduit la République à une fin plus prompte, si la conquête du Monde n'eût extrêmement occupé le Peuple & le Sénat. Au reste ce *veto* absolu était une prérogative si considérable, que si les Tribuns avaient eu l'armée, ils auraient été Rois. Aussi les Empereurs, tous Grands Pontifes, tout Capitaines perpétuels qu'ils étaient, n'auraient-ils pu se soutenir contre le Sénat, sans la puissance Tribunitienne. C'est ce qui les rendit despotes; ils réunirent alors toutes les Magistratures, tout le Gouvernement, tout l'Etat *enfin* dans leur personne. C'est à cette

semblables à l'unité, contient toutes les perfections. Le souverain, l'état & le gouvernement n'étant qu'un; il y a *identité*; & alors on se passe des proportions, comme on se passe de l'image quand on a la réalité. Mais nous avons dit qu'il n'existait pas de démocratie pure; &, si on nous objecte qu'elle pourrait, à toute rigueur, exister dans une très-petite ville; nous répondront qu'il faudra que les citoyens d'une telle ville soient sans cesse occupés à régner les uns sur les autres, c'est-à-dire, à faire observer les loix, & à expédier les affaires publiques; qu'il faudra, par conséquent, qu'ils aient des esclaves pour leurs affaires domestiques. Il serait donc vrai, comme Hobbes & Rousseau l'ont soupçonné, que la liberté suprême ne pourrait exister sans l'extrême esclavage; comme il est certain qu'on n'exercerait pas la clémence, s'il n'y avait pas d'offense.

Mais revenons à l'Angleterre, modèle des grands états qui sont forcés d'avoir des représentans, & de diviser la souveraineté. Cromwel, qui était animé du même esprit que l'assemblée nationale, ayant aboli la chambre des pairs, elle se rétablit d'elle même avec la royauté. Sans elle,

---

époque, dit-on, que la flatterie commença à parler au pluriel à une seule personne, & à lui dire *vous*.

Le roi, toujours aux prises avec les communes, aurait régné comme Cromwel, ou succombé comme Charles Ier. ; il n'y aurait eu sur le trône qu'un phantôme, ou qu'un tyran. Tel est l'admirable effet de deux chambres combinées avec la prérogative royale, que la loi se fait toujours à la majorité de deux contre un. Au lieu que, s'il n'y avoit qu'une chambre, telle que l'assemblée nationale, composée, je suppose, de 1200 personnes, la majorité ne serait qu'une pluralité; on aurait souvent 601 contre 599 : de sorte que s'il y avoit scission ouverte; la minorité pourrait battre la majorité; & cela, parce qu'au lieu d'être proportionnelle & véritablement politique, la majorité ne serait qu'arithmétique, ne seroit que d'une tête: ce qui serait absurde.

---

---

Je les voyais tous trois s'empressez ardemment  
A qui dévorerait ce règne d'un moment.

Othon , Corn.

---

UN second effet de la combinaison des deux chambres avec la royauté, c'est que le prince, revêtu du pouvoir exécutif, est aussi partie intégrante du pouvoir législatif, par son *veto* absolu. Car, s'il n'avait pas ce *veto*, s'il n'étaient point partie de la puissance législative, &, par conséquent, du *souverain*, il ne serait que le commissaire de celle des deux chambres qui l'aurait emporté sur l'autre. Tel qu'un poids qu'une main prudente jette, avec discernement, dans l'un ou l'autre bassin d'une balance, ce veto décide les mouvemens du corps politique; c'est l'arme défensive de la royauté; & jamais cette arme ne peut devenir offensive. Le roi, étant *constitutionnel*, n'est jamais tenté de refuser une loi qui est bonne à la constitution: sa raison & son intérêt se confondent sans cesse; & quand une loi blesse sa prérogative, & qu'il empêche cette loi, il se trouve

toujours qu'il a refusé une loi qui blessait la constitution. Voilà pourquoi les rois d'Angleterre n'usent presque jamais de cette prérogative, qui fait leur essence : elle leur sert plutôt qu'ils ne s'en servent ; parce qu'on ne peut vouloir attaquer la constitution, dans leur personne ; & qu'une loi leur est toujours bonne, quand elle est bonne à l'état. S'il arrivait pourtant que le roi empêchât un bil passé dans les deux chambres, & nécessaire à la prospérité publique, alors les communes refuseraient les subsides ; la vie du corps politique serait suspendue, & le peuple, réveillé par ce grand conflit, déciderait la question. C'est le cas de l'appel au peuple, ressource également redoutable aux deux partis. Je dois dire enfin, que le roi d'Angleterre ayant la plénitude du pouvoir exécutif, ses ministres sont responsables de tous les actes d'autorité ; tandis que le roi lui-même reste inviolable, parce qu'il est, par son *veto absolu*, partie du souverain. Car, s'il n'avait qu'un *veto suspensif*, il serait absurde qu'il fut inviolable & sacré ; n'étant qu'un simple commissaire du souverain qui est toujours tout entier dans le corps législatif. Il résulte de tout cela que le roi d'Angleterre est un véritable monarque.

Au fond, il n'y a de pouvoir, dans un état, que le *pouvoir législatif* : les deux autres ne sont

que des actes de celui-là , des offices , des magistratures. Car à quoi servirait de faire des loix, si elles n'étaient pas exécutées, si on ne jugeait pas d'après elle? Ce pouvoir a donc besoin d'être divisé, comme trop redoutable, & emportant avec lui tous les genres de pouvoirs. D'ailleurs, quand il est partagé, sa marche est plus lente & plus mesurée. Le *pouvoir exécutif* ne peut, au contraire, se passer de promptitude; il faut donc qu'il ne réside que dans une seule main. Quant à ce qu'on appelle *puissance judiciaire, jurisprudence, & judicature*, ces trois idées sont mieux fixées en Angleterre, que partout ailleurs.

Voilà les principes & les bases d'après lesquels nous allons examiner les démarches de l'assemblée nationale dans la plus importante de ses époques: & nous verrons que c'est tantôt d'après & tantôt contre ces principes, qu'elle a conduit la fortune publique.

Les ordres du chef, dit J. J. Rousseau, peuvent passer pour des volontés générales, tant que le souverain ( la nation ) ne s'y oppose pas. Alors le silence universel forme le consentement du peuple.

Ainsi à partir du texte de l'Ecrivain qui a le mieux dit avec les anglais, que la souveraineté est dans le peuple, il est certain qu'après un si-

l'absence de plusieurs règnes Louis XVI exerçait légitimement la souveraineté de la nation, sur la nation; & qu'il n'en a jamais fait un plus grand acte, je dirai même un acte plus courageux, qu'en convoquant une assemblée populaire.

Si la nation française, sortant de la longue tutelle des rois, & se rassemblant à la voix de son chef, eût dit à ses commissaires : » allez, exterminez la monarchie, & faites nous une démocratie; » il serait arrivé, ou que le prince aurait été abandonné de tout le monde, ce qui eût d'abord terminé la question; ou qu'il aurait eu un parti & une armée; & alors il y aurait eu partage dans la souveraineté, & guerre civile; le problème politique eût été décidé par la force.

Mais la nation a dit à ses députés : » Allez vous concerter avec le prince, & faites-nous une constitution de bonnes lois. » C'était laisser au roi une part dans la législation : c'était désigner clairement qu'on vouloit une monarchie.

Il n'y avait pas là d'équivoque. Cette phrase impérative & simple : *vous ne ferez rien sans le concours & la sanction du roi*, nous menait directement à la constitution anglaise. Mais si une foule de causes premières avait nécessité une révolution quelconque des causes secondes, non moins impérieuses, la décidèrent tout-à-fait démocratique,

& c'est ici le tems, je pense, de parler plus hautement des véritables & secrets moteurs de la révolution présente, de fixer les soupçons, de donner une base aux conjectures, & de démasquer l'hypocrisie. Il faut quitter un moment la scène, pour descendre sous le théâtre où sont cachés les ressorts qui font mouvoir tant d'acteurs différens.

Les faits & la réflexion m'en désignent quatre : le parti de M. Necker, celui de la maison d'Orléans, celui des capitalistes, & celui du tiers-état, qui s'est trouvé la nation.

Tant que l'effort des trois premiers partis a paru dirigé contre le roi, la noblesse & le clergé, le quatrième l'a secondé merveilleusement, tant à Paris, que dans les provinces & dans l'assemblée nationale : mais, dès qu'ils ont laissé pénétrer quelque dessein particulier, la multitude les a brusquement abandonnés. Il a fallu que tout suivit le torrent que rien ne pouvait diriger. La faction démocratique elle-même s'est vue emportée au-delà de ses propres mesures, par ce même peuple qui, d'abord instrument d'ambition & de vengeance, l'a été bientôt d'oppression & de ruine, dont chacun s'est d'abord servi, & qui s'est bientôt servi de tous ; qui enfin n'a d'abord reçu quelques impulsions, que pour donner aussi-



for des loix. Esquifions rapidement les différens acteurs que je viens de nommer.

M. Necker, dont j'ai d'abord à parler, aurait-il l'inconvénient de ces problêmes qu'on agit toujours, & qu'on ne réfout jamais ? A le prendre d'un peu loin, on voit que, dès que cet illustre étranger fut tranquille sur fa fortune particulière, il s'inquiéta beaucoup de la fortune publique, & ne dormit plus qu'il ne se fût assuré, par lui même, de l'état de nos affaires. Des intrigues cachées & des besoins connus le portèrent au ministère des finances.

Genève, fa patrie, est une ville qu'on pourrait appeller, comme Lima, la *ville d'argent*. Elle en a une quantité immense ; parce qu'ayant d'abord placé ses fonds sur la France, elle n'a cessé depuis d'y accumuler les intérêts de son capital, Ebloui de l'énorme existence que ce métal donne à sa petite république, M. Necker ne conçut pas d'autre prospérité pour un état. Il voulut donc attirer tout l'or des provinces & de l'étranger, à la capitale ; & tout celui de la capitale, au trésor-royal ; oubliant l'agriculture & le commerce pour ne travailler qu'en finances : & en effet, pendant son premier ministère,

l'argent manqua partout , excepté au trésor royal (1).

---

(1) Genève ne tient à la France que par des fils d'argent : mais le Gouvernement & la capitale tiennent au royaume par des liens de chair & de sang. Le territoire de Genève n'est qu'un étroit ruban autour de ses remparts , & la France est un empire agricole. Si dans son vaste territoire il n'y avait eu jusqu'ici que des laboureurs , & si des commerçans s'y établissaient pour la première fois , je ne doute pas , malgré la facilité que ces hommes nouveaux procureraient à la vente & au transport des denrées , que les laboureurs , accoutumés à vendre & à transporter eux-mêmes , ne s'en plainussent bientôt ; à cause du haut prix que le commerce donnerait à l'argent. Que dirait donc le cultivateur , si , au-milieu de ces marchands de denrées , il s'élevait encore des marchands d'argent : alors l'homme de la terre , que le commerçant n'aurait éloigné seulement que d'un degré du signe de la richesse , s'en trouverait éloigné de plus de dix par l'homme à argent , qui deviendrait ainsi le fléau du commerce & de l'agriculture à-la-fois.

La faveur que le gouvernement accorde aux sujets , doit toujours être en raison inverse de la mobilité de leurs richesses. Ainsi celui qu'on doit favoriser le plus , c'est le laboureur , véritable enfant de la terre , dont les richesses sont immobiles comme elle , & qui , pour produire , a besoin , de l'espace , du tems , & de tous les élémens de nature. Après lui vient le commerçant , dont les richesses sont un peu plus mobiles : mais qui ne peut pourtant se passer du tems :

Mais

Mais ce ministre, étant encore plus nécessaire qu'agréable, fut obligé de se retirer. C'est pendant sa retraite, que ses successeurs, avec plus d'esprit & moins de crédit que lui, ont achevé de prouver combien son système était meurtrier. Ils ont suivi M. Necker pas à pas, & d'emprunt en emprunt, ils ont conduit la France au bord des états-généraux. C'est là que commence l'histoire de la révolution actuelle.

Pendant sa disgrâce, M. Necker qui se voyait devenir de jour en jour plus indispensable, n'eut point la coquetterie de se dérober au culte que ses amis, entretenaient religieusement pour lui à Paris & dans Versailles ; il ne cacha point le regret qu'il avoit d'avoir perdu sa place ; il mit au contraire dans chacun de ses écrits tout l'ennui de son repos & tout le poids de sa retraite. Mais instruit par son premier séjour à Versailles, il conçut le dessein, si ja-

des chemins, des fleuves & des mers. Je mets au dernier rang l'homme à argent, qui, tel qu'un magicien, peut d'un trait de plume, transporter sa fortune au bout du monde ; & qui, n'agitant jamais que des signes, se dérobe également à la nature & à la société. Le gouvernement ne doit rien à un tel homme. Cette maxime est fondamentale, & on peut toujours juger un ministre d'après elle.

E

mais il rentrait dans le ministère , d'attacher la fortune publique à sa personne , afin de ne plus dépendre des caprices ou des faiblesses de la cour. Je ne ferais dire ( & vraisemblablement M. Necker ne l'a jamais bien su lui-même ) sous quel titre il aurait réuni les suffrages de la nation. Mais il parut, au moment où ce ministre fut rapellé, une brochure qui peut fixer nos incertitudes sur cette étrange difficulté ( 1 ).

Dans cet ouvrage, on exposait avec franchise, d'un côté, l'extrême faiblesse du gouvernement, les lassitudes du roi, l'irrévérence des peuples ; de l'autre, le danger d'une telle nouveauté que des états-généraux, à la suite des longs mécontentemens, des espérances exagérées, & de l'inexpérience de la nation ; enfin, on s'étendait sur l'inouïe popularité dont jouissait M. Necker, sur ses vertus connues, sur son crédit en Europe, & on demandait nettement pour lui le *protectorat*. Ce livre, répandu avec profusion par les amis de M. Necker, & soutenu par d'autres écrits ( 2 ), parut également

( 1 ) Par M. Bouys. Cette brochure, dont j'ai oublié le nom, se vend encore au Palais-Royal,

( 2 ) Par M. Cérutti,

fanatique au peuple qui demandait les états-généraux, & à la cour, qui ne les redoutait pas. Mais ce qui sembla fou en ce moment, à force de malheurs, est à la fin devenu raisonnable.

En effet, qu'on suppose un moment que M. Necker, en rentrant au ministère, eût fait oublier au peuple jusqu'au désir d'avoir des états-généraux; supposons que la nation & le prince se fussent également jettés dans ses bras: alors, s'il est vrai, comme on ne peut en douter, que ce ministre eût fait avec facilité ce qu'on tente aujourd'hui avec tant d'efforts & si peu de succès, je veux dire, un établissement de banque & des emprunts: il est vrai encore que la constitution, achetée par tant de malheurs ne conviendrait pas à la France; alors, dis-je, il restera prouvé que la cour, plus encore que la Nation, aurait beaucoup gagné au *Protectorat* de M. Necker. Doux & modéré dans les moyens; persuadé qu'un Roi de France est maître absolu, adoré du peuple; heureux de passer sa vie dans le labyrinthe de la banque & des Finances, il eût été ce que les Grecs appelaient un *tyran désarmé* (1). Qu'on juge

---

(1) On appellait ainsi le plupart des démagogues qui menaçaient le Peuple d'Athènes.

de ce qu'a dû faire l'Assemblée Nationale, pour faire aimer une telle hypothèse, & regretter un tel état de choses (1).

Quoiqu'il en soit, M. Necker, renonçant à l'espoir d'éluder les Etats-Généraux, ne songea plus qu'à les former & à les diriger; &, s'il mit encore de l'embarras & des lenteurs dans la convocation, ce fut pour laisser aux peuples le temps de se dégoûter de cette ressource, & de lui abandonner entièrement le gouvernail de l'Etat.

Avec la clef que je viens de donner, on explique :

Pourquoi M. Necker, en accordant deux voix au *Tiers*, contraria le vœu de notables qu'il avait assemblés lui-même. Il fallait [gagner le gros de la Nation.

Pourquoi en même temps il pencha vers la délibération par ordre. Il ne fallait pas perdre les effets d'une majorité dans le clergé, & d'une minorité dans la noblesse, qu'on avait pratiquées à dessein. D'ailleurs il comptait sur la reconnaî-

(1) Le Peuple disait alors : *Ah ! si nous avions M. Necker ! tout irait bien. On a M. Necker, & qui plus est une Assemblée Nationale ; & tout va mal.*

sance du *tiers*, & il était loin de prévoir que ce *tiers* lui cachait une Assemblée Nationale. Delà ces conférences secrètes avec les Target & autres députés ; delà aussi l'éloignement de M. Coster, auquel on substitua des hommes plus dociles.

Pourquoi, afin de ne pas rendre la Cour trop indépendante, il négligea de faire des emprunts, lors qu'il n'était pas encore responsable & décrié (1).

Pourquoi, dans le discours d'ouverture aux Etats-Généraux, il affecta de leur dire, afin d'éveiller leur reconnoissance : *Si j'avais voulu, l'roi ne vous eût pas assemblés.*

Pourquoi, afin de rabaisser leur importance, à leurs propres yeux, il parla du *déficit*, comme d'une légère difficulté. On fait que ce discours le perdit à Paris, & qu'il fallut ensuite une dis-

(1) Je ne suis pas de mon avis, tout probable qu'il peut paraître. Les six mois que M. Necker a perdus à convoquer les Etats-Généraux, ont servi à fonder les Parlemens, sur des emprunts. Mais il trouva une résistance invincible dans les Dupont, les Semonville, & autres, qui espéraient briller aux Etats-Généraux. Si le moyen des emprunts eût réussi, par la connivence des Parlemens, M. Necker serait arrivé bien plus sûrement & plus vite à son but.

grace éclatante pour lui redonner la faveur populaire.

On peut expliquer par-là toute sa conduite dans la disette, tantôt artificielle & tantôt réelle, qui affligea la France, lorsque les batteries dirigées contre M. l'archevêque de Sens commencèrent à tirer sur son successeur.

Par là on explique encore pourquoi M. Necker, en quittant le roi, au mois de juillet, put prédire à sa fille une guerre civile, dans les vingt-quatre heures, avec tant de certitude.

Mais dans tous ces événemens, & dans toutes leurs circonstances, on voit constamment un homme joué par une foule de démagogues qui n'étaient pas venus pour élever un ministre, mais pour renverser une monarchie. Son crédit, qui parut tout-à-coup se raviver, lors de son retour & de son triomphe à Paris, s'amortit aussi promptement par les soins des districts, & se perdit tout-à-coup dans l'éclat de l'assemblée nationale. Aussi le dégoût, l'humeur & l'abattement ont percé dans ses discours (1), & dans

---

[1] On dit que M. Necker a répondu à la gouvernante des Enfans de France, qui lui demandait, pour eux, quelques faibles subsides : *Madame, je ne puis rien tant que l'Assemblée Nationale se conduira comme elle fait.*



ses actions. Son dernier effort a été successivement *pour & contre* la sanction royale ; lorsque ne voulant , ou ne pouvant plus être le premier ministre du dernier roi de l'Europe , il a voulu du moins être l'instrument nécessaire de la première nation du monde , *sous les auspices de la plus auguste assemblée de l'univers* : & je vais bientôt démontrer quel a été le fruit de cette politique.

---

*Ut plerumque fit, major pars meliorem vicit.* T.-Live.

---

*Lettre de M. le Marquis de la QUEILLE.*

Paris, ce 20 Décembre 1789.

» **J**AI lu, Monsieur, avec étonnement, dans votre Journal, que les Nobles, dans la nuit du 4 Août, avaient *traité la sainteté du serment comme les propriétés, & que les Consciences firent aussi leurs sacrifices.* Je vous prie d'être très-persuadé, Monsieur, que la plus grande partie des Députés de la Noblesse ne mérite pas ce reproche. Quant à moi, à cette époque désastreuse, j'avais reçu de mes Commettans la permission d'opiner dans cette Assemblée. Je fis de vains efforts pour faire entendre mes justes réclamations contre les violations des propriétés; & n'ayant pu me faire entendre, ni faire insérer dans le procès-verbal ma protestation, je l'ai déposée chez un homme public, avec nombre d'autres contre les décrets de l'Assemblée qui

se sont trouvés contraires à mes cahiers. Et, comme dans les prétendus sacrifices de la nuit du 4 Août, les intérêts des pauvres ont été aussi compromis que ceux du Clergé & de la Noblesse, j'ai cru devoir protester contre tous, excepté l'égalité de répartition. Il en est de même du silence coupable que l'Assemblée Nationale a gardé sur les attentats commis sous ses yeux, dans la nuit du 5 au 6 Octobre. J'ai cru devoir à l'honneur de mes Commettans, & au mien propre, un exposé de l'horreur qu'ils m'ont fait éprouver, & de la profonde douleur dont ils ont pénétré mon cœur pour le reste de ma vie. Cette opinion est déposée avec mes protestations. Si ma Patrie ne se relève pas, j'aurai fait mon devoir, & j'aurai ce chagrin de moins : si au contraire elle se relève, je prouverai à mes commettans que j'étais digne de leur confiance. Vous pouvez, Monsieur, rendre ma lettre publique. »

J'ai l'honneur d'être, &c.

Le Marquis de la QUEILLE,

Député de la Sénéchaussée d'Auvergne.

*N. B.* S'il vous arrive d'autres protestations, soit des députés, soit des commettans, nous les

ferons imprimer sur des feuilles à-part, comme des pièces importantes & des monumens précieux, qui attesteront, un jour, que tout n'était pas égaré ou corrompu, à l'époque de la révolution; & qu'il était encore en France des ames où se retrouvait le feu sacré de l'honneur & de la justice.

\* \* \*

\* \*

\*

## SUITE DU QUATRIÈME RÉSUMÉ.

LE parti de la maison d'Orléans ne s'est aussi manifesté qu'à cette époque , & c'est pour ce moment-là que j'en réserve l'histoire , afin de ne pas séparer cette découverte de l'incroyable surprise où elle jetta la foule inattentive des députés, des capitalistes & du peuple Parisien.

Ces deux dernières factions ( je veux dire les capitalistes & le peuple , dont les intérêts , d'ailleurs si opposés , se sont si souvent confondus ) combinèrent sur-tout leurs efforts dans cette conjoncture.

Les capitalistes , par qui la révolution a commencé , n'étaient pas difficiles en constitution , & ils auraient donné les mains à tout , pourvu qu'on les payât. Ils imploraient tout simplement la *garantie de la nation* , par les *mérites de M. Necker* , sans autre verbiage. Ils voulaient que M. Necker régnât pour les payer ; qu'on essayât d'une révolution , pour les payer ; que tout fût renversé , pourvu qu'on les payât. Ils ne concevaient pas que l'assemblée nationale fût

autre chose qu'un comité de finances. Ils sentaient bien que, dans l'état présent, la France n'était pas libre de les payer; & c'est en ce sens qu'ils voulaient qu'elle fût libre. Ils sentaient aussi que le combat serait à mort entre Paris & le reste du Royaume; mais ils s'y exposaient (1). Ils aidèrent donc le peuple & l'assemblée nationale à s'emparer de tout, à condition que tout serait conservé pour eux. Et en effet, l'assemblée nationale s'est conduite, avec les provinces, en véritable assemblée de créanciers (2).

---

(1) Il y a juste trente ans, que J.-J. Rousseau écrivait au Contrôleur-Général Silhouette : « Ne pouvant sauver l'état » qu'aux dépens de la capitale qui l'a perdu, vous avez » bravé les cris des gagneurs d'argent. »

(2) M. le marquis de Montesquiou ayant géré longtemps les écuries de Monsieur, crut pouvoir diriger le comité des finances, & fit un plan. Mais son travail, celui de M. Dupont & de quelques autres députés, celui de M. Necker, & même les plans de banque sont presque illusoires, en ce qu'ils n'ont d'autre base que la totalité des anciens impôts qu'on n'a plus, les biens de l'église dont l'administration ne sera pas si facile que l'a été leur usurpation; & enfin le *quart* patriotique. Mais depuis que les fermiers ne paient plus, et qu'on a tant aboli de droits & de redevances, qu'entend-on par ce quart? Est-ce le quart de ce que j'ai, ou le quart de ce que j'avais? car c'est bien différent. On peut avancer que le pro-

Une fois que les Démagogues de l'assemblée ,  
& les philosophes du Palais-Royal eurent le mot

---

duit combiné du quart patriotique & des biens du clergé , n'équivaudra pas aux revenus qu'on a perdus : restera donc toujours l'éternel *déficit*. J'en appelle au petit nombre , je veux dire , à tous les bons esprits. A l'heure où je fais ces réflexions , dans tout Paris & principalement au Palais-Royal , des émissaires furieux & des bandits arrachent aux hommes leurs bouclés , & aux femmes leurs pendans-d'oreilles. De jeunes moines , fatigués du joug , offrent à l'assemblée nationale l'or qui couvre les saints , les dons , les offrandes & tous les gages de la piété des fidèles , dont ils sont las d'être les gardiens. M. Necker demande aux femmes le sacrifice de leurs bijoux ; l'œil du peuple épie l'argenterie de toutes les maisons & les désigne aux Hôtels des Monnoies ; chacun s'immole ; on dépouille le Ciel & la Terre ; on vole de peur de ne pas payer ; & quand une armée de barbares aurait saccagé la France , elle ne ferait peut-être pas si ravagée. Il n'y a que l'Assemblée Nationale qui , toujours auguste & toujours inaltérable , touche héroïquement ses trente mille livres par jour , au milieu de tant de misères : *impavidam feriunt ruinæ*. Ce qu'il y a de déplorable , c'est que tant de malheurs , d'attentats & de sacrifices sont perdus : les écus patriotiques & sacrilèges , qu'on frappe chaque jour , vont s'engloutir aussitôt dans les coffres des riches Capitalistes : car plus ils sont riches , & plus l'État leur doit. C'est ainsi que , pour ne pas faire une troupe de mécontents , on fera un peuple de misérables. La crainte d'un faux-pas conduit dans un

des capitalistes, ils se garantirent mutuellement la dette & la révolution. Le marquis de la Fayette offrit d'être un héros; M. Bailli promit d'être un sage; l'abbé Sieyès dit qu'il serait un Lycurgue ou un Platon, au choix de l'Assemblée (1): M. de Volney parla d'Erostrate (2): Les Barnave, les Péthion, les Robespierre & les

---

précipice : car on n'évitera point le deshonneur par la ruine. Un retard dans le paiement des grosses rentes, une économie sévère, & le maintien des anciens impôts étoient l'unique planche dans le naufrage.

(1) On a comparé aussi M. l'abbé Sieyès à l'abbé de Saint-Pierre, parce qu'ils ont supposé tous deux que les hommes se conduisent par leurs lumières plutôt que par leurs passions. Mais l'abbé de Saint-Pierre le croyait de bonne-foi. La haute opinion qu'il avait des connaissances humaines, dit J. J. Rousseau, lui avait fait adopter ce faux principe de la *raison perfectionnée*, base de tous les établissemens qu'il proposait, & source de tous ses sophismes politiques. Les lumières de la philosophie ne servent qu'à mieux nous éclairer sur nos malheurs.

[1] Dès que les états-généraux furent indiqués, M. de Volney & quelques autres députés moins connus, quittèrent Paris & se répandirent dans les provinces, afin de dresser par-tout des bûchers à la patrie. L'Anjou fume encore du patriotisme de M. Chassebœuf de Volney.



Target engagèrent leurs poumons ; les Lezai de Marnesia , les Guépard de Toulangeon & les Bureaux de Pufy dirent qu'ils feraient nombre : on ne manquait pas de tartuffes : le Palais - Royal promit des malfaiteurs , & on compta de tous les côtés sur M. de Mirabeau.

Il faut se garder de comparer cette révolution à aucune autre révolution de l'histoire ancienne ou moderne. Dans un grand royaume, où la naissance, l'honneur, les dignités, les talens, jetaient tant de différences entre les hommes ; où tout avait son rang ; où la population, la distance & la variété des provinces ne permettaient pas d'autre gouvernement que la monarchie, il s'est fait pourtant une révolution toute populaire, comme elle se ferait faite dans une petite ville où la populace aurait égorgé ses magistrats. La majorité de l'assemblée nationale était *peuple* ; les princes & les grands, qui avaient des prétentions, n'ont pu se faire entendre qu'en se faisant *peuple*. Les mots de *patrie*, de *citoyen*, & de *liberté* ont retenti du pied des Alpes aux Pyrénées, & de la Méditerranée aux bord des l'Océan : comme si, pour avoir un pays, on avait une patrie ! comme si pour être Bourgeois, on était citoyen ! comme si pour être libre, il ne fallait qu'être barbare !

Cette révolution a mis au jour une foule de mauvais génies & de prétendus philosophes, qui

ont cru aller à la liberté, parce qu'ils fuyaient les loix, & haïr la servitude, parce qu'elle ne les tiraient pas de la misère. Combien de suppôts de la police ont été surpris qu'on les priât de travailler à la liberté ! combien de beaux esprits ont été plus généreux qu'il ne voulaient ! leur fortune tenaient aux abus de l'ancien régime, & ils n'ont acquis d'autre liberté que celle de mourir de faim. Les uns jadis aux pieds des grands, s'humiliaient par système, ne pouvant se passer des dédains de l'opulence : leur ambition répondait de leur fidélité. Les autres, prenant l'envie pour la fierté, haïssaient les riches, sans aimer la chose publique ; ou, pour mieux dire, ils aimaient tant la fortune, qu'ils ne pouvaient souffrir ceux qui la possédaient. Les uns & les autres ont passé la première partie de leur vie à déclamer ou à ramper : ils en passeront le reste à être insolens ou factieux. Jamais ils ne seront citoyens.

Mais les capitalistes & les démagogues s'en sont servis avec habilité ; & , du reste, ils n'ont rebuté personne. La halle & les clubs, l'académie & la police, les filles & les philosophes, les brochures & les poignards, ceux qui raisonnaient sur le *veto*, ceux qui le croyait le grand mot du despotisme, ceux qui le prenaient pour un impôt ;  
 enfin,

enfin, la lie de Paris, c'est-à-dire du monde, tout est entré dans l'armée démocratique. ( 1 )

Nous avons dit que la populace parisienne, qu'on appelle *la nation*, poussée par les ennemis du roi, ne travailla d'abord que pour eux : ce qui le prouve, c'est qu'elle prit & démolit la bastille, dont elle n'avait rien à craindre, & qu'elle oublia bicêtre, qu'elle ne peut éviter ; c'est qu'elle mit en fuite ou massacra ceux qui la nourrissaient & l'enrichissaient ; qu'elle dispersa les farines qu'on amassait de tous côtés pour elle ; & que, dans sa folle & longue ivresse, elle se plaça toujours, d'elle-même, entre la famine & la révolte.

Nous l'avons vue un jour, suivre les impulsions du parti d'Orléans, sans le savoir ; favoriser

[1] Il y eut une espèce de fou, dont on a tiré grand parti. On lui fit faire un gros livre, fort prôné, sur la nécessité de changer le royaume en république. Il faut, dit-il, dans son livre, que nous ayons une assemblée législative annuelle, annuelle, ANNUELLE. On appelle au Palais-Royal ce *crescendo* typographique, une progression d'idées.

Voyez le livre intitulé : *Simplicité de l'idée d'une constitution & de quelques autres qui s'y rapportent*

On a aussi traduit dans ces circonstances les ouvrages de Milton, en faveur du régicide.

ensuite les vues de l'assemblée nationale; se jouer bientôt de l'un & de l'autre, & se montrer tour à tour idolâtre ou raffasiée de M. Necker, dont elle ne fut jamais que méprisée ou redoûtée. Dans son grossier instinct, elle a servi à détruire la royauté, selon le vœu de l'assemblée; mais elle a sauvé la personne du roi, & a déjoué par là le parti d'Orléans, comme on le verra bientôt: elle a épouvané les nobles & le clergé, pour gagner l'argent que lui prodiguaient deux partis différens; mais elle a renversé les barrières, & refusé de payer les impôts, en se moquant des décrets de l'assemblée nationale, des gémissemens de M. Necker, & des cris des capitalistes. De sorte qu'également favorable & redoutable aux différentes factions, cette populace parisienne a fini par enfanter ce qu'elle n'avait pas conçu, je veux dire, une *anarchie démocratique*, dont tous les profits seront pour elle, tous les honneurs & tous les périls pour l'assemblée nationale. Oui, tous les périls & toutes les catastrophes seront pour vous, assemblée nationale, qui n'avez pas su qu'on ne fonde point la *démocratie* dans un vaste empire, & sur-tout qu'on ne laisse point de Capitale dans une démocratie. Aussi, n'aurez-vous aboli la royauté dans le gouvernement, que pour la retrouver dans une

grande ville; vous n'aurez plus le roi des français, mais vous aurez la reine des cités.

C'est vers la fin du mois d'août, que, toutes les cabales étant prêtes, on commença par se demander *ce que c'était que la sanction royale?* & par cette seule question, on troubla ce qui était fort clair. On trouva dans le mot *sanction*, l'acceptation, la promulgation, la publication & deux sortes de *veto*, l'un *suspensif*, & l'autre *absolu*. Certes, la nation n'avait songé à aucune de ces subtilités. En disant à ses députés: *Vous ne ferez rien sans le concours du Roi*, elle l'avait reconnu partie intégrante du souverain, c'est-à-dire, du pouvoir législatif. La constitution & les loix ne pouvaient donc se passer du consentement royal.

L'assemblée nationale se tira de cette première difficulté, en déclarant que ses mandats ne pouvaient être d'aucun poids dans cette question; que d'ailleurs ils ne spécifiaient pas si l'empêchement royal serait absolu & illimité, ou s'il ne serait que suspensif. Les plus modérés disaient, qu'ils auraient à rougir pour la nation, si la France ne retirait de son assemblée législative, qu'une constitution aussi imparfaite que celle de l'Angleterre;

& ils travaillaient de bonne foi à nous éviter cette honte & ce malheur.

---

P. S. Il s'est trouvé, parmi nos lecteurs, des personnes qui ont vu quelque différence entre le style de M. Salomon & le style de M. l'abbé Sabatier. Ces personnes ont la vue plus subtile qu'elles ne pensent, & leur jugement, leur goût & leur sagacité méritent bien nos sincères compliments. Mais peut-être se trouvera-t-il d'autres lecteurs, dans la foule, qui, comparant le jugement & le compliment, penseront & diront tout haut, que nous avons payé une erreur par une fausseté. Nous voilà donc entre la crainte & l'espérance.

---

---

*Forſitan & Priami fuerint quæ fata requiras,*  
Æn. Lib. 2.

---

**M**AIS les chefs de parti , voyant qu'heureusement la majorité de l'Assemblée n'entendait pas l'état de la question , craignirent les lumières qui pouvaient jaillir d'une longue délibération ; ils craignirent sur-tout le travail du comité de constitution.

En effet , ce comité demanda positivement deux chambres , & le *veto absolu* pour le roi. A ces mots , on n'entendit qu'un cri. Une de ces deux chambres , disait-on , sera l'aristocratie , & le *veto absolu* sera le despotisme. Les habiles songèrent donc à profiter au plutôt de cette fureur & de cette ignorance , en y joignant un peu de terreur.

Le palais-royal s'était attrouqué ; les couriers allaient & venaient sans cesse de Paris à Versailles ; les motions se succédaient avec une rapidité prodigieuse ; la fougue & l'effervescence

étaient au comble ; tout frémissait au seul nom du *veto royal* : enfin , avec ce mot , on fit une telle peur au peuple , qu'il en devint effrayant. Un bon démocrate se leva , & , le sabre à la main , il écrivit à l'assemblée nationale pour la prévenir que quinze mille hommes allaient partir pour *éclairer les châteaux* des députés qui soutenaient le *veto absolu* ; & qu'une seconde armée irait à Versailles , pour enlever le roi & la famille royale.

L'assemblée , épouvantée de tant de zèle , trembla de tous ses membres , excepté pourtant de ceux qui étaient dans le secret , & c'était le petit nombre. Le marquis de la Fayette , sommé de répondre de la tranquillité publique , & ne jugeant pas que le moment d'enlever le Roi fût venu , opposa des troupes & du canon au patriotisme du palais-royal ; & le bon démocrate , marquis de St. Huruge , coupable d'avoir proposé ce qu'on a depuis exécuté , fut mis en prison ( 1 ). Mais on refusa de faire des perqui-

---

(1) Si M. le Marquis de la Fayette voulait opposer son caractère connu à ce que je dis ici , il prouverait peut-être qu'il n'avait pas de plan. Mais on le juge d'après sa conduite plutôt que d'après ses principes , dont on n'est pas sûr.



sions ultérieures ; & M. Mounier , qui proposait cinq cent mille livres pour celui qui dénoncerait les auteurs d'une conspiration contre la personne du Roi & la liberté de l'assemblée nationale , ne fut point écouté.

L'émotion avoit gagné les provinces , d'autant qu'elles ne savaient trop de quoi il s'agissait. La patrie de M. Chapellier se distingua : le petit peuple de Rennes proposa , à tout hazard , une armée au secours du *veto suspensif* ; car c'était là que la plupart voyaient la constitution : d'autres la voyaient dans les impôts : M. de la Borde ne la concevait pas sans une banque ; le parti d'Orléans la cherchait dans l'anarchie ; M. Necker , dans le *veto absolu* , mais secrètement. C'est ainsi qu'un Français voit l'étoile polaire en Allemagne ; un Allemand la voit en Suède , & un Suédois , en Laponie.

Au sein des fureurs démocratiques , des dissensions , des frayeurs & des corruptions de tout genre ; avec de mauvaises intentions , de mauvaises actions , & de mauvaises harangues ; enfin avec tous les élémens d'une révolution , on croit bien que l'assemblée nationale ne pouvait que réussir ; & pourtant je ne saurais trop insister sur l'habileté de sa conduite dans un moment si critique.

Elle décréta , d'abord , que la France était un

état monarchique ; que la personne du roi était inviolable ; le trône , indivisible ; & la couronne , héréditaire , de mâle en mâle , par ordre de primogéniture , à l'exclusion des femmes , sans prononcer sur les renonciations : mais elle décréta tout aussitôt : Que l'assemblée nationale était permanente ; ( sans s'expliquer sur la nature de cette permanence ) qu'elle ne serait composée que d'une chambre , & que le pouvoir législatif tout entier résidait dans cette chambre. De sorte qu'elle déclarait que la France était *une monarchie* : mais il fallait entendre *une démocratie* ( 1 ). Par-là , toute discussion ultérieure sur la nature du *veto* devenait superflue ; & c'est ce que MM. Mounier , Bergasse & Lally-Tollendal , membres du comité de constitution , comprirent si bien , qu'ils donnèrent leur démission. Les autres membres du comité MM. l'abbé Sieyès , l'évêque d'Autun , Chapelier & Clermont-Tonnerre , qui semblaient

---

( 1 ) C'est ainsi que l'Assemblée Nationale s'est souvent commentée elle-même , & c'est ce que certaines gens appelleront peut-être des contradictions. Les théatins ont commenté de même leurs statuts : il y est dit , *qu'ils seront habillés de blanc* , & ils ont mis à côté , *c'est-à-dire de noir*. Le commentaire l'a emporté sur le texte , sans contradiction.

partager le mépris qu'on avait fait de leur plan ; furent obligés de donner aussi leur démission, ne fut-ce que par pudeur. Mais, comme ils ne pouvaient être à la fois humiliés & satisfans de la décision de l'assemblée, ils entrèrent, sans rougir, dans le nouveau comité que l'on forma.

M. de Mirabeau ne craignit point de se montrer en faveur du *veto illimité* ; tant il était sûr qu'on se moquerait de ses efforts ! Mais il voulait ne pas se trouver trop en contradiction avec lui-même : il se souvenait d'avoir écrit, vingt fois, qu'on ne pouvait se passer de la sanction royale, & il voulait concilier ses écrits & ses amis. C'était un concert d'hypocrites.

Cependant M. Necker, ne voulant pas être le Ministre d'un roi sans couronne, favorisait, sous main, la foule des honnêtes gens, moins éclairés que bien intentionnés, qui combattaient encore pour le *veto absolu*. Ils disaient tous qu'un Roi auquel on n'accorda qu'un *veto suspensif*, n'est plus Roi ; qu'il est tout au plus capitaine général, homme à brevet & à pension. Quelle dérision, en effet, d'accorder au chef de l'état un droit *d'empêcher qui n'empêchera pas* ! Le peuple verra sans cesse l'instant où il faudra que le prince obéisse ; & par là même, le voilà avili dans l'opinion. L'assemblée forcera le Roi à en-

registrer ses décrets , beaucoup mieux que le Roi ne forçait les parlemens à enregistrer ses édits. Aussi , pour éviter un affront inévitable , le prince qui n'aura qu'un *veto suspensif* , obéira toujours à la première formation ; & on ne lui aurait conféré qu'une prérogative illusoire. D'où il résulte que , si cette précaution , d'un *veto suspensif* , pendant une ou plusieurs législatures , paraissait nécessaire au nouvel ordre de choses , on aurait encore manqué le but qu'on s'est proposé.

C'est ainsi que raisonnaient les bonnes intentions dépourvues de principes. Mais les démagogues , forts de logique & d'ironie , leur répondirent : « Vous ne savez pas ce que vous demandez : » la souveraineté étant toute entière dans l'assemblée » législative & dans les municipalités qui seront » les instrumens de l'assemblée , nous tromperions » le Roi & le peuple à la fois , si , après avoir » décrété l'unité de la chambre législative , nous » accordions au prince un *veto absolu & illimité* ; » puisqu'alors nous le ferions intervenir dans la » souveraineté , d'où il est exclus : ( ce qui tromperait le peuple ) ; & que nous engagerions , » à chaque législature , une guerre civile , dans » laquelle le peuple se rangerait toujours du côté » de l'assemblée , ce qui tromperait le Roi. Car , » si on partageait la souveraineté entre le prince

• & l'assemblée , où seroit le corps qui pourrait  
 • s'interposer en cas de *veto* ? il y aurait toujours  
 • appel au peuple , c'est-à-dire , insurrection.  
 • Vous nous direz , peut être , que nous cons-  
 • tituons une monarchie sans monarque , ou une  
 • démocratie embarrassée d'un phantôme de Roi ;  
 • & nous en convenons. Mais on ne peut aller  
 • du premier pas à la perfection. Il a fallu se  
 • prêter un peu à l'habitude , à la faiblesse ,  
 • & aux vieux préjugés. Les mots effarouchent plus  
 • que les choses ; *la France république* aurait  
 • peut-être révolté les provinces ; d'ailleurs , il  
 • aurait fallu expulser ou massacrer la famille  
 • royale. Au lieu que *la démocratie, sous le*  
 • *nom & les apparences de la monarchie* , sera  
 • le mot secret de la constitution , le prix de nos  
 • travaux , le fruit de nos lumières , & l'heureux  
 • lien de tous les partis & de tous intérêts. »

M. Necker , voyant qu'il étoit dupe des dé-  
 magogues , & que l'ancantissement de la mo-  
 narchie étoit forcé , tâcha du moins d'intervenir  
 dans ce dernier acte. N'ayant pu obtenir au roi  
 le *veto absolu* , il conçut le dessein de lui arra-  
 cher à lui-même la demande d'un *veto suspensif* ,  
 & se servir de la fermentation des esprits & des  
 menaces du Palais-Royal , pour intimider le con-  
 seil. Il communiqua sa prudence , & même son

effroi à tant de députés , qu'il aurait pu au besoin pratiquer une majorité dans l'assemblée nationale. Enfin, pour influencer d'une manière plus inconcevable dans cette décision, il envoya son rapport, qui était tout en faveur du *veto suspensif*; s'obstinant à faire un tel présent à l'assemblée & à la nation, & ne voulant pas mourir sans avoir été en France, ministre républicain ou national.

M. Mounier, président de l'assemblée, montra en cette occasion une d'extériorité & une finesse dont il est rare que les honnêtes-gens aient occasion de faire usage. Certain que le rapport envoyé par M. Necker était favorable au *veto suspensif*, il feignit de craindre qu'il n'y fût contraire; &, comme il n'est pas probable qu'un ministre cherche à rabaisser son maître, M. Mounier se servit très-bien de la vraisemblance contre la vérité, & de tous les partis contre le desir de M. Necker. Il fut donc décidé que, favorable ou non à la prérogative royale, la lettre ministérielle ne serait pas ouverte; & c'est à M. Mounier que M. Necker doit, ou le bonheur de n'avoir pas trempé dans la coupable décision de l'assemblée, ou le malheur d'être compté pour rien dans la moderne constitution.

Tel fut le dernier essai politique de M. Necker par l'assemblée nationale. S'il y a paru quelque-

fois depuis cette époque, c'était pour obtenir des décrets en faveur de ses emprunts & d'une petite banque entée sur la caisse d'escompte. Nous en avons déjà parlé. Pressé entre les besoins toujours renaissans de l'état, & les aveugles & mauvaises intentions des démagogues, ce ministre n'a jamais pu parler que d'argent dans ses aparitions à l'assemblée nationale, & n'a jamais osé en demander assez : de sorte qu'il a toujours eu le malheur d'être insuffisant dans un système qui ne suffit pas.

En rassemblant sous un même coup d'œil les différens traits de M. Neckér, on ne peut s'empêcher de regretter que ce ministre ait si peu connu ses forces, ou qu'il en ait si mal usé. Quel moment, en effet, que son retour en France, je ne dis pas pour lui seulement, mais pour la monarchie ! Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'en rentrant dans le ministère, il eût pu éluder les états généraux : mais je crois fermement qu'au retour de son exil, il aurait pu en imposer à l'assemblée nationale, qui ne pouvait se passer de lui, pour maîtriser le royaume; qu'il l'aurait forcée de suivre ses cahiers, &, qu'en cas de résistance, il l'aurait dénoncée, avec succès, à la nation. Tout cela pouvait réussir à M. Neckér; & c'était une assez grande gloire. Aujourd'hui, le

Roi lui devrait un trône ; la France , une constitution ; les capitalistes , une solide garantie ; & l'assemblée nationale elle-même , des actions de grâces , pour l'avoir sauvée de la prévarication. Mais , trop occupé de son projet , au lieu de relever l'autorité royale , il se plut à triompher d'elle , en faisant son entrée à Paris , accompagné de sa femme & de sa fille ; faiblesse qu'on n'a pardonnée qu'à elles. On lui reprochera toujours de s'être si mal servi du prétexte que lui offrait la détention de M. de Besenval , dont il demanda humblement la liberté à un hôtel-de-ville ; reconnaissant ainsi , en homme du peuple , une puissance subalterne , née d'hier ; & oubliant , comme ministre du Roi , l'antique majesté de ses maîtres , au nom desquels , lui seul peut-être dans tout le royaume , pouvait parler encore avec noblesse & fermeté. L'encensoir des peuples lui fit croire qu'il pouvait négliger ou avilir le sceptre des Rois. On le vit , avec surprise , adresser le même discours à l'hôtel-de-ville de Paris & à l'assemblée nationale ; & confondre ainsi deux pouvoirs si différens , dans un seul & même hommage. Mais l'affront imprévu qu'il reçut des districts , au milieu de son triomphe , lui fit sentir avec amertume , qu'il n'avait fait , par cette fausse démarche , qu'accroître l'influence de l'assemblée



nationale sur le peuple , la stupide admiration des provinces pour Paris , & l'irrévérence universelle pour le trône , au pied duquel il reste lui même attaché sans force & sans éclat. Il n'y a plus qu'une conspiration contre sa personne , ébruitée avec art , qui puisse lui redonner ce qu'il a perdu , en réveillant pour lui les allarmes & la tendresse du peuple. Mais ce moyen , dont les démocrates se sont emparés , est un peu usé , & finira par être absolument décrié. (1)

Cependant , le jour même où M. Necker envoyait son rapport à l'assemblée nationale , le marquis de la Fayette écrivait au président de l'assemblée qu'il ne répondait pas du sang prêt à couler : tous les ministres , plus frappés des maux présents , qu'on pouvait éviter , que des maux à venir , qui sont inévitables , s'étaient réunis dans les mêmes frayeurs. Ce fut donc aux cris unanimes du palais-royal , des districts , des démagogues , &

---

(1) Le comte Louis de Narbonne , sachant l'état où est réduit M. Necker , est parti en poste , de Besançon , pour venir lui appliquer des lettres de citoyen , enveloppées dans des feuilles de chêne. Il faut voir quel sera l'effet de ce remède civique.

même des ministres, qu'il fut décidé. « Que tout  
 » le pouvoir législatif, c'est-à-dire, que la sou-  
 » veraineté appartenant à l'assemblée nationale,  
 » le Roi ne pouvait opposer aux actes du sou-  
 » verain qu'un refus suspensif; & on décréta  
 » que son refus cesserait à la seconde des légis-  
 » latures qui suivrait celle qui aurait proposé la  
 » loi refusée. » On convint pourtant que le Roi  
 pouvait inviter l'assemblée à prendre un objet  
 en considération; mais toute proposition de loi  
 lui fut interdite. Enfin le Roi de France fut mis  
 hors de la constitution française : &, si on dit  
 encore que son consentement est *nécessaire*, il faut  
 entendre qu'il est *forcé*.

M. de Mirabeau, qui saignait toujours de plaider  
 pour la prérogative royale, voulut qu'on accordât  
 au Roi le pouvoir exécutif *suprême* : on en a fait  
 un décret, qui réunit dans un seul mot une dé-  
 rision & une sottise. Le pouvoir d'exécuter les  
 volontés d'autrui est toujours *suprême*; c'est la  
 suprématie d'un intendant de maison; tout do-  
 mestique a le pouvoir exécutif *suprême* autour  
 de son maître : Louis XVI n'est donc plus que  
 le grand officier de l'assemblée nationale. Le  
 titre de Roi lui est conservé, comme une an-  
 tique

tique décoration dont la politesse moderne n'a jamais privé les Rois détrônés.

Ainsi fut abolie , ou suspendue , le vendredi 11 septembre 1789 , la monarchie française , fondée l'an 420 de l'ère chrétienne , après quatorze siècles de fortunes diverses ; d'abord aristocratie royale & militaire ; ensuite monarchie plus ou moins absolue ; & maintenant démocratie , armoiriée d'une couronne



. . . *Nimiùm vobis Romana propago  
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.*  
Æneid. 1. 6.

**C**E serait en effet le comble de l'hypocrisie ou de l'ignorance, que d'appeller encore la France une *Monarchie*. Ce serait tromper Louis XVI, qui, pour avoir signé quelques décrets, peut se croire membre & garant d'une constitution dont il est absolument exclus. Ce serait tromper la Nation, qui se figure sans doute que ses Représentans ont parfaitement suivi ou interprété ses mandats, que le Gouvernement est encore monarchique, & que le consentement du Successeur de Louis XV est nécessaire aux actes de l'Assemblée Nationale, tandis qu'il est certain que la Couronne n'est qu'une ombre vaine, & que les signatures de Louis XVI sont à-la-fois *inutiles & frappées de nullité*, ainsi que je le démontrerai bientôt.

Je dois dire aussi (& le Descendant de nos anciens Rois, ne saurait trop se le répéter) que sa personne n'est désormais inviolable que par le

troisième Décret de l'Assemblée Nationale, & non par sa nature, comme ci-devant. Ce caractère sacré n'est plus la prérogative & l'essence du trône : c'est une grace & un don de l'Assemblée ; & c'est ce que M. de Mirabeau fit très-bien entendre, lors qu'il demanda l'horrible permission de dénoncer la personne la plus sacrée de l'État après celle du Roi.

Je le déclare donc à la face de l'Europe ; l'Assemblée Nationale ayant tué la Royauté dans la personne de Louis XVI, je ne vois de souverain en France que cette assemblée, & je révère avec elle l'Hôtel-de-Ville & plus encore les Districts, & plus encore la puissance du Palais-Royal, & les Forts de la Halle encore plus redoutables. Voilà mes législateurs & mes rois : je n'en connais point d'autres. Ils peuvent me compter au rang de leurs sujets : & malheur, dans une révolution, à qui, ne pouvant dresser des échaffauds, ne dresse pas des autels ( 1 ).

---

(1) Je ne suis pas le seul qui reconnaisse le pouvoir des districts. Le Maire de Villeneuve-le-Roi-sur-Yonne, vient de leur porter ses plaintes contre l'Assemblée. Ils ont à Paris le *veto absolu* contre l'Hôtel-de-Ville & contre l'Assemblée. Je parlerai ailleurs de



Pour ne pas laisser plus d'excuse que de refuge aux victimes de la Révolution, l'Assemblée nationale achève d'envelopper l'État dans ses vastes filets, par son double travail sur l'organisation des Assemblées futures & des Municipalités. Le Représentant du plus petit canton, une fois député, ne dépendra plus de ses commettans : il leur sera étranger & sacré, comme représentant de la France entière; il leur sera également inviolable & irrévocable, comme membre du souverain. Une telle démocratie sera une des plus violentes aristocraties qui aient jamais existé. A la vérité, les sessions ou législatures sont bornées à deux ans: mais l'Assemblée sera perpétuelle; les commissions seront amovibles, & les pouvoirs immuables. De sorte que nos envoyés, librement élus, gouverneront forcément en souverains successifs, & puisqu'il faut le dire, en despotes. Car, par-tout où il y a réunion des pouvoirs, il y a despotisme. Or, tel est, d'après les décrets de l'Assemblée Nationale, la Constitution Française: » *Il n'y a point en France d'autorité supérieure à*

---

l'hommage que *Monsieur*, frère du Roi, vient de faire en personne au comité de police,

» la Loi. art. 1; & cette autorité réside dans  
 » l'Assemblée Nationale, art. 8. » Y a-t-il là  
 quelque équivoque, ou quelque ressource pour  
 la Royauté? ( 1 )

Après avoir ainsi reconnu hautement & sans détour, la supériorité de l'Assemblée Nationale, qu'il me soit permis de dire que, si elle a d'abord manqué à la fidélité due à ses mandats, en abolissant de fait le Gouvernement monarchique, elle ne pêche pas moins aujourd'hui contre la politique, lorsque, pour la forme, elle laisse subsister des vestiges de ce Gouvernement dans une véritable Démocratie. Quand on a rendu le Roi inutile, pourquoi ne pas le déclarer tel? pourquoi laisser la Nation chargée de l'entretien d'une Cour? & pourquoi tendre le piège de la Royauté à cinq ou six millions de bons Français, qui, n'entendant pas le *mystère de la démocratie sous les apparences de la Monarchie*, seront toujours tentés de traiter Louis XVI en Roi, & se rendront, sans le savoir, criminels de lèse-majesté nationale?

Il est certain qu'aux yeux de l'Europe & de la

---

(1) Voyez les articles de constitution, au procès-verbal de l'Assemblée nationale.

postérité, l'Assemblée Nationale se disculperait plus aisément de l'usurpation de la souveraineté, que de l'usage qu'elle en a fait, en constituant la France. Elle aurait du moins l'excuse de César, si on lui reprochait son injustice: *Non violandum jus, nisi regnandi gratiâ*. Il ne faut violer la justice, que pour une couronne. Mais l'Assemblée pourra-t-elle excuser sa mauvaise foi ou son ignorance, lors qu'on lui objectera qu'il est contre la nature des choses, contre tout principe, & contre l'exemple de tous les temps, qu'une grande monarchie se change en république? Moins les volontés particulières, dit J.-J. Rousseau, se rapportent à la volonté générale, c'est-à-dire, *les mœurs aux Loix*, plus la force réprimante doit augmenter. Donc que le Gouvernement, pour être bon, doit être relativement plus fort à mesure que le peuple est plus nombreux. Mais plus il y a de magistrats, plus le Gouvernement est faible. Et voilà pour quoi Machiavel, Montesquieu & tous les Écrivains législateurs ont observé que les républiques. en s'agrandissant, tombaient nécessairement dans l'Aristocratie, & de l'Aristocratie dans la monarchie; parce qu'il est de la nature des Gouvernemens de se resserrer, à mesure que les États s'accroissent & se corrompent. D'où il résulte que la France n'a pu se relâcher brusque-



ment de tout l'espace qui se trouve entre la Monarchie absolue & la Démocratie, & passer ainsi d'un extrême à l'autre, sans rouler vers l'anarchie, par ce mouvement aveugle & rétrograde. Aussi, tout y est frappé de paralysie, tout est ébranlé, tout est suspendu en France: l'Armée, les Tribunaux, le commerce, les établissemens, les Arts, les travaux, les devoirs, & jusqu'aux espérances, & aux désirs les plus doux. L'amour se tait, la nature est interdite; on ne fait où placer ses enfans; on ne se marie qu'en tremblant dans ce malheureux Empire. Comme au-contraire tout y aurait pris une face nouvelle! comme la France se serait rajeunie, si l'Assemblée y eût réglé les choses d'après leur nature éternelle! si elle eût réduit le despotisme ministériel à la véritable & franche monarchie, au lieu de rebrousser d'elle-même du despotisme d'un seul au despotisme de tous!

Voilà ce que tous les bons esprits vous crient par ma bouche, Députés de la France; & leur voix fera pâlir ceux de vous qui ont connu ces principes, & rougir ceux qui les ont ignorés. Il est, n'en doutez pas, des juges redoutables pour vous, qui savent que dans tout événement le succès n'est qu'une imposture, & qui vous blâmeront encore plus d'avoir manqué la consti-

tution, que vous ne vous applaudissez d'avoir humilié le Trône. Peut-être aussi, puisque la perversité humaine a voulu qu'une sottise fût plus déshonorante qu'une violence ou qu'une injustice, peut-être conviendrez-vous plutôt de votre perfidie que de votre ignorance. Mais je vous le prédis: que vous ayez ignoré ou méconnu les loix d'une bonne constitution, vous ne jouirez pas long-temps de votre ouvrage. Les corps ne se reposent que dans leur centre de gravité: la France, que vous avez soulevée, mais que vous n'avez pas assise sur sa vraie base, va s'agiter dans les convulsions de l'anarchie, & tomber enfin dans le gouvernement monarchique, ou se démembrer par sa chute, & se former en provinces fédératives, comme la Suisse (\*). Vous ne pouvez éviter une de ces deux révolutions. A quoi sert de dissimuler? La France, que vos mains ont façonnée, ne verra pas la troisième de vos législatures: il faut qu'elle devienne une véritable monarchie, comme l'Angleterre, ou qu'elle renonce à son existence personnelle & au rôle

---

(1) Peut-être que, si tous les grands Etats de l'Europe se morcellaient en petites républiques, ainsi que dans l'ancienne Grèce, les hommes y gagneraient beaucoup.

impofant que fa maſſe lui fait jouer en Europe , pour ſe morceller & ſe cantonner en petites Démocraties : à-moins que tout ne finiffe encore par le déſpotiſme Royal : & c'eſt à vous que nous le devons. Oui, nous vous devons le déſpotiſme d'un ſeul, Aſſemblée Nationale , puisſque vous l'avez voulu ; & on le préférera à votre déſpotiſme. Que le Roi ait une armée, ou que l'armée ait un Roi ; & la France expiera vos erreurs & vos crimes. Tel eſt en effet votre véritable crime, Aſſemblée législative ; c'eſt d'avoir calomnié la Révolution, en lui faiſant porter des fruits empoisonnés. Vous l'avez ſi bien calomniée, cette Révolution ; qu'elle ſera maudite dans tous les ſiècles ; & que nous aimerons encore mieux le repos d'une véritable ſervitude , que les mouvemens douloureux d'une fauſſe liberté. ( 1 )

---

(1) En dernier réſultat, tous les philoſophes, Ariſtote, Hobbes, Rouſſeau, & tous ceux qui ont parlé avec le plus de raiſon ou d'enthouſiaſme de la liberté, ont fini par penſer que la Monarchie convenait parfaitement aux grands Empires, & ils ne l'ont pas caché. Cela paraît ſcandaleux au premier coup-d'œil : nous y laifſons réfléchir le lecteur. Ces philoſophes ont parlé de la liberté, comme

On se demandera toujours pourquoi la majorité de l'Assemblée, qui n'était pas dans le secret des ennemis du Roi, s'opposa pourtant avec eux à la création d'une seconde chambre; ce qui entraîna le refus du *veto absolu*: & nous devons cette explication à nos lecteurs.

Quoique les Nobles qui nous restent ne soient tout au plus que les mânes de leurs ancêtres, & que les Rois les aient autant affaiblis par les collèges qu'ils leur ont donnés, que par les privilèges qui leur ont été enlevés; c'est pourtant contre eux que la haine du petit peuple fut d'abord dirigée, à l'ouverture des États-Généraux. On ne parlait que de leur aristocratie; & on en parlait la flamme & le fer à la main. L'Assemblée Nationale, qui attisait cette fermentation, ne fut plus maîtresse de l'éteindre, lorsque le moment de la constitution arriva; lorsqu'il fut besoin d'écarter les passions & de réunir les idées; lors qu'enfin il eût été si nécessaire que la France, prête à se former en corps politique, ne se privât d'aucun de ses membres. On feignit de croire, & le plus grand nombre crut en effet qu'il était impossible de former cette se-

---

d'une maîtresse; & de l'autorité, comme d'une femme légitime.

conde chambre autrement qu'avec des Nobles, autrement qu'avec des Pairs. Or, de quel front présenter un Sénat de Nobles à un peuple qu'on avait tant excité contre eux, & à qui on avait fait croire qu'*Aristocrate* & *Gentilhomme* étaient synonymes? Mais l'Assemblée se trompait elle-même; & la punition d'avoir une fois égaré le Peuple, fut de ne pouvoir plus le ramener.

Les Nobles sont des monnoies plus ou moins anciennes, dont le temps a fait des médailles; ils sont inévitables dans la Monarchie, mais ils ne sont pas nécessaires pour fonder un Sénat. On peut introduire l'aristocratie dans une bonne constitution, sans recourir aux anciens Nobles. Un Sénat de Paysans serait très-bien une assemblée d'Aristocrates. Il est vrai qu'ils seraient bientôt Patriciens & Nobles; l'Aristocratie jette, de sa nature, un grand lustre sur chacun de ses membres: mais, lors qu'en formant un Sénat, on rejette les Nobles, on se prive d'instrumens déjà brillants par le temps: on a des Nobles nouveaux, & par conséquent un Sénat moins vénérable.

L'Amérique Septentrionale n'ayant pas, comme les anciens royaumes d'Europe, un Roi & une Noblesse pour élémens de sa constitution, s'en est pourtant donné les simulacres dans son président & dans

son Sénat. Cette terre, encore neuve, n'a pu suppléer aux effets du temps que par des suppositions : elle feint que son Président est Roi, & que son Sénat est noble. Mais comme la noblesse est un souvenir, le vœu des peuples, & même l'éclat des lettres n'ont pu la conférer, par exemple, à Wasington ou à Franklin; tout ce qu'ils peuvent obtenir de leur réputation, comme Cicéron & tant d'autres grands hommes, c'est de commencer une race. On descendra d'eux, mais ils ne descendent que de leurs œuvres. J'ai vu le temps où nos Démagogues connoissaient fort bien en quoi consiste l'essence de la Noblesse. *Nous méprisons*, disaient-ils, *M. le duc de Bouteville*; mais nous ne pouvons mépriser son nom. Voilà, en un mot, ce que c'est que la Noblesse : C'est un nom gravé par la main du temps, dans la mémoire des hommes; & voilà ce que l'Amérique n'a pu se donner. Ses élémens étaient tous de même nature; ils étaient homogènes en politique; elle n'a pu anoblir certaines familles, en les déclarant Sénatoriales, & laisser les autres dans l'obscurité plébéienne. Elle a donc fait son Sénat électif : d'où il résulte que son gouvernement, qu'on appelle *Congrès*, n'est, au fond, qu'une seule & même chambre, divisée en deux sections ou bureaux. Le Président, pris dans le Peuple,

n'a pu aussi qu'être électif. Par conséquent, l'Aristocratie & la Royauté ne sont, à Philadelphie, que des apparences, des fictions, dont le législateur a cherché à fortifier le Gouvernement. Mais la démocratie l'emporte si bien, qu'il n'est pas de petit canton qui ne se détache, à son gré, de l'intérêt général, & même de l'État. L'Amérique Septentrionale ne peut donc servir de modèle à la France, qui doit se conserver en masse, si elle ne veut pas descendre de son rang en Europe. C'est cet orgueil national & politique, inné dans tous les Français, & fondé sur l'honneur d'appartenir à un grand Empire, dont je me sers comme d'un levier pour renverser l'édifice de l'Assemblée législative. Car si chaque petit canton, en France, se séparait de la cause & de la masse communes, pour se gouverner à son gré, je ne trouverais plus d'autre absurdité dans la constitution donnée par l'Assemblée, que le phantôme Royal & l'entretien d'une cour, ( 1 )

---

(1) Il n'y a jamais eu de grande république sur la terre qui ne se soit aussitôt changée en monarchie. Le chef armé d'une grande nation, celui qui reçoit les ambassadeurs, qui fait la guerre & la paix, est nécessairement roi; & c'est pour éviter les usurpations des généraux d'armée qui reviennent victorieux, c'est pour

éviter la tyrannie du gouvernement militaire, que les grands peuples donnent volontairement à leur constitution le poids du diadème. Si Marius, Sylla ou César, au retour de leurs conquêtes, avaient trouvé à Rome un roi héréditaire, ils n'auraient pu se faire couronner par leurs soldats. La démocratie dans un Etat comme la France, enclavé parmi des nations rivales & guerrières, & forcé à représenter sans cesse sur le grand théâtre de l'Europe, est donc une absurdité. Mais, disent les démagogues, voilà justement pourquoi nous avons laissé le roi; & moi, je leur répons, qu'ils ont laissé trop ou trop peu. Ce roi ne fera rien pendant la paix; il fera tout pendant la guerre. Dans les temps orageux, celui-là tient déjà notre liberté, qui a notre force en main,

\* \* \*

\* \*

\*



*Quò res cunq̄ue cadent , unum & commune periclitum.*

*Æneid.*

**I**L fallait donc , pour affeoir à jamais la Constitution Française sur ses vrais fondemens , conserver la Monarchie , établir les Communes , & créer l'aristocratie dans un Sénat essentiellement inamovible , c'est à-dire , héréditaire & peu nombreux. ( 1 ) Il serait résulté de ces trois

(1) Nos démagogues disent toujours qu'il est absurde & odieux qu'un homme naisse *Magistrat* ; mais , sans compter que par là ils excluent le roi héréditaire qu'ils ont admis , je leur demande à mon tour si un homme naît *père de famille* ? il naît enfant , & la nature l'appelle à la paternité , comme la Société à la magistrature ou à la propriété d'une grande fortune. Le temps le rend propre à faire des enfans & des loix. L'absurdité serait réelle , si le fils d'un pair siégeait au parlement , avant la majorité , qui est la permission d'être homme , donnée par la nature. La brillante & véritable prérogative d'un aristocrate , est de siéger en personne , ainsi que le monarque , dans le sanctuaire des loix ; tandis que le peuple

forces ; dont chacune est despotique , par sa nature , un Gouvernement sans despotisme ; mais si énergique , & si plein , que la France serait rapidement montée au point de grandeur où sa nature l'appelle ; tel qu'un arbre dont les sucres ne sont plus détournés , remplit bientôt la

---

n'y assiste que par députés : & cela doit être dans un grand empire , où l'on est forcé de combiner les trois gouvernemens. Le peuple est si près de la souveraineté par la force & le nombre , qu'il peut & doit en être écarté par la représentation , sans trop s'affoiblir. Les Pairs , éloignés de la souveraineté par leur petit nombre , s'en rapprochent par leurs prérogatives , & sur-tout par le droit de présence dans l'assemblée législative , sans pour cela devenir trop redoutables. Enfin le roi , réduit à sa seule personne , serait tout-à-fait hors de la souveraineté , sans le *vêto absolu*.

Mais on peut faire au gouvernement d'Angleterre un reproche fondé sur le privilège qu'a le monarque de créer autant de pairs qu'il veut. On aurait dû borner le nombre des membres de la chambre-haute , par une loi constitutionnelle , puisque ceux de la chambre-basse sont limités sur le nombre des villes & bourgs qui ont droit d'envoyer au parlement. Si son intérêt ne s'y opposait pas , le roi pourrait accroître tellement le nombre des pairs , qu'il transporterait la démocratie dans la chambre-haute ; & l'aristocratie dans la chambre-basse : ce qui subvertiroit l'Etat ; puisqu'encore un coup la démocratie

terre

terre de ses racines, & le ciel de son feuillage. ( 1 )

Rien ne devait donc arrêter l'Assemblée Nationale dans la formation des deux Chambres,

---

est le gouvernement de plusieurs, l'aristocratie, de quelques-uns ; & la monarchie, d'un seul.

J'ajouterai ( car on ne peut se détacher de cette intéressante discussion ) qu'en Angleterre les traces de la féodalité se font sentir dans la forme des députations ; puisqu'il y a des villes considérables qui ont peu d'envoyés ; d'autres qui n'en ont point, & de petits bourgs qui en ont plusieurs. Cela vient des anciens privilèges des lieux. Le temps & le commerce ont opéré de grands changemens dans les villes, sans rien innover dans les prérogatives. La France, appelée plus tard à une constitution ; évitera cet inconvénient.

( 1 ) Toute force dans la nature est despotique, comme toute volonté dans l'homme. Un seul gramen peuplerait la terre en peu de temps ; un seul hareng, à force de se multiplier, remplirait les mers, si les autres plantes & les autres poissons les laissaient faire. Mais, comme chaque plante & chaque animal tend aussi avec la même énergie à occuper toute la terre ; il en arrive que ces différentes forces, également despotiques, se répriment mutuellement ; il se fait entr'elles une compensation dont les loix nous échappent ; mais d'où il résulte que, sans jamais se détruire, elles retiennent chaque espèce dans ses propres limites.

MM. de Clermont-Tonnerre, de Mortemar & de la Rochefoucault s'étant fait peuple, pourquoi MM. Petion, Populus & Regnault n'auraient-ils pas été sénateurs? Mais aussi, en formant un Sénat, comment refuser la préférence à cette minorité de la Noblesse qui s'était montré si populaire? Il était d'ailleurs si naturel que les premiers Sénateurs Français fussent nobles; il aurait paru si ridicule qu'ils ne le fussent pas, que cette considération arrêta beaucoup de membres dans l'assemblée nationale; de sorte qu'on peut dire que les nobles de la minorité ont été deux fois bien coupables: d'abord envers le roi, auquel ils ont été si funestes; ensuite, envers la nation, qu'ils aimaient de toute leur haine pour le roi, &, qu'avec tant d'amour, ils ont privée d'une bonne & véritable constitution, en empêchant la division de la puissance législative. Au reste, il faut toujours convenir que le plus grand nombre n'entendait pas l'état de la question; & cela seul peut assurer leur innocence. On en a vu qui disaient naïvement: *nous n'aimons pas le gouvernement d'Angleterre*, comme ils auraient dit: *nous n'aimons pas la Géométrie*: & M. de la Fayette était si persuadé qu'une seconde chambre était inutile à la constitution, & que l'assemblée nationale servait déjà

d'exemple à l'Europe, qu'il disait à un Anglais qui retournait à Londres : *adieu, monsieur ; vous ne trouverez plus de chambre haute à votre arrivée.* Mot remarquable & rapporté à Londres, où il a beaucoup déridé la gravité Britannique.

Voilà les raisons & les hommes qui ont balancé nos destinées : c'est par là que nous avons eu cette constitution qui soumet les campagnes à l'aristocratie des villes, les villes aux municipalités, les municipalités & les villes à l'assemblée nationale ; & qui ne laisse au roi que l'exercice des monnoies. On parle maintenant de lui ravir ses domaines : ce sera sans doute la dernière action de l'assemblée contre le roi. Sur quoi nous observerons que jamais le domaine n'appartint mieux au roi que depuis que lui-même tient si peu à l'état : mais on veut sans doute que ce prince soit d'autant plus dépendant de nous, que nous dépendrons moins de lui : *ne quid inausum intentatum-ve fuisset.*

Je ne peux sortir de cette importante question, sans répondre à la demande si naturelle que font sans cesse les étrangers. *Nous concevons, disent-ils, que Paris, excité, soulevé, embrasé par les partis qui fermentaient dans son sein,*

*ait tout-à-coup lié avec l'assemblée nationale un étroit & rapide commerce de prévarications, de crimes & d'extravagances de toute espèce. Mais comment les provinces ont-elles reçu, rendu & donné tour-à-tour ces impressions furieuses ? comment n'ont-elles pas été révoltées de l'infidélité de leurs représentans, lorsqu'elles ont vu que le roi était exclus de la constitution ?*

Il faut d'abord convenir que l'impolitique rassemblement des troupes autour de l'assemblée nationale, fit tout-à-coup changer la nature des choses. Le roi ne fut plus un père de famille environné de ses enfans, mais un maître ombrageux, escorté de satellites : Paris, éternel objet de méfiance & centre de toutes les corruptions, attira subitement tous les vœux & toutes les espérances : enfin, l'assemblée nationale fut le vaisseau de l'état ; et on le vit en péril. De sorte que, malgré les ordres précis qu'il avait reçus, en partant pour sa destination, le cas du naufrage qu'on n'avait pas prévu, étant arrivé, on laissa le vaisseau aborder où il voulut. Des courriers sans nombre, dépêchés par les factieux, fortifièrent ce sentiment universel par les terreurs qu'ils semèrent dans les provinces. Les curés en parlaient d'une bouche affamée, et le consacraient

dans toutes les chaires (1). L'exil importun de M. Necker mêla le deuil à la fureur, et son retour forcé par le peuple, l'enorgueillit sans le calmer. Le Roi perdait chaque jour une bataille contre l'Assemblée Nationale, et ses ministres le trompaient et se trompaient en tout. Une main peu connue, mais sûre, lui présenta inutilement le tableau du présent et de l'avenir. On avait trop dissimulé à ce prince que, du jour où le monarque consulte les sujets, la souveraineté est comme suspendue. Il y avait interrègne, sans que S. M. s'en doutât. Le silence raisonné de M. Necker fut d'autant plus perfide, qu'il rassura la conscience des provinces, dont il était encore plus

---

(1) J'ai oublié de dire, au N<sup>o</sup>. V, lorsque je récapitulais les moyens de M. Necker, que le clergé, par humanité ou par politique, ayant enfin résolu d'améliorer le sort des curés à portions congrues, en portant leurs gages à 1200 l., chargea l'abbé de Montesquiou, son agent, d'en parler à M. Necker; car cette opération ne pouvait se faire sans le concours du ministre des finances, à cause des engagements que le clergé avait pris pour le roi. Mais c'est précisément ce que M. Necker ne voulait pas: il se ferait privé d'une foule d'instrumens très-actifs, s'il eût souffert qu'on satisfît les curés avant l'ouverture des Etats-Généraux. Il fallait que l'abbé Grégoire y entrât mécontent, pour y faire quelque chose.

que des finances , le véritable directeur. Ce silence sur les entreprises de l'Assemblée avait un double sens : il parut d'improbation , à la cour , et d'approbation , à Paris et dans les provinces. En un mot , le silence de M. Necker était comme son discours d'ouverture aux Etats-Généraux. C'est dans ce discours , qui mécontenta tous les partis , parce qu'il était fait dans l'intention de les contenter tous ; c'est , dis-je , dans ce discours , que des yeux exercés trouvent les plis , les nœuds et les replis de la politique de ce ministre , qui ouvrit les Etats-Généraux , comme Janus ouvrait l'année romaine , avec une tête à deux visages ,

Toutesfois , malgré les embuches de M. Necker , l'impéritie des ministres , et la fièvre parisienne , si l'Assemblée Nationale , délibérant sur la sanction royale , eût dit : *le Roi sera-t-il de la constitution , ou n'en sera-t-il pas ? La France sera-t-elle une monarchie , ou un état démocratique ?* Je ne doute pas que les provinces ne se fussent hautement décidées pour l'affirmative , & qu'elles n'eussent forcé la constitution monarchique entre les mains de l'assemblée nationale. Mais les démagogues , ayant dressé la question d'une manière infidieuse , l'enveloppèrent de termes techniques , & firent broncher également



l'ignorance & la bonne foi de tous les français. Il en est peu qui ne croient Louis XVI Roi de France, avec son *veto suspensif* : mais notre devoir est de les avertir qu'ils n'ont plus de Roi & nous l'avons dit assez hautement, pour que la sottise & la mauvaise foi restent à jamais sans excuses.

Il faut encore observer, en terminant cette longue & importante discussion, que, s'il y a eu beaucoup d'adhésions, de la part des provinces, aux décrets de l'assemblée, les protestations contre ces mêmes décrets n'ont pas manqué non plus. Mais l'assemblée a mis autant de prudence & même de bonté à dissimuler celles-ci, que d'ostentation & de plaisir à proclamer les autres.

J'écrivais ceci pendant que tout ceci se passait : mais je suis la voix qui crie dans le désert. Le peuple, ébloui, se croit éclairé ; atroce & furieux il se croit libre, & n'est au fond, qu'un esclave révolté ( 1 ). Les esprits les mieux intentionnés

---

(1) Le mot *liberté* sera toujours une énigme, tant qu'on n'y verra autre chose que l'ouvrage des loix & le fruit de la constitution ; tant qu'on la confondra avec l'*indépendance naturelle*. Le peuple de Paris n'a donc pas encore eu de liberté, puisque nous n'avons encore ni constitution, ni loix.

n'entendent rien depuis long-temps à notre situation : les cabales ont tellement croisé les intérêts & obscurci tous les faits ; l'assemblée nationale a si bien démenti ses cahiers par ses principes , & ses principes , par ses actions ; toutes les têtes sont si pleines de comités & de districts , de départemens & de municipalités , de crimes &

---

Il nous manque une bonne définition de la liberté. Pour parvenir à s'entendre, il faudrait d'abord se demander quels sont les élémens de la liberté. Il me semble que l'homme sortant de l'état naturel, pour arriver à l'état social, perd de son indépendance pour acquérir plus de sûreté : la liberté est donc l'effet *d'un contrat entre l'indépendance & la sûreté*. L'homme quitte ses compagnons des bois, qui ne le gênent pas, mais qui peuvent le dévorer, pour venir trouver une société qui ne le dévorera pas, mais qui doit le gêner. Il stipule ses intérêts du mieux qu'il peut ; & lorsqu'il entre dans une bonne constitution, il cède le moins de son indépendance, & obtient le plus de sûreté qu'il est possible. C'est un vaisseau qui se fait assurer en quittant le rivage, & qui, pour la garantie du tout, diminue volontairement ses profits. Avec cette définition de la liberté, on explique tous les phénomènes qu'elle nous présente dans l'histoire ancienne & moderne. A Rome & dans Athènes, par exemple, l'indépendance l'emportait sur la sûreté ; dans une monarchie, comme l'Angleterre, la sûreté l'emporte sur l'indépendance, &c. &c.

de conjurations, que, dans cet affreux chaos, on distingue à peine le cri du malheur, toujours couvert par celui de *constitution* & de *liberté*: paroles de mensonge & de confusion qui jettent par-tout l'erreur & l'effroi, & chassent l'espoir & la lumière (1),

---

(1) L'Assemblée Nationale ne cesse d'exercer le pouvoir exécutif & judiciaire; elle connaît de tous les différends qui s'élèvent à Paris & dans les provinces; elle prononce sur toutes les difficultés: & si quelquefois elle renvoie au Roi, qu'elle n'appelle plus que le *pouvoir exécutif*, c'est pour se tirer d'embarras. Elle a donné un règlement de police à la ville de Paris; & lorsqu'elle effuie quelque résistance de la part des villes ou des Parlemens, ses membres proposent de choisir parmi eux des commissaires qui feront à la fois juges & parties. Il y a un tel renversement dans toutes les têtes, que Paris a lu, sans surprise, dans le compliment adressé par M. Bailly, le jour de l'an, à MM. de l'Assemblée Nationale: qu'*après avoir marché par des travaux, il venait les prier d'achever la loi qui s'achève sans cesse, & dont une partie repose dans leur sagesse*: il a ajouté, que lui & son hôtel-de-ville (qui étaient à la capitale, ce que l'Assemblée Nationale est au reste du royaume) donneraient l'exemple de la *soumission*. Je ne parle pas du mauvais style de ce discours, mais du mauvais sens, & je demande à M. Bailly, en supposant qu'il sache ce que c'est qu'une constitution, comment

Il faut pourtant que je dévoile encore de nouveaux crimes : j'ai à parler de la naissance ,

---

il a pu dire que la mairie ou l'hôtel-de-ville avait sur Paris la même puissance *identiquement*, que l'Assemblée Nationale sur tout le royaume. Ou l'hôtel-de-ville & son maire ont le pouvoir législatif, c'est-à-dire, la souveraineté, ou l'Assemblée Nationale n'a qu'un pouvoir municipal sur tout le royaume. Que M. Bailly se tire de là, puisqu'il s'y est engagé. Dans je ne fais quel *Journal* d'Etat, un M. Masclet raconte que *la petite ville de Dunlaigle, en Berry, vient d'offrir à la garde nationale de Paris & à son général, vingt mille hommes prêts à marcher au premier signal, & dont le moins valeureux doit verser la dernière goutte de son sang.* M. Masclet ajoute : *Dunlaigle est une très-petite ville, un bourg, dont on ne croyait pas devoir attendre un pareil secours. (Dunlaigle ne se trouve même pas dans le grand dictionnaire de la Martinière.)* Voilà la difficulté bien posée; comment croyez-vous que M. Masclet s'en tire? *C'est*, continue-t-il, *que dans une terre libre, il sort, tout-à-coup, des hommes des lieux les plus resserrés.*

Un autre journal assure qu'une demoiselle de condition a levé une armée de 36 mille hommes pour opérer une contre-révolution, & que cette demoiselle exerce ses troupes dans un appartement bien fermé, au cinquième, rue Mazarine.

Un autre offre de prouver cent onze conspirations,

des progrès & de l'explosion de la cabale d'Orléans , pour achever le tableau des causes de la

---

toutes existantes , mais à différens degrés de maturité. Tous ces journalistes , bien cachés sous leurs noms de famille , ou sous leurs noms littéraires , s'accordent tous à imputer les malheurs & les crimes du temps aux aristocrates ; mais la vérité est que les nobles n'ont rien fait ni en bien ni en mal , & que leur nullité contraste parfaitement avec la férocité du tiers-état. La fable de Vesoul s'est réalisée à Senlis ; & le crime le plus atroce du siècle est malheureusement parti d'une main roturière. On peut en dire autant des conjurations : on n'a pu convaincre aucun des gentilshommes qu'on avait arrêtés ; & la dernière entreprise contre le marquis de la Fayette , dénoncée par la sentinelle nationale , est encore une production du tiers-état. La plupart de nos députés à l'Assemblée Nationale le disputent en ridicule aux journaux & aux municipalités. Assistez à leurs débats , & vous entendrez un M. Lanjuinais proposer des prix aux corporations qui se sont le plus distinguées dans la révolution , c'est-à-dire , à celles qui ont fait couper le plus de têtes , & prouver que les tribunaux n'ont pas *singulièrement* favorisé ces exécutions. Vous entendrez un Poupet lui répondre sur le même ton, *que certains magistrats ont cependant montré du zèle* : un Robespierre avancer qu'il faut loger l'Assemblée Nationale au cirque du palais-royal , afin de mieux confondre l'aristocratie. Vous verrez un Dupont , parlant de l'Etat où les districts tiennent l'Assemblée Nationale , & des cris féroces de la galerie qui assiste aux

révolution , & m'approcher enfin , non fans horreur , de la nuit du 6 octobre ; de cette nuit qui n'a pu couvrir nos attentats de son ombre , & qui correspond , dans l'histoire , à celle de la St. Barthélemi. Il étoit donc dans ta destinée , ô France , de rougir deux fois aux yeux de l'univers , d'abord du crime du Roi contre son peuple , & ensuite de l'attentat du peuple contre son Roi !

---

féances , & menace ceux qui résistent aux démagogues ; vous verrez , dis-je , ce M. Dupont s'écrier : *au bout du compte , Messieurs , nous sommes assez libres.* Vous verrez je ne fais quel autre député , surnommé *la Poule* , citer les actes des apôtres , dans la tribune ; & , comme on se mit à rire , croire bonnement qu'on se moquait des apôtres , & dire qu'il n'étoit pas permis de se moquer d'un livre imprimé avec privilège (patole si naïve , qu'elle ne put être scandaleuse.) Vous entendrez le doux Target proposer l'*union* , la *paix* & la *concorde* , & assurer qu'*elles seront suivies du calme & de la tranquillité.* Vous verrez , dans les séances du soir , des Populus , des Regnault , des Guillaume , des Guillotin , des Thibaut , ne digérer que leur dîner dans tout ce qu'ils disent. Que n'entendez-vous pas enfin du sieur de Mirabeau , dans les hazards de son jargon ? Fut-il jamais Assemblée plus auguste , composée de membres plus exigus ou plus ridicules ? on dit pourtant dans l'école : *Totum conflatum ex paribus.*

Qu'on nous pardonne si, dans le récit de tant de complots & d'atrocités, il nous échappe quelque fait. Tel est le malheur d'un historien dans les conjurations : le moindre complice en fait toujours plus que lui, & peut l'accuser d'ignorance ; & je ne doute pas en effet, que M. de Mirabeau ne regarde cette liste effrayante de crimes, avec le mépris d'un savant pour une nomenclature insuffisante. Mais quelle affreuse richesse que celle qui trouvera ces annales pauvres de forfaits & d'attentats !



( N<sup>o</sup>. 10. )

A D R E S S E

*A MM. les Impartiaux ou les amis de la Paix, réunis chez M. le duc de la Rochefoucauld.*

---

*Secretos-que pios, his dantem jura neminem.*

---

**D**U jour où il fut décrété par l'Assemblée Nationale que la majorité de ses membres donnerait des loix à la France (1), tout association de députés, formée hors de son sein, n'a pu être qu'une conjuration. Ainsi, Messieurs, allé-  
guez, tant qu'il vous plaira, que vos intentions sont pures, que vos idées sont grandes & lumineuses, & que la république en danger a besoin de vous : puisque vous êtes des membres de l'Assemblée Nationale, réunis loin d'elle, pour

---

(1) La moitié *plus un* des membres présens à chaque séance forme la majorité; de sorte que deux ou trois cens personnes décident toujours du sort de 24 millions d'hommes.



délibérer sur la chose publique, il est certain que vous n'êtes que des enfans conjurés, & que vous ne pouvez qu'être funestes à votre métropole, soit en contrariant ses vues par une rébellion manifeste, soit en les secondant par une perfide succursion qui vous attirera les regards, la faveur & les applaudissemens populaires, dont elle ne peut, sous peine de mort, se passer un seul jour. Vous vous liguez, dites-vous, pour le salut public; mais est-il permis d'être d'abord coupables, pour devenir ensuite bienfaisans ? C'est rendre le bien qu'on fera illégitime. Voilà, Messieurs, ce qu'on appelle des principes.

Il semble qu'après cet exposé, un Citoyen rigide n'ait plus qu'à rompre avec vous. Mais comme depuis six mois tout attroupement un peu fort, tout club un peu nombreux me paraissent des puissances légitimes, je m'adresse à vous avec une soumission & un respect qui croîtront chaque jour en raison direct de votre nombre.

Je viens de lire, avec une admiration très-circonspecte, le prospectus *du bonheur public*, que vous avez jeté, avec tant de magnificence, dans toutes les feuilles de la capitale, c'est-à-dire, de la Nation; & j'ai vu, non sans douleur, qu'en amis peu généreux de la félicité publique, vous

demandiez à vos souscripteurs des idées pour prix de leur abonnement. Je ne connais pas de contribution plus onéreuse, & je ne crois pas qu'on soit tenté d'appeler celle-là *patriotique*. Je viens cependant à vous avec le denier de la veuve, & je vous prie de me dire, Messieurs,

Pourquoi (dans votre art. I) vous déclarez d'abord que vous êtes fidèles à vos devoirs? Je viens de vous déclarer moi-même, que c'est contre toute espèce de devoir que vous vous assemblez. Parlez de vos *principes*, & non de vos *devoirs*, pour être vrais; c'est une grande différence. Je crains toujours, Messieurs, qu'on ne vous prenne pour des hypocrites.

Pourquoi donc (dans le même art.) ne parlez-vous que des *intérêts du peuple* & de ses droits? Le peuple n'a-t-il donc que des droits & pas un devoir? C'est dater votre prospectus de Paris, & du moment où la populace est armée. Le tems & le lieu font beaucoup trop à votre entreprise.

Pourquoi (art. III) paraissez-vous convenir que la constitution peut être *défectueuse*? & pourquoi ajoutez-vous qu'il faut pourtant la *maintenir*? Votre conscience vous crie qu'il faut deux chambres & un Roi pour faire un bon gouvernement: pourquoi avez-vous l'air d'en douter?

Si l'Assemblée Nationale eût décrété qu'un triangle peut exister sans avoir trois côtés, diriez-vous : *essayons*. Les propriétés politiques ne sont-elles pas éternelles comme les propriétés géométriques ? Et, en admettant un peu moins de rigueur dans une démonstration politique, approuvez-vous cependant que l'Assemblée Nationale ait joué le royaume à croix & pile, & qu'elle ait fait une épreuve sur 24 millions d'hommes, *sicut in animâ vili* ? N'aurait-elle pas dû profiter de l'expérience de l'Angleterre, qui a si heureusement mêlé les trois espèces de gouvernemens ? Supposé que la France n'eût pas encore eu de vaisseaux, & qu'elle voulût se donner une marine, vous semblerait-il bon qu'elle évitât de se modeler sur l'Angleterre, & qu'elle affrontât l'Océan sur des navires d'une structure hasardée ?

Pourquoi (art. IV) faites-vous semblant de croire qu'on peut rendre au Roi l'exercice d'un pouvoir nécessaire ? Pourquoi, ajoutez-vous, que le vœu solennel de la Nation & les principes monarchiques sont reconnus & consacrés par la constitution ? C'est trop de fictions à-la-fois. Répondez aux numéros 4, 5, 6, 7, 8 de ce journal, où l'on démontre, à la rigueur, que le Roi est *forclos de la constitution*, & que la France

n'est plus une monarchie? Tous vos collègues, & le marquis de Montesquieu entr'autres, ne disent-ils pas tous les jours à l'Assemblée Nationale: *Messieurs, le Roi n'a plus qu'à exécuter vos ordres?* Ils attachent le Roi à la machine politique; mais ils ne l'y ont pas fait entrer. Voulez-vous donc que les Rois de France soient dans la constitution, comme à Saint-Denis, des *morts couronnés?*

Pourquoi (art. V) concluez-vous, de ce qu'il n'y a plus de distinction d'*ordres*, qu'il n'y aura plus de *rangs* dans la société? n'est-ce pas induire les bourgeois en erreur, & ajouter l'orgueil à leur vieille haine pour les grands noms? Le peuple gagnera-t il quelque chose à cette doctrine? Je pense, moi, qu'un cordonnier se croira toujours plus loin d'un anobli, que celui-ci d'un véritable gentilhomme; & ce fera une idée fautive de plus dans le commerce de la vie.

Pourquoi (art. VI) affectez-vous de séparer l'*homme* du *citoyen*, en parlant de leurs droits? Ne savez-vous pas qu'on n'a de droits que dans la société? & que, dans la société, on n'est jamais un seul moment l'homme de la nature? Vous le savez, cette nature ne donne que des besoins & des organes; c'est la loi qui impose

des devoirs & qui donne des droits : on n'a donc que des besoins dans les lois, & on ne retrouve ses droits que dans la société. Voilà des idées claires & précises ; pourquoi les confondez-vous ? Vous avez ouï dire que la Déclaration des droits de l'homme était un dangereux hors d'œuvre de la constitution française : pourquoi glissez-vous sur cette difficulté ?

Pourquoi, ( art. VII ) en pressentant que les innovations seront nécessaires dans la constitution actuelle, vous arrosez-vous le droit de les faire vous-mêmes ? Où sont vos titres aux yeux de la Nation ?

Comment ( art. X ) pouvez-vous croire qu'il vous sera possible d'être les modérateurs de l'entreprise sur les biens du clergé, ou d'en arrêter la vente à telle ou telle somme ?

Que prétendez-vous faire ( art. XII ) en faveur des magistrats dépouillés de leurs charges ? Où sont vos ressources pour les rembourser ?

Pourquoi ( art. XIII ) laissez-vous du vague sur la question importante de la liberté de la presse, lorsque vous avez sous vos yeux les lois de l'Angleterre ? Vous laissez la porte ouverte à la licence & à la tyrannie à-la-fois.

Pourquoi ( d'après votre art. XIV ) souffrez-vous que l'avocat Target propose de distribuer

aux soldats des exemplaires de la constitution , afin que chacun d'eux puisse examiner & juger si les ordres du Roi y seront conformes ou non ? Pourquoi laissez-vous dire par votre écolier Barnave , que les gardes nationales seront pour la constitution , & les troupes réglées pour le royaume ? Pourquoi lui permettez-vous de dire qu'il est superflu de prononcer le nom du Roi dans le serment militaire ?

Enfin , ( dans votre XV & dernier article ) comment vous flattez vous d'opérer la prompte expédition des affaires , d'accélérer la conclusion des travaux de l'Assemblée Nationale , d'entretenir l'union entre toutes les parties de l'Empire , &c. ? Vous êtes donc bien redoutables , si vous êtes si puissans , & par votre prépondérance sur l'Assemblée Nationale , & par vos menées dans le royaume !

Quoi qu'il en soit , voici ce que j'adresse à  
**VOS HAUTES PUISSANCES.**

Nous serons tous à vos pieds ; la France accablée tournera vers vous ses regards abattus , elle vous tendra ses mains suppliantes , & vous appellera ses sauveurs & ses dieux , si vous convenez des vérités suivantes.

» Tout homme qui parle de l'état de nature dans une société , est un sot ou un hypocrite.

Tout homme qui dit que la révolution aetuelle , en abolissant la distinction des ordres en France , y établit une véritable égalité de rangs , de naissance & de conditions , est encore un sot ou un hypocrite.

Les hypocrites de l'Assemblée ont donc trompé les simples & les sots de ce monde , en prenant l'état de nature & l'égalité primitive pour base de leur édifice.

Ils ont donc gâté la révolution.

Parce que nous voulions une véritable monarchie , avec l'influence de la nation , & qu'ils ont donné une démocratie avec l'apparence d'un Roi.

Il eût été plus franc d'établir seulement la démocratie sous son véritable nom ; alors les provinces n'étant plus trompées par le nom de la monarchie , se seraient gouvernées chacune à son gré , ou se seraient redonnées au Roi.

Comme français , nous voulons donc une monarchie , & non une démocratie ; comme philosophes , l'une ou l'autre. Point de traité.

Le Roi est à-la fois exclus de la constitution , & enfermé dans la capitale ; de sorte que le corps politique est comme l'homme au masque de fer , dont la tête était encore plus étroitement emprisonnée que le reste de sa personne.

Le Roi n'a qu'une place dans une bonne constitution; hors de là, il n'en est plus. C'est la pierre qui termine la pyramide : il n'y a que le sommet pour elle.

Ceux qui disent autrement sont des malfaiteurs en politique; ils n'ont ni affranchi, ni libéré la nation; ils l'ont licenciée (1).

Il n'y a que deux partis en France, celui que vous avez formé, & qui veut l'anarchie populaire malicieusement ou innocemment.

L'autre parti veut la constitution monarchique. Je ne connais pas de parti pour l'ancien despotisme.

L'état avait *besoin*, & non *droit*, de prendre les biens de l'église & des autres ordres.

Malgré tant d'usurpations, la banqueroute, qu'on pouvait éviter avant les états-généraux, est actuellement inévitable; & c'est tromper la France & l'Europe entière, que de le dissimuler. En ce moment les provinces sont bien vengées de Paris, au moyen des billets de caisse d'es-

(1) M. Cérutti, professeur de Lycée, un des écrivains du parti, a toujours l'air de *demandeur congé*, en parlant de liberté.



compte dont Paris est infecté, & dont elles sont exemptes : c'est la seule obligation qu'elles aient à l'Assemblée Nationale. Mais si l'Assemblée Nationale ordonne, comme on l'en sollicite, que ces billets seront reçus dans la caisse des Provinces, dès ce moment les billets chasseront le numéraire du reste du royaume comme ils l'ont chassé de Paris ; nous aurons un papier-monnaie décrié d'avance, & la banqueroute est déclarée.

L'Assemblée Nationale a manqué à toutes les notions du juste & de l'injuste ; en se faisant la partie de chaque citoyen qu'il lui plaît de traduire au petit tribunal du châtelet, qui tremble devant elle.

Elle manque également à la justice & à l'humanité, en établissant le crime de lèze-nation dans la crise d'une révolution. C'est armer le peuple contre tous les anciens serviteurs du Roi.

Sans JURÉS, il n'y a liberté ni justice dans une constitution ; & l'Assemblée Nationale, en laissant subsister l'armée des procureurs & autres bas-officiers de justice, nous fait perdre le fruit de toutes les réformes.

Voici le caractère & le jugement des opérations de l'Assemblée Nationale : *Tout ce qu'elle a fait de bien, elle l'a fait d'après ses cahiers ; tout*

*ce qu'elle a fait de mal , elle l'a fait contre ses cahiers.*

Quoique l'Assemblée Nationale, afin de ne rendre compte à personne de sa conduite, ait tué ses commettans en détruisant les bailliages, chaque français n'ena pas moins le droit de s'en prendre à tout Député qui lui tombera sous la main ».

Telles sont les propositions, les observations, les maximes & les vérités que tous les bons esprits vous offrent par ma bouche ; certains que, si vous n'en faites pas des règles de conduite, on en fera un jour contre vous des titres d'accusation. L'abbé Raynal vient de vous envoyer son testament politique, dans lequel il vous recommande le trône. Mais, comme il ne dit pas un mot de la constitution, il est évident qu'il veut asseoir le Roi sur un nuage, & qui l'y croira bien assis, pourvu que ce nuage soit brillant de couleur & de lumière. Car il ne vous reproche pas d'avoir mal appuyé le trône, mais de ne l'avoir pas assez décoré. Ce ne sont pas des droits & des prérogatives qu'il reclame pour la royauté, mais une *garde*, des *honneurs*, & un peu de *faïte*.

Vous voilà quittes, à peu de frais, avec l'Historien des deux Indes : mais nous ne serons pas si faciles à contenter. L'abbé Raynal ayant passé

sa vie à écrire contre les Rois, & vous, écrivant aujourd'hui pour vous apitoyer sur eux, ressemble beaucoup à Charles-Quint, qui faisait faire des prières publiques en Espagne, pour la liberté du Pape, qu'il tenait prisonnier à Rome; ou plutôt M. l'abbé Raynal se ressemble à lui-même, puisqu'il s'est autant illustré à écrire contre l'esclavage des nègres, qu'enrichi à trafiquer de leur liberté.

C'est à monsieur le duc de la Rochefoucauld, chez qui votis vous réunissez, Messieurs, que j'adresse mes dernières paroles; à ce duc patriote, sur la tête duquel M. Turgot avait placé tant de principes.

Souvenez-vous, M. le duc, que votre guide & votre modèle, ce même Turgot, dont les intentions redressaient si souvent les idées, disait à Louis XVI : *Votre Majesté peut se regarder comme un législateur absolu, & compter sur sa bonne nation.* Voyez quelle tournure prenait cet homme de bien, pour arriver à une constitution! & en parlant au Roi des administrations provinciales : « Il n'est pas naturel, disait-il, (pages 27, 28, 29) que de tels hommes (ceux qui n'ont que quelques perches de terre) aient voix comme le propriétaire de cinquante mille livres de rente, &c. &c. J'estimerai donc que l'homme qui n'a pas en fonds de terre de quoi

faire subsister sa famille, n'est pas un propriétaire, *chef de famille*, &c. &c. J'appellerai un citoyen un *franc-tenancier*, celui que les Romains appelaient *pater familias*. Cela suppose au moins six cens liv. de revenu net, ou la valeur d'environ trente setiers de bled. . . . . Je proposerai donc à Votre Majesté de n'accorder une voix de citoyen qu'à chaque portion de six cens liv., &c. &c.

Si vous méprisez le temps où Turgot écrivait, vous ne pouvez cependant, M. le duc, refuser quelque attention aux paroles de ce vertueux philanthrope, & au sentiment réfléchi qui les a dictées. Si vos secrétaires (les Condorcet & les Dupont) vous en donnaient le conseil, s'ils voulaient séparer votre gloire de celle de Turgot, résistez à ce piège de leur ingratitude; n'imites point des hommes qui n'ont vu, dans le sage Turgot, qu'un distributeur de grâces & de pensions, & qui, pour quelques profits obscurs, veulent vous donner des torts éclatans. Craignez qu'on ne dise que vous avez changé comme eux; que vos principes étaient des hypothèses, votre vertu un parti, votre amitié un procédé; qu'on ne dise enfin, que vous formez sous vos toits, non une réunion de patriotes, mais une concentration de la Démagogie.

SALOMON.

## S U I T E D U R É S U M É.

---

*Hic vir hic est tibi quem promitti sæpius audis.*

*Æneid. l. 6.*

---

C E fut vers le milieu du mois de septembre, lorsqu'on statua l'hérédité du Trône, *par ordre de primogéniture, parmi les mâles, à l'exclusion des Femmes*; ce fut, dis-je, au milieu du mois de septembre, que la cabale d'Orléans jetta tout-à-coup le masque patriotique & se montra, sous sa véritable forme, au milieu de l'Assemblée Nationale. Car, l'ordre de primogéniture était à peine prononcé, qu'un M. Reubel se leva pour observer que ce décret *appelait au Trône la Branche Espagnole, au préjudice de la maison d'Orléans*. Il fut suivi de M. Bouche, de M. Mirabeau, de quelques Gentilshommes de la minorité, & enfin du Marquis de Sillery, capitaine des Gardes de M. le Duc d'Orléans, & confident de ses plaisirs, qui se trouvant *par hasard* le Traité d'Utrecht dans la poche, se mit à lire, à haute voix, l'art

de la renonciation de la Branche Espagnole , & déposa le Traité sur le Bureau.

Alors tous les yeux se défillèrent; les différentes factions se regardèrent avec une surprise mêlée de honte; elles voyaient par qui elles avaient été fécondées, & pour qui elles avaient travaillé. Le public, partageant aussitôt l'affront de cette découverte, se rappella avec dépit, quel avait été, dans le cours de sa vie entière, ce Prince, qui n'avait que six mois de patriotisme.

( 1 ) On se souvint du mépris qu'il avait toujours montré pour l'opinion publique; sentiment qui est le dernier terme de la corruption, lorsqu'il n'est pas le comble de la philosophie, lorsqu'il n'est pas, sur-tout, suivi du mépris des richesses. On lui pardonnait d'autant moins de mépriser l'opinion publique, qu'il en avait mieux & à moins de frais capté la faveur, lorsqu'elle était devenue nécessaire à son ambition. On rougissait en même temps de ne s'être pas assez scandalisé des

---

( 1 ) Dès le commencement de l'année 1788, M. le duc d'Orléans parut vouloir se rapprocher du peuple, dont n'avait jusques là négligé ni le mépris ni la haine; il fit annoncer des distributions de pain à sa porte, & remplir les papiers publics de sa bienfaisance. L'hiver joignit ses rigueurs aux démonstrations de ce prince, & leur donna de l'éclat,

aumônes que ce prince distribuait aux pauvres , vers le temps de la convocation des Etats-Généraux. Lorsqu'un méchant fait le bien , on peut juger par un tel effort de tout le mal qu'il prépare. Les instructions à ses bailliages , dirigées par l'abbé Sieyès & frappées de démocratie , revenaient aussi en mémoire. On renouvela les plaintes sur l'illégalé élection de la Noblesse de Paris , élection dévouée à M. le Duc d'Orléans , & qui n'a jetté dans l'Assemblée Nationale que des membres illétrés , ou des orateurs furieux.

( 1 ) Ce fut un symptôme bien effrayant de ce qui allait arriver , que l'insouciance de tout Paris pour les vices manifestes de cette élection : mais telle était déjà l'ivresse des capitalistes , qu'ils supportèrent avec joie le mépris de leurs pouvoirs & de toutes les règles , pour aller plus vite à la Révolution. Ceux qui ont jugé le plus sainement de l'esprit qui régnait alors dans la chambre des Communes , conviennent unanimement que la majorité y était disposée à tout bien ; qu'elle n'aspirait qu'à la réforme des abus , au maintien

---

[ 1 ] Le comte de Lauraguais mit en vain son temps , sa logique & sa probité à combattre cette élection ; c'était un parti pris. Au reste , on crut voir une liste de bal , en lisant celle de tant de jeunes députés & de leurs suppléans.

de l'autorité royale , & , pour tout dire , à une véritable constitution. L'abbé Sieyes n'avait pas encore fait sa république ; on rougissait encore du comte de Mirabeau. Mais la jonction des curés & des 47 Gentils hommes fut une véritable irruption , qui troubla toutes les idées , & les détourna de leur cours par un mouvement violent & irrégulier. Le moment où M. le Duc d'Orléans entra dans la salle des Communes , suivi des 47 Gentils hommes , ne pouvait être oublié. On fait que , pour se donner un front plus calme & plus digne de son entreprise , il entra plastronné dans la salle : mais la peur se glisse sous les plus fortes cuirasses , & va saisir le cœur qui lui convient. Ce prince se trouva mal en sortant de la chambre de la Noblesse pour passer au Tiers-Etat , & le zèle aveugle de quelques courtisans , qui lui découvrirent la poitrine , éventa le secret de cette défaillance ( 1 ).

---

( 1 ) La terreur de ce prince était-elle fondée ou chymérique ? Le marquis de Sillery , son capitaine des Gardes , le même qui avait modéré son ardeur , à Ouessant , & qui l'encourageait dans l'Assemblée Nationale , convenait du péril. Voici une lettre qu'il écrivait à M. de Savigny. Elle est curieuse , & on y trouve tout : mais il faut ouvrir les yeux,



Lorsque le roi, mieux convaincu que ses ministres, des trahisons & de la puissance de ses en-

---

*L E T T R E de M. de Sillery à M. de Savigny.*

« Vive le Roi, mon très-cher ami; la plus étonnante révolution est consommée sans une goutte de sang répandu; le Roi est le premier souverain de l'Europe aujourd'hui; il a l'amour de son peuple & de toute la nation. Samedi, à quatre heures & demie du soir, le reste du clergé & toute la noblesse se sont réunis dans la chambre nationale, & la paix & la concorde régnaient parmi nous; le Roi & la Reine ont reçu les hommages des peuples, au milieu des acclamations les plus vives. Tout Paris illuminé, tout Versailles plein de feux de joie; enfin, l'ivresse est à son dernier période.

Les quarante-sept gentilshommes, dont j'ai l'honneur d'être, *se sont dévoués à la mort*, pour le service de la patrie; & j'ose vous assurer que nos noms seront placés à la tête de la charte royale qui assurera la liberté de la France.

Je n'ai que le temps de vous embrasser & de vous dire que, si nous avions tardé d'une heure, l'armée était dissoute, le régiment des gardes, &c. &c., *tout entrainé en révolte, par une impulsion patriotique*, & la France était perdue.

Peut-être aura-t-on reçu à Rheims des lettres contradictoires à ce que je vous mande, mais un *de vos députés* a eu l'honneur de démasquer le parti aristocratique, qui s'opposait à la liberté de la France. Je ne puis vous dire les détails particuliers; mais vous recevrez un journal qui ne

nemis , écrivit à la majorité des Nobles , pour les remercier de leur zèle , & les engager à se réunir aux factieux , M. le comte d'Artois leur écrivit aussi de hâter cette réunion , afin de sauver les jours du roi ; & lorsque sa majesté vint avec ses frères , pour reconnoître les États-Généraux ( *Assemblée Nationale* ) & leur annoncer le renvoi des Troupes , ainsi que le rappel de M. Necker , il se trouva qu'un député du Tiers , nommé *Blanc* , étoit à l'agonie. Quelqu'un apprit à ce mourant que le roi & ses frères étoient sortis *sains & saufs de l'Assemblée Nationale* ; à ces mots , il poussa un grand cri & expira , en prononçant le nom du comte d'Artois. Etoit-ce de rage ou de satisfaction ? Sa prompte mort enveloppa cette question d'un doute éternel. Voilà ce que chacun

---

vous instruira pas de tout , *parce qu'il y a des détails que je ne puis vous mander*. Si par hazard mes compatriotes désapprouvaient ma conduite , je leur répondrai comme Scipion : Messieurs , moi quarante-septième j'ai sauvé la France ; allons rendre grâces aux Dieux , &c. &c. Rendez ma lettre publique. Je suis heureux ; mon ame est pure & tranquille.

A Versailles , le Dimanche 28 Juin 1789.

*Nous laissons à nos lecteurs le soin de commenter cette lettre de Scipion-Sillery.*

se rappellait en ces circonstances. Un officier d'Artillerie, très connu, fortifioit aussi les soupçons contre M. le duc d'Orléans, par ses *liaisons dangereuses* avec lui. Si on n'osoit reprocher à M. Necker les fréquentes visites de ce prince, on ne se souviendrait pas moins qu'ils avoient été couronnés tous deux en effigie au palais-royal, le 12 juillet, & que leurs bustes avoient été portés dans les rues, aux acclamations du peuple & des capitalistes : on les voyait toujours sur le même piédestal & sous le même laurier. Tout cela expliquoit pourquoi la Cour ne recevait pas un échec ou une nouvelle affligeante, que le palais d'Orléans n'illuminât aussitôt ; & pourquoi Madame de Sillery faisait danser Mademoiselle d'Orléans avec les enfans du peuple, au cirque du palais-royal ! Déjà on osoit soupçonner ce prince des soulèvemens périodiques de la populace & des famines toujours renaissantes, qui, sans lui, étoient inexplicables, ainsi que les troubles de toutes les villes où se trouvoient des officiers attachés à sa personne & à sa maison. Sa fuite en Angleterre a depuis confirmé ces bruits & vérifié ces conjectures. On a découvert que les droits que son ambition avoit abolis dans plusieurs villes de son apanage, son dépit & son avarice les avoient bientôt rétablis : que ces actes de bien-

faisance & d'humanité, proclamés avec ostentation dans toutes les feuilles du jour, étoient faux ou exagérés, soit dans leur durée, soit dans leur importance. Enfin, on se demanda ce qu'un prince du Sang avoit à gagner dans une révolution toute démocratique, dont les fruits devoient être si amers à sa maison? Il aurait fallu supposer à ce prince le cœur d'un héros brûlant d'amour pour le peuple, & d'un Sage dégagé des grandeurs & des biens de ce monde. C'étoit trop de suppositions & de difficultés à-la-fois; mais tout s'aplanissoit, en lui donnant, au lieu de l'héroïsme d'un patriote, l'ambition d'un mécontent, qui veut tourner une révolution à son profit, & rassembler pour lui seul les débris d'une monarchie. Cette idée ne passait pas les conceptions du petit peuple. Il paroissoit tout simple que le premier prince du Sang, avec d'immenses revenus, se fût regardé comme le suppléant naturel des Héritiers du Trône; qu'il eût songé non-seulement à profiter des fautes du roi, des fureurs du peuple, & de toutes les factions de l'Assemblée Nationale, mais encore à diriger les unes & les autres, afin de s'élever, par l'effort de tant de causes ennemies, ainsi qu'un vaisseau monte sur les vagues qui grondent & se brisent sous lui. Mais, comme dans les conjurations on a plus souvent affaire à l'esprit & au ca-

radère d'un chef, qu'à son or, il sembloit étonnant que des gens d'esprit se fussent liés & dévoués à ce prince. Aussi, combien de fois, plus inquiets de lui, que de la révolution, les a-t-on vu frémir & s'indigner contre eux-mêmes d'avoir placé leurs projets, leur honneur & leur vie sur une telle tête! Leurs perplexités durèrent tant qu'il resta assez de puissance au Roi, pour que M. le duc d'Orléans fût tenté d'aller se jeter à ses pieds. Ce prince, toujours prêt à racheter sa vie, à force de victimes, a donc été constamment plus redoutable à sa faction, que le roi même.

Telles furent à la cour, dans l'Assemblée Nationale, & même chez le peuple, les impressions, les prompts conséquences & les suites de la découverte du complot de M. le duc d'Orléans. Mais, à quelque défaveur que ce prince fût tout-à-coup tombé, il lui restoit encore tant de moyens, son or circulaît si abondamment dans Paris, ( 1 ) & la faiblesse du Gouvernement étoit

(1) Quelques personnes prétendent que cet or étoit aux Anglais, & que M. le duc d'Orléans, loin de se ruiner, a spéculé sur la révolution. Il faut attendre, pour prononcer, que M. Pitt se soit expliqué sur les 24 millions de dépenses secrètes, dont il a parlé dans la chambre-basse. Au reste, nous avons aidé de notre or & de notre sang, l'insurrection américaine.

si visible, que ses partisans, dans l'Assemblée Nationale, ne se déconcertèrent pas. La question sur les droits & les renonciations de la branche Espagnole fut poussée pendant quatre jours avec une fureur inconcevable; jamais, au Congrès d'Utrecht, les ennemis de Louis XIV ne mirent plus de barrières entre les Couronnes de France & d'Espagne; jamais la jalousie de l'Empereur & de l'Angleterre ne s'exprima comme la faction d'Orléans. Les séances furent si longues & si orageuses, qu'on voyait bien d'un côté, que l'Assemblée Nationale résistait de bonne foi, & que, de l'autre, la faction d'Orléans était plus embarrassée de l'Escurial que de Versailles. Toutes les factions se montrèrent à-nud: l'une en voulait au Roi, & les autres à la Royauté; c'était, en un mot, un combat de *Régicides*, & de *Regnicides*: ces derniers l'emportèrent: on se défia plus de Philippe d'Orléans, que de Louis XVI; & on ne voulut pas d'un crime inutile. La populace parisienne a depuis jugé comme l'Assemblée Nationale: elle a renversé le trône; mais elle a sauvé la personne du Roi. Peut-être n'est-il pas inutile d'observer qu'au milieu des louanges dont on s'efforçait de relever le patriotisme de M. le duc d'Orléans, ainsi que ses autres vertus, & toutes les obligations que lui avaient l'Assemblée & la révolution, un

Député fit remarquer avec quelle délicatesse ce prince s'absentait de l'Assemblée, depuis qu'on y agitait ses intérêts ; sur quoi un autre Député supplia très plaifamment l'Assemblée d'observer que le Roi d'Espagne avait la même délicatesse.

Enfin, l'Assemblée Nationale ne s'étant point expliquée entre la maison d'Orléans & la Branche Espagnole, ayant au contraire prononcé sur l'hérédité du Trône, sans rien préjuger sur l'effet des renonciations, il ne resta plus au duc d'Orléans d'autre parti que d'exciter une tempête populaire, assez violente pour submerger la Famille Royale, et, s'il le fallait, l'Assemblée Nationale elle-même.

---

*LETTRE apologétique pour le duc d'Aiguillon.*

MESSIEURS,

» **L**E duc d'Aiguillon vient d'essuyer un genre d'accusation bien atroce : voilà ce législateur obligé d'écrire & de protester qu'il ne s'est point habillé en poissarde, & qu'il ne s'est point mêlé aux dames de la nation, lors qu'elles vinrent à Versailles, dans la nuit du 6 octobre, pour enlever la famille royale. C'est une aventure qui n'est arrivée ni à Lycurgue, ni à Solon, ni à Moïse, ni, que je sache, à un seul des législateurs anciens & modernes, sacrés & profanes.

Je dis qu'une telle accusation est atroce, parce que le duc d'Aiguillon ne peut jamais prouver qu'il ne s'est point travesti en femme, de quelque journal qu'il se serve pour cela, fût-ce du procès verbal de l'Assemblée Nationale; l'erreur est presque invincible. En effet, je le demande à tout Paris, y a-t-il quelqu'un qui pût reconnaître le duc d'Aiguillon, une fois qu'il serait vêtu en poissarde? C'est donc abuser de tous les avantages de ce duc, de son visage, de sa taille,



de sa carnation & de sa démarche, que de lui intenter un tel procès : puisqu'il est évident que plus un homme, fait comme le duc d'Aiguillon, ferait aidé par sa figure en carnaval, plus il en ferait contrarié en justice. Tout le monde n'est pas si heureux que le comte de Mirabeau, qui, dans le tems qu'on le pendait en effigie, pour crime de séduction, prétendait que sa justification était dans les mains du bourreau : l'effigie était en effet très-reffemblante. Si, par exemple, le comte de Mirabeau s'habillait en femme, *les hommes se cacheraient, la terre s'entrouvrirait, le soleil reculerait, la lune s'éclipserait, les femmes grosses avorteraient.* (1) Or, on sent bien qu'après des signes si éclatans, le comte de Mirabeau ne ferait pas tenté d'écrire qu'il ne s'est point habillé en femme, puisque son travestissement ferait une des grandes époques de la nature, telles que le déluge ou la fin du monde. Mais le duc d'Aiguillon est fait de manière à donner plus de jalousie que d'amour à la plus fraîche, à la plus ferme & à la plus dodue de toutes les dames de la halle. On peut même dire que, s'il s'habillait en femme, il ne ferait point travesti, il ferait

---

(1) Selon S. Luc, Chap. XXI verset. 25.

ajusté : de sorte qu'à des yeux qui le verraient , pour la première fois , le duc d'Aiguillon ne paraîtrait déguisé qu'*en homme*. Il faut même que nous soyons bien habitués à le voir ainsi , & qu'à la longue l'habitude émouffe le goût , pour qu'on n'ait pas quelque regret à cette méprise de la nature. Qu'on suppose un moment que le duc d'Aiguillon eût , comme Achille , porté dès sa jeunesse les habits de femme , je ne vois pas à quelle époque on aurait pu cesser ce déguisement , & jugé convenable de lui donner l'habit d'homme. On eût toujours craint le scandale & l'embarras des preuves. Vraisemblablement , ce nouveau conculix serait encore en *jupon court* , & *blanc corset* , aussi embarrassé à prouver qu'il est un homme , qu'il l'est aujourd'hui de démontrer qu'il n'était pas une femme dans la nuit du 6 octobre.

Je dis donc , & je , répète que cette accusation est cruelle , parce que le duc d'Aiguillon est obligé d'écrire sans preuve contre des probabilités admirables , & de protester sur son honneur contre sa figure.

Je vais plus loin : l'expédition de la nuit du 6 , ayant sur-tout la reine pour objet , le duc d'Aiguillon , qui fait son monde , aura pu croire que l'heure à laquelle on se proposait de surprendre  
cette

cette princesse dans sa chambre à coucher, ne permettait pas qu'on s'y présentât en habit d'homme. Ainsi, les circonstances auraient alors nécessité ce déguisement, & le justifieraient encore aujourd'hui, si le duc en avait besoin. Je m'en rapporte à quelques députés qui ne le quittent pas, & qui savent son secret. Toujours est-il bien d'ûr pour lui d'avoir à se défendre du mérite de sa décence & de sa délicatesse.

Enfin, s'il était vrai que le duc d'Aiguillon se fût quelquefois habillé en femme, c'est sans doute qu'ayant à se faire une réputation opposée à celle de son père, il a fallu substituer au respect filial toutes les vertus d'un patriote, & devenir l'*amour du peuple*. Or, dans une nation frivole & galante, Caton lui-même eût adouci ses traits, & amolli ses mœurs, pour sauver la patrie. Le duc d'Aiguillon aura donc pu essayer du prestige des jupes & de l'éventail, pour plaire aux Français, comme Mlle. Déon a essayé de l'uniforme & du mousquet, pour les servir. Je hasarde cette dernière raison avec les précédentes, sans y tenir beaucoup : M. le duc choisira.

Je suis, &c. &c.

---

*Suite du nouveau RÉSUMÉ.*

---

*Nos numerus sumus. HORACE.*

---

**A**VANT de m'enfoncer dans les horreurs de la nuit du 6 octobre, je dois un coup-d'œil à cette portion de l'Assemblée Nationale qui n'est d'aucun parti, qui n'a été d'aucun secret, qui n'a montré enfin ni vice ni vertu. Il semble que des députés qu'on ne saurait ni louer ni blâmer, doivent nécessairement ou braver la censure, ou réclamer l'indulgence. Mais j'empêcherai qu'ils n'apportent un jour l'excuse de leur nullité au tribunal de l'histoire. Je leur dirai, qu'ils ont fait nombre avec les méchans ; qu'ils sont coupables de tout le mal qu'ils n'ont point empêché ; qu'ils sont comptables de tous les pièges que leur a tendus la perfidie, & de tous les faux pas de leur conscience : parce qu'avec toute leur bonne foi, deux passions les ont dirigés constamment dans leurs démarches, les ont décidés dans leurs mesures, & leur ont dicté leurs motions : l'une est la *peur*, & l'autre la *vanité*.

C'est par la terreur profonde que leur inspira le rassemblement des troupes & l'approche de

Artillerie , qu'ils se jettèrent dans les bras des parisiens qui partageaient bien leur effroi , & qu'ils sanctionnèrent l'insurrection. C'est par la même cause qu'ils applaudirent à la défection des troupes réglées , & qu'ils armèrent les payfans , d'un bout du Royaume à l'autre. C'est la peur , sentiment habituel de M. de Mirabeau , qui , se communiquant à la majorité des membres , fit qu'ils se déclarent inviolables , quand leur vanité vouloit qu'ils se déclarassent infaillibles. C'est à cause de cette même terreur , dont l'Assemblée n'a jamais bien pu se guérir , que , de jour en jour , coupables instrumens du crime , ils n'ont cessé d'arracher à la couronne quelque prérogative nouvelle , & qu'ils ont fini par l'anéantir tout-à-fait , en ne lui laissant qu'un *veto* suspensif , dont même ils lui ont bientôt ravi l'usage.

C'est la vanité qui leur fit d'abord dédaigner le nom de *tiers-état* , quitter ensuite celui de *communes* , & rejeter enfin le titre d'*Etats-Généraux* pour adopter celui d'*Assemblée Nationale* : c'est par là qu'ils ont refusé de rendre au roi certains honneurs qui n'étaient que de simple étiquette , & qu'ils ont reçu , avec une bonté dédaigneuse , les humbles hommages des cours souveraines : c'est par-là que la plupart de ses membres ont proposé ce n e u e le tréscr-10

au pouvoir de l'assemblée, de soumettre l'armée à ses réquisitions, & les ministres à son choix, tandis que d'autres voulaient qu'on se donnât la décoration d'une médaille; ce qui ne tenait pas à moins qu'à fonder un patriciat éternel, & une aristocratie bourgeoise, dans le sein même d'une assemblée qui abolissait toutes les prérogatives, & exterminait toutes les distinctions. C'est pour flatter cette vanité connue, que les gardes-du-corps leur ont proposé une garde d'honneur; c'est par vanité qu'ils ont voulu donner une déclaration des droits de l'homme, avant la constitution; c'est enfin par vanité, que toute cette assemblée, oubliant la démarche lente & mesurée des corps législatifs, s'est précipitée dans sa course; & que, dans la nuit du 4 août, elle a ébranché & déraciné l'arbre qu'il fallait sagement émonder; chatouillée, sans doute, par le puérile & sot orgueil d'étonner le monde, de tout détruire & de tout reconstruire à-la-fois, & de ne laisser rien à faire à la postérité. En effet, on a vu le moment où l'assemblée nationale, enflée des vapeurs de sa gloire, & embrassant dans ses vastes & puissantes conceptions l'Europe, l'Afrique & l'Amérique, s'est cru près d'enfanter toutes les constitutions & toutes les libertés de la terre.

La peur & la vanité sont donc les deux pivots sur lesquels roulent toutes les actions des membres les plus purs de l'Assemblée Nationale. Le vil intérêt n'a parlé & ne s'est fait entendre qu'une fois ( 1 ). C'est ce vil intérêt , par exem-

( 1 ) On se souvient que la prérogative dont l'Assemblée s'était montrée la plus jalouse , c'était d'être entourée de peuple , pendant ses séances ; & on a vu combien cette mesure avoit contribué à ses succès , en communiquant , de proche en proche , le feu qui s'est enfin allumé dans tout le royaume : mais , quand il a été question de fixer le traitement de MM. les Députés , leur discrétion & leur modestie les a portés à se retirer dans leurs trente bureaux , où ils ont arrêté & décrété secrètement , qu'ils seraient tous payés à raison de 18 liv. par journée ; & depuis qu'ils sont dans Paris , à raison de 24 liv. à compter du jour de leur arrivée à celui de leur départ , ils ont aussi stipulé 5 liv. par poste , pour frais de voyage ; & , par le même décret , ils ont autorisé M. Necker à payer six mois à chaque député. Cet article seul , sans autre frais accessoires , monte à plusieurs millions : ce qui paraîtra quelque chose dans un tems où le patriotisme n'a pu remplir un emprunt proposé par l'*Ange tutélaire de France* , & garanti par la Nation. Quelques plaifans ont prétendu que , si M. Necker ne peut pas payer , ces Messieurs auront du moins les bijoux & effets précieux dont ils sont déjà nantis. Ils seront donc *legislateurs sur gages*. Observez qu'il passe pour certain que les députés de 1614 abandonnèrent leurs salaires à la nation.

ple , qui a soulevé Paris : car le *patriotisme*, ce prétexte éternel des parisiens, n'a été la raison que de quelques bourgeois qui n'entendaient pas l'état de la question. Soixante mille capitalistes & la fourmillière des agioteurs l'ont décidée, en se dévouant à l'Assemblée Nationale, du jour où elle mit les dettes du gouvernement sous la *sauf-garde de l'honneur, & de la loyauté française* : car ce n'est point une constitution que les capitalistes attendaient des Etats Généraux ; c'est une garantie. Le chef-d'œuvre de leur politique a été de communiquer leur enthousiasme aux provinces, qui n'avaient pourtant qu'une gloire onéreuse à prétendre, en payant les dettes du gouvernement (1). Il ne faut donc pas que Paris prononce jamais le mot *patriotisme* ; c'est aux provinces, qui s'immolent gratuitement pour lui, à réclamer ce beau titre. Paris est trop intéressé, & il l'a trop prouvé, lorsqu'il s'est agi de l'emprunt de trente millions. Qu'il lui suffise

---

( 1 ) La Borde-Merville, Bascary & Dufresnoy le Notaire, méritent qu'on les tire un moment de leur coffre-fort, à cause de l'énorme influence qu'ils ont eu sur les capitalistes, & par conséquent sur la révolution. Ce M. Dufresnoy, sur-tout, qui s'est acquis, sous M. de Calonne, par l'opération des bulletins, une fortune scandaleuse, et qui pis est, une bonne réputation.



donc d'avoir persuadé au reste de l'état, que la patrie était au Palais-Royal, & la nation à l'Hôtel-de-Ville.

Nous ne prétendons rien préjuger ici, rien insinuer au sujet de la banqueroute. Nous savons qu'un roi n'a pas le droit de déclarer insolvable une nation qui veut & qui peut payer. Il n'est pas d'ailleurs de l'intérêt d'un roi de faire banqueroute, lorsque son peuple veut lui épargner ce malheur : or il est certain que la nation veut payer ; il ne s'agit plus que de savoir si elle le peut ; car, si elle ne le peut pas, il ne sera pas nécessaire que le roi fasse la banqueroute, elle se fera d'elle-même, & personne n'aura rien à dire. (1)

---

(1) Comment peut-on ne pas croire à la banqueroute, lors qu'on voit des législateurs assemblés pour éviter ce malheur, mettre l'honneur & la loyauté française à la place des Aides & Gabelles? Aussi, pour avoir mis des mots à la place des impôts, il a fallu en venir à dépouiller tous les grands propriétaires, & à demander l'aumône à toutes les portes.

*N. B. La lettre suivante peint si naïvement l'état des choses, qu'elle deviendra un des momens les plus précieux de la révolution.*

---

*LETTRE d'un Capitaliste à l'Assemblée  
Nationale.*

**C'**EST de l'argent qu'il nous faut. Nous avons tout vu , tout lu , tout entendu , vos adresses , vos décrets , les livres pour & contre , & vos loix , & vos constitutions. Mais où est l'argent ? Souvenez-vous que nous n'avons forcé le roi à renvoyer M. de Calonne , à chasser l'archevêque de Sens , à reprendre M. Necker , que pour avoir de l'argent. M. Necker ayant dit qu'il ne pouvait pas avoir de l'argent , sans rappeler le parlement , nous avons fait revenir le parlement : Le parlement ayant dit qu'il ne pouvait plus voter de l'argent , sans les états-généraux , nous avons fait convoquer les états-généraux. Dès que vous avez été assemblés , vous avez dit qu'il y avait des embarras ; nous les avons balayés devant vous : privilèges , armée , trône , tout a disparu. Voilà nos services. Quels sont les vôtres ? A peine étiez-vous les maîtres , qu'au lieu de songer à nous payer , vous n'avez songé qu'à continuer d'être les maîtres. Que nous importent vos municipalités ? vos districts ? vos départemens ? & vos citoyens actifs , & vos citoyens passifs ?

passifs ? Tout cela nous donnera-t-il des écus ? La seule bonne opération que vous ayez faite, c'est de vous emparer des biens du clergé. Mais, pourquoi ne pas nous les donner en paiement, puisque nous voulions bien les prendre ? Pourquoi vous embarrasser de la subsistance & de la dette de l'église ? Croyez-vous qu'il ne reste pas assez de religion dans le monde pour nourrir les prêtres ? Est-ce avec des écus que la religion a commencé ses affaires ? Il n'y a que nous, pauvres misérables, qui ne puissions-nous en passer.

Je vois bien que vous vous jettez la banquette d'une épaule à l'autre ; les parlemens ont quitté le jeu ; M. Necker y renonce, & le roi n'en est plus. Ainsi, entre nous, la partie. Songez-y donc promptement. Vous n'êtes venus que pour nous donner de l'argent ; tout ce que vous avez fait n'a été que pour avoir de l'argent ; & nous ne vous tenons pour *grands*, pour *augustes*, & pour *législateurs*, comme vous dites, qu'afin de vous mettre à même de trouver de l'argent. Car, si, demain, le roi pouvait nous payer. . . . . Je ne vous en dis pas davantage.

Au reste, voici l'état où nous sommes, à la fin de Janvier 1790.

La diminution du numéraire effraie tout le monde. M. Nourriffart, député de Limoges, &

directeur de la monnoie de cette ville, a déjà proposé, au nom du comité des finances, de frapper 25 millions d'une nouvelle monnoie, composée d'environ 4 cinquièmes de cuivre, & un cinquième d'argent. Si le titre de ces matières règle leurs cours, la circulation sera plus riche de 25 millions. Mais on craint que cet accouplement d'un cinquième d'argent avec 4 cinquièmes de cuivre, ne prépare de la *fausse-monnoie*.

L'agiotage sur la conversion des billets-de-caisse en écus est extrême ; il se fait à toutes les portes du palais-royal. L'écu gagne 2 & demi pour cent. Les lettres de change à vu sur Paris, perdent 4 pour cent dans les villes frontières, & 3 pour cent dans les villes intérieures. Les premières maisons de banque de Paris refusent d'accepter des lettres de change, sur quelque nantissement que ce soit. On ne peut plus vendre les actions de la caisse-d'escompte. Les effets royaux sont encore plus discrédités. Ainsi, le capitaliste, qu'il faut appeller actuellement un propriétaire de billets de caisse, est condamné à garder ses billets, sans en rien faire, ou à ne faire autre chose que d'en convertir ce qu'il peut en écus, ou en papier sur l'étranger. La caisse d'escompte offre & offrira inutilement des *assignats*, portant cinq

pour cent d'intérêt , & remboursables à époques , en échange de ses billets , qui ne rapportent point d'intérêt. Quel est l'honnête-homme qui veut se charger d'effets qui déperissent chaque jour ? On garde le malheureux billet de caisse , parce qu'on a du moins l'espoir de le convertir en écus. Il en résulte bien clairement que rien n'est plus absurde que l'engagement pris par la caisse d'escompte de payer ses billets à bureau ouvert , en juillet , & préalablement d'en mettre pour 80 millions de plus sur la place. Car , si en décembre elle ne pouvait pas payer 120 millions de billets , en écus , parce qu'elle ne les a pas ; comment pourra-t-elle payer pour 200 millions en juillet , lorsqu'il est clair que la circulation des billets doit convertir en argent , depuis décembre jusqu'en juillet , la très-grande partie de ces 200 millions , & par conséquent absorber cette somme que la caisse d'escompte prétend payer cependant en juillet ?

Voilà la vérité frappante que la caisse d'escompte et M. Necker ont chargé cependant l'assemblée nationale de dissimuler à la France. M. Necker veut avoir le tems de mourir dans son lit avant la banqueroute. L'assemblée nationale veut avoir le temps d'employer les efforts , destinés en apparence pour empêcher la ban-

queroute , à consolider la subversion totale qui assure le système de la nouvelle aristocratie ; & l'on a vu M. le Couteux de Canteleu proposer à l'assemblée nationale , de la part de la caisse d'escompte & de M. Necker , de reculer , jusqu'en janvier 1791 , l'époque d'abord assignée par la caisse d'escompte , en juillet 1790 ! Et l'on a vu l'assemblée nationale confirmer , sans difficulté ce petit arrangement , qui lui donne la facilité d'inonder la France de faux billets ou de fausse monnoie ; d'arracher le dernier écu au dernier français ; & d'affermir si bien l'œuvre de sa prétendue constitution , que l'événement de la banqueroute ne devienne plus qu'une nouvelle indifférente pour elle.



---

*Fulsus honor juvat, & mendax infamia terret. HOR.*

---

QUANT à l'armée qui était hier l'armée du Roi, & qui n'est aujourd'hui l'armée de personne, il faut être de bien mauvaise foi pour dire & pour faire semblant de croire que des soldats n'ont faussé leur serment, qu'après avoir bien approfondi l'état de la question; qu'après avoir bien compris que *le souverain* est dans le peuple, & non dans la personne du Roi, & qu'il était temps de donner à la monarchie des formes tout-à-fait démocratiques. Disons la vérité : les soldats qui étaient monarchiques, sont devenus républicains, par la même raison que les soldats romains, de républicains qu'ils étaient, devenaient monarchiques; les uns se sont tournés contre le Roi, comme les autres se tournaient contre le sénat; mais toujours au nom de la patrie, prétexte éternel de toutes les rébellions. La nouveauté, le plaisir de participer à une révolution, & de se venger de ses chefs; les distributions d'argent, l'amour du pillage, & je ne fais quel charme attaché à l'insubordination & à tout changement d'état; telles

sont les causes de la défection de l'armée & de toutes les armées.

Les probes de l'assemblée nationale prétendent disculper le soldat français, en disant, qu'il était *citoyen avant d'être soldat*. Mais il n'est rien qu'on ne justifie avec ce sophisme. C'est se conduire dans un état actuel avec les principes d'un état antérieur. Une femme infidelle n'a qu'à dire à son mari : J'étais *filles avant d'être femme* ; ou j'étais *à moi avant d'être à vous*. Ce soldat lui-même que vous disculpez, & dont vous faite un bourgeois raisonneur, n'a qu'à s'emparer aujourd'hui de la moitié de votre bien ; & vous aurez beau alléguer que des citoyens doivent respecter mutuellement leurs propriétés, il vous répondra, qu'il était homme avant d'être citoyen ; comme vous lui aviez dit qu'il était citoyen avant d'être soldat ; il vous répondra que la terre appartient à tous les hommes, & qu'il veut en avoir sa part. Que direz vous à ce sophiste armé de votre *déclaration des droits* & d'un fusil ? Il prendra votre bien comme *homme de la nature*, il en jouira comme *citoyen* ; & le défendra comme *soldat*. C'est ainsi que les troupes d'Auguste jouissaient des biens enlevés aux habitans de Crémone & de Mantoue ; & c'est ainsi que, sous les successeurs des Césars, les milices disposèrent de tout l'empire. Pour revoir ces heureux temps, il ne faut



drait qu'un scélérat habile ; & ce n'est pas la faute de l'assemblée nationale , si tant de mauvais citoyens manquent d'un chef. Heureusement que le plus ardent ennemi du Roi n'a pas été le plus vaillant des hommes.

Maintenant les neutres de l'assemblée nationale seraient fort embarrassés , si on les somrait de décider entre les troupes infidèles & les régimens qui ont été fidèles à leur serment : car , si les soldats infidèles ont été loués , careffés & proclamés *bons citoyens* , que direz-vous des autres ? Les appellerez vous *traîtres à la patrie* ? Alors les quelques grenadiers des gardes , qui n'ont pas voulu quitter la personne sacrée du Roi , mériteront un châtiment : car vous ne pouvez récompenser , à-la-fois , & ceux qui sont partis , & ceux qui sont restés ; à moins que vous ne disiez que les soldats & les officiers qui sont restés fidèles , n'étaient pas si bons métaphysiciens que ceux qui ont abandonné le Roi & leurs drapeaux.

On embarrasserait encore les Impartiaux de l'Assemblée Nationale , si on leur demandait pourquoi ils ont traité de *scélérats* & d'*hommes pervers* les Etats-Généraux du palais-royal. *C'est*, diraient-ils sans doute , *parce que les Etats du palais-royal intimaient des ordres & faisaient des menaces aux représentans de la nation.* Mais quoi !

lorsqu'ils soulèvent Paris , lorsqu'ils corrompent l'armée & renversent l'autorité royale , ( 1 ) vous les déclarez *braves & loyaux* ; leurs députés sont reçus avec acclamation dans votre sein , & vous traitez avec eux , comme de puissance à puissance : & , lorsqu'ils vous menacent , ils ne sont plus que des *hommes pervers* ; & vous armez contre eux l'hôtel de ville , au risque d'un massacre général ! Vous ne prenez feu que lorsqu'il s'agit de vous : & quand on vous raconte les malheurs des provinces ; lorsqu'on vous annonce que des citoyens vont être massacrés à vos yeux , dans les rues de Versailles ; lorsqu'on vous implore contre les brigands , vous vous contentez de répondre : que l'*Assemblée Nationale voit avec émotion* , ou qu'*il n'y a lieu à délibérer* , ou vous renvoyez au *pouvoir exécutif* ; ce qui est le comble de la dérision , dans l'état où vous l'avez réduit. ( 2 )

---

[ 1 ] En effet , ces Messieurs du palais-royal écrivirent à l'assemblée nationale une lettre fort menaçante , & parlerent de brûler les châteaux des Députés qui avoient des châteaux : mais dans cette même lettre , ils rappellaient toutes les obligations qu'on leur avoit : « C'est nous , disaient - ils , qui » avons fait la première Révolution ; qui vous avons élevés » sur les débris du Trône , &c. »

( 2 ) Ces phrases servent de formule à l'Assemblée Nationale , en toute occasion. Il y a environ 4 mois que le

Avouez

Avouez donc , ô les plus sages de nos députés , que le Roi ne s'est jamais permis de vous écrire , comme vous a écrit le palais-royal ; & que vous avez traité ce même palais-royal comme le Roi ne l'a jamais traité ; avouez que , si le Monarque s'est montré trop faible , vous vous êtes rendu trop forts ; avouez que , de peur que la France ne fût trop monarchique , vous l'avez rendue toute démocratique , & que vous n'avez jamais eu l'idée d'une bonne constitution ; parce que , sous prétexte que le prince réunissait trop de pouvoirs , vous les lui avez tous ravés ; parce qu'à la place du diadème , vous n'avez laissé qu'une simple cocarde ; parce que le Roi de France n'est plus

---

peuple de Versailles arracha des mains du bourreau un paricide qui allait subir la mort qu'il avait bien méritée ; & ce même peuple massacra , à l'heure même & sur le lieu , une femme qui était là , pour voir l'exécution. Il semble que ce peuple ne voulait pas d'une victime présentée par la main du bourreau , & fouillée du plus grand des crimes : on dirait qu'il lui fallait une victime innocente : il exerça sa nouvelle puissance , en sauvant le crime , & sa fureur ordinaire , en immolant l'innocence. L'assemblée nationale dit qu'elle *était touchée*. Le journal de Paris ajouta que le peuple est toujours bon & juste , quand il est éclairé. La vérité est que le peuple est , comme leur feuille , toujours sans justice & sans lumières ;

qu'un grand pensionnaire , qu'un Stadhouder , qu'un greffier de vos hautes puissances. Car , avec toute votre bonne foi , vous n'avez entendu ni laisser de pouvoir *exécutif* que celui d'*exécuter* vos volontés. ( 1 ) Si la France s'était assemblée

---

( 1 ) Le même journal de Paris ne permet pas que ceci soit une exagération. Voici ses propres paroles : » il est certain » que les ordres partiront de l'Assemblée Nationale , pour » arriver au Roi , qui , comme *pouvoir exécutif* , les » fera passer & exécuter aux Assemblées des provinces. » Le Roi ordonne , mais quoi ? d'exécuter les loix de la » nation. C'est ce que le marquis de Montesquiou & les » sieurs Target & Meunier ont fort nettement dit ( *Journal de Paris* , 24 novembre. ) «

Un des grands moyens dont l'Assemblée Nationale s'est servie & se sert encore pour avilir le Roi , c'est de l'appeler simplement *pouvoir exécutif*. Voyez , dans l'*exposé de la conduite de M. Mounier* , le plaisant propos de je ne fais quel député , qui , voyant que l'Assemblée Nationale allait se rendre auprès du Roi , dans la nuit du 5 octobre , disait au président : --- *Eh ! quoi , Monsieur , le pouvoir législatif ira chez le pouvoir exécutif !*

Les ignorans aiment ces divisions simples & courtes : le Roi est le *pouvoir exécutif* , l'Assemblée Nationale , le *pouvoir législatif* ; & tout est dit ; tout leur semble expliqué par cette distinction ; ils ne voient pas qu'un Roi , qui n'a que le pouvoir exécutif n'est pas Roi ; qu'il n'est qu'un serviteur ; & qu'un corps législatif , comme l'Assemblée Nationale ,

elle-même , elle auroit mis son Roi à sa tête ; & vous , simples représentans , vous l'avez mis à vos pieds : vous l'avez appelé le *Souverain provisoire* , le *délégué du hasard* : vous avez dit que ce délégué devait *vivre de peu* : vous l'avez outragé & humilié. . . . mais pourquoi ne pas abolir tout d'un coup le nom même de la royauté , & déclarer la France république , ou même anarchie populaire ? Il y auroit eu plus de franchise & plus de grandeur dans votre entreprise. Quand on se joue de ses mandats , il faut s'en jouer tout-à-fait. Il vaut mieux sans doute abolir jusqu'aux vestiges de la royauté , que de l'avilir : & si Louis XVI ( 1 ) paraît étranger

---

a réellement tous les pouvoirs en main. On ne saurait trop répéter cette vérité.

( 1 ) L'extrême facilité de caractère dont le ciel a doué le Roi , peut bien être comptée parmi les causes de la révolution. Cette facilité connue est cause en effet que l'*auteur de l'histoire secrète de la cour de Berlin* , qui ferait la honte de la France , s'il n'en était l'horreur , n'a pas craint de se présenter aux états-généraux ; que cent personnes ont corrompu l'armée publiquement , & ont déclamé au palais-royal , pendant trois mois , contre l'autorité royale , en fermant l'or à pleines mains ; le Roi pouvait prévenir ou arrêter tout cela , s'il l'avait voulu.

à tout ce que vous faites, la nation entière saurait s'y montrer indifférente. Car vous ne pouvez être coupables envers la monarchie, sans l'être envers la nation : & , si Louis XVI connivait avec vous , il ferait coupable avec vous. La nation ne veut pas d'un chef sans diadème , ou d'un diadème sans éclat ; elle en rougirait aux yeux de l'europe. Le corps politique n'a que faire d'un pouvoir exécutif réduit à reculer sans cesse devant une compagnie législative ; & un prince couvert d'affronts ne peut qu'avilir son peuple. Ne vous souvient-il plus que jadis, lors qu'on parlait d'un Roi, vraiment Roi, on nommait le Roi de France ; & lors qu'on parlait d'un peuple qui aimait son Roi, qu'on nommait les Français ? (1) Mais vous avez détruit à la fois & cette puissance & cet amour dont vous pouviez tirer un si grand parti pour la gloire du trône & le bonheur du peuple. L'Angleterre vous offrait pourtant un grand exemple dans la manière dont elle a traité ses Rois. Elle leur a donné en prérogatives & en respects ce qu'elle leur ôtait en puissance ; elle les a reconnus partie

---

(1) Telle est la différence de l'ancien régime au nouveau : le Roi n'était pas Roi ; il n'est plus Roi ; il était exagéré ; il est anéanti.

intégrante du pouvoir législatif; elle leur a laissé la plénitude du pouvoir exécutif. Ses Rois sont toujours libres de faire le bien, & d'empêcher le mal; enfin elle a voulu qu'ils fussent servis à genoux; mais vous avez méprisé l'Angleterre; vous l'avez traitée d'esclave & de barbare; vous avez dit qu'elle n'entendait rien à une constitution, qu'elle était encore flétrie des stigmates de la féodalité, & que, bien loin de vous donner des exemples, c'était plutôt à elle à les prendre de vous.

Envoyés seulement pour réformer, vous n'avez songé qu'à renverser; votre comité des subsistances n'a pas donné un pain; votre comité des recherches n'a pas trouvé un fait. Ainsi qu'à des enfans, il vous a semblé plus beau de détruire que de bâtir; & dans cette démolition universelle de l'ancien édifice, vous n'en avez pas su conserver les matériaux; car le peuple vous les ravissait & les brisait à mesure que vous les détachiez. Aujourd'hui, vous ne sauriez plus les rassembler qu'à main armée, & si, dans le désespoir où vous auront poussés tant de faux pas, vous prenez enfin ce parti, vous trouverez à qui parler; vous trouverez un peuple qui a goûté de l'anarchie & de la cessation des impôts; vous trouverez partout les barrières renversées, les droits abolis,

les revenus taris dans leurs sources & les provinces fournies par la contrebande ; vous verrez les tribunaux muets ou déserts, les débiteurs furieux & armés, les créanciers défarmés & tremblans, vous verrez tout cela, & vous ne verrez que votre ouvrage.»

Voilà ce que j'adresserai à la moins coupable partie de l'Assemblée nationale, aux députés faibles ou tièdes qui n'ont point fait effort contre les pervers, qui n'ont point donné leur démission ou qui n'ont point appelé à la postérité. Mes paroles, sans doute, leur sembleront trop amères ; mais qu'ils se félicitent, dans leur malheur, de ce qu'il est possible d'exagérer leurs fautes : car je vais passer à des hommes qui bravent le pouvoir de la parole par la puissance de leurs crimes. Ah ! si le Ciel eût voulu qu'à côté des grands criminels il s'élevât toujours un grand écrivain, vous ne braveriez point les châtimens de l'histoire, Barnave, Target, Sillery, Mirabeau, & vous tous, conseillers, directeurs & satellites d'un prince coupable ! comme vos devanciers, les Séjan, les Narcisse, vous trembleriez sous la verge d'un Tacite ; & les peuples consolés ne verraient plus en vous des objections contre la providence.



*A M. BLONDE , & à tous les avocats des  
prévenus du crime de lèse-nation.*

**J**E n'ai pu lire sans surprise & même sans douleur , le misérable plaidoyer que M. Blonde a fait insérer dans les papiers publics en faveur de M. Augéard , qu'on accuse d'avoir *songé à faciliter au roi les moyens d'aller où il voudrait.*

Je suppose que M. Blonde n'a pas envie de perdre son Client ; & d'après cette idée , je lui demande pourquoi , au lieu de remonter aux principes , il s'amuse à prouver au public , que M. Augéard *n'avait pas intention d'exécuter son plan ; qu'il fût lui-même étonné de ce qu'il avait écrit ; qu'il brûla le mis au net , & que , sans la scélératesse de son secrétaire , qui lui vola le brouillon , pour le porter à la nouvelle police de Paris , ses offres de service au roi seraient restées sans éclat & sans effet , comme un avorton dont sa mere rougit & qu'elle cache à tous les yeux.*

Voilà justement de quoi faire pendre un client. Ce ne sont pas les bonnes intentions , mais les bonnes raisons qui sauvent un homme. En avouant que M. Augéard a rougi de son projet , & qu'il la brûlé , c'est dire qu'il se croyait coupable d'y

avoir seulement songé. Or , lorsqu'un client à l'esprit assez faux pour s'inculper lui-même , le talent & le devoir de l'avocat consistent à le redresser & à le diriger dans sa défense. Veï ons en donc aux principes.

De quoi s'agit-il dans la cause de M. Augeard & de tous ceux qui sont prévenus de la même accusation ?

Il s'agit de savoir si un Français a tort de croire le roi libre d'aller où il voudra ?

La raison dit que , tant que l'Assemblée Nationale n'aura pas déclaré le roi prisonnier dans Paris , tout Français a droit de le croire libre d'en sortir.

M. Augeard , au lieu de se défendre du projet qu'il ne peut nier , doit se borner à dire à ses Juges :

» J'avoue , Messieurs , & je m'en fais honneur , que j'ai eu l'intention d'offrir au roi mes services dans le cas où S. M. pourrait en avoir besoin , soit pour sortir de Versailles ou de Paris , soit pour aller à Metz , ou dans telle autre ville de ses États qu'il lui plairait ; il me semble , Mrs. , que tout sujet fidele doit être dans les mêmes dispositions. J'ai dû croire , aux mouvemens qui agitaient Paris , & aux propos que j'entendais dans le peuple , que la liberté & même la personne  
du

du roi étaient en danger ; l'événement n'a que trop justifié mes pressentimens & mes craintes. Si j'avais eu le bonheur de faciliter à S. M. un voyage à Metz ou dans telle autre ville, j'aurais épargné au nom Français *la honte éternelle de la nuit du 5 octobre*, selon l'expression même du nouveau comité de police. Maintenant, Messieurs, que le roi a été conduit à Paris par une troupe d'affassins, soutenus par toute la milice nationale, déclarez-le prisonnier, à la face de l'Europe, par un acte bien authentique ; & alors, tout homme qui songera à favoriser l'élargissement du roi, sera coupable envers l'hôtel-de-ville, comme on aurait été coupable à Madrid, si on eût facilité l'évasion de François I. Mais Charles-Quint ne nioit pas que François I. ne fût son captif : ayez donc la même franchise. Si au contraire vous ne voulez pas qu'on soupçonne, en Europe, que vous retenez le roi prisonnier aux Thuilleries, pourquoi poursuivez-vous ceux qui le croient libre & qui agissent en conséquence de votre supposition ? Vous leur devriez plutôt des remerciemens que des châtimens ; à moins que vous ne disiez que le roi de France peut être enlevé comme Ste. Genevieve, ou comme la Belle-Hélène ; & alors il faut m'accuser ou de vol ou de rapt. »

Que répondrait le petit *tribunal de poche* de l'Assemblée Nationale, si M. Augeard lui tenait ce discours ? C'est alors qu'il faudrait dire qu'il n'y a lieu à délibérer ; parce qu'en effet il est impossible de trouver matière à délit dans une telle accusation, avant d'avoir déclaré authentiquement le roi de France prisonnier à Paris : ce qui ne sera pas difficile, puisque ce malheureux monarque y a été conduit en vaincu, par une armée victorieuse ; puisque l'Assemblée Nationale, elle-même, a été obligé de se transporter à Paris, ne croyant plus qu'il fût possible au roi de revenir dans son château de Versailles ; puisqu'enfin on punit tous ceux qui sont tentés de le croire libre.

La postérité voudra-t-elle croire que la ville de Paris, deshonorée par le plus grand des crimes, ait eu la damnable hypocrisie de retenir le roi entouré d'une haie de bayonnettes, & de le déclarer libre ; de poursuivre ceux qui le disent prisonnier, & ceux qui pensent qu'il ne l'est pas ?

Que dirait cette même ville de Paris, si c'était la ville de Rouen qui fût venue enlever le roi dans Versailles ; qui eût massacré ses gardes ; qui le retint en Normandie ; qui dépensât à elle seule la moitié des revenus du royaume ? . . . &c. Ce n'est point en effet la conduite de Paris qui m'é-

toime, c'est celle des provinces : c'est la stupide contemplation de vingt-quatre millions d'hommes, qui voient avec admiration que Paris s'empare de tout.

Dans ce moment, par exemple, les bailliages s'assemblent dans tout le royaume, & ils s'assemblent pour la dernière fois. Il ne s'en trouvera pas un seul, je pense, qui ait l'idée de mander ses députés & de leur faire rendre compte de leur conduite aux Etats-Généraux. La mauvaise constitution qu'on nous a donnée, le mépris des députés pour leurs cahiers, les outrages faits au chef de la nation, rien ne les touchera : tant ils sont ivrés de joie de devenir *Distriçts, Départemens & Municipalités* ! Et tout cela entre la famine & la banqueroute ! *O gens dignes de tous maux* !



---

..... *Sine nomine corpus. Æn. Lib. 2.*  
*Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen*  
*ademptum.*

Id. 1. 3.

---

SI, en traitant de la sanction royale, nous avons admis deux sortes de *veto*, l'un absolu, & l'autre suspensif, c'est plutôt par égard pour l'histoire, qui dans le récit des erreurs, est souvent forcée d'emprunter leur langage, que pour la raison, qui n'admet ni ces sortes de ménagemens, ni cette fidélité perfide.

Il faut donc se hâter de dire que, dans le corps politique, il ne peut exister de *veto suspensif*: ce mot, qu'on ne peut reprocher à aucun Gouvernement, ancien ou moderne, ne présente aucune idée, et n'est chez nous qu'un mensonge de la puissance législative, &, s'il faut le dire, une ironie constitutionnelle. En effet, si les volontés dans l'homme ne deviennent respectables que par leur énergie et leur durée; &, si on désigne par le nom méprisable de *vellétés*

& de *caprices*, les volontés faibles et passagères, quel nom faudra-t-il donner au *veto suspensif*? En politique, comme en mécanique, tout ce qui n'est pas puissance n'est qu'embaras. Aussi, l'Abbé Sieyes ne voulut-il pas, de ce *monstre impuissant*, dans la constitution actuelle. Il ne faut pas, disait-il, *placer le Régulateur hors de la machine*; et puisque le Roi est en effet dehors, comment pouvait-on nous laisser l'espérance de l'y voir en jeu? Le Roi n'est point acteur, il n'est que premier témoin dans la constitution. C'est le *veto* même qui est *régulateur* de la machine : un roi sans *veto* n'est plus régulateur; & un *veto* qui n'est pas absolu, n'est rien. Admettre un *veto suspensif* dans une constitution, c'est faire entrer dans une machine un poids qui ne pesera pas, et un régulateur qui ne réglera pas (1). Le titre de Roi, laissé à Louis XVI, ne dit rien à l'homme qui pense.

---

(1) La source de toutes les erreurs en politique se trouve dans la comparaison que nos législateurs font toujours du gouvernement avec une *balance*; & dans l'usage du mot *équilibre*, pour exprimer le mouvement politique. Rien ne ressemble moins à une balance; que la machine du gouvernement; rien ne ressemble moins à un équilibre, que la marche des corps politiques. C'est cette comparaison qui

Mais les Français sont encore si neufs ; ils sont si près de leur vieille enfance , qu'ils prennent l'aiguille de la montre pour son régulateur.

L'aiguille est l'indicateur et non le régulateur du temps , & le Roi est extérieur à la constitution , comme l'aiguille à la montre. L'Assemblée Nationale ayant mille moyens de manifester ses démarches & ses décrets à l'Etat ; le Roi , dont elle se sert , n'est en effet qu'un de ses moyens , & c'est le moins constitutionnel. Un simple héraut aurait suffi à promulguer les actes de l'Assemblée souveraine ; et alors le gouvernement , avec une forme toute démocratique & une force aristocratique , n'offrirait plus d'équivoque , et ne recèlerait pas les germes d'une guerre civile. Il ne manqua donc au dire de *l'Abbé Sieyès sur la question du veto Royal* , que

égare sans cesse la raison. L'erreur consiste dans une analogie grammaticale qui a produit une fautive synonymie. On dit politiquement que les pouvoirs se balancent ; mais cela ne veut pas dire qu'ils sont égaux. On dit en médecine que les humeurs sont en équilibre ; mais cela ne signifie pas qu'elles soient en repos. Quant à ceux qui se moquent de la balance des pouvoirs , en l'appellant une *escarpolette* , ils ne font que se moquer de leur propre sottise. Qui les prie , en effet , de se servir de cette comparaison ?



de prononcer nettement qu'il ne fallait pas de Roi : car d'ailleurs il articula fortement que le Roi ne pouvait avoir aucune sorte de *veto*. Mais faute de courage ou de logique , cet Abbé laissa un Roi inutile à la constitution, dans le temps que l'Assemblée laissait une prérogative inutile au Roi ( 1 ).

---

(1) J'entends parler quelque fois de la logique & de la métaphysique de M. l'abbé Sieyes, & je l'ai entendu lui-même en parler, et en convenir assez souvent. Pour savoir si M. l'abbé Sieyes ne s'est point trompé dans ses comptes, il n'y a qu'à méditer son *dire sur la fonction royale* : c'est là qu'il donne son bilan, en fait de raisonnement & de politique. On y voit éminemment que l'abbé Sieyes n'a jamais eu, dans son ame ; que deux sentimens, dont il a fait tantôt des principes & tantôt des conséquences : l'un est l'égalité absolue des hommes, en société ; & l'autre, la pure démocratie, en politique. La roideur avec laquelle il ramène tout à ces deux points, a passé pour une forte logique, & son obstination, pour une grande puissance de raisonnement. Son humeur, sa figure de Puritain & la barbarie de son style ont achevé le prestige. On a répandu que c'était ainsi que devait être construit un réformateur ; que c'était ainsi qu'il devait raisonner & s'exprimer. Mais qu'on sache que M. de Mirabeau, fléau du goût & de la raison, est pour tant, comme disait Boileau, un *soleil* à côté de l'abbé Sieyes. Prenons au hasard la phrase suivante, page 29.

» Il est vrai que ceux qui cherchent dans le *veto* autre

C'est ce que les ministres de sa Majesté ne comprennent pas : car vers l'époque où la faction d'Orléans perdait sa cause contre la Branche Espagnole, les démagogues de l'Assemblée ayant voulu que l'on présentât les Arrêtés du 4 août à la sanction royale, le Ministère engagea le Roi à écrire à l'Assemblée Nationale une lettre pleine d'observations sur ces Arrêtés, afin d'essayer le *veto suspensif*.

Le Roi reconnoît par cette lettre tous les principes consacrés dans les Arrêtés du 4 août. Il approuvait le rachat des droits seigneuriaux ; la suppression des colombiers, du droit de chasse, de la vénalité des offices, du casuel des Curés, des privilèges pécuniaires, et des privilèges des Provinces ; l'admission de tous les sujets à tous les emplois, et la nécessité de mettre obstacle à la pluralité des bénéfices. Le Roi se

---

» chose que l'intérêt public, autre chose que *ses avantages* ;  
 » ceux qui, au lieu de consulter les vrais *besoins d'un éta-*  
 » *blissement*, dans sa nature même, cherchent toujours,  
 » hors de leur sujet, des *copies à imiter*, ne voudront pas  
 » reconnaître, dans le *veto naturel* que j'indique, celui  
 » qu'ils ont dans leurs *vues*. « L'homme qui s'exprime ainsi  
 pèche non-seulement contre le français, mais encore contre  
 la métaphysique des langues, & serait barbare en tout temps  
 & en tout lieu,

bornait

bornait à représenter que les redevances personnelles qui ne dégradent pas l'humanité, ne pouvaient être abolies sans dédommagement. Il promettait d'approuver la suppression des Justices seigneuriales, quand il connaîtrait la sagesse des mesures prises pour les suppléer. Il témoignait combien il désirait que l'abolition des dîmes pût être remplacée par une imposition au profit de l'Etat & des pauvres : car cette abolition n'était une libéralité que pour les riches propriétaires. Enfin, le Roi promettait de négocier auprès de la cour de Rome, pour la suppression des annates. Il terminait par une remarque sur la nécessité d'entretenir une communication franche & ouverte avec l'Assemblée, déclarant qu'il *modifierait ses opinions, qu'il y renoncerait même sans peine, si les observations de l'Assemblée Nationale l'y engageaient, puisqu'il ne s'éloignerait jamais qu'à regret de sa manière de voir & de penser.*

Ces observations étaient fort sages ; mais elles étaient encore plus inutiles : elles étaient pleines de bonté ; mais, dans les Rois, la bonté ne convient qu'à la puissance, & il n'est plus donné à Louis XVI d'être bon. L'Assemblée Nationale qui veut bien tromper le peuple, sur l'état du Roi, mais qui ne veut pas que les ministres s'y

trompent , s'indigna contre les observations de Sa Majesté. Elle soutint vivement qu'en sa qualité du corps constituant & suprême , elle ne devait attendre , du pouvoir exécutif , que la parfaite obéissance que tout officier doit au souverain. Peu s'en fallut même que ces représentations ne fussent traitées de félonie. Une Assemblée, si jalouse du bonheur des peuples , pouvait-elle consentir qu'un simple délégué , tel que Louis XVI , voulût en partager avec elle les tendres inquiétudes ?

Il fut donc décidé que le Roi ne pouvait intervenir , même par des remontrances , dans l'œuvre de la constitution. C'était , comme on dit , à *prendre ou à laisser* ; les articles du 4 août ( dont pourtant aucun n'était constitutionnel ) furent interdits & sacrés au Roi. On promit seulement d'accorder un coup-d'œil à ses réflexions , lorsqu'on en viendrait aux loix de détail. Le président de l'Assemblée fut chargé d'aller chez Sa Majesté , la prier de faire publier incessamment les arrêtés du 4 août , & Sa Majesté obéit (1).

---

(1) Si on fait quelque jour la *concordance des décrets* , il faudra placer ces arrêtés du 18 & 19 septembre à côté de la grande délibération du 17 juin , concernant les impôts. L'assemblée y déclare que , lorsqu'elle aura , de concert avec le Roi , fixé les principes de la constitution , elle

Le ministère actuel, aussi ennemi des intérêts du prince, que l'ancien ministère l'était des intérêts du peuple, renonça à une hypocrisie désormais inutile, & convint, par son silence, de la nullité absolu d'un *veto suspensif*. Ce *veto*, cette prérogative, ce *veto*, ce bouclier du trône, se sont donc changés, en huit jours & aux yeux de

*s'occupera de la dette publique, &c.* Ailleurs elle dit au Roi : *pressés de concourir avec V. M. au grand œuvre de la régénération nationale, &c.* ; & dans l'adresse libellée par le sieur de Mirabeau : *vous nous avez appelés, Sire ; pour fixer, de concert avec vous, la constitution, &c.*

C'était alors une hardiesse que de partager avec le Roi ; aujourd'hui ce serait une lâcheté. L'Assemblée Nationale a fait fortune : mais la banqueroute lui fera changer de ton.

On fait que la dîme, déclarée rachetable le 4 août, & quelques jours après, éteinte & abolie, sans rachat, sera pourtant continuée, &c.

*Nota.* Nous donnerons, à la fin de ce journal, une table des contradictions de l'Assemblée nationale, divisée en deux colonnes. On y verra qu'elle est infallible, comme le Tirésias d'Horace, Sat. V. lib. 2.

O ! *Laertiade, quidquid dicam, aut erit, aut non.*

*Divinare etenim magnus mihi donat Apollo.*

Messieurs, ce que je dis, doit être ou ne pas être :

Car je fais deviner ; Appollon fut mon maître.

l'Europe entière, en un simple droit de proclamer les décrets de l'Assemblée. Depuis cette époque, les ministres n'ont plus exposé la sagesse du prince à la colère de l'Assemblée Nationale & au mépris du peuple. L'ancien Monarque reçoit les ordres de l'Assemblée, & les fait publier dans le royaume, sans délai, sans observations, & peut-être même sans les connaître. Comment, après de tels évènements, les Français font-ils encore semblant de croire que leur Roi n'est pas anéanti dans la constitution actuelle? Le moindre de ses sujets, pouvant élire ou être élu, proposer ou rejeter des loix, n'est-il pas lié plus intimement à l'état que lui, & n'y exerce-t-il pas une toute autre influence?

Quelques personnes ne cessent d'être étonnées que le Roi, en recevant l'ordre d'obéir aux arrêtés du mois d'août, & en voyant le VIII & XI articles de la constitution, ne soit pas venu en pleine Assemblée, & n'ait pas dit: « Messieurs, je ne veux point régner à ce prix: voilà ma couronne; osez-vous en saisir, & me nommer un successeur. » Il est certain que la magnanimité, qui confond toujours l'insolence, aurait dérangé le système de l'Assemblée. Mais les ministres avaient sans doute répondu de Louis XVI. Un ambassadeur Grec, disait à un

Roi de Thrace ; comment pouvez-vous régner sur des hommes si inconstans & si féroces ? *Je régné*, répondit ce prince, *parce que ma couronne tient plus à ma tête, que ma tête à mon corps.*

Tel était l'état des choses vers la fin du mois de septembre, lorsque le Roi, sans prérogative, sans défense & sans volonté, laissait tous les partis sans prétexte, sans obstacle & même sans ressort ; lorsque les bons démocrates, ivres des vapeurs de leur gloire, se promettaient une constitution *libre de tout gouvernement* ; (1) & qu'en effet il ne s'agissait plus que de jouir tranquillement des œuvres de l'Assemblée. C'est du sein de cette fausse paix & des ténèbres de la nuit qu'est sorti le complot du cinq au six octobre. La faction d'Orléans, battue dans l'Assemblée, s'était repliée sur Paris ; à sa voix, les halles assoupies s'éveillèrent, les districts excités s'ébranlèrent, & peu d'heures suffirent pour tirer des boues de la capitale, une armée de poissardes, de patriotes & d'affassins qui marchèrent à Ver-

---

(1) Voyez une feuille intitulée *chronique de Paris* ( 3 février ) où se trouve ce propos libre de tous sens communs.



faillies, au grand étonnement de l'Assemblée Nationale, qui, ne croyant pas avoir laissé quelque chose à détruire, se demandait comment les apparences qui restaient à Louis XVI pouvaient être encore un sujet de triomphe, & pourquoi on s'armait contre une ombre.

---

*Nota.* La situation du Roi rend celle des Parisiens très-pénible : ils se demandent les uns aux autres, *si le Roi est libre? si le Roi est prisonnier?* C'est la seule manière de de mettre un fait en problème : mais comme les provinces & les puissances étrangères n'ont pas les mêmes raisons de douter, il passe pour certain que le Roi de France est prisonnier dans sa capitale, & on l'a prononcé nettement à Londres dans la chambre basse, après une courte énumération des crimes de Paris.

Cette opinion, qui ne peut s'accréditer davantage, tourmente la halle, l'hôtel-de-ville ; ainsi que l'Assemblée Nationale, & corrompt toute la douceur de leur dernière victoire. On a donc imaginé de faire venir le Roi dans l'Assemblée, & de lui faire prononcer un discours sur l'admiration & la reconnoissance où le jette tout ce que l'Assemblée & la Ville ont fait pour lui. C'est le 4 février que S. M. a été transférée du palais des Thuilleries au manège, & qu'Elle y a prononcé un discours où rien ne manque, si ce n'est ce qu'on y cherche. C'est comme dans Britannicus.

Sa réponse est dictée, & même son silence.



Le problème reste dans son entier : *le Roi est-il libre ? le Roi est-il prisonnier ?* Quelques députés, furieux de l'inutile démarche & des paroles insignifiantes prescrites par l'Assemblée à S. M., nous ont envoyé le discours suivant. Ils prétendent que ce qu'on vient d'exiger du Roi met un écou de plus à sa prison, en prouvant qu'il n'a pas eu la liberté du refus. Il est certain que si le Roi eût prononcé le discours suivant, la solution du problème était forcée.

*DISCOURS du Roi à l'Assemblée Nationale.*

Du 4 février 1790.

**M**ON séjour dans la capitale, & les circonstances de mon arrivée vous font craindre, Messieurs, que la France & l'Europe entière, me croyant privé de liberté, ne regardent vos décrets, sanctionnés par moi, comme frappés de nullité. Cette crainte si naturelle vous a fait désirer que je parusse dans votre Assemblée, afin de vous rassurer contre une apparence qui entraîne déjà l'opinion publique. Vous avez voulu que ma bouche confirmât ce que ma main a déjà sanctionné, & que je vinssse me déclarer libre au milieu de vous. Ce désir que vous avez montré

est devenu celui de la capitale, & m'a fait craindre, à mon tour, que le zèle public, se manifestant par une nouvelle explosion, ne me forçât à venir vous parler de ma liberté. C'est pour prévenir un tel malheur, que je me suis rendu volontairement dans cette Assemblée. Que n'ai-je pu de même prévenir d'autres catastrophes que je cherche à oublier, & dont je voudrais effacer jusqu'aux dernières traces dans la mémoire des hommes !

Je ne viens point vous apprendre que je suis libre, & que c'est librement que j'ai sanctionné vos décrets, puisque vous n'en doutez pas; mais je viens, Messieurs, pour vous consulter vous-mêmes sur les moyens de persuader à mes sujets & à toute l'Europe que je suis en effet libre dans ma capitale, & que je n'y porte d'autres chaînes que celles de l'amour qui m'attache à mon peuple. Secondez-moi dans cette difficile entreprise. Un aveu, une simple déclaration ne suffisent point : ils ne sauraient balancer dans l'esprit des hommes le pouvoir de tant d'événemens encore récents, & des conjonctures où je me trouve. Je crains même que la démarche que je fais aujourd'hui ne produise un effet contraire à mes vœux & aux vôtres. Peut-être qu'un refus éclatant, dans cette circonstance, aurait (bien plutôt que mon empressement

empressement) par l'effet d'une entière & véritable liberté. Les lieux & les circonstances font tout. On n'a pas désiré, tant que j'ai sanctionné vos décrets dans Versailles, que je protestasse de ma liberté. Plus on le désire aujourd'hui, plus on le rend difficile. Que dirions-nous si l'Empereur déclarait tout-à-coup qu'il est libre à Vienne? N'en concluons-nous pas le contraire? Concertez-vous donc avec moi : je ne vous rappelle point ce qui s'est passé : je ne cherche point à attendre sur tout ce qui m'est personnel ; je ne sens & ne veux sentir que les malheurs de l'Etat. Je fais ce qu'on dit en Europe de ma vie actuelle. Ah ! c'est qu'on ignore que si, dans nos dernières infortunes, j'ai été frappé de douleur, c'est de prévoir que le crime de quelques scélérats ferait un jour reproché à toute la Nation, & ferait calomnier mon peuple.

Si la constitution que vous avez faite me rend moins nécessaire au bonheur des Français, il n'est rien qui puisse m'y rendre étranger, &, puisque l'opinion de ma liberté est indispensable aux succès de vos travaux, unissez-vous à moi, comme je me joins à vous, pour la prouver d'une manière éclatante. Ne nous dissimulons point la difficulté ; s'il est une puissance qui puisse en imposer au jugement de l'Europe,

employons-là. Supposons même , s'il le faut , que je suis privé de ma liberté , & voyons à quels signes l'Europe reconnaîtrait qu'elle m'est rendue.

---

*N. B.* Un de nos abonnés vient de nous faire passer le dilemme suivant , qui tranche la question. « Si le Roi » est prisonnier , il est certain que nous avons un Roi , » malgré tout ce que vous dites pour prouver que nous » n'en avons point ; & si en effet nous n'avons plus de » Roi , que nous importe qu'un particulier , nommé » Louis XVI , soit prisonnier au château des Thuilleries ? »



( No. 15. )

O B S E R V A T I O N S

*Sur la démarche & le discours du Roi à l'Assemblée  
Nationale, le 4 février.*

---

*Non ego perfidum dixi Sacramentum.*

Hor. Od. 17. l. 2.

---

L'ASSEMBLÉE Nationale a conçu deux grands desseins, & les a successivement exécutés : Elle a commencé par renverser l'autorité royale, & a fini par anéantir la souveraineté de la Nation. Dans l'un & l'autre de ses plans, elle n'a jamais perdu l'espoir de faire illusion au Peuple, & on peut dire encore qu'elle y a réussi.

Nous avons suffisamment prouvé que le Roi, étant hors de la Constitution, n'était plus rien ; mais comme on lui a laissé la *fonction* de signer les Loix, les Décrets & les ordres de l'Assemblée, la populace patriotique croit, en toute sûreté de conscience, que le Roi est toujours Roi & que sa signature est essentielle à la Loi.

L'Assemblée Nationale entretient adroitement le Peuple dans cette religion ; car la compagnie de nos Législateurs a tous les caractères de Cromwel ; elle est entreprenante, heureuse & hypocrite.

Je ne parle ici que de la signature de Louis XVI, car il n'est plus question depuis long-temps du *veto suspensif*. On a vu comment le Roi fut reçu au premier essai qu'il en fit ; & ses ministres actuels ne se laveront jamais du conseil qu'ils lui donnèrent ; c'était ignorance ou perfidie ; & l'Assemblée Nationale, qui avait mal à propos laissé un tel *veto* à Louis XVI, ne fit que sagement & se renferma dans la saine politique, en lui interdisant l'usage de cette arme impuissante. *Telum imbelle finè ictu*. Elle dit très-bien que le Roi, dans l'état où il est, ne pouvait avoir de *veto* contre la Nation ; ce qui signifiait que le Roi n'était plus de la Nation, & que la Nation était dans l'Assemblée. Si on est étonné qu'après tant de dissimulations & de mensonges, l'Assemblée Nationale ait cette fois agi si franchement, en réduisant le *veto suspensif* à sa vraie valeur, c'est que toutes les espérances des Démagogues étaient fondées sur la prompte publication des arrêtés du 4 août, qui mettaient les armes à la main à quatre millions d'hommes ;

& donnaient à l'Assemblée Nationale assez de défenseurs pour qu'on pût tout attaquer impunément. Si elle cessa de dissimuler, ce fut pour mieux régner.

Ces faits & ces principes posés, voici ce que le Roi pouvait dire à l'Assemblée, en s'y présentant le 4 février dernier.

« Vous savez, MM., que je suis entré dans Paris à la suite de 20,000 hommes, ayant sous mes yeux une horde d'affassins, qui portaient devant moi les têtes de mes Gardes-du-Corps. Le jour qui suivit mon entrée, je n'hésitai pas à reconnaître, par une ample déclaration, publiée dans tout le royaume, que c'était bien volontairement que j'étais venu à Paris. Il me semble que, d'après un tel acte, il n'est rien que vous ne puissiez attendre de moi. Ai-je refusé ou suspendu mon acquiescement à un seul de vos décrets? à ceux même qui rompaient tout lien entre mon Peuple & moi? Je ne conçois donc pas que vous laissiez croire au Peuple que j'ai quelque chose de plus à vous accorder, ou quelque chose à vous refuser. D'ailleurs, que je sois libre ou prisonnier dans Paris, je suis si étranger à la Constitution, que je ne peux, ni l'affermir par ma sanction, ni l'affaiblir par

mon refus. C'est ce que je voudrais que le Peuple n'ignorât pas plus long-temps \*.

Ce discours, si le Roi l'eût prononcé, eût été aussi conforme aux principes, que celui qu'on trouve au N°. précédent l'était aux circonstances. Dans celui qu'a prononcé le Roi, on a trop prodigué l'avilissement & la fausseté. Il nous reste à parler du serment exigé par l'Assemblée Nationale.

Nous avons dit qu'après avoir renversé l'autorité du Roi, elle s'était emparée de la souveraineté du Peuple. Les preuves sont sans nombre : arrêtons-nous aux plus remarquables. Dans la séance du 23 Septembre, un Député proposa de déclarer que *la puissance législative, c'est-à-dire la souveraineté, résidait dans la nation*. Ce principe si clair, si incontestable, qui ne peut nuire à aucune des parties constituantes, alarma les esprits les mieux intentionnés. M. Mounier avoue lui-même qu'il crut le Roi perdu par cette seule déclaration : tandis qu'il n'y avait d'autre moyen de le faire partie intégrante de la souveraineté, que de bien entendre & de bien expliquer ce principe. La Nation n'exerçant jamais elle-même sa souveraineté (puisque 24 millions ne peuvent pas se réunir & délibérer ensemble, il est clair qu'il



lui faudra toujours des représentans pour se donner des loix. Or, si elle confie la souveraineté à des représentans de bailliages, choisis tous les ans, comment exclurait-elle de cette confiance le Roi, son représentant éternel & son chef? Le Roi est, par sa nature, partie de la nation, & par conséquent de la souveraineté, & sa portion est fixée par sa nature. Nous l'avons assez démontré aux Numéros 4 & 5 de cet abonnement. Mais, faute d'avoir bien saisi cette vérité, les honnêtes gens de l'Assemblée réclamèrent, & leurs fausses allarmes furent cause qu'on décréta aussitôt que *la puissance législative résidait tout entière dans l'Assemblée Nationale*. Par-là ils ont contribué, quoiqu'innocemment, à l'anéantissement de la monarchie; &, pour ne pas parler davantage du Roi, ils ont aussi contribué à l'aliénation de la souveraineté du peuple, en faveur de l'Assemblée Nationale, qui tente de confirmer à jamais son usurpation par le serment insidieux qu'elle fait prêter à tous les Français. Ce serment est de maintenir tout ce qu'elle a fait, sous le nom de *constitution*, & de ne jamais souffrir qu'on y porte atteinte.

Cette cérémonie précocce, (puisque la somme des loix nécessaires n'existe pas encore) est une

surprise faite à la religion de tous les Français, par les démagogues, qui ont voulu profiter de l'apparition du Roi dans l'Assemblée & de l'effet qu'elle produisait sur le peuple. Les capitalistes, pour qui cette démarche du Roi est une dernière ressource, ont feint une joie immodérée; & afin d'accroître la foi & la sainte ivresse des bourgeois, ils ont fait dresser, sur les Boulevards, des autels qui le disputent au tréteaux de Nicolet, & sur lesquels on jure, en passant, d'être fidèle à la constitution faite par l'Assemblée Nationale. Sans compter que ce mot de *constitution* est aussi insignifiant aujourd'hui pour les Parisiens, [qui l'était du temps de la bulle *unigenitus*, je demande ce qu'on peut attendre d'un peuple qui échafaude des autels sur les Boulevards pour y jouer le serment, & qui ne peut assister aux solennités de S. Sulpice, je ne dis pas avec dévotion ou même avec décence, mais sans grincer les dents de fureur, & cela parce que la Vierge est d'argent (1) ?

---

(1) Voyez une feuille intitulée *chronique de Paris*; qui avoue que, sans la balustrade qui entourait la vierge, elle était enlevée & fondue sur l'heure. Mais ces misérables ressources, en achevant de dépraver le peuple, ne rétabliront pas les affaires. Saint Fiacre, qui pour son malheur

Quelques

Quelques membres se sont retirés de l'Assemblée, sans vouloir prêter le serment à une masse de décrets, dont la plupart se contredisent & s'entredétruisent : ils ont envoyé leur protestation à l'Assemblée Nationale contre une constitution faite par des députés, qui ne l'ont pas encore communiquée à leurs députans, qui conviennent eux-mêmes qu'elle est informe, qu'elle demande une main qui la corrige, & qui veulent pourtant qu'on prête serment à cette ébauche.

Il est certain que le pouvoir des commettans sur les députés, est le principe de la véritable démocratie; c'est le bouclier de la souveraineté du peuple; il est tout aussi certain que le serment exigé par l'Assemblée Nationale anéantit ce principe, & substitue une véritable aristocratie à la démocratie, en interdisant aux peuples la connoissance & la révision des loix qu'on leur donne. Mais ce serment porterait aussi une sorte

---

était d'argent, s'est offert d'assez bonne grâce au creuse patriotique, & n'a valu pourtant que douze ou treize cent livres; les autres saints, de bois ou de marbre, seront moins sensibles que ceux de métal aux malheurs publics : on ne peut compter sur eux. Les journalistes de Paris proposent spirituellement de verser les cloches *en espèces sonnantes* dans la caisse de la patrie,

de remède avec lui, si les législatures suivantes le respectaient; car alors il n'y aurait que l'Assemblée Nationale actuelle, qui, unique en son espèce; aurait été une violente aristocratie, fondatrice d'une démocratie, & continuerait d'être, pendant la suite des siècles, l'ame de toutes les législatures, l'archétype antique & sacré dont les autres assemblées ne seraient plus que de pâles images. Mais c'est ce que la vanité de nos députés ne peut se promettre; & la première assemblée, pourvue des mêmes organes & pétrie du même limon que celle-ci, sera tout aussi despotique, & demandera aussi le serment pour ses œuvres.

C'est pour la première fois, peut-être, qu'un corps de représentans propose impérieusement un code à ses mandataires, sans leur permettre de l'examiner. Trois cens stipendiaires des provinces, délibérant à un louis par jour, & presque tous connus pour la nullité de leurs talens & la violence de leurs passions, mettent leurs volontés à la place de tous les esprits & de toutes les consciences. La Nation Française est si peu faite pour la liberté, qu'elle passe avec une stupide joie, d'un joug à l'autre, sans s'en apercevoir, ravie d'être immolée sur le tombeau de la monarchie. Du moins, les Décemvirs,

dont la tyrannie fut pourtant si atroce, disaient au peuple Romain : *Soyez vous-mêmes les auteurs des loix qui doivent vous rendre heureux : rien de ce que nous proposons ne passera sans votre consentement* (1).

L'Assemblée Nationale répondra-t-elle que , le roi étant le chef de la nation Française , les loix sanctionnées par lui sont sacrées pour la nation , & qu'elle s'en fie à lui ? Je ne crois pas qu'après avoir chassé ce prince de la souveraineté , & après l'avoir enfermé dans sa capitale , on ose faire cette réponse. La sanction du roi , comme étranger à la constitution , est inutile aux loix ; comme prisonnier , elle est nulle.

Les Parisiens se réjouissent de cette entrée du roi dans la salle du manège , & de la sanction

(1) Vers le temps où la populace se donnait un maire & un général , par acclamation , l'abbé Fauchet , connu à Paris , en fut presque proclamé archevêque , pour avoir dit que c'étaient des aristocrates qui avaient tué Jésus-Christ. Il a , depuis cette époque , manqué d'être pendu pour avoir dit que les décrets de l'Assemblée n'auraient force de loi qu'après l'examen & le consentement réfléchi des provinces. Ainsi , M. l'abbé a manqué le siège de Paris pour avoir dit une extravagance , & la lanterne , pour avoir tenu un propos fort sage & tout-à-fait constitutionnel , O le bon peuple , & la bonne révolution !

qu'il a donnée à tout , comme d'une victoire décisive qui doit triompher de toutes les résistances & de toutes les incrédulités. Ils chantent , ils allument des feux de joie autour de Louis XVI. Mais les sauvages allument aussi des feux & dansent autour de leurs prisonniers.

C'est aux provinces qu'il faut dire la vérité; Paris n'est pas en état de l'entendre.

La démarche du roi ne prouve rien; elle ne donnera ni crédit, ni confiance; & ceux qui s'en réjouissent & ceux qui s'en affligent ont également tort. Le bruit courait, depuis quinze jours, que le roi viendrait à l'Assemblée Nationale: de tels bruits ne sont pas à mépriser dans la situation où se trouve le roi: s'il ne se fût hâté d'y aller, M. de la Fayette serait venu l'y inviter à la tête de quarante mille hommes & de cent canons, & Sa Majesté aurait été bienheureuse d'en être quitte pour les harangues de M. Bailly. On doit lui savoir gré d'avoir épargné de nouveaux crimes à la capitale & à l'Assemblée Nationale. On peut dire qu'elle y a paru de peur d'y comparaître.

## S U I T E D U R É S U M É.

**N**OUS avons dit que la faction d'Orléans, ne comptant plus sur l'Assemblée Nationale, s'était rejetée dans Paris. Ses émissaires, répandus par tout, sollicitait une révolte, une sédition, ou du moins une émeute, un mouvement quelconque, parmi le petit-peuple; car cette faction périssait dans le repos, & l'accord entre le roi & l'Assemblée allait bientôt la faire expirer: mais au moindre mouvement, la cour pouvait s'effrayer, & craindre l'enlèvement du roi, faire venir des secours ou aller en chercher, commettre enfin quelque faute utile à la maison d'Orléans. Une famine concertée à Paris fut le moyen qu'employa la faction, & un repas donné à Versailles en fut le prétexte.

Ou a beaucoup parlé des disettes de Paris pendant l'année 1789; la vérité est que, sous le règne de Louis XVI, c'est-à-dire, jusqu'à la mort du Prévôt-des-marchands, Paris a toujours été amplement approvisionné: on pourrait même reprocher à l'ancien gouvernemens ses prédilections & ses profusions pour la capitale, qui a toujours mangé le pain à meilleur marché que les

provinces , & toujours aux dépens du trésor-royal. Les cris des Parisiens n'ont jamais été méprisés. Le gouvernement n'était agueri que contre la misere des campagnes : car les bouches les plus affamées, ne sont pas les plus redoutables. Enfin, depuis que Paris, métamorphosé en république, s'est gouverné lui-même, il n'est point d'injustices, il n'est point de violences ( & je peux dire d'injustices & de violences heureuses ) que le patriotisme de ses officiers n'ait tentées pour approvisionner la ville.

A cette époque, l'émigration de ceux que la populace appelle *aristocrates*, avait été si considérable, que la consommation de Paris tomba tout-à-coup à 11 ou 12 cents sacs par jour. Aussi a-t-il été démontré & reconnu depuis, que la halle avait constamment regorgé de farines. Cette abondance pouvait être fatale à la faction d'Orléans; mais l'or, qui fait ordinairement fortir le bled, servit cette fois à le faire disparaître. Quoique l'approvisionnement de Paris ne fût que d'environ 1200 sacs, les boulangers s'en firent distribuer 1800 & jusqu'à deux mille cinq cents, par jour (1). Avec cet excédent, leurs maisons ne laissaient pas d'être assiégées, du matin au soir,

---

[1] Voyez les registres de la halle, du samedi 8 octobre,



par le petit peuple qui criait famine. En même temps il n'était pas rare de rencontrer des gens du peuple, devenus tout-à-coup oisifs, qui disaient : *Qu'avons-nous besoin de travailler ? Notre père d'Orléans nous nourrit.* Ainsi l'or de ce prince produisait, à son gré, deux phénomènes bien différens : la disette & l'abondance ; & ce double moyen n'était rien au prix des violences exercées, à la halle, par quelques furieux qui éventraient les sacs & dispersaient la farine dans les rues. Enfin, comme si ces manœuvres étaient encore trop lentes, on accusa le bled d'un vice qu'il n'avait pas : on répandit qu'il était d'une mauvaise qualité, comme pour le punir de son abondance, qui contrariait les desseins de la cabale & triomphait partout des gaspillages du peuple. Ce bruit, accrédité, fut cause d'une expédition faite, à la halle, sur deux mille sacs qu'on jeta dans la Seine. Des témoins irréprochables ont goûté cette farine, & ont affirmé qu'elle était de la meilleure qualité.

L'abondance était telle alors, que le pain se donnait publiquement, au fauxbourg St.-Antoine, à 2 s., & même à un s. la livre. L'hôtel-de-ville en fut averti, & apprit tout à-la-fois, qu'on distribuait de l'argent dans ce même faubourg & dans celui de S.-Marcel (c'était le 4 octobre.) La mu-

nicipalité s'assembla en tumulte, & ayant délibéré jusqu'à quatre heures du matin, arrêta qu'un renfort de 500 hommes garderait l'hôtel-de-ville pendant ce jour-là : mais à sept heures du matin, il ne se trouvait pas encore vingt hommes dans l'hôtel, quand les poissardes en forcèrent l'entrée & le pillèrent : & cependant les gardes-nationales, dispersés dans les rues, se promenaient paisiblement, avec des pains sous le bras, & regardaient nonchalamment la foule qui se pressait aux portes des boulangers.



---

( N<sup>o</sup>. 16. )

---

. . . . . *Vestigia retro*

*Observata sequor per noctem, & lumine lustrō:*

*Horror ubique animos, simul ipsa silentia terrent.*

Virg.

---

**V**OILA quel fut le moyen employé par la faction d'Orléans, & voici quel fut le prétexte.

Des avis toujours plus allarmans arrivèrent de Paris, & le bruit se confirma, que les anciens gardes-français, réunis à la milice parisienne, voulaient absolument marcher à Versailles & redevenir la garde du Roi; car les acclamations & les profusions des parisiens, le nouvel uniforme & les médailles dont ils étaient décorés, n'étaient au fond que des signes éclatans de leur rébellion; ils le sentaient grossièrement, & il leur semblait que le Roi seul pouvait les absoudre à tous les yeux, en leur confiant encore sa personne sacrée (1).

---

(1) On leur avait laissé vendre leurs meubles & leurs bagages, qui étaient les meubles & les bagages du Roi.

Le comte d'Estaing était alors commandant de la milice nationale de Versailles. Ce général, connu par ses revers à la cour, autant que par ses succès contre l'Angleterre, contrastait, par son attachement à la personne du Roi, avec l'ingratitude des Noailles ; &, comme la sûreté du prince, & même celle de l'Assemblée Nationale, dont il répondait, pouvaient lui donner une grande influence, ce n'était peut-être pas sans raison qu'on disait que le marquis de la Fayette en était en secret jaloux. Il ne manquait, en effet, au commandant des milices parisiennes, que d'avoir le Roi & l'Assemblée Nationale sous sa garde, pour être une des premières têtes de l'anarchie ; & le comte d'Estaing était un dangereux compagnon de gloire. Ceci explique fort bien pourquoi le marquis de la Fayette, après avoir efficacement arrêté la première irruption

---

Chaque garde française eut environ 400 liv. pour sa part du butin ; ce qui, joint aux magnificences des bourgeois & de l'hôtel-de-ville, mit ces malheureux en état de se plonger dans la plus affreuse & la plus longue débauche. Toujours ivres, toujours suivis de filles, toujours dans les fiacres ou au cabaret, leur ivresse ne se dissipa enfin qu'avec leur argent, & on profita de ce moment pour leur inspirer le dessein d'obtenir la garde du Roi.

que le palais-royal tenta sur Versailles, (1) ne put rien contre la seconde, & s'y laissa même entraîner avec toutes les forces de la capitale, à la suite de 300 ou 400 poissardes & de quelques assassins, que 50 hommes pouvaient arrêter à Sève.

Quoiqu'il en soit, les menaces de Paris n'étant pas à mépriser, le compte d'Estaing se concerta avec les ministres, qui jugèrent indispensable de faire approcher de Versailles un régiment d'infanterie pour la sûreté du Roi. Mais auparavant on consulta la municipalité, qui, à son tour, consulta le comité de la garde bourgeoise. Ce fut donc ce comité même qui demanda un renfort de troupes réglées, & la municipalité consentit à l'entrée d'un régiment qui prêterait le serment, & serait sous les ordres du commandant de la milice bourgeoise. Un Roi ne pouvait être plus en règle avec ses sujets, quelque fût son état, quelle que fût leur défiance. Le régiment de Flandres arriva, & cette nouvelle jeta une véritable consternation sur les Démagogues de l'Assemblée; comme si, avec mille hommes, le Roi allait devenir tout-à-fait

---

(1) En plaçant deux canons à Sève, & en arrêtant Saint-Huruge au milieu du café de Foi.

indépendant, ou même attenter à la liberté des autres. D'ailleurs, le colonel de ce régiment étant un des muets de l'Assemblée, réduisant tous les soupçons au silence; & si quelque parti pouvait le réclamer, c'était celui qui dominait. On ne laissa pas de dire dans l'Assemblée, que *le pouvoir exécutif ne pouvait augmenter la force armée en tel lieu ou en tel temps, malgré toute l'urgence des conjonctures, sans en instruire le pouvoir législatif*; & on avait raison, si le Roi n'est qu'exécuteur.

Mais l'arrivée de ces mille hommes fut, surtout pour les parisiens, un intarissable objet d'entretiens & d'allarmes. Il était, disait-on, honteux que Versailles eût ouvert ses portes à des *soldats étrangers*. On ne parlait enfin que de cet accroissement des forces du Roi; & le marquis de la Fayette, à la tête de mille hommes armés, & maître d'une Ville, qui peut en armer cent cinquante mille, semblait partager ces craintes. Aussi, le régiment de Flandres avait à peine prêté le serment, & commencé le service, conjointement avec la milice bourgeoise de Versailles, qu'on résolut de le gagner par tous les moyens de corruption qui avaient déjà séduit l'armée. Paris envoya un essaim de filles perdues, & des inconnus semèrent l'or à pleines mains,

Bientôt les soldats ébranlés quittèrent la cocarde blanche pour arborer celle de couleur , signe infaillible d'insubordination actuelle & de défection prochaine ; car le soldat ne peut servir deux maîtres , prêter deux sermens , porter deux couleurs. Sur quoi nous observerons qu'une des principales fautes que les ministres de l'insurrection aient suggérée au Roi , c'est l'ordre général donné à toutes les troupes de porter la cocarde parisienne. L'exemple du prince suffisait , & aurait laissé leur libre arbitre aux soldats raisonneurs & à ceux qui étaient encore pleins de l'ancien esprit français ; au lieu qu'un ordre précis encouragea la perfidie des uns & découragea la fidélité des autres.

Les gardes-du-corps , instruit des périls du Roi , & obligés de passer les jours & les nuits à cheval , toujours prêts à tout événement , auraient bien voulu compter sur l'appui du régiment de Flandres ( 1 ) ; & c'est pour mieux

---

(1) Ce qui contribuait sur-tout , dit M. Mounier , à leur inspirer le désir de donner au Roi de nouvelles preuves de leur zèle , c'était le reproche que leur faisaient certaines personnes , d'avoir profité des circonstances pour demander au Roi des changemens dans leur discipline : mais on ne peut , sans injustice , accuser les gardes-du-corps d'avoir regretté l'ancien despotisme ministériel.

attacher cette troupe, & même la milice bourgeoise à la personne du Roi; qu'ils donnèrent aux officiers de ces deux corps le fameux repas du premier octobre, qui a servi de prétexte aux derniers efforts de la faction d'Orléans.

Ce repas, donné par les gardes-du corps aux officiers du régiment de Flandres, & à ceux de la milice bourgeoise de Versailles, fut servi dans la salle des spectacles du château. Les convives étaient au nombre de 240, & les loges étaient garnies d'une foule de spectateurs. Vers la fin du dîner, le Roi, la Reine & M. le Dauphin parurent dans la salle, & on porta leurs santés avec des acclamations d'amour & de joie; c'est ce qu'on a appelé, quatre ou cinq jours après, des *imprécations contre l'Assemblée Nationale*.

---

Hélas! ils espéraient, comme nous, qu'une Assemblée Nationale ferait quelque chose pour le bonheur de la France; ils avaient même donné des preuves de leur patriotisme, en offrant à cette Assemblée de lui servir de garde d'honneur; & s'ils profitèrent de l'impulsion générale donnée à toutes les parties de l'administration, pour demander aussi quelques changemens dans leur régime, on ne saurait les en blâmer, puisqu'une des choses qui choquait le plus à Versailles, c'était la rigueur du service des gardes-du-corps, la modicité de leurs appointemens & le despotisme de leurs chefs,



Il n'ait pas vrai que M. le Dauphin ait passé dans les bras de tous les convives, comme on l'a imprimé à Paris : l'officier de service, auprès de sa personne, ne le quitta pas. La famille royale s'étant retirée, on ouvrit les portes de la salle aux grenadiers & aux soldats des deux corps; on les fit boire, ils crièrent tous *vive le Roi* : on joua l'air de *Richard*, qui était certes trop analogue aux circonstances. Les grenadiers figurèrent un siège, dans la salle, en escaladant l'amphithéâtre; & delà, soldats & officiers, tout alla danser une ronde sous les fenêtres du Roi. Un grenadier-suisse grimpa même jusqu'au balcon, & arriva dans la chambre de ce prince, qui lui tendit la main. Mais il est faux que la Reine ait détaché de son cou une croix d'or pour la donner à ce grenadier, ainsi que l'ont imprimé les abboueurs de Paris (1). Vers le soir, quelques cocardes blanches parurent dans l'œil-de-bœuf; tout le monde voulut en avoir, & les dames qui étaient là donnèrent les rubans qu'elles portaient à leurs têtes. Les gardes-du-corps avaient leurs cocardes uniformes, ainsi ils n'ont pu fouler

---

(1) La Reine ne porte à son cou que le portrait de ses enfans,

aux pieds la cocarde nationale, qu'ils n'ont prise que le 6 octobre. Il est vrai qu'on ne les a accusés de ce *crime national* que quatre jours après. Paris n'avait pas encore eu le temps d'y songer. On a observé aussi que l'Assemblée Nationale elle-même n'avait commencé à parler de ce repas que le 5 octobre. Les gardes-du-corps, loin d'outrager personne, prirent au contraire, vers la fin du repas, une résolution bien respectable; ce fut de nourrir les pauvres de Versailles pendant le reste de la semaine. Quelle apparence, en effet, que 240 gentilshommes se fussent portés à des excès puérils contre une cocarde, en présence de trois mille spectateurs? Mais l'accusation a été suffisamment démentie par tout le monde, & si nous nous y sommes arrêtés, c'est à cause des suites affreuses dont elle a été la cause. Quant au projet d'enlever le Roi, pour le conduire à Metz, dont on accuse aussi les gardes-du corps, c'est une idée que les parisiens n'ont eue que vers le 12 octobre, lorsqu'en réfléchissant sur tous les crimes de leur expédition contre le Roi, ils ont senti que le prétendu mépris de la cocarde nationale ne suffisait pas pour les justifier, & qu'il fallait donner un tout autre motif au massacre des gardes & à la captivité de Louis XVI.

Tel fut ce repas si funeste au Roi & à ses  
gardes:

gardes : cette joie, ces chants furent comme les derniers éclairs du caractère des français, qui n'a pas reparu depuis. Il furent ce jour-là ce qu'ils avaient toujours été, galans pour les dames, & enthousiastes de leur prince : y a-t il là de quoi être massacré (1) ?

Nous avons assez fait sentir, dans le cours de ce récit, la tournure qu'on donna bientôt à ce repas, & dans Paris & dans l'Assemblée Nationale. Mais il faut toujours observer que ce ne fut que quatre jours après ce festin militaire qu'on en parla dans l'Assemblée. On s'y occupait, à cette époque, des moyens de forcer le Roi à accepter purement & simplement les articles de la constitution qui étaient déjà décrétés, &

[1] M. Mounier & quelques honnêtes gens ont prétendu que ce repas était une imprudence dans les conjonctures où était le Roi ; mais, sans compter que les gardes-du-corps sont dans l'usage de donner un dîner aux Régimens qui arrivent dans les lieux où ils se trouvent eux-mêmes, & que c'était une politesse dont ils ne pouvaient se dispenser avec les officiers de la garde bourgeoise, qui les avaient invités la veille à la bénédiction de leurs drapeaux, je dis que, dans ces conjonctures, les officiers & les domestiques du Roi ne pouvaient faire une action innocente. On les épiait, & on avait besoin qu'ils fissent, je ne dis pas une faute, mais quelque chose.

tout la déclaration des droits de l'homme que  
 sa majesté n'avait pas encore signée. M. Mounier,  
 Président de l'Assemblée, se rendit auprès du  
 Roi le 2 octobre, & lui présenta les articles. Sa  
 Majesté, qui ne devait pas avoir oublié le sort  
 de ses observations sur les arrêtés du 4 août,  
 répondit qu'elle ferait bientôt connaître ses in-  
 tentions à l'Assemblée; & pourtant elle ne les  
 fit connaître que trois jours après, soit que les  
 ministres qui dirigeaient ce prince, voyant qu'il  
 allait signer sa propre exclusion de la souverai-  
 neté (1), trompassent l'Assemblée Nationale &  
 voulussent lui dérober le Roi en se réfugiant avec  
 lui dans une ville fidèle, soit qu'ils trompassent  
 le Roi lui-même, en l'induisant à un retard ou  
 même à un refus d'acceptation pur & simple  
 qui pouvait lui coûter la vie.

C'est pendant ces trois jours que la faction  
 d'Orléans faisait, à force d'or, la disette au  
 milieu de l'abondance, & préparait une insur-  
 rection dans les faubourgs, dans les halles &  
 dans les districts. La nouvelle du repas des gardes-

---

[1] Par les articles VIII & XI, dont l'un attribue toute  
 la puissance législative à l'Assemblée Nationale; & l'autre  
 ne laisse au Roi qu'un *veto suspensif*. Nous avons assez  
 parlé de ces deux articles.

du-corps vint donner un but à ces mouvemens intestins. *Quelle orgie indécente, s'écriait-on ! La cocarde nationale foulée aux pieds ! l'Assemblée maudite & menacée ! allons punir tant de blasphêmes ; vengeons la nation & enlevons le Roi aux ennemis de la patrie.* Ces murmures & ces cris n'auraient pourtant produit que d'autres cris & d'autres murmures, si la faction d'Orléans n'eût ramassé trois ou 400 poissardes, & quelques fort de la halle habillés comme elles, & mêlés à des espèces de sauvages portant de longues barbes, des bonnets pointus, des piques, des bâtons ferrés & d'autres armes bizarres : hommes étranges qu'on voyait pour la première fois à Paris, & qui parurent & disparurent avec cette dernière tempête (1).

---

[1] On désigne toujours par le nom de *poissardes* les femmes qui font allées de Paris à Versailles. C'est un malheur pour celles qui débitent les poissons & les fruits dans les rues & dans les halles : la vérité veut qu'on dise que, loin de se mêler aux *fausses poissardes* qui vinrent pour les recruter & les mener à Versailles, elles demandèrent main-forte au corps-de-garde de la pointe-Saint-Eustache, pour les repouffer ; & dès que le Roi fut amené au Tuileries, elles y allèrent en députation, le 7 Octobre au matin. & présentèrent une requête au Roi & à la Reine, pour de-

mander justice de l'horrible calomnie qui les rendait complices de la violence faite , la veille à leurs Majestés.

On a cru reconnaître parmi les créatures qui ont conduit les brigands , les hommes habillés en femmes & les gardes nationales à Versailles ; on a cru , dis-je , reconnaître tout ce que les boues des faubourgs Saint-Antoine & Saint-Marcel , tout ce que les galetas & les égouts de la rue Saint-Honoré peuvent vomir de plus vil , de plus obscur & de plus crapuleux. L'Assemblée nationale les a toujours appelés *vitoyennes* , & le comte de Mirabeau leur a marqué , en tout temps , la plus profonde vénération.



*Cæduntur Vigiles : portis-que patentibus omnes  
Accipiunt socios , atque agmina conscia jungunt.*

*Æneid. l. 2.*

**L**A troupe de ces affassins , hommes , femmes , & sauvages , s'empara , le cinq Octobre , à 7 heures du matin , de l'hôtel-de-ville , & le pilla. Le bruit de cette expédition ameuta le peuple , des flots d'ouvriers arrivèrent des fauxbourgs ; on battit la générale , les districts fournirent quelques bataillons ; la place de-Grève fut bientôt investie , & on reprit l'hôtel-de-ville , mais sans faire aucun mal aux brigands , sans les chasser ; au contraire , les vainqueurs se mêlaient aux vaincus , & d'heure en heure , la place de grève se remplissait de gardes-nationales qui fondaient de tous les districts , de tous les quartiers , & de toutes les rues. Vers midi , parut le commandant lui-même. Le peuple lui cria d'une voix féroce , qu'il fallait aller à Versailles , chercher le roi & la famille royale ; & , comme ce commandant hésitait , on le menaça du fatal réver-

bère. Pâle , éperdu , sans énergie , & sans dessein bien déterminé , il flottait sur son cheval au milieu de cette foule immense , qui prenait son irrésolution pour un refus , & le pressait de toutes parts. Le marquis de la Fayette voulait bien sans doute que le roi fût amené dans Paris ; mais il craignait une expédition entreprise par tant de bêtes furieuses. Il expiait la faiblesse qu'il eut de ne pas s'exposer à la mort , dès le commencement , pour sauver la vie de MM. Foulon & Berthier : car , ou il aurait succombé héroïquement , ou il eût à jamais enchaîné la férocité du peuple. Mais pour avoir molli , il donna le secret de sa faiblesse , & le peuple n'a cessé depuis d'en abuser. Enfin , vers les deux heures , la garde-nationale fut absolument maîtresse de la place de grève ; il y eut alors près de 18 mille hommes armés. Le marquis de la Fayette monta à l'hôtel-de-ville , & demanda un ordre de la commune *pour aller à Versailles* , avec toute la milice nationale. Sans doute qu'un autre , à sa place , eût fait délibérer la commune sur les moyens de dissiper le peuple : ce qui étoit facile , puisque son armée étoit maîtresse de la grève ; & si cette armée n'eût pas obéi , n'étoit-ce pas une belle occasion de renoncer au commandement de cette milice indisciplinée ? Mais , soit faiblesse , soit



ambition , le marquis de la Fayette sollicita l'ordre pour Versailles. Vingt membres , au lieu de trois cens , composaient en ce moment la commune de Paris : ils donnèrent à M. de la Fayette la délibération suivante : *Vû ou attendu la volonté du peuple , il est enjoint au commandant-général de se rendre à Versailles.* Muni de la cédula de ces vingt bourgeois , il partit , vers les 4 heures , à la tête de dix-huit ou vingt mille hommes & marcha contre son roi.

Il y avait déjà cinq ou six heures que les poissardes & les brigands , expulsés de l'hôtel-de-ville , avaient pris la route de Versailles , recrutant les ouvriers & sur-tout les femmes qu'ils rencontraient en chemin , sans distinction d'âge & de rang. En côtoyant la seine & la terrasse des Tuileries , ces poissardes rencontrèrent un garde à cheval , & lui crièrent : *Tu vas à Versailles , dis à la reine que nous y serons bientôt pour lui couper le cou.* Quelques personnes , qui du haut de la terrasse entendirent ce propos , décampèrent d'effroi ; chacun fermait ses portes ; les rues se dépeuplaient devant le torrent qui se grossissait en route de tout ce qui se présentait , & qui fondit sur Versailles vers trois heures & demie.

A cette heure, le roi qui, dès le matin avait donné sa réponse sur les articles de constitution & sur la déclaration des droits de l'homme, chassait paisiblement à Meudon : & cependant le marquis de la Fayette s'ébranlait avec son armée patriotique pour venir l'enlever ; les poissardes & les assassins étaient déjà aux grilles de son château ; l'Assemblée nationale lui cherchait des torts, & lui préparait des affronts ; Paris attendait l'événement avec cette curiosité barbare qui est son sentiment habituel.

Telle était la situation de ce malheureux prince : dans le même jour, & à la même heure, l'armée patriotique en voulait à sa liberté ; les poissardes & les brigands à sa femme, & l'Assemblée nationale à sa couronne.

La séance de l'assemblée nationale tenait encore : elle avait commencé, le matin, par la lecture de la réponse du roi. Ce prince accédait à tous les articles constitutionnels qu'on lui avait présentés, mais à condition que le *pouvoir exécutif aurait un plein & entier effet entre ses mains. C'est comme s'il eût dit, à condition d'être le parfait & seul serviteur de l'assemblée nationale.* On ne sait qui admirer le plus, ou des ministres qui dictèrent cette réponse au roi, ou de l'Assemblée

l'assemblée qui en fut mécontente. (1) On se plaignit vivement de ce que le roi semblait mettre des clauses & des restrictions à son obéissance ; on observa qu'il donnait son *accession* & non son *acceptation*. Les uns voulaient qu'on forçât le monarque à venir dans l'assemblée pour jurer l'observation des articles : d'autres, plus conséquens, soutenaient que l'assemblée n'avait pas besoin du monarque pour constituer la France. Enfin, un des plus factieux, nommé Pethion, parla, pour la première fois, du trop fameux dîné des gardes-du-corps. Il dénonça des menaces, des outrages, des cris séditieux, des blasphêmes, des imprécations vomies dans ce festin contre *les augustes commis de la nation, & la cocarde nationale foulée aux pieds*.

Un membre, d'une probité embarrassante, somma le sieur Pethion d'écrire sa dénonciation : sur quoi le sieur de Mirabeau se leva, & dit : *qu'on déclare que le roi seul est inviolable, & je dénoncerai aussi* ; paroles qui consternèrent la majeure partie de l'assemblée. Le sieur de Mirabeau, qui sentait l'approche de l'armée pari-

---

[1] La réponse du Roi fut vivement applaudie à la première lecture ; mais les démagogues & les factieux ramenèrent bientôt l'Assemblée à d'autres sentimens.

fienne, ne demandait qu'à être poussé ; la galerie était nombreuse & violente, & , si la reine eût été dénoncée, les brigands, à leur arrivée, trouvant cette princesse accusée par un membre de l'assemblée législative, auraient cru légitime l'assassinat qui n'était encore que payé (1). Heureusement M. Mounier, qui présidait l'assemblée, répondit qu'il ne souffrirait pas qu'on interrompît l'ordre du jour, ni qu'on se permît rien d'étranger à la réponse du roi : prudente mesure, qui, pour cette matinée, du moins, réduisit le sieur de Mirabeau à la seule intention du crime.

Cependant, quelques députés avertirent M. Mounier, qu'une armée de trente ou quarante mille hommes arrivait de Paris. Cette nouvelle s'étant aussitôt répandue dans l'assemblée, on décida que le président se rendrait chez le roi avec une députation, pour obtenir de sa majesté une acceptation pure & simple des 29 articles de la constitution. Il était trois heures & demie & on allait clore la Séance, lorsque la troupe des brigands & des poissardes arriva.

---

[1] Le sieur Mirabeau écrivit le lendemain, dans son journal de Provence, que *le personnage le plus considérable par son rang, après le Roi, s'était permis des familiarités peu communes avec les derniers des Soldats.*

Le roi, qui avait été averti, quitta brusquement la chasse, & vint à Versailles, où il précéda, d'un quart-d'heure, l'arrivée des assassins. Le prince de Luxembourg, capitaine des gardes, demanda à sa majesté si elle avait quelques ordres à donner; sa majesté répondit en riant : *Eh ! quoi, pour des femmes ! vous vous moquez.* Cependant la phalange des poissardes, des brigands & des ouvriers parut tout-à-coup dans l'avenue de Paris : ils traînaient avec eux cinq pièces de canon. Il fallut bien alors faire vite avancer quelques dragons pour aller à la rencontre de cette bande, & l'arrêter dans l'avenue ; à quoi les officiers tâchèrent de parvenir ; mais les soldats les laissèrent passer (1).

Après avoir surmonté ce léger obstacle, les poissardes se présentèrent à la porte de l'assemblée nationale, & voulurent forcer les gardes. Il fut résolu, à la majorité des voix, de leur permettre l'entrée de la salle, & il en entra un grand nombre, qui se placèrent sur les bans,

---

[1] Ce sont eux que M. de Mirabeau loue, avec une véritable effusion de tendresse, dans son journal de Provence, où il dit que l'attachement de ces dragons à la liberté nationale fut cause qu'ils ne furent pas invités au repas des gardes-du-corps.

pêle-mêle avec les députés. Deux hommes étaient à leur tête : l'un d'eux prit la parole , & dit : « Qu'ils étaient venus à Versailles pour avoir » du pain & de l'argent , & en même-tems pour » faire punir les gardes-du corps qui avaient » insulté la cocarde patriotique : qu'ils avaient , » en bons patriotes , arraché toutes les cocar- » des noires & blanches qui s'étaient présentées » à leurs yeux dans Paris & sur la route. » Et en même temps cet homme en tira une de sa poche , en disant qu'il voulait avoir le plaisir de la déchirer en présence de l'assemblée ; ce qu'il fit. Son compagnon ajouta : « Nous forcerons bien » tout le monde à prendre la cocarde patrioti- » que. » Ces expressions ayant excité quelques » murmures , il reprit : Eh quoi ! ne som- » mes-nous pas tous frères ? Le président lui ré- » pondit avec ménagement : « Que l'assemblée na- » tionale ne pouvait nier cette fraternité ; mais » qu'elle murmurait de ce qu'il avait parlé de » forcer quelqu'un à prendre la cocarde natio- » nale. » En quoi il me semble que ce brigand , avec son grossier & féroce instinct , raisonnait plus conséquemment que M. Mounier , président de l'assemblée : le roi ayant été forcé d'arborer lui-même la cocarde patriotique , & la souveraineté active étant reconnue dans le peuple par l'assemblée nationale , il est certain qu'il n'est personne

que ce peuple ne puisse & ne doive forcer à porter cette cocarde. Ici, l'assemblée nationale apprenait, par l'état d'anéantissement où elle se trouvait en présence de quelques poissardes, combien elle avait été imprudente & mal-intentionnée tout ensemble, quand elle avait excité la populace, & consacré ses révoltes. Où pouvait-elle, en ce moment, tourner les yeux, pour demander assistance, dans la dissolution de toutes les forces publiques? Fallait-il qu'elle invoquât l'autorité royale, qui était elle même alors un objet de pitié?

Le dialogue du brigand & du président de l'assemblée, fut interrompu par les cris des poissardes qui, se dressant sur les bancs, demandèrent toutes à la fois du pain pour elles & pour Paris. Le président répondit : « Que l'assemblée » ne concevait pas qu'après tant de décrets, il y » eût si peu de grains ; qu'on allait encore en » faire d'autres, & que les *citoyennes* n'avaient » qu'à s'en aller en paix. » Cette réponse ne les satisfait pas ; & sans doute que le président en eût fait une autre, s'il avait sçu que Paris n'avait jamais manqué de farines, & que les poissardes étaient arrivées à Versailles, suivies de plusieurs charriots remplis de pain, de viandes & d'eau devie. Elles dirent donc au président : *Cela ne suffit point* ; mais sans s'expliquer davantage ; & bien-

tôt après se mêlant aux délibérations des honorables membres, elles criaient à l'un, *parle donc, Député*; & à l'autre, *tais toi, Député*; le canon qui grondait dans l'avenue, soutenait leurs apostrophes, & tout pâlisait devant elles, excepté le seul comte de Mirabeau, qui leur demanda de quel droit elles venaient imposer des loix à l'assemblée nationale. Et, chose étonnante, ces poissardes, si terribles à ceux qui tremblaient devant elles, souriaient à celui qui les gourmandait ainsi. Telle est, et telle a toujours été, dans cette révolution, la profonde sagesse du comte de Mirabeau : il n'est point de parti où il n'ait eu des intelligences, & qui n'ait compté sur lui. Nous l'avons vu parler pour le *veto absolu*, dans un temps où ce mot seul conduisait à la mort, & le palais-royal n'en était pas moins sûr de son ame : ici nous le voyons affronter impunément les poissardes, qui ne peuvent le regarder sans rire : dans peu nous le verrons chercher à propos & devant témoins, une querelle au duc d'Orléans. C'est ainsi que, trafiquant sans cesse de sa personne, faisant & rompant ses marchés, tous les jours, il a, par l'universalité de ses intrigues & la texture de ses perfidies, si bien embarrassé sa propre renommée, que la foule de nos historiens ne fait plus à quel parti doit enfin rester la honteuse propriété du nom de Mirabeau.



( No. 18. )

*Apparent adstantes Cyclopes lumine torvo,  
 Brontesque, Steropesque, & nudus membra Pyracmon;  
 Fœmineoque Harpyjæ vultu, fœdæque ventris  
 Proluvies, uncæque manus, & pallida semper  
 Ora fame. Æn. Lib. 3 & 8.*

**L'**ASSEMBLÉE Nationale se trouvait alors dans une situation honteuse et difficile : elle sentait que la plupart de ses membres étaient dans le secret de l'armée qui allait arriver ; (1) on en avait entendu qui disaient : *Il faut aller à Paris, ce n'est que là que nous ferons quelque chose* ; on en voyait d'autres qui soufflaient les poissardes, & leur suggéraient des motions. On peut dire aussi que l'Angleterre avait ses députés dans l'Assemblée ; ce sont eux qui n'ont jamais souffert

[1] M. de Mirabeau dit dans son journal de Provence, en admirant beaucoup tout ce qui s'était passé : *ce qu'il y a eu d'étonnant, dans cette journée, c'est qu'on n'avait que des soupçons, & aucune nouvelle bien positive de la marche de l'armée, &c.*

qu'on parlât de l'état affreux où le traité de commerce nous a réduits , & qui ont fait rejeter le décret en faveur des étoffes nationales (1). Enfin, on était sûr qu'environ trois cents parisiens armés s'étaient , depuis la veille , glissés à Versailles , & qu'à mesure que les brigands arrivaient , les bourgeois leur criaient des fenêtres : *soyez les bien-venus , MM. , on vous attendait.* Nous dirons ailleurs la cause de ce délire des habitans de Versailles.

Plus une telle situation offrait de difficultés , & plus l'Assemblée Nationale devait montrer de courage & de grandeur. Mais elle ne fut que trembler , & sa lâcheté eut tous les effets de la perfidie. Elle confirma son décret sur les 19 articles de la constitution , & arrêta que son président , suivi d'une députation , irait , à l'heure même ,

---

(1) Voyez les honteux éloges qu'a toujours faits le sieur Dupont , de notre traité de commerce avec l'Angleterre. La chute de nos manufactures , 1500 vaisseaux de moins dans le seul port de Bordeaux , Lyon sans ouvrage , &c. font autant de démentis qu'il a reçus , mais qui n'ont pas corrigé son obstination. Il a fallu que les Anglais même se moquassent de son ignorance. Lisez l'ouvrage de M. Arthur Young. Toute l'Europe sait que l'Angleterre proposa impérieusement au faible Vergennes , ou la guerre , ou ce traité de commerce,

chez le Roi , le sommer d'accepter , sans délai , les 19 articles ; & , afin d'ajouter l'absurdité à l'orgueil , elle voulut que cette députation exigeât de sa majesté une abondance subite pour la ville de Paris : comme si le Roi , en signant qu'il n'était plus le roi , & en reconnaissant forcément que tous les hommes sont libres , pouvait conjurer l'orage qui grondait sur sa tête , et approvisionner Paris. Ce n'était pas de constitution qu'il s'agissait en ce moment , & l'assemblée nationale savait trop bien que , sous les apparences du pain , la capitale ne voulait que la présence réelle du Roi.

On est étonné que M. Mounier ait accepté une telle députation ; Caton s'y serait refusé , & ce refus manque en effet à la gloire du député de Grenoble. Il avoit ce dilème à faire à l'assemblée : *Ou l'armée arrive , de votre consentement , contre le Roi ; ou elle arrive contre vous & contre le Roi ; & dans l'une & l'autre de ces suppositions , je dois rester ici , ou donner ma démission.*

Mais ce président crut devoir partir , ou pour mieux dire , il partit sans rien croire , & plus près d'une action que d'une pensée , ainsi qu'il arrive toujours dans les grands troubles. Les

poissardes le voyant sortir avec la députation , l'envièrent aussi-tôt , en déclarant qu'elles voulaient l'accompagner chez le Roi. Il eut beaucoup de peine à obtenir , à force de prières , qu'elles n'entreraient chez le Roi qu'au nombre de six ; la foule n'en courut pas moins après lui pour former son cortège. Écoutons-le lui-même , décrivant le spectacle qui s'offrit à ses yeux au sortir de la salle.

» Nous étions à pied , dans la boue , avec  
 » une forte pluie. Une foule considérable d'ha-  
 » bitans de Versailles bordait de chaque côté ,  
 » l'avenue qui conduit au château. Les femmes  
 » de Paris formaient divers attroupemens, entre-  
 » mêlées d'un certain nombre d'hommes, cou-  
 » verts de haillons pour la plupart, le regard  
 » féroce, le geste menaçant, poussant d'affreux  
 » hurlemens. Ils étoient armés de quelques fusils,  
 » de vieilles piques, de haches, de bâtons ferrés,  
 » ou de grandes gaules, ayant, à l'extrémité,  
 » des lames d'épée ou des lames de couteau. De  
 » petits détachemens des gardes-du-corps faisaient  
 » des patrouilles, & passaient au grand galop, à  
 » travers les cris & les huées. »

Pour bien saisir ce tableau, il faut savoir que les poissardes & les brigands n'avaient pu entrer

tous dans la salle de l'Assemblée : la plus grosse partie s'était formée en colonne, & avait marché droit au château. Mais une ligne de gardes-du-corps, rangés en bataille devant la première grille, & un corps de gardes Suisses rangés aussi dans la place-d'armes, les avaient arrêtés. L'ordre était de s'opposer seulement à leur passage, mais de ne point tirer. La populace de Versailles, sachant l'ordre, se joignit aux brigands, aux ouvriers des faubourgs Saint-Antoine & Saint-Marcel & à toute la canaille qui arrivait incessamment de Paris; & serra de plus en plus les avenues du château. Les gardes-du-corps étaient accablés d'invectives & de menaces, mais on ne tirait pas encore sur eux. Ils n'étaient occupés qu'à défendre leurs postes, & à rompre les trop grosses masses de brigands qui se formaient de temps à autre, & qui pouvaient forcer l'entrée du château. La milice de Versailles n'étoit encore que spectatrice, & occupoit différens postes, du côté surtout des casernes des anciens gardes-françoises.

» Nous avançons, continue M. Mounier; &  
 » aussitôt une partie des hommes armés de piques,  
 » de haches & de bâtons, s'approchent de nous  
 » pour escorter la députation. L'étrange & nom-  
 » breux cortège, dont les députés étaient suivis,

» est pris pour un attroupement ; des gardes-du-  
 « corps courent au travers ; nous nous dispersons  
 » dans la boue ; & l'on sent bien quel accès  
 » de rage dûrent éprouver vos compagnons , qui  
 » pensaient qu'avec nous ils avoient plus de droit  
 » de se présenter & d'approcher du Roi & de la  
 » Reine. Nous nous rallions , & nous avançons  
 » ainsi vers le château. Nous trouvons , rangés  
 » sur la place , les gardes-du-corps , le détaché-  
 » ment de dragons , le régiment de Flandres , les  
 » gardes-suiſſes , les invalides & la milice bourgeoise  
 » Versailles. Nous sommes reconnus , reçus avec  
 » honneur. Nous traversons les lignes ; & l'on  
 » eut beaucoup de peine à empêcher la foule  
 » qui nous suivait , de s'introduire avec nous.  
 » Au lieu de six femmes , à qui j'avois promis  
 » l'entrée du château , il fallut en admettre douze. »

Il était cinq heures & demie , & le jour sombre  
 & pluvieux alloit faire place à la plus affreuse  
 nuit , lorsque le président de l'Assemblée Nationale ,  
 escorté de quinze députés & de douze poissardes ,  
 entra chez le Roi , & lui peignit la prétendue misère  
 de la capitale ( 1 ) avec une sensibilité qu'il fallait

---

[1] Cette misère est bien autre en ce moment , & on  
 souffre sans se révolter. Est-ce à la présence du Roi ou  
 à l'absence de M. le duc d'Orléans qu'il faut attribuer

réserver pour le malheureux Prince dont on invoquait si cruellement l'inutile secours. Le Roi, qui était en effet le seul objet déplorable en ce moment, répondit de manière à toucher les poissardes mêmes. Le président lui demanda une heure avant la fin de ce même jour, pour un entretien important. C'était l'acceptation pure & simple de la constitution & de la déclaration des droits de l'homme, que ce président voulait absolument arracher à sa Majesté. Elle indiqua neuf heures, & passa dans son cabinet, pour délibérer avec ses ministres sur le choix des fautes & des malheurs. M. Mounier attendit obstinément jusqu'à dix heures, & reçut enfin de la main du Roi cette *acceptation pure & simple*. On ne peut que gémir sur la situation de Louis XVI, sur les misérables conseils qu'on lui donna, & sur sa docilité à les suivre. Combien de Rois ont exposé leur vie à des périls certains, pour courir à des honneurs dont ils étaient peu sûrs, & à combien d'affronts inévitables Louis XVI dévouait sa tête, sans être pour cela plus certain de la sauver ! Mais quelle perfide & lâche conduite que celle d'une Assemblée législative, qui profite de l'arrivée d'une foule

---

la paix, au sein de tant de besoins, & au bord de la banqueroute ?

de brigands & de l'approche d'une armée , pour forcer un Prince , abandonné de tout le monde , à signer lui-même l'anéantissement de sa prérogative , & qui lui demande sa couronne , à l'instant même où d'autres vont lui demander la vie ! Et M. Mounier , comment pourra-t-il jamais se disculper de son étrange persévérance à solliciter cette signature , depuis cinq heures & demie jusqu'à dix ? Il alléguera peut-être l'espoir où il était que l'acceptation pure & simple du Roi calmerait tout. Mais c'est précisément là sa faute , & il n'est guères possible d'absoudre un homme qui a une idée si fautive , & qui l'a eu si long-temps. Quoi ! l'adhésion du Roi à un article constitutionnel dont si peu de Français ont encore une idée claire , aurait pu dissiper tout-à-coup l'armée , les brigands , les poissardes , les mauvaises intentions des députés & les complots des conspirateurs ! Par quel prestige M. Mounier conçut-il cet espoir insensé ? Au reste , on lui deffilla bientôt les yeux ; car , à peine il entra dans la salle , triomphant & annonçant l'acceptation pure & simple du Roi , que la populace lui cria de tout côté : *cela est-il donc bien avantageux* , & nous fera-t-il avoir du pain ? Il fut obligé de dire non , & cet honnête citoyen resta avec le regret d'avoir servi , contre la voix de sa conscience , les fureurs de la déma-



gogie , par l'extinction de la royauté , sans avoir pu écarter celles de la faction d'Orléans ; & cependant il avait consumé , loin de son poste de président , cinq heures précieuses , abandonnant l'Assemblée Nationale aux poissardes & aux Mirabeau , & perdant l'occasion de s'opposer , comme chef de l'Assemblée , aux crimes & aux malheurs dont la places-d'armes fut le théâtre pendant sa fatale absence. Car , ou ce président eût forcé l'Assemblée à déclarer les brigands & les ouvriers armés , ennemis de la Patrie ; s'ils s'obstinaient à vouloir forcer & violer le séjour du Prince ; ou il aurait enfin mis l'Assemblée dans la nécessité de se dévoiler elle-même par un refus , & de se reconnaître complice de brigands. Il ne fallait pour cela que du courage , & cette présence d'esprit , toujours si absent dans les grandes occasions.

Mais je dois dire ce qui se passa dans la salle de l'Assemblée , & dans les avenues & dans les cours du château , pendant que M. Mounier temporisait dans l'antichambre du Roi ; & jusqu'à l'arrivée de l'armée patriotique , sous les étendards du marquis de la Fayette.

Les poissardes qui avaient suivi M. Mounier chez le Roi , revinrent , à l'heure même , avec de bonnes paroles ; mais leurs nombreuses com-

pagnes, qui les attendaient, les reçurent fort mal, les menacerent du réverbère, en les accusant de s'être laissé gagner, & les contraignirent de remonter au château, pour obtenir que le Roi signât sa promesse. Elles reviennent en effet, & sont introduites. M. de Saint-Priest, ministre de Paris, leur parle, adoucit & console ces *respectables citoyennes*, leur explique en détail tous les soins que le Roi s'était donnés pour l'approvisionnement de Paris, car le Roi & les ministres étaient toujours dupes des famines artificielles de la capitale. Enfin, M. de Saint-Priest finit par leur remettre un billet signé de la main de sa Majesté, & propre à calmer leur troupe *auguste*. C'est à cette occasion, que le bruit se répandit, que ce ministre avait dit aux poissardes: *autrefois vous n'aviez qu'un Roi, & vous ne manquiez pas de pain; aujourd'hui que vous avez douze cents Rois, c'est à eux qu'il faut en demander*. Comme c'était le jour de la faiblesse, de la lâcheté, des sottises & des perfidies, ce propos juste & courageux était une grande dissonnance. Aussi, M. de Mirabeau se hâta-t-il de le relever, & d'en faire, deux jours après, un motif de dénonciation contre M. de Saint Priest, s'assurant que le ministre se réduirait au danger de soutenir son dire, plutôt qu'à la honte de le nier. Mais M. de Saint-

Priest

Priest confondit la malice de M. de Mirabeau à force de lâcheté , & nia le propos. On vit clairement alors que M. de Mirabeau n'a plus d'avantage dès qu'on le combat avec ses armes. Un ministre noble & ferme eût été perdu.

Il serait difficile de peindre ce qui se passa dans l'Assemblée Nationale , depuis le départ du président , jusqu'à son retour. La salle se remplissait incessamment d'hommes & de femmes qui arrivaient de Paris ; les députés étaient comme perdus dans cette foule immense. A travers mille voix confuses , on distinguait à peine les cris de ceux qui demandaient la suppression des gardes-du-corps , le renvoi du régiment de Flandres , & la destruction des parlemens. L'Assemblée décréta quelque chose sur les grains ; mais on la fit taire , & on demanda un grand rabais dans le prix du pain , de la viande & des chandelles.

Le lecteur se figure sans doute que les représentans de la Nation étaient humiliés ou indignés du rôle qu'ils jouaient au milieu de cette vile canaille ; on pourra croire que ces augustes législateurs gémissaient de l'état où se trouvait le Roi : car on entendait déjà les coups de fusils , & on ne pouvait douter du massacre des gardes-du-corps : mais il n'en est rien. Tous les députés dont on pouvait distinguer les visages , étaient

d'une joie remarquable ; ils se mêlaient avec ravissement aux poissardes, & leur dictaient des phrases. Le colonel du régiment de Flandres, qui, le jour du fameux dîné, était en habit uniforme, se trouva en habit de cérémonie le jour du combat, & ne quitta pas la salle : son régiment refusait en ce moment de repousser les brigands & de défendre le Roi. On remarqua sur-tout la conduite de M. de Mirabeau : sùr du régiment de Flandres, gardes-suisse, de la milice de Versailles & de l'armée, qu'on attendait d'heure en heure, ce député osa sortir de la salle & se montrer dans l'avenue de Paris. Il joignait à l'habit noir & à la longue chevelure, costume du tiers-état, un grand sabre nud qu'il portait sous le bras. On le vit en cet équipage s'essayer peu à-peu dans l'avenue, marcher à pas comptés vers la place-d'armes, &, plus aidé de sa figure encore que de son sabre, étonner les premiers brigands qui l'envisagèrent. On ne fait jusqu'où cet honorable membre aurait poussé sa marche, s'il n'eût pris l'air glacé des brigands pour un air de résistance ou de menace. Le malheur de M. Mirabeau a toujours été de trop partager l'effroi qu'il cause, & de perdre ainsi tous ses avantages. Il rentra donc avec précipitation dans la salle ; mais, un moment après, la réflexion l'emporta sur l'ins-

Unâ, & il sortit encore pour voir, comme il le dit lui-même, où en était le vaisseau de la chose publique. Mais le bruit des premiers coups de fusil le fit renoncer à son entreprise, & ce bon patriote rentra dans la salle pour n'en plus sortir. Il est du petit nombre qui ne déserta point dans cette nuit fatale, & nous devons le dire.

On voyait aussi les émissaires & les courriers de M. le duc d'Orléans, qui allaient de la place d'armes à l'Assemblée, & de l'Assemblée vers Paris. Ce prince les envoyait de Passy, où madame de Sillery partageait en ce moment sa solitude & ses allarmes. Ces courriers lui rapportaient, de minute en minute, les nouvelles du château; & voici en effet ce qui s'y passait.



( N<sup>o</sup>. 19. )

*Ilion vertit in pulverem  
 Cum populo & duce fraudulento  
 . . . . .  
 Omne Sacrum rapiente dextrâ.*

Horat. Od. 1. III.

LES gardes-du-corps, les suisses & le régiment de Flandres, ainsi que nous l'avons dit, bordaient le haut de la place-d'armes; ils arrêtaient les progrès & effuyaient les bravades des poissardes, des forts de la halle habillés en femme, & de la foule des ouvriers parisiens qui se poussaient toujours contre la grille de la première cour. Les brigands armés de piques, & coëffés de bonnets pointus, se tenaient derrière en corps de réserve: ils étaient destinés à une expédition intérieure, & ne devaient pas se prodiguer sur la place d'armes.

On s'apperçut bientôt de l'intelligence qui régnaient entre la milice bourgeoise de Versailles & les brigands, ainsi que du peu d'espoir qu'il fallait sur les soldats du régiment de Flandres. Il étoit

environ six heures , lorsqu'un milicien de Paris , qui était venu avec les poissardes , se jeta sur la ligne des gardes-du corps , afin de pénétrer dans la première cour. Pour ne pas le massacrer , on le laissa percer les rangs jusqu'à la grille ; mais le marquis de Savonnières , sous-lieutenant des gardes-du-corps , voyant que ce milicien tâchait de poignarder , à travers la grille , la sentinelle suisse qui refusait de lui ouvrir , poussa son cheval sur lui afin de l'écarter. Aussi-tôt un soldat de la garde nationale de Versailles fit feu sur le marquis de Savonnières , & lui cassa le bras. Ce fut là le signal du massacre. L'officier des gardes-du-corps alla tomber au milieu de son escadron , qui , fidèle aux ordres du Roi , ne songea point à la vengeance , & garda ses rangs. Une décharge considérable de coups de fusils fut le prix de cette modération ; quelques gardes-du-corps & beaucoup de leurs chevaux furent grièvement blessés , & les poissardes & les brigands en heurlèrent de joie. On s'aperçut en même-tems que la milice de Versailles , peu contente de cette première action , pointait , contre les gardes-du-corps , le canon qui est devant les casernes des anciens gardes-français. Le Roi , instruit du sort de ses malheureux gardes , leur fait ordonner de se retirer à leur hôtel ,

croyant que leur retraite calmerait le peuple. Ils se forment aussi-tôt en colonne, & quitte la place d'armes; mais la milice de Versailles les charge encore, & tire sur l'extrémité de la colonne; plusieurs gardes-du-corps sont blessés, & des pelotons de cette milice les poursuivent jusqu'à leurs écuries, en tirant toujours. Les coups partaient de toutes les rues & les bales sifflaient de tout côté. Les gardes-du-corps, dont quelques-uns sont morts de leurs blessures, se retirent en bon ordre, sans jamais user de représailles. Il était environ sept heures.

Ici deux réflexions se présentent. Quoique la garde nationale (1), ou milice bourgeoise de

---

[1] Autrefois le mot *garde* était féminin, soit qu'on parlât de la garde entière, ou d'un seul garde. Aujourd'hui il est masculin, en parlant des individus, & féminin, en parlant de la troupe. Ainsi, il faut dire : *la garde nationale* à Paris, est composée de tant de *gardes nationaux*. Si on dit encore les *gardes françaises*, & un *garde marine*, au lieu de *gardes français*, ou *gardes marins*, c'est que ces expressions datent du temps où le mot *garde* était féminin; d'où résulte aujourd'hui le perpétuel mélange des deux genres, quand on parle des *gardes françaises* & des *gardes marines* : car, on dit, les *gardes françaises* sont révoltés, & non révoltées; les *gardes marines* sont supprimés & non supprimées.



Versailles, ait fait mettre, dans plus d'un papier public, que les gardes-du-corps avaient tirés les premiers; ce mensonge n'a pu réussir un seul instant. Trop de témoins avaient vu le contraire; & d'ailleurs on se souvient que, le lendemain de l'action, il n'y avait pas de bourgeois à Versailles, qui ne se vantât d'avoir *tué son garde du corps*. Si, quelques jours après, la tardive réflexion est venue leur ouvrir les yeux, non sur la barbarie, mais sur la fausse politique qui les a rendu instrumens & victimes des parisiens; s'ils ont vu enfin, avec quelle stupidité ils avaient eux mêmes livré le Roi, & perdu, peut-être pour jamais, le profitable honneur de sa présence, ce n'était pas une raison pour qu'on leur permît de calomnier ceux qu'ils venaient d'égorger. Il est donc resté pour incontestable, que la milice nationale de Versailles a tiré la première sur les gardes-du-corps, ou, pour mieux dire, qu'elle a tiré seule, pendant la soirée du 5 octobre: il est peu de vérité, dans l'histoire, aussi bien constatée. Or, comment peut-on concevoir qu'une ville fondée, aggrandie, entretenue, enrichie par nos Rois, peuplée de quatre-vingt mille gens à gages, dont l'existence est absolument attachée au séjour du prince; comment, dis-je, peut on concevoir que Versailles ait expulsé le Roi à

coups de fusil, & servi, à ses propres dépens, les fureurs intéressées de la capitale ? On ne se jettera pas, je pense, sur le patriotisme : ce mot n'est point du répertoire de Versailles ; cette ville fait qu'elle a tout à gagner aux déprédations du gouvernement : c'est l'aire de l'aigle, où abordent les dépouilles des campagnes. D'ailleurs son repentir, sur la perte du Roi, est trop sincère, & le patriotisme n'a pas regret à ses sacrifices, en supposant, en effet, que la translation du Roi, à Paris, fût un acte de patriotisme. Voici donc comment on peut expliquer la folle & barbare conduite de Versailles. Ce n'a été qu'une erreur & un faux calcul de l'intérêt. L'effroi de la banqueroute avait glacé tous les esprits. Il passait pour constant, parmi les nombreux valets de Versailles, que le Roi était un être usé, un vieux mot, un signe sans valeur, qu'il n'y avait plus que la nation, c'est-à-dire, une nouveauté qui pût rajeunir l'état, sauver la dette, & payer Versailles. Ce bruit avait prévalu, & s'était fortifié de l'idée que, sans Paris, l'Assemblée Nationale ne pouvait rien. Il fallait donc plaire à la capitale. Le Roi étant mal conseillé ; il fallait donc, pour son bien particulier & pour le bien général, exterminer sa cour, lui donner une garde parisienne, & l'abandonner aux seules impulsions

de

de l'Assemblée Nationale. Mais Versailles entendait seulement que Paris dût laisser une garde au Roi, & non qu'il dût l'enlever à jamais. Telle est la solution du problème qu'offrent, d'un côté, l'inhumaine conduite, & de l'autre, le repentir des bourgeois de Versailles : repentir auquel le départ de l'Assemblée Nationale a donné depuis, tant d'énergie, & qui s'accroît encore tous les jours dans le délaissement & la misère où les a plongés leur folie. L'ordre si souvent répété aux gardes-du corps, de ne pas tirer sur les citoyens, & de se laisser égorger sans résistance, est l'objet de notre seconde réflexion. Quoi ! des poissardes & des brigands, extraits de la lie parisienne, sont des *citoyens* qu'il faut épargner, des sujets qui méritent toute la tendresse du Roi qu'ils viennent égorger ! & six cens militaires pleins d'honneur, & prêts à verser tout leur sang pour ce même Roi, ne sont que des automates dont il faut enchaîner la valeur, ou dévouer les têtes à une mort honteuse & certaine ! La postérité jugera par-là de quels hommes le Roi était alors entouré. Cette défense est la plus grande faute de Louis XVI, (si, parmi tant de malheurs, on peut remarquer des fautes) : car ce conseil était non-seulement

inhumain, il était encore plus impolitique. On n'avait qu'à parler : ces six cents gardes-du-corps auraient conduit les brigands, à coups de plat de sabre, jusqu'à Paris, sans qu'il fût besoin de recourir aux suisses ou au régiment de Flandres, & malgré la milice de Versailles (1). Mais, dans toute la révolution, & pendant cette journée sur tout, un conseil courageux ne tomba dans l'esprit de personne; on craignait, en se défendant, d'irriter la milice de Versailles : on craignait d'exposer d'avantage le Roi; enfin, on craignait toujours. Si l'un des ministres proposait, en tremblant, quelque lâcheté, un autre l'écoutait en frémissant, un troisième l'inspirait au Roi en balbutiant. Le plus vigoureux des projets auquel on s'arrêta, ce fut la fuite. Mais le Roi ne voulut pas fuir. On proposa du moins, de faire partir la Reine & le Dauphin; on fit même approcher des voitures, mais les bourgeois de Versailles

---

(1) Cette Révolution, si vantée, & dont les Parisiens sont si glorieux, cinq ou six cents mousquetaires, postés au palais-royal, l'auraient empêchée. Au reste, tous les bons & tous les mauvais esprits prévirent tout ce qu'on pourrait un jour exiger d'un Roi qui laissait supprimer sa maison.

coupèrent les traits des chevaux, brisèrent les roues, & se mirent à crier que le Roi voulait s'enfuir à Metz (1). Toute retraite fut désormais impossible; & quand même ce moyen eût été praticable, le courage de la Reine l'eût rendu inutile. Elle déclara hautement qu'elle ne quitterait jamais le Roi, & qu'elle mourrait avec lui. Quelques personnes instruites prétendent que, si cette princesse était partie, elle n'eût jamais échappé aux assassins dont toutes les routes qui aboutissent au château étaient suffisamment garnies.

Nous avons dit que, vers les sept heures, le Roi, entendant les coups de feu, & ne pouvant douter du malheur de ses gardes, leur avoit fait ordonner de se retirer. On a vu combien, sans jamais se défendre, ils avoient été maltraités dans leur retraite. A huit heures & demie, le Roi, apprenant avec certitude que vingt mille parisiens armés étaient en marche, & venaient fondre sur Versailles, redemanda ses gardes-du-

---

(1) C'est l'origine de toutes les fables & de toutes les prétendues conspirations dont on a fait tant de bruit, au sujet de l'enlèvement du Roi. C'est là le fond de toutes les poursuites pour le crime de lèze-majesté.

corps. Une partie seulement reçut l'ordre, & vint se ranger en bataille dans la cour royale. Les autres, étant avertis plus tard, ne se rendirent que par petites divisions; on faisait feu sur eux dans toutes les rues; & par-tout où ils se présentaient, ils étaient poursuivis comme des bêtes féroces. Il y en eut quelques-uns de tués, & un plus grand nombre de blessés en cette occasion. A peine étaient ils rangés devant la grille de la cour royale, que le Roi, toujours irrésolu & toujours malheureux dans ses résolutions, leur fit dire de se replier sur la terrasse de l'orangerie. De sorte que, cette fois, le château qu'ils étaient venus défendre, les défendit eux-mêmes, en les séparant des brigands de Paris & des bourgeois de Versailles. Peu de temps après, Sa Majesté les renvoya à Rambouillet, sous la conduite du duc de Guiche, afin de les dérober aux fureurs de la milice parisienne qui arrivait pour les égorger. Il ne resta, dans le château, que la garde de service; & c'est elle qui, le lendemain, fut en partie massacrée, & en partie traînée à Paris, ainsi que nous allons voir.

Vers dix heures, un aide-de-camp de M. de la Fayette vint annoncer son arrivée prochaine, à la tête de l'armée nationale de Paris. Le trouble

des ministres redoubla. On savait que le marquis de la Fayette était parti, par ordre de la populace, & pour faire tout ce que voudrait la populace. La cour était loin de partager l'heureuse confiance d'un général qui marche avec l'intention de faire tout ce que lui ordonnera son armée. On ne savait à quoi se résoudre : la stupeur présidait aux délibérations, & la peur donnait des conseils à la peur. Après tant de faux calculs & de pas en arrière; après tant d'amnisties, ou, pour mieux dire, tant d'encouragement donnés aux révoltes de tout genre; après l'abandon de sa prérogative, & le sacrifice de ses goûts & de ses plaisirs, le Roi avait enfin à trembler pour la vie de tout ce qui lui était cher, & il n'avait que sa terreur à opposer au danger.

On fait qu'au milieu de toutes ses magnificences, Louis XIV avait laissé un pont de bois à Sève, afin, dit-on, que, dans les momens de crise, cette communication, entre le séjour des Rois & une capitale dangereuse, pût être coupée en un clin d'œil. Mais c'est en vain que ce pont choquait, depuis un siècle, la vue & l'imagination des Français & des Etrangers qui venaient admirer les bronzes & les marbres de Versailles; on oublia, quand le moment fut venu, ou peut-être

même on craignit d'user d'une précaution imposée, par la crainte, au luxe & au despotisme : c'est en effet un des caractères de la peur que de s'opposer à ses propres mesures. Le pont de bois sur lequel ont passé les brigands nationaux, de toute race, de toute forme & de tout sexe, ne fut point coupé. Je ne fais cette observation minutieuse, que pour prouver qu'elle était en ce moment à Versailles la défection de toute les idées, grandes & petites. (1) Qu'on nous dise, après cela, que les cours, sont des foyers de dissimulation, de politique & de machiavélisme ! La cour de France a déployé, de nos jours, une profondeur d'ineptie, d'imprévoyance & de nullité d'autant plus remarquables, qu'il n'y a que des hommes au-dessous du médiocre qui aient figuré dans la révolution. Je ne crains point de le dire : dans cette révolution si vantée, prince du sang, militaire, député, philosophe, peuple,

---

(1) On pourrait alléguer que la plaine de Grenelle conduit à Sève, indépendamment du pont de bois ; mais, outre qu'il vaut mieux, dans les dangers, n'avoir qu'un chemin à défendre, notre observation est faite exprès pour ceux qui ne doutent point de la raison suffisante qui entretenait un pont de bois à Sève, & ceux-là sont le grand nombre,



Tout a été mauvais, jusqu'aux assassins. Telle est la différence, entre la corruption & la barbarie. L'une est plus féconde en vices, & l'autre en crimes. La corruption énerve tellement les hommes, qu'elle est souvent réduite à implorer la barbarie, pour l'exécution de ses desseins : M. de la Fayette, & tous les héros parisiens, ont beaucoup moins servi le peuple qu'ils ne lui ont échappé. Les députés les plus insignes, tels que les Chapelier & les Mirabeau, étaient entrés aux Etats-Généraux, extrêmement affaiblis par le mépris public, & devaient craindre que le Roi ne s'honorât de leur châtement. Les philosophes du Palais - Royal étaient, à la vérité, des malfaiteurs ; mais les assassins gagés se sont trouvés des raisonneurs qui ont *distingué* entre la Reine & le Roi. ( 1 ) Enfin, le duc d'Orléans

---

(1) Dans une taverne de Sève, quatre assassins habillés en femmes, s'étant arrêtés & assis pour boire, le jour de l'expédition, l'un d'eux disait aux autres : *ma foi, je ne peux me résoudre à le tuer, LVI ; cela n'est pas juste ; mais pour ELLE, volontiers.* Son voisin lui répondit : *Sauve qui peut, il faudra voir quand nous y serons.* L'homme qui entendit ce propos, l'a répété inutilement dans Paris. Le comité des recherches a méprisé ces petits détails, pour s'occuper des grandes entreprises des criminels de lèze-nation.

s'est jugé lui-même indigne de tous les crimes qu'il payait, & s'est enfui, renonçant au prix, à cause de la dépense, & mettant *conjuración à bas*, selon sa propre expression. Nous verrons pourtant qu'il n'a déferé qu'au moment où il fallait que l'Assemblée Nationale & Paris optassent entre Louis XVI & lui. Il cédait aux évènements, & une erreur de l'avarice le consolait des faux pas de l'ambition.



*Tempus erat quo prima quies mortalibus ægris  
Incipit.*

Æn. 1. 2.

**L**E Roi n'ayant plus une épée à opposer à l'armée du marquis de la Fayette, voulut du moins se couvrir de la robe sacrée des représentans de la Nation, & fit savoir au président combien il désirait de le revoir au château avec le plus grand nombre de députés qu'il pourrait amener. M. Mounier était depuis peu, comme nous l'avons dit, rentré dans la salle avec la constitution & la déclaration signées de la main de Sa Majesté; & nous avons vu comment il avait été reçu. La salle pleine, à cette heure-là, de cuisinière, de poissardes, de crocheteurs, de forts de la halle, & de quelques députés, offrait, comme le dit M. de Mirabeau, un *majestueux assemblage*; mais il n'y avait plus d'Assemblée. Le président fit prier les officiers municipaux de Versailles de rappeler, au son du tambour, & de rue en rue,

E e

les représentants de la Nation. Pendant qu'ils arrivaient successivement, la populace qui siégeait dans la salle se plaignait de n'avoir rien mangé de tout le jour. M. Mounier ne savait comment nourrir, sans pain ou sans miracle, cette multitude affamée, au milieu d'une nuit déjà fort avancée; il ignorait que le duc d'Orléans était pour les brigands, une véritable providence: des vins, des viandes, & des liqueurs entrèrent subitement par toutes les portes de la salle; & les députés de la nation assistèrent au banquet du Peuple-Roi.

On fut enfin averti de l'arrivée du marquis de la Fayette, entre onze heures & minuit. M. Mounier pria un député d'aller à sa rencontre, afin de lui faire connaître l'acceptation pure et simple du Roi, & d'en instruire l'armée. Cet honnête président offrait cette acceptation à tout venant, & en attendait toujours les meilleurs effets. Il savoit pourtant, que l'armée ne venait que pour se *venger* des gardes-du-corps, & pour prier le Roi, à *coups de fusils*, de vouloir bien abandonner sa personne aux parisiens. L'acceptation de quelques articles de constitution n'interessait pas les soldats & les brigands; les uns en voulaient à la vie, & les autres à la liberté du Roi; ils ne se doutaient pas alors que l'Assemblée Na-

tionale ne leur livrait qu'un phantôme; aujourd'hui même ils ne le retiendraient pas dans Paris, s'ils concevaient clairement que la Royauté est morte lui. A des yeux vulgaires, le Roi est toujours Roi. L'éclipse politique survenue dans la couronne n'est point visible aux derniers rangs de la société. Il eût fallu que Louis XVI changeât de titre, pour qu'il leur semblât avoir changé de nature. Si l'Assemblée Nationale eût déclaré franchement que Louis XVI ne s'appellerait plus que *Stathouder*, jamais on n'aurait pu engager le peuple à venir l'enlever. Que ce prince ait de l'argent demain, & il aura une armée, & avec cet argent & cette armée, la toute-puissance; il sera *Roi*, par la raison qu'il n'a pas cessé d'être *le Roi*, & le peuple ne s'apercevra pas d'avantage de ce nouveau changement. Les noms font tout en ce monde, & les nobles & les prêtres ont été perdus, dès que la populace a pu retenir le mot *aristocrate*, & le leur appliquer. La véritable révolution est opérée & gît tout-entière dans la prérogative du Monarque; mais pour le peuple, elle ne consiste que dans la ruine du clergé, dans l'incendie des châteaux, & dans les insultes impunies faites à tous les riches. Qu'est ce en effet, que la démocratie, pour le fond d'une nation, si ce n'est de manger sans travailler, & de ne plus payer d'Impôts?

Que l'Assemblée Nationale essaie demain de rétablir l'ordre, de faire respecter les Loix, de punir les Brigands, d'exiger des Impôts proportionnés aux besoins, & elle sera lapidée. Sa profonde sagesse le sent bien, & sa haute prudence ne s'y expose pas.

Le marquis de la Fayette connaissant les stupides & mauvaises intentions de son armée, ne laissa pas, en arrivant aux barrières de Versailles, de lui faire prêter le serment: & quel serment! De respecter l'Assemblée Nationale & la loi, dont il n'était pas question, & d'obéir au Roi, qu'on venait arracher de ses foyers ensanglantés. Il faut plaindre un général qui se place de lui-même entre la stupidité & la perfidie, & qui ne peut gagner de l'indulgence sans perdre de l'estime. En effet, si le marquis de la Fayette n'avait pas le droit de se rejeter sur sa nature & de réclamer l'indulgence, on lui demanderait pourquoi il ne fit pas jurer à son armée de chasser les brigands & les poissardes, & de purger de cette horrible vermine le séjour du Roi & le siège de l'Assemblée Nationale? mais, pour ne pas s'occuper davantage d'un général qui n'est pas plus responsable de ses idées que de ses soldats, demandons à l'Assemblée Nationale elle-même comment il ne s'est pas trouvé dans son sein un

seul bon esprit , un seul honnête homme , un *Atteius* enfin , qui put sortir de l'Assemblée , s'avancer dans l'avenue , & maudire la Fayette & l'armée , au nom de la patrie : oui , il fallait déclarer ennemi de la patrie , un général qui marchait contre le Roi & l'Assemblée Nationale , ou se déclarer son complice par le silence : & c'est le parti que prit l'Assemblée.

Le marquis de la Fayette fit arrêter sa milice à la hauteur de la salle des Etats-Généraux , & s'y présenta seul. Il dit d'abord au président :  
 » Qu'il fallait se rassurer ; que la vue de son  
 » armée ne devait troubler personne ; qu'elle  
 » avait juré de ne souffrir aucune violence ».  
 Le président lui demanda , ce que venait donc faire cette armée ? Le général répondit : « Qu'il  
 » n'en savait rien ; mais qu'il fallait calmer le  
 » mécontentement du peuple , en priant le Roi  
 » d'éloigner le régiment de Flandres , & de dire  
 » quelques mots en faveur de la cocarde pa-  
 » triotique. »

En terminant cet étrange dialogue , le marquis alla rejoindre son armée , la posta sur la place d'armes , à l'entrée des avenues , dans les rues , par-tout enfin où elle voulut se placer , & monta chez le Roi , auquel il dit , en entrant : *Sire* ,

*j'ai préféré de venir à vos pieds avec vingt mille hommes bien armés , plutôt que de périr en place de grève.* Il ajouta, que *d'ailleurs Paris était assez tranquille.* Après cette harangue , qui rend si incroyables celle des Thucydide & des Xénophon , le marquis de la Fayette eut avec le Roi un entretien secret & assez long , dans lequel il donna à ce prince tant de moufs de sécurité , que le président de l'Assemblée Nationale s'étant présenté avec un cortège de députés , le Roi lui dit :

• J'avais désiré d'être environné des repré-  
 » sentans de la Nation , dans les circonstances  
 » où je me trouve , & je vous avais fait dire  
 » que je voulais recevoir devant vous le marquis  
 » de la Fayette , afin de profiter de vos conseils :  
 » mais il est venu avant vous , & je n'ai plus rien  
 » à vous dire , sinon que je n'ai point eu l'in-  
 » tention de partir , & que je ne m'éloignerai  
 » jamais de l'Assemblée Nationale ». Ces derniers  
 mots signifiaient , ou que Roi avait en effet dé-  
 libéré de partir , ou qu'il savait que le peuple de  
 Versailles lui en imputait l'envie. Mais l'ascendant  
 du général sur le monarque fut tel , que Sa  
 Majesté , d'abord si empressée de consulter l'As-  
 semblée Nationale , & peut-être même de s'éloi-  
 gner de Versailles , n'y songea plus après cet en-



trelien , & se reposa de tout sur un général qui n'était sûr de rien.

Le président & les députés retournèrent à minuit dans la salle , & poursuivirent leur séance au milieu de la populace qui les environnait. Comme ils n'attendaient en effet que l'événement, ils ouvrirent , pour gagner du temps , une discussion sur les loix criminelles. Le peuple les interrompait à chaque instant , & leur criait , du pain , du pain ; *pas tant de longs discours*. Mais le pain ne manquait pas ; car , au moment où l'armée parut , elle fut accueillie avec des cris de joie par les brigands & par la milice de Versailles : elle s'unit aussitôt aux dragons & à ce régiment de Flandres , objet de tant d'allarmes & prétexte de l'invasion. Comme cette affreuse nuit était froide & pluvieuse , les troupes alliées se réfugièrent dans les cabarets , dans les écuries , dans les cafés , sous les portes & dans les cours des maisons. D'immenses provisions de viande & de pain leur furent distribuées ; on leur prodigua les plus violentes liqueurs. Le marquis de la Fayette , témoin de cette abondance & de cette joie , bien loin d'en redouter les suites & les progrès , en conçut le meilleur augure. Il se hâta de placer quelques sentinelles , & de garnir quelques postes avec ses gardes nationaux parisiens. Satisfait de

tant de précautions, il monta chez le Roi, & lui communiqua la contagion de sa sécurité. Il répondit des intentions de la milice & du bon ordre pour le reste de la nuit. Ses propos affoupièrent toutes les craintes. Le Roi, persuadé, se coucha. Il était environ deux heures. M. de la Fayette, en sortant de chez le Roi, dit à la foule qui était dans l'*ail-de-bœuf* : « Je lui ai fait faire » quelques sacrifices, afin de le sauver ». Il parla en même temps des précautions qu'il avait prises, & s'exprima avec tant de calme & de bonheur, qu'il parvint à donner aussi à tous ceux qui l'écoutaient, le désir d'aller se coucher. Les succès en amenèrent d'autres. Le marquis de la Fayette conçut l'idée de faire coucher toute l'Assemblée Nationale. Il y vole aussitôt. C'était, comme on l'a dit alors, *le général Morphée*. Il arrive, il parle au président de l'Assemblée, lui expose avec candeur ses motifs de sécurité & lui inspire la plus forte envie d'aller dormir. Ce président tenait la séance depuis dix-huit heures, & son extrême lassitude lui rendait les conseils du général plus irrésistibles. « Si vous avez quelques craintes, » lui dit pourtant M. Mounier, parlez, & je retiendrai les députés jusqu'au jour ». M. de la Fayette répondit : qu'il était si certain des pacifiques dispositions de son armée, & qu'il comptait

avec

avec tant de foi sur la tranquillité publique, pour cette nuit, qu'il allait se coucher lui-même. Le président, pressé du poids de la parole & de l'exemple, leva la séance, & se retira. Il ne resta que MM. Barnave, le comte de Mirabeau, Pethion de Villeneuve & quelques autres démagogues zélés, qui ne voulurent pas quitter la foule dont la salle & toutes ses dépendances regorgeaient. Seuls, ils résistèrent aux calmans du marquis de la Fayette, & refusèrent, comme un autre Ulysse, de s'endormir sur le bord d'un écueil. Ils ont veillé, toute la nuit, *sur le vaisseau de la chose publique* : mais, comme ils n'ont point empêché les crimes du matin, & qu'au contraire ils les ont vus, & pour ainsi dire, consacrés de leurs regards, l'histoire doit en accuser leur présence autant du moins qu'elle en accuse l'absence des autres.

En entrant chez lui, M. Mounier apprit qu'une vingtaine de brigands étaient venus demander sa tête, & avaient promis de revenir. On sait qu'il avait été désigné au peuple comme *aristocrate*, pour avoir soutenu le *veto royal* & la nécessité d'une seconde chambre législative. Malgré ce nouveau sujet d'allarmes, M. Mounier avoue (1)

---

(1) Voyez l'exposé de sa conduite.

qu'il dormit profondément, jusqu'au grand jour, sur la parole de M. de la Fayette, qui était allé se jeter aussi dans son lit, après avoir endormi les victimes au milieu des bourreaux. Quand ce général se serait concerté avec les brigands, aurait-il pu mieux faire? Tant il est vrai, que dans les places importantes, le défaut d'esprit a tous les effets de la perversité du cœur!

Au sein de tant de perfidies de tout genre, sur ce théâtre où la peur & la lâcheté conduisaient la faiblesse à sa perte, il s'est pourtant rencontré un grand caractère, & c'est une femme, c'est la Reine qui l'a montré. Elle a figuré, par sa contenance noble & ferme, parmi tant d'hommes éperdus & consternés; & par une présence d'esprit extraordinaire, quand tout n'était qu'erreur & vertige autour d'elle. On la vit, pendant cette soirée du cinq octobre, recevoir un monde considérable dans son grand cabinet, parler avec force & dignité à tout ce qui l'approchait, & communiquer son assurance à ceux qui ne pouvaient lui cacher leurs alarmes. « Je fais, disait-elle, » qu'on vient de Paris pour demander ma tête : » mais j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la mort, & je l'attendrai avec fermeté ». Un officier des gardes-du-corps, parlant avec beaucoup d'amertume & peu de mesure, de ce nouvel

attentat des factieux , & de tout ce qui se passait à Versailles , la Reine fit changer d'objet à cet entretien , mais sans affectation. Un moment après, elle se pencha vers un député de la noblesse de Bourgogne, & lui dit à demi voix : « J'ai détourné » la conversation , parce que j'ai apperçu un » valet-de-chambre de M. le duc d'Orléans : » je ne fais comment il s'est introduit ici ». On verra bientôt cette princesse , quand les périls l'exigeront, déployer la magnanimité de sa mère ; & , si avec le même courage elle n'a pas eu des succès pareils , c'est que Marie - Thérèse avait affaire à la noblesse de Hongrie, & que la Reine de France n'a parlé qu'à la bourgeoisie de Paris.

Depuis trois heures du matin jusqu'à cinq & demie , rien ne transpire , & tout paraît enseveli dans la tranquille horreur de la nuit. C'était pourtant un spectacle bien digne d'être observé que cette profonde sécurité de la Famille Royale, dormant sans défense au milieu d'une horde d'assassins renforcés de vingt mille soldats , & cela, sur la parole d'un général qui avoue lui-même qu'il n'a conduit ou suivi son armée, que de peur d'être pendu en place de grève ! C'est pour la première fois peut-être qu'une si grande peur a inspiré une si grande confiance.

Il y eut néanmoins, dans cette nuit, quelques personnes qui ne partagèrent point cette sécurité, & qu'un esprit de prévoyance empêcha de dormir. Une, sur-tout, pressée d'une secrète inquiétude, sortit de sa maison, & monta au château. Ce témoin, digne de foi, vit que les postes étaient occupés par les anciens gardes-Françaises & par la milice de Versailles, mais qu'il n'y avait pas une sentinelle d'extraordinaire. Seulement, il trouva près de la cour de marbre, un petit bossu, à cheval, qui se dit placé là par le marquis de la Fayette, & qui, sur les craintes que lui marquait notre témoin, au sujet des brigands, ajouta qu'il répondait de tout; que les gens à piques & à bonnets pointus la connaissaient bien. « Mais, » insista le témoin, puisque votre général est » couché, & que le château est sans défense, » comment ferait-on si on avait besoin de la » Garde Nationale? » Le bossu répondit: « Il » ne peut y avoir de danger qu'au matin ». Ce propos était effrayant: mais à qui le rendre? Le témoin parcourut la place d'armes & l'avenue de Paris, jusqu'à l'entrée de l'Assemblée Nationale. Il vit, de proche en proche, de grands feux allumés, & autour de ces feux, des groupes de brigands & de poissardes, qui mangeaient & buvaient. La

Salles de l'Assemblée était absolument pleine d'hommes & de femmes. Quelques députés s'évertuaient dans la foule. La milice Parisienne , forte de 15 à 18 mille hommes , étaient dispersés dans tous les quartiers de la ville : les écuries , les cabarets , les cafés en regorgeaient. Telle fut la situation de Versailles , depuis trois heures du matin jusqu'à la naissance du jour.



( N<sup>o</sup>. 21. )

*Quid moror? Irrumpunt thalamo : comes additur una  
Hortator scelerum Aurelides.*

*Æneid. l. 6.*

**S**UR les six heures du matin, les différens groupes de brigands, de poissardes & d'ouvriers se réunirent, &, après quelques mouvemens, leur foule se porta rapidement vers l'hôtel des gardes-du-corps, en criant : *Tue les gardes-du-corps, point de quartier.* L'hôtel fut forcé en un moment. Les gardes-du-corps, qui étaient en petit nombre, cherchèrent à s'échapper : on les poursuivit de tout côté avec une rage inexpriable ; on en tua deux ou trois ; d'autres furent horriblement maltraités & s'enfuirent vers le château, où ils tombèrent entre les mains de la milice de Versailles & de celle de Paris : quinze furent pris & conduits vers la grille, où on les retint, en attendant qu'on eût avisé au genre de leur supplice. Presqu'en même temps arriva le gros des brigands, hommes & femmes ; qui avaient déjà pillé & dévasté l'hôtel : ils se jet-



rent dans toutes les cours du château, en présence de la milice de Paris, & sans que les sentinelles, posées par le marquis de la Fayette, fissent la moindre résistance, ils pénétrèrent aussitôt, les uns par le grand escalier, & les autres par le côté de la chapelle, dans l'intérieur des salles, & forcèrent celle des cent-suisses : mais auparavant, ils égorgèrent deux gardes-du-corps qui étaient en sentinelle, l'un près de la grille, & l'autre sous la voûte. Leurs corps, tout palpitans, furent traînés sous les fenêtres du Roi, où une espèce de monstre, armé d'une hâche, portant une longue barbe & un bonnet d'une hauteur extraordinaire, leur coupa la tête. Ce sont ces deux mêmes têtes, étalées d'abord dans Versailles, qui ont été portées, sur des piques, devant le carrosse du Roi, & promenées, le même jour & le lendemain, dans les rues de Paris.

Les assassins ayant donc pénétré dans la salle des cent-suisses, & tué un troisième gardes-du-corps, sur le haut de l'escalier de marbre, demandent à grands cris la tête de la Reine; les horribles menaces & les hurlemens de ces bêtes féroces retentissaient dans tout le château; les gardes-du-corps forment une espèce de barricade dans leur salle, & se replient du côté

de l'œil-de-bœuf : mais leur faible barricade est bientôt emportée, & on les poursuit de salle en salle. Le garde qui étaient en sentinelle à la porte de la Reine, se défend héroïquement, & avant de succomber, donne l'allarme par ses cris & par des coups redoublés à la porte de l'appartement. La Reine, réveillée par ses femmes, saute hors du lit & s'enfuit, en chemise, par un étroit & long balcon, qui bordé les fenêtres des appartemens intérieurs : elle arrive à une petite porte qui donne dans l'œil-de-bœuf ; & après avoir attendu, pendant cinq minutes, qu'on ouvrît cette porte, elle se fauve dans la chambre du Roi. A peine avait elle quitté son appartement, qu'une bande d'assassins, dont deux étaient habillés en femmes, entre & pénètrent jusqu'à son lit dont ils soulèvent les rideaux avec leurs piques. Furieux de ne pas la trouver, ils se rejettent dans la galerie, pour forcer l'œil-de-bœuf ; & sans doute qu'ils auraient mis la France en deuil, s'ils n'avaient rencontré les grenadiers des anciens gardes françaises, qui remplissaient déjà cette antichambre, défendaient l'appartement du Roi, & arboraient l'étendart des gardes-du-corps, afin de les dérober à la furie des bourreaux, soit en les faisant prisonniers, soit en les laissant passer dans la chambre  
de

de Louis XIV (1), & dans celle du conseil, où ces infortunés étaient résolus de défendre les jours du Roi, jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Enfin, ces grenadiers, après avoir dégagé les gardes du-corps, repoussent peu-à-peu la foule acharnée des brigands & des assassins, les forcent à descendre dans cours, & s'emparent de tous postes, afin de les garantir le château d'une nouvelle invasion. Mais je dois dire la cause de cet heureux événement, qui, en sauvant la famille royale, épargna une tache éternelle au nom français, renversa l'édifice de la conspiration & fit perdre aux factieux tout le fruit de leurs crimes.

Le marquis de la Fayette, arraché de son lit, au premier bruit de ce qui se passait, s'était brusquement jetté sur un cheval, & avait couru au château. Désespéré de son sommeil, de sa crédulité, de ses promesses & toutes les sottises qui composaient sa vie depuis vingt-quatre heures, il se présente d'un air passionné aux grenadiers des gardes françaises, incorporés dans la milice parisienne; leur parle du danger

---

(1) Cette pièce, où couchait Louis XIV, précède l'appartement intérieur du Roi.

du Roi, & s'offre lui-même en victime. Les grenadiers, émus, volent au château sur les traces sanglantes du peuple & délivrent les gardes-du-corps, ainsi qu'on a vu; mais toujours en respectant les bandits & les assassins. Presqu'au même instant, M. de la Fayette aperçoit les quinze gardes, sur le supplice desquels la populace délibérait : il y court, il harangue le peuple & gagne du temps. Une seconde troupe de grenadiers passait : « Grenadiers, leur cria-t-il, souffrirez vous donc que de braves gens soient ainsi lâchement assassinés ? Je les mets sous votre sauve-garde. Jurez-moi, foi de grenadier, que vous ne souffrirez pas qu'on les assassine ». Les grenadiers le jurèrent & mettent les gardes-du-corps au milieu d'eux. Mais plus loin la populace, chassée du château, furieuse & merveilleusement secondée par la milice de Versailles, avait arrêté quelques autres gardes & s'apprêtait à les égorger. Ce fut le desir de rendre leur exécution plus éclatante & plus cruelle, en les massacrant sous les fenêtres même du Roi, qui les sauva. Un officier de la milice nationale de Paris, en arracha huit d'entre les mains de cette troupe forcenée. Parmi les autres, se trouvaient quelques brigadiers, à cheveux blancs, qui disaient au peuple, dont ils étaient

entourés : « Notre vie est entre vos mains ; vous pouvez nous égorger ; mais vous ne l'abrégerez que de quelques instans , & nous ne mourrons pas deshonorés ». Cette courte harangue produisit une sorte de révolution dans les esprits. Un officier de la garde nationale , touché du noble discours & de l'air vénérable de ces militaires , fauta au cou du plus âgé , & s'écrie : « nous n'égorgerons pas de braves gens comme vous ». Son exemple est suivi par quelques autres officiers de la milice parisienne. Au même instant , le Roi , instruit que ses gardes étaient misérablement égorgés , ouvre lui-même ses fenêtres , se présente sur son balcon & demande leur grâce au peuple. Les gardes-du-corps , réfugiés près de la Personne , voulant sauver leurs camarades , mettent du haut du balcon leurs bandoulières à la disposition du même peuple , mettent bas les armes & crient : *vive la nation*. La démarche du Roi & l'action de ses gardes flattent & amoindrissent l'orgueil de ces tigres : des cris redoublés de *vive le Roi* partent de toutes les cours & de toutes l'étendue de la place d'armes. En un moment , les victimes qu'on allait massacrer sont fêtées , embrassées & portées en tumulte sous les fenêtres du Roi : on invite ceux qui étaient auprès de Sa Majesté à descendre : ils descendent en effet , & partagent

avec leurs compagnons les carreffes bruyantes & les tendres fureurs de cette populace, dont nous décrirons bientôt le barbare triomphe & es cruelles joies. Mais voyons auparavant ce qui se passait dans la chambre du Roi.

La Reine s'y était à peine réfugiée, que MONSIEUR, MADAME & Madame ELISABETH vinrent y chercher un asyle : un moment après arrivèrent les ministres & beaucoup de députés de la noblesse, tous dans le plus grand désordre. On entendait les voix des brigands mêlées aux cliquetis des armes, & ce bruit croissait de plus en plus. Bientôt les anciens grenadiers des gardes-françaises occupèrent l'*œil de-bœuf*, pour en défendre l'approche aux assassins ; mais on n'en fut guères plus rassuré. Quelle foi pouyait-on ajouter à des soldats infidèles & corrompus ? Une belle action étonne plus qu'elle ne rassure, quand l'intention est suspecte. Aussi tout n'était que pleurs & confusion autour de la Reine & du Roi. Madame Elisabeth & les femmes de la reine criaient & sanglotaient ; le garde-des-sceaux se désespérait ; MM. de la Luzerne et de Montmorin se voyaient tels qu'ils étaient, sans courage & sans idées, le Roi & Monsieur paraissaient abattus : mais la reine, avec une fermeté noble & touchante, consolait & encourageait tout le monde. Dans un coin du cabinet du

roi, était M. Necker, plongé dans la plus profonde consternation, & c'est de toutes les figures du tableau celle qui doit frapper le plus. *Était-ce donc là votre place, grand-homme, ministre irréprochable, ange tutélaire de la France? Sortez, idole du peuple, montrez-vous à ces rebelles, à ces brigands, à ces monstres : exposez-leur cette tête qu'ils ont eux-mêmes chargée de tant de couronnes : essayez sur eux le pouvoir de votre popularité & le prestige de votre réputation : le roi & l'Etat n'ont que faire de vos larmes.* Jamais, en effet, M. Necker ne se disculpera de sa conduite en ce jour : s'il se fut présenté, on ne fait jusqu'à quel point il eût influé sur la multitude ; mais du moins on ne dirait pas aujourd'hui que M. Necker ne se montre que pour avoir des statues & des couronnes.

Le peuple, ayant fait grâces aux gardes du corps, ne perdait point de vue le principal objet de son entreprise, & demandait, à grands cris, que le roi vint fixer son séjour à Paris. M. de la Fayette envoyait avis sur avis. Le roi, effrayé, sollicité, pressé de toutes parts, se rendit enfin & donna sa parole qu'il partirait à midi. Cette promesse vint bientôt de bouche en bouche, & les acclamations du peuple, les coups de canon & le feu roulant de la mousqueterie y répondirent. Sa

Majesté parut elle-même au balcon , pour confirmer sa parole.

A cette seconde apparition , la joie des Parisiens ne connut plus de bornes & se manifesta sous les formes les plus hideuses. On s'empara des gardes-du-corps , auxquels on venait d'accorder la vie , on leur arracha leur uniforme , on leur fit endosser celui de la garde nationale. Ils furent réservés comme prisonniers , comme otages , comme ornemens du triomphe des vainqueurs. Les deux milices de la capitale & de Versailles ne cessèrent , pendant quelques heures , de se donner des preuves mutuelles du bonheur le plus insultant pour le roi & pour toute la famille-royale. L'espèce de monstre à bonnet pointu & à longue barbe , dont nous avons déjà fait la peinture , se promenait avec ostentation sur la place , montrant son visage & ses bras , couverts du sang des gardes-du-corps , & se plaignant qu'on l'eût fait venir à Versailles pour ne couper que deux têtes. Mais rien n'égalait le délire inhumain des poissardes ; trois d'entre elles s'affirent sur le cadavre d'un garde-du-corps , dont elles mangèrent le cheval dépecé & apprêté par leurs compagnes : les Parisiens dansaient autour de cet étrange festin. A leurs transports , à leurs mouvemens , à leurs cris inarticulés & barbares, Louis XVI, qui les voyait de sa fenêtre,



pouvait se croire le roi des cannibales & de tous les antropophages du nouveau monde. Bientôt après, le peuple & les milices, pour ajouter à leur ivresse par un nouveau succès, demandèrent à voir la reine. Cette princesse, qui n'avait encore vécu que pour la chronique ou les gazettes, & qui vit maintenant pour l'histoire, parut au balcon avec Mgr le *dauphin* & *madame royale* à ses côtés. Vingt mille voix lui crièrent : *Point d'enfans* : Elle les fit rentrer & se montra seule. Alors son air de grandeur dans cet abaiffement, & cette preuve de courage dans une obéissance si périlleuse, l'emportèrent, à force de surprise, sur la barbarie du peuple : Elle fut applaudie universellement : son génie redressa tout-à-coup l'instinct de la multitude égarée, & s'il fallut à ses ennemis des crimes, des conjurations & de longues pratiques pour la faire assassiner, il ne lui fallut à elle qu'un moment pour se faire admirer. C'est ainsi que la reine tua l'opinion publique en exposant sa vie : tandis que le roi ne conservait la sienne, qu'aux dépens de son trône & de sa liberté.

L'austérité de ces annales ne permet pas qu'on dissimule ce qui avait armé l'opinion publique contre la reine : Paris attend de nous que nous éclairions sa haine, & les provinces, leur in-

certitude. Je fais qu'on ne craint pas d'être trop sévère envers les princes ; qu'il n'y a de la honte qu'à louer, & que les mensonges de la satyre sont presque honorables pour un historien : mais on a tant dit du mal de la reine, qu'il nous serait possible de profiter de la lassitude générale, pour en dire du bien, si un tel artifice n'était pas indigne de l'histoire.

Il faut d'abord convenir que la tendresse exclusive du roi pour la reine a excité contre elle une haine que les peuples n'ont ordinairement que pour les maîtresses. On fait qu'il est de bonnes mœurs en France, que les reines soient consolées des infidélités de leurs époux, par la malveillance publique contre les favorites. Jeune & sans expérience, la reine n'a point vu le danger de ses avantages ; elle a régné sur le roi comme une maîtresse, & l'a trop fait sentir aux peuples. De là, ces bruits de prodigalités & de dons excessifs à sa famille, regardés comme la cause du *deficit* ; bruits si absurdes, lors qu'on pense à l'origine & à l'énormité de ce *deficit*. Mais si la haine n'ose imaginer certaines calomnies, elle les emprunte & les rend à la sottise. (1)

---

(1) Le *deficit*, qu'on n'est pas encore parvenu à bien déterminer, était de quatre milliards en 1776, selon

L'affaiblissement de l'étiquette est une autre source d'objections contre la reine. Par-là, dit-on, elle a fort diminué la considération & le respect des peuples. Il est certain que cette princesse, toujours plus près de son sexe que de son rang, s'est trop livrée aux charmes de la vie privée. Les rois sont des acteurs condamnés à ne pas quitter le théâtre. Il ne faut pas qu'une reine, qui doit vivre & mourir sur un trône réel, veuille goûter de cet empire fictif & passer que les grâces & la beauté donnent aux femmes ordinaires, & qui en fait des reines d'un moment.

On reproche encore à la reine son goût pour les étoffes anglaises, si funeste à nos manufactures; & ce reproche n'est point injuste. Quand le ciel accorde à une nation industrieuse & galante une reine qui a les charmes de la taille & de la beauté, ce présent devient une richesse

l'abbé Baudeau. Qu'on explique un tel *déficit* avec les profusions, je ne dis pas de la Reine seule; mais de toutes les Reines de l'Europe. En 1776, la Reine ne régnait que depuis deux ans.

Par *déficit*, il faut entendre la dette du Roi, qui était en effet de quatre milliards en 1776. Voyez *idées d'un citoyen*, par l'abbé Baudeau,

nationale. La France se montra jalouse de la reine, & la reine n'y fut pas assez sensible (1).

On dit enfin, en manière de résultat, que la *conduite de la reine a été aussi fatale au roi, que celle du roi à la monarchie*. Sans combattre une phrase qui plait autant à la paresse de l'esprit, qu'à la malignité du cœur, nous dirons qu'il n'est point de français qui ne dût souhaiter au roi le caractère de la reine, & à l'assemblée nationale les bonnes intentions du roi. En un mot la conduite de la reine, depuis qu'elle est abandonnée à elle-même, force l'histoire à rejeter ses fautes sur ceux qu'elle appelait *ses amis*.

---

(1) Comment les parisiens, qui s'irritent contre le goût de la Reine pour les fabriques anglaises, supportent-ils de sang-froid que l'assemblée Nationale n'ait pas encore voulu prêter l'oreille aux réclamations de tout notre commerce contre le traité avec l'Angleterre ?

---

*Hæc finis Priami fatorum, hic exitus.*

*Æn. liv. 2.*

**C**EPENDANT les factieux, désespérés d'avoir manqué leur coup, & les démagogues, ravis de la dernière victoire du peuple, se donnaient de grands mouvemens sur la place d'armes. Ils faisaient circuler des listes de proscription dans les mains du peuple, & les plus honnêtes gens de l'assemblée nationale n'y étaient point oubliés. On assure que M. le duc d'Orléans parût dans le salon d'Hercule, au plus fort du tumulte, je veux dire entre six & sept heures du matin : mais, s'il est vrai qu'il soit venu, son apparition fut courte (1). Il sentit sans doute qu'il fallait profiter du crime, & non pas s'en charger. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince, afin

(1) Le comité des recherches s'est trop occupé à effacer tous les vestiges de cette conspiration, pour qu'on puisse jamais parvenir à une clarté parfaite sur certains détails.

d'apprendre , à chaque instant , où en étoit l'entreprise , n'a pas quitté pendant la nuit la grande route de Passy à Versailles ; je ne crois pas que le marquis de la Fayette lui eût persuadé d'aller dormir ; & cependant M. le duc d'Orléans est de tous les hommes le moins propre aux fatigues & aux angoisses d'une conjuration : j'en appelle à tous ceux qui le connoissent. Epicurien , contempteur de l'opinion , plus fait aux calculs toujours sûrs de l'avarice qu'aux projets vagues de l'ambition , il s'est passé peu de jours depuis la révolution , où ce prince n'ait regretté ses plaisirs & son or.

On demandera peut-être quel étoit le plan de sa faction , & il est difficile de le dire avec quelque précision. On ne doute pas que les brigands & les poissardes n'aient eu le projet d'assassiner la reine : mais y avait-il parmi tant d'assassins une main gagée pour tuer le roi ? Voilà le problème. Pourroit-on dire en effet ce qui fût arrivé , si les brigands eussent poursuivi & atteint la reine dans les bras du roi ? Et si la famille royale eût été massacrée , aurait-on pu arrêter le duc d'Orléans , secondé par une faction puissante à Paris & dans l'assemblée nationale ? Ce prince eût été porté au de là même de ses espérances ; car on n'eût pas hésité à déclarer M. le comte d'Artois & les autres princes fugi-

ûfs , ennemis de l'état. Il paraît que la faction d'Orléans n'eût pas de plan bien déterminé : elle voulut profiter de la *crue* des peuples & de la *baïsse* du trône , & donner un but quelconque à tant d'agitations. Le parti d'Orléans , selon l'expression orientale d'un poète hébreu , *sēma du vent & recueillit des tempêtes.*

Dès huit heures du matin , & avant qu'il eût donné sa parole de suivre les rebelles à Paris , le roi avait témoigné à quelques députés de la noblesse , combien il désirait que tous les membres de l'assemblée nationale se rendissent auprès de lui , pour l'assister de leurs conseils dans la crise effrayante où il se trouvait. Ces députés vinrent avertir ou plutôt reveiller le président , qui dormait encore , & , chemin faisant , ils prièrent quelques députés qu'ils rencontrèrent de se rendre au château. Ils entrèrent même dans la salle , où ayant trouvé un assez grand nombre de députés , tant de ceux qui n'en avaient pas désemparé de la nuit , que de ceux qui s'y étaient rendus le matin ; ils notifièrent le desir du roi , au nom du président. Le sieur de Mirabeau répondit : que le *président ne pouvait les faire aller chez le roi , sans délibérer.* Les galeries , pleines de la plus vilaine canaille , se joignirent à M. de

Mirabeau , & déclarèrent qu'il ne fallait pas sortir de la salle.

Vers dix heures , le président y arriva , & fit part des intentions du roi. Le sieur de Mirabeau se leva & dit : « qu'il était contre la dignité de l'assemblée d'aller chez sa majesté : » qu'on ne pouvait délibérer dans le palais des rois ; que les délibérations seraient suspectes , & qu'il suffisait d'y envoyer une députation de trente-fix membres. »

Il y a beaucoup d'hypocrisie & de sottise dans cette réponse. Il n'était point contraire à la dignité de l'assemblée de se rendre auprès du chef de la nation ; & d'ailleurs , c'était bien de dignité qu'il s'agissait dans ce moment ! Le roi allait être enlevé , conduit de force à Paris & peut-être massacré ; il demandait aide & conseil , & on feignait de craindre l'influence de son autorité , si on délibérait avec lui , quand lui-même n'était pas sûr de sa vie ! Au reste , le roi , implorant l'assistance de l'assemblée , lui offrait une occasion de prouver qu'elle n'était pas complice des brigands ; & quelques-uns de ses membres , moins habiles que mal intentionnés , lui faisaient perdre , par un refus , cette unique occasion. Le président ( M. Mounier ) protesta inutilement con-



tre ce refus; il dit en vain que c'était un devoir sacré que d'accourir à la voix du monarque, lorsqu'il était en danger, & que l'assemblée nationale se préparait une honte & des regrets éternels. On ne lui répondit qu'en dressant la liste des trente-six députés qui devaient tenir lieu au roi de toute l'assemblée.

Ce fut alors qu'on apprit que sa majesté, réduite aux dernières extrémités, s'était engagée à la suite des brigands & des héros parisiens. Sans examiner à quelles affreuses conjonctures on devait cette résolution du roi, ce même Mirabeau qui avait opiné qu'il ne lui fallait que trente-six députés, dans le péril, proposa de lui en donner cent, pour témoins de sa captivité; &, comme il s'était refusé à la première députation, qui pouvait craindre quelque danger en secourant le roi, il s'offrit pour la seconde, qui ne devait qu'avilir sa majesté, en grossissant le cortège de ses vainqueurs. Il demanda en même tems, qu'on fit une adresse aux provinces, pour leur apprendre *que le vaisseau de la chose publique allait s'élançer plus rapidement que jamais.* (1)

---

(1) Je fais, me disait un jour M. de Mirabeau, que vous & tous les gens de l'art ne faites pas grand cas de

Le roi ne partit qu'à une heure après midi. Tout était prêt depuis assez long-tems, pour la

---

mon style ; mais soyez sûr que je suis de moitié avec vous pour me moquer de ceux qui m'admirent. Je ne me fais de ma réputation & de la sottise de mes lecteurs que pour ma fortune.

Nous rapportons ce propos , pour le petit nombre de ceux qui , en lisant M. de Mirabeau , sont étonnés qu'il soit fameux , & pour ceux qui , on songeant à sa célébrité , sont surpris qu'il écrive si mal. Il est , en effet , des gens dont le goût chancelle devant toutes les grandes réputations , & qui trouveraient le testament de Cartouche bien écrit. Que cette classe de lecteurs apprenne qu'il serait encore plus aisé de trouver M. de Mirabeau honnête homme , que bon écrivain. Le grand & le seul avantage de M. de Mirabeau a toujours été d'écrire sur des à propos, sur des événemens récents , sur des objets encore tout chauds de l'intérêt public. Son style était mort ou corrompu , mais son sujet était plein de vie , & voilà ce qui l'a soutenu. Quand il a voulu porter ce même style sur des matières mortes , alors il s'est établi un accord parfait entre le sujet & le style , & le tout est tombé , des mains de l'écrivain , dans l'oubli. Témoin sa grosse histoire du Roi de Prusse. Les temps modernes n'offraient pourtant pas de sujet plus grand que la vie de Frédéric II. ; mais ce héros n'a pu résister aux mortels pinceaux du député de Provence , toujours éloquent aux yeux des parisiens , à condition qu'il parlera toujours à la bourse ou dans l'Assemblée Nationale , dans le moment & pour le moment.

marche triomphale dont il étoit le sujet ; & déjà le peuple murmurait hautement du retard qu'on apportait à cette exécution.

On vit d'abord défiler le gros des Troupes parisiennes : chaque soldat emportait un pain au bout de sa bayonnette. Ensuite parurent les poissardes, ivres de fureur, de joie & de vin, tenant des branches d'arbres ornées de rubans, assises à califourchon sur les canons, montées sur les chevaux & coiffées des chapeaux des gardes-du-corps : les unes étoient en cuirasse devant & derrière, & les autres armées de sabres & de fusils. La multitude des brigands & des ouvriers parisiens les environnait ; & c'est du milieu de cette troupe que deux hommes, avec leurs bras nus & ensanglantés, élevaient, au bout de leurs longues piques, les têtes de deux gardes-du-corps (1). Les chariots de bled & de farine, enlevés à Versailles, & recouverts de feuillage & de rameaux vers, formaient un convoi suivi des grenadiers qui s'étaient emparés des gardes-du-corps dont le roi avait racheté la vie. Ces

---

(1) Une de ces victimes étoit, dit-on, le jeune chevalier de Varicourt, frère de l'intéressante marquise de Villette, en qui Voltaire, sur ses vieux jours, trouva les charmes & les vertus que la muse avait tant de fois prêtées aux femmes imaginaires que nous aimons dans ses ouvrages.

captifs, conduits un à un étaient désarmés, nus tête, & à pied. Les dragons, les soldats de Flandres & les cent-suiſſes étaient là : ils précédaient, entouraient & ſuivaient le caroffe du roi. Ce prince y paraiffait avec toute la famille royale & la gouvernante des enfans ; on ſe figure aiſément dans quel état ; quoique la reine, de peur qu'on ne ſe montrât à la capitale avec moins de décence que de douleur, eût recommandé aux princeſſes & à toute ſa ſuite, de réparer le déſordre du matin. Il ſerait difficile de peindre la confuſe & lente ordonnance de cette marche, qui dura depuis une heure & demie juſqu'à ſept. Elle commença par une décharge générale de toute la mouſqueterie de la garde de Verſailles & des milices pariſiennes. On s'arrêta de diſtance en diſtance, pour faire des nouvelles ſalves ; & alors les poiſſardes deſcendaient de leurs canons & de leurs chevaux, pour former des *rondes* autour de ces deux têtes coupées, & devant le caroffe du roi ; elles vomiffaient des acclamations, embrailaient les ſoldats, & hurlaient des chanſons, dont le refrain était : *Voici le boulanger, la boulangère & le petit mitron*. L'horreur d'un jour ſombre, froid & pluvieux ; cette infâme milice, barbotant dans la boue ; ces harpies, ces monſtres à viſage humain, & ces deux tête-

portées dans les airs ; . . . . au milieu de ses gardes captifs , un monarque traîné lentement avec sa famille . . . . ; tout cela formait un spectacle si effroyable , un si lamentable mélange de honte & de douleur , que ceux qui en ont été les témoins n'ont encore pu rasseoir leur imagination ; & de là viennent tant de récits divers & mutilés de cette nuit & de cette journée qui présentent encore plus de remords aux français , que de détails à l'histoire. (1)

Voilà comment le roi de France fut arraché du séjour de ses pères , par les meurtriers de ses serviteurs , & traduit , par une armée rebelle , à l'hôtel-de-ville de sa capitale. Auroit-on cru , lorsque cet infortuné monarque passa devant la salle de l'assemblée nationale , qu'il lui restât encore un spectacle qui pût ajouter à ses amertumes & à l'horreur de sa situation ? Mirabeau était là , abusant de son visage & fort de la horde des députés qui devaient se joindre à la troupe victorieuse. Plus loin , sur la route de Passy ,

---

(1) Les témoins de ces faits , sont innombrables : nous en avons entendu beaucoup , & nous citerons , entre-autres , M. de la Motte , ancien garde-du-corps , qui est accouru de Paris à Versailles , avant l'armée ; qui n'a fui aucun danger , & qui , après s'être exposé pour la bonne cause , est encore tout prêt à témoigner pour elle.

était le duc d'Orléans , contemplant , d'un air agité , l'arrivée du roi , & se réservant pour dernier outrage.

Leurs majestés & la famille royale entrèrent dans Paris , vers les sept heures du soir , & furent aussi-tôt conduites à l'hôtel-de-ville ; à travers les flots & les cris d'une populace en délire , qui attendait sa proie depuis plusieurs heures , malgré le froid & la pluie. Les rues étaient illuminées ; mais c'était pour éclairer le triomphe de la ville.

Le roi essuya deux fois l'éloquence de M. Bailly. Lorsque cet orateur rendit aux assistans la réponse de sa M. , il oublia quelques mots ; que la reine , toujours maîtresse d'elle-même , lui rappella avec grace , & dont cet académicien tira parti pour faire un compliment aux spectateurs. Tant d'horreurs & tant d'atrocités finirent donc par une fadeur académique. LL. MM. allèrent loger aux Thuilleries ; Monsieur & Madame au Luxembourg. Le reste de la nuit fut consacré aux joies patriennes , au spectacles des deux-têtes promenées dans toutes les rues , enfin aux excès de la corruption secondée par la barbarie.

Le lendemain & les jours suivans , la commune de Paris se mit à chercher des torts aux vaincus , afin de couvrir les attentats des vain-

queurs ; & pour donner le change aux provinces ; aux étrangers ; & à la postérité , on répandit que les gardes-du-roi avaient d'abord tiré sur les milices , & que S. M. avait eu le projet de s'enfuir à Metz. Cette accusation a plongé dans les cachots de la capitale une foule de personnes , & vient de coûter la vie au marquis de Favras. Nous avons déjà parlé & nous parlerons encore de ce tribunal d'inquisition civile , intitulé *comité des recherches*. On a aussi excité l'hydre des journaux ; & donné des ailes à la calomnie. M. de Mirabeau , une des têtes de l'hydre , a écrit (1) que » dans cette journée , les gardes-du-corps » avaient montré *du dépit & de la colère* ; qu'ils » avaient voulu *s'échapper* , & s'étaient livrés » à des emportemens qui les avaient fait mas- » sacrer : que la milice parisienne a été non- » seulement pure & irréprochable , mais qu'elle » a eu la gloire de la rapidité dans la conquête , » la sagesse de la conduite dans les campemens , » & la douceur de la modération après la vic- » toire. Il ajoute qu'il ne conçoit pas pourquoi » il y a eu si peu de désordre & d'actes de » cruauté dans cette expédition , & finit par dire » que le peuple a toujours le cœur de bon. »

---

(1) No. 50 du Courier de Province, 5 & 6 octobre.

Si ces annales franchissent les tems de barbarie dont nous sommes menacés, si elles peuvent jamais se dégager de la foule toujours renaissante, des mensonges périodiques dont la France pulule & qui font un des fléaux de la révolution, les lecteurs, effrayés du délaissement universel où s'est trouvé Louis XVI, se diront sans doute :

» Sont-ce là ces français qui ont tant de fois prouvé leur vie pour leurs rois, qui les servaient de si près au fort du combat, & qui croyaient leur sang assez payé d'un regard de leurs princés ? »

C'est là en effet un des caractères les plus sensibles de la révolution. Elle a dévoilé tout à coup ce qu'on soupçonnait depuis long-tems, que cet honneur dont Montesquieu a voulu faire le principe des monarchies, n'était plus en France qu'une vieille tradition. Une nouvelle opinion s'était établie même à Versailles ; que l'affaiblissement de la royauté ouvrirait d'autres routes à la fortune, & que l'or sortirait du pavé des rues, si le trône était abaissé. Jadis l'honneur, le fanatisme ou l'attachement à un parti décidaient d'une révolution ; mais, de nos jours, tout n'a été qu'avarice & calcul. La religion pour le prince étant presque éteinte, il fallait des prodiges pour la ranimer ; & Louis XVI ne les a



pas tentés. L'idole arrachée de ses autels, n'est plus aujourd'hui qu'une statue sans piédestal. Ses prêtres & ses serviteurs ont été dispersés ou corrompus : jamais il n'y eut d'exemple d'une défection semblable & d'un tel abandon, si ce n'est au tems des anciennes excommunications : mais Louis XVI est en effet excommunié ; car la philosophie aussi a ses bulles, & le palais royal est son vatican.



R E P O N S E

A l'Adresse envoyée par l'Assemblée Nationale  
aux Français.

*Hoc equidem occasum Trojæ tristes-que ruinas  
Solabar, fatis contraria fata rependens.*

ÆN. l. I.

MESSIEURS ;

**P**RESSÉS du poids de vos engagements, effrayés du tableau des misères publiques, entourés de ruines, &, puisqu'il faut le dire, humiliés du mépris des sages, (1) vous avez eu recours à une *adresse aux Français*, comme à une dernière ressource, & vous avez laborieusement com-

( 1 ) L'Assemblée Nationale, outrée du mépris de toute l'Europe, & sur-tout du parlement d'Angleterre, a reçu avec transport & fait imprimer dans ses fastes & dans toutes les feuilles publiques, les lettres de félicitation qu'elle a reçues de deux espèces de foux, ( le docteur Price & milord Stanhope ) qui tiennent à Londres un *magasin de révolutions* de toute forme & à tout prix, & font des envois par toute la terre. Ainsi tout peuple qui est las de son gouvernement, peut s'adresser à eux.

posé

posé cet écrit , moins pour répondre à des objections invincibles , que pour retenir encore un jour le bandeau sur les yeux de la nation. Cette adresse n'est en-effet qu'un tissu de sophismes oratoires , d'interrogations , d'exclamations & de lamentations en style ambitieux & pauvre. *Quel mal avons-nous fait ? Quel bien n'avons-nous pas fait ? O, Français ! ah, Français ! La nation, la loi, le roi . . . c'est notre ouvrage ; c'est votre ouvrage. amis, citoyens, quel bonheur ! quelle liberté !* Ce sont là des cris de maîtres-d'armes , qui n'annoncent que des feintes : c'est ainsi que le charlatanisme s'escrime contre la raison qui le tue ; c'est , en un mot , ne prolonger sa chute que pour tomber avec plus de disgrâce.

Affez d'autres ont attaqué vos *intentions* : pour moi , qui n'ai vu qu'ignorance & vanité dans vos œuvres & dans vos démarches , je n'examinerai que vos *actions* : je verrai le mal & non la perversité , l'erreur et non le crime ; & si je fais souvent rougir vos fronts de l'œuvre de vos mains , je vous défendrai du-moins contre ceux qui veulent donner une conscience aux hazards & aux malheurs de votre conduite ; & peut-être qu'à force de vous dévoiler , j'obtiendrai pour vous une pitié généreuse , à la place de cette horreur universelle dont vous êtes environnés.

Vous avez fait du bien , ou pour mieux dire , vous avez bien fait en renversant une maison incommode & irrégulière , puisque vous étiez appelés à la renverser. Votre conduite serait sans tache , si vous n'aviez bâti à la place un édifice monstrueux & menaçant , que personne n'ose habiter. Le bien que vous avez fait était inévitable ; aussi notre ingratitude est forcée : mais vous pouviez éviter de grands maux ; aussi nos plaintes sont-elles bien légitimes.

Je dis que vous ne pouviez éviter le bien que vous avez fait , puisqu'il était une conséquence nécessaire de la subversion générale de l'ancien régime. Les abus sont tombés d'eux-mêmes , parce qu'ils n'avaient plus de support ; le mal a cessé , parce qu'il ne pouvait durer : il n'est point là de gloire pour vous. Louis XVI , après les pénibles tâtonnemens de l'inexpérience , après avoir essayé de quarante ministres en quinze-ans , a demandé répit à son peuple. La première place de l'Etat , celle de ministre des finances , n'était plus tenable ; on n'y vivait depuis longtemps que de tours d'adresse & d'industrie ; le plus sage y était le plus embarrassé : enfin , on s'est vu réduit à chercher , non un homme habile , mais un homme vertueux , ce qui est en France le comble de la détresse. Mais des vertus ne suffisaient pas ; il

fallait des miracles , & vous & M. Necker avez cédé à la vanité d'en promettre.

Si votre Assemblée avait eu quelque sorte de génie , elle aurait dit , en arrivant , à la nation & au roi : *Voilà la dette & voici les ressources : vous m'appellez trop tard ; la banqueroute est faite depuis longtems , & je ne puis vous donner qu'une constitution.* Alors vous laissez à l'ancien gouvernement le poids & la honte de cette banqueroute , & vous marchiez , d'un pas libre & dégagé , vers la constitution : au lieu que vos promesses , vos déclamations , votre constitutions & vous , tout tombera dans le gouffre où va s'engloutir la fortune publique. Cette catastrophe est si effrayante , & en même temps si certaine , que le roi , tout délaissé , tout dépouillé , tout outragé qu'il est , doit s'effimer heureux d'en être absous aux conditions les plus dures , & d'échapper , à force de malheurs , aux malédictions éternelles de sa capitale.

Pour bien sentir cette vérité , que *la banqueroute est faite depuis longtems* , il faut seulement se rappeler que la France a toujours été croissant jusqu'à peu-près en 1754 , & toujours décroissant depuis cette époque désastreuse. Elle avait fourni ses étoffes , ses bijoux , ses ouvrages de tout genre & ses modes à l'Europe , tributaire

de son goût ; & son commerce s'était étendu comme son industrie. Mais, dès qu'elle eut perdu l'Inde & le Canada, l'Angleterre l'emporta sur elle dans tous les marchés (1) ; la Hollande, la Flandre, l'Allemagne, & les pays les plus septentrionaux songèrent à se passer d'elle, en établissant chez eux des manufactures, & lui firent une guerre d'industrie mille fois plus cruelle que ne le fut la quadruple alliance contre Louis XIV. A compter de cette époque, nous avons donc parcouru assez rapidement tous les points de la déclinaison ; mais nous nous précipitons véritablement, & notre décadence est effrayante depuis le traité de commerce avec l'Angleterre : nos manufactures ont disparu, nos ateliers & nos ports sont déserts. La perte de nos colonies (forcément décrétée par l'Assemblée Nationale, ainsi que je le prouverai,) va nous rendre un objet de pitié, aux yeux même de nos ennemis.

---

( 1 ) C'est à dater de cette guerre, si heureuse pour eux, que les Anglais ont étalé un luxe qu'on ne leur connaissait pas auparavant. Il n'y avait chez eux, à cette époque, que les très-grandes maisons où l'on trouvât des meubles recherchés & ce qu'on appelle les commodités de la vie ; encore fallait-il les tirer de la France. Aujourd'hui on trouve les raffinemens du luxe chez les fermiers, & une aisance et une propreté remarquables chez les moindres payfans de l'Angleterre,

Quand une nation a été puissante & riche, elle ne peut jamais se persuader qu'elle ne l'est plus; & si enfin elle s'en apperçoit, ceux qui la gouvernent se le dissimulent encore. Loin! d'alléger le vaisseau à mesure que les eaux décroissaient autour de lui, le gouvernement le chargeait toujours davantage; nos forces diminuaient, & on augmentait nos fardeaux. L'impuissance la plus absolue a été le dernier terme de l'avidité du fisc, & de la patience des peuples. Depuis quelques années on ne payait plus le troisième vingtième, & on ne l'exigeait plus. Tant que les exactions des financiers ne sont qu'inhumaines, elles passent pour raisonnables & bonnes; mais dès qu'elles sont inutiles, elles paraissent folles, & on y renonce. Le gouvernement ne pouvant plus imposer, se mit à emprunter, & se chargea lui-même autant qu'il avait chargé la nation; les emprunts sont enfin devenus aussi absurdes que les impôts.

C'est alors, Messieurs, que vous êtes arrivés, & que du premier mot, sans connaître nos ressources & nos misères, vous avez déclaré la banqueroute *infâme*, persuadés sans-doute qu'elle n'oserait plus se montrer après un tel décret. Ignorant les détours du labyrinthe où vous vous engagiez, vous avez pris le fil des mains des Dupont & des Thouret, parce que vous ignoriez

sans-doute que M. Dupont, ce vieux promoteur de l'économie, ce confident de toutes les nouveautés fiscales, cet homme enfin si nécessaire à tant de ministres inutiles, vous attendait avec des toiles ourdies depuis longtems ; & vous, représentans d'une nation licenciée, vous, législateurs & souverains d'un jour, vous y êtes tombés comme les ministres, comme les intendans, comme les satellites de l'ancien despotisme. M. Dupont n'a point changé, il mène une Assemblée Nationale comme il dirigeait un cabinet, & vous vivez avec lui des vieilles idées tant de fois ressassées dans les bureaux. (1) Vous ne saviez pas da-

---

[ 1 ] M. Dupont a passé successivement, comme un porte-feuille, de ministre en ministre, & a été ce qu'on appelle *l'ame damnée* de plusieurs contrôleurs généraux. Il se disait disciple de M. Turgot, & n'était qu'un sectaire parmi les économistes. Sa réputation était si peu équivoque, avant les États-Généraux, qu'à Nemours, où il s'était présenté pour être élu, on voulut le jeter par les fenêtres ; mais il s'accrocha à un gros homme qui se trouva tout près, en criant : *Monsieur me servira de matelats* ; ce qui fit rire l'Assemblée. Le vicomte de Noailles profita de cette gaieté, pour intercéder en faveur de M. Dupont, & on fit entrer par la porte, aux États-Généraux, celui qui ne devait sortir de Nemours que par la fenêtre. M. Dupont est un grand travailleur, mais s'entiche d'idées fausses ; d'ailleurs il s'est rendu l'argent



Avantage que M. Thouret avait été le grand apôtre de la cour plénière, & qu'il en eût dégoûté l'ar-

---

est nécessaire, que cette nécessité en entraîne beaucoup d'autres : il est enfin du nombre des députés qui exploitent les Etats-Généraux, & qui en ont la mine.

Cette note était faite depuis quelque temps ; elle paraît au moment où l'abbé Maury démasque tout-à-fait M. Dupont, & le menace en pleine Assemblée Nationale de faire imprimer 80 mémoires qui prouvent sa bassesse, son vil attachement aux ministres & sa fardide avarice. M. Dupont dit que c'est violer son secret, que d'imprimer ses mémoires ; que M. l'abbé Maury fera une horreur, &c. M. Rœderer, M. de Mirabeau & tous les journalistes de la démocratie répètent que *violier les secrets de M. Dupont est une horreur*. Il nous semble que M. Dupont, ayant été l'inspirateur, l'organe, le vampire de tous nos contrôleurs-généraux, il n'a pu exister que des secrets criminels entre les maîtres & le valet, & que M. l'abbé Maury serait coupable envers le public, & se rendrait coupable envers le public, & se rendrait complice de M. Dupont, s'il ne faisait imprimer ces mémoires, où respire l'ancienne fiscalité & tout le génie d'un homme qui a, jusqu'ici, dirigé l'Assemblée Nationale en matière d'administration & de Finance. Voilà, en effet, dans quels mains sont nos destinées. On vient encore de le nommer commissaire pour la vente des biens de l'église & du domaine, sur la demande du duc de la Rochefoucault, de ce duc patriote, un des honoraires de l'Assemblée Nationale & de l'académie des sciences, qui depuis 30 ans emprunte des idées à M. Dupont & à M. de Condorcet : ce qui

chevêque de Sens , à force de lui en parler , si on pouvait dégoûter un auteur de son ouvrage(1).

Vous direz , sans doute , que , dans les commencemens d'un règne , des souverains tels que vous sont bien à plaindre ; qu'une extrême ignorance est voisine de l'innocence , & que vous avez été trompés. Vous direz aussi que , malgré toute son évidence , si la banqueroute eût été déclarée dans vos premiers décrets , les Parisiens vous auraient chassés , & peut-être exterminés. Mais c'était à vous à vous choisir un autre siège ; & le roi vous en a fait la proposition. En acceptant le voisinage de Paris , vous avez rendu cette capi-

---

les a jettés tous trois dans l'horrible *déficit* qu'on leur connaît. Observez que les députés & les journalistes qui traitent d'*horreur* le courageux dessein de l'abbé Maury , excitent tous les laquais & tous les secrétaires de Paris à trahir leurs maîtres , à voler leurs porte-feuilles , & à les dénoncer au comité des recherches.

[ 1 ] M. Thouret a fait & refait le plan de la cour plénière ; j'ai vu ses thèmes en plusieurs façons chez M. l'archevêque de Sens. M. Thourer est un des hommes dangereux de l'Assemblée Nationale , parce que ses erreurs sont congrues & forment des systèmes. Son travail sur l'ordre judiciaire & sa haute cour nationale font d'un véritable ennemi de la liberté. Il est vrai qu'il donne des noms anglais à ses nouveautés : mais c'est comme on a toujours fait en France , où il n'est pas rare de voir *des gens qui ont mangé du rost-beef* de umoton.

tale juge & partie des Etats-Généraux. Si vous l'aviez d'abord quittée, les provinces vous auraient défendus contre elle, &, s'il l'eût fallu, contre les efforts du ministère. Dans tous les cas, il valait mieux être dissous dans vos jours d'innocence, & rester martyrs d'une grande vérité, que d'être, après un an de fautes & de malheurs, enveloppés dans la catastrophe universelle (1).

Mais il faut le dire pour vous, Messieurs, & vous en épargner la pudeur; vous partagiez alors l'ivresse & l'éblouissement des capitalistes. A votre arrivée, la raison publique était composée des idées suivantes.

On disoit qu'à peine les Etats-Généraux seraient ouverts, que les Anglais & les Hollandais quitteraient leurs tristes pays, & viendraient en foule habiter la France : que la Chambre-Haute, si funeste à la liberté des Anglais, & l'acte de navigation, si fatal à leur commerce, allaient disparaître (1),

---

[ 1 ] Observez que ces expressions de *catastrophes universelles*, de *fortune publique*, &c. signifient-toujours la fortune des capitalistes. , la catastrophe des capitalistes. Nous empruntons le langage de Paris, qui voit tout l'Etat dans ses rues, & qui voudrait bien qu'on prit son tas de papiers pour la fortune publique.

( 2 ) Voyez les lettres de M. Dupont à la société d'encouragement à Londres,

que l'Europe entière allait adopter notre belle constitution , que , s'il fallait des miracles , ils étaient tout-prêts ; qu'il n'y avait qu'à forcer le roi à y coopérer , & qu'on l'enverrait à Paris *faire le miracle*. On disait surtout , qu'à l'ouverture des Etats-généraux , l'or sortirait de ses profondes retraites ; qu'il y en aurait trop en France , qu'il ne fallait s'inquiéter que de trouver assez d'hôtels pour les étrangers , & assez de coffres pour notre argent.

Toutes ces folies se classèrent naturellement dans votre tête , & ceux d'entre vous qui ne pouvaient en être dupes , se gardèrent bien de vous ouvrir les yeux. M. Necker épaissit encore le voile par son discours d'ouverture. Il parla du *deficit* avec un mépris qui vous charma & vous consola de celui qu'il vous marquait à vous-mêmes , il ne vous cacha point qu'avec du tabac en poudre & quelques autres secrets de uette force , il guérirait les plaies de l'Etat. Il comptait , il est vrai , sur le maintien rigoureux des anciens impôts , sur la dictature absolue des Finances , sur des réformes immenses , & sur un temps infini : encore tout cela n'eut été qu'un palliatif , à moins qu'il n'eût rompu le traité de commerce avec l'Angleterre. Ce grand-homme ne vit pas que votre imprévoyance se jouerait de ses projets , & votre inf-

tinét, de son génie. Vous étiez venus pour vous & non pour lui, & il ne le sentit point; vous l'abandonnâtes alors, mais il vous abandonne à son tour : il ne vous cache plus le gouffre : il vous le montre & il part. (1)

---

[ 1 ] Si M. Necker ne fût pas revenu, pour la dernière fois, quel rôle il jouerait en ce moment ! Qui oserait douter qu'il n'eût sauvé la France ? Je fus trop étonné de son retour pour l'être aujourd'hui de ses regrets & de son départ. Mais par quoi fut-il donc séduit ? La dépêche du Roi n'était qu'effrayante ; le commis qu'on lui dépêcha, n'est pas, dit-on, grand suborneur. Il faut donc croire que M. Necker se flatta de sauver le crédit public & le roi par le seul bienfait de sa présence. Quelques-uns prétendent aussi qu'il n'est revenu que pour dégager sa fortune, compromise dans les opérations sur le bled.

---

*Snite de la réponse à l'adresse.*

On pourrait bien crever de rire,  
Si l'on ne crevait de faim.

*RACINE, Epig.*

**L**ES capitalistes, qui vous donnèrent Paris, ont surtout mérité leur malheur. Ils n'ont pas vu qu'il fallait fortifier leur débiteur, & non l'affaiblir; le Roi ne pouvait jamais être trop puissant pour les payer. Ils ont anéanti l'antique pouvoir auquel leur fortune était liée, pour élever une puissance nouvelle qui ne leur devait rien, qui ne leur était tenue d'aucune reconnaissance, & qui ne pouvait, après tout, que leur faire banqueroute. Enfin ils ont mis les provinces en jeu, & la capitale a perdu la partie. Paris, qui a tourné le royaume, ne le retournera pas. Cette capitale vit d'aumônes, depuis six mois, & son Maire ne vous l'a pas dissimulé. Mais elle attend pour croire à son état, que les quatre hérauts-d'armes, montés sur leurs haquenées, & la trompette en bouche, lui annoncent la banqueroute.

Les Parisiens veulent absolument cette cérémonie. La plupart de vos députés ont la même candeur. M. Rœderer vient de vous dire que le plus grand de nos malheurs c'était le défaut de circulation. La plaisanterie est cruelle pour des gens qui n'ont pas de quoi faire circuler. C'est dire d'un homme qui meurt de faim, qu'il périt faute de mastication. Voilà, en effet, la seule vérité incontestable : c'est qu'il n'y a pas un écu à Paris, & que l'argent s'écoule & disparaît, tous les jours, des provinces : & voilà le moment que M. de Lameth a choisi pour assurer, au milieu de vous, qu'il n'y a point de nation, dont les finances soient si florissantes. Vous direz, peut-être, que M. de Lameth n'est qu'un enfant qui bégaie dans le berceau de la liberté. Il faut donc que vous répondiez pour lui ; ou que vous répondiez de lui ; que vous lui appreniez à parler, ou que vous l'engagiez à se taire. Mais vous méritez ces propos, puisque vous n'en êtes pas étonnés. M. Robespierre profite de votre état, pour ajouter qu'on peut tout rétablir, en fortifiant l'espoir par le patriotisme & le patriotisme par l'espoir. M. de Montesquiou mêle ses calculs à cette éloquence, & propose de jeter quatre cents millions de papier-monnoie dans le tendre commerce de Paris avec les provinces, afin de reconnaître la douce condescendance des

*rentiers qui ont tant contribué aux succès de l'Assemblée Nationale.* ( 1 ) Alors M. Pethion de Villeneuve, oubliant les tristes épreuves des deux derniers emprunts, se lève & s'écrie : *débarrassons-nous de cette caisse-d'escompte, & essayons du crédit national.* Mais M. Bailli entre dans l'Assemblée, & dit : *MM., le crédit national est mort, substituons-lui le crédit municipal.* Aussitôt M. l'évêque d'Autun parle de notre situation, avec la dignité d'un curé, & maudit la banqueroute, au nom d'un dieu philosophique. Un prêtre de Calvin, ( M. Rabaud ) voyant les bénédictions pleuvoir de tout côté sur la Nation, & la banqueroute bien maudite, saisit l'occasion de l'emporter sur un pontife de l'Eglise Romaine; il monte dans la tribune, & exorcise la banque-

---

[1] Un papier-monnaie va produire dans les provinces le même effet que les billets de caisse ont produit à Paris : il va chasser le dernier écu. Du temps de Law, cette invention du papier-monnaie produisit un mouvement incroyable, & déplaça toutes les fortunes; mais le mouvement ne fut qu'intestin; l'argent ne sortit d'une main que pour entrer dans l'autre; les étrangers eux-mêmes s'y ruinèrent, en partageant notre folie : au lieu que, dans les conjonctures où nous sommes, le mouvement se fera du dedans au-dehors; la France doit trop aux étrangers; nos écus serviront à les payer, & le papier seul nous restera,



route : MM., s'écrie t-il, *vous êtes dans un grand péril ; mais , pour vous , quest-ce qu'un péril de plus ? Rassurez-vous ; la banqueroute est impossible ; que dis-je ? MM., elle est huit fois impossible.* Et aussitôt il entre en compte & répète, huit fois de suite : *la banqueroute est impossible.* L'Assemblée, en chorus, répond : *la banqueroute est impossible.* Mais le démon de la banqueroute résiste, en dépit de Calvin & de l'Assemblée & des huit fois, & se tient pour mal-exorcisé. Alors M. Target, qui, ayant commencé par être ridicule, a fini par être président, se soulève, & dit : *quoi ! MM., ne savez-vous pas que la banqueroute ne cédera qu'à la Constitution ? qu'il ne vous manque, pour être riches & heureux, que de l'achever ; & qu'il ne nous manque, pour l'achever, que les articles suivans ?*

» 1°. L'organisation du pouvoir judiciaire.

» 2°. La constitution du ministère ecclésiastique, & le remplacement des dîmes.

» 3°. L'organisation de l'armée & des gardes nationales.

» 4°. Les finances.

5°. La perfection de la déclaration des droits de l'homme,

» 6°. Enfin, les loix constitutionnelles des deux

pouvoirs suprêmes. » C'est-à-dire que *tout* reste à faire , & que ce n'est pourtant *rien* , selon M. Target. Observez , à propos des *deux pouvoirs suprêmes* , reconnus par M. Target dans son sixième article , que l'ignorance de l'Assemblée est toujours invincible sur la nature des pouvoirs. Au reste , un homme qui trouve que le *tout* n'est *rien* , peut bien concevoir *deux pouvoirs suprêmes* , dans l'unité d'une constitution.

Tant de motions sans motifs , de demandes sans réponses , & de propos sans suite ; tant de voix qui tonnent sans éclairs , & de traits sans but , qui pleuvent de toute part & forment , sur l'Assemblée Nationale , comme un orage d'absurdités ; tout cela , dis-je , n'est que l'abrégé d'une seule de vos séances. Et que serait-ce si je peignais l'Assemblée se partageant en plusieurs groupes , pour former un combat d'aveugles qui frappent tous sur la raison , les *noirs* , d'un côté , les *enragés* , de l'autre ; Mirabeau , plus noir & plus enragé qu'eux tous , sautant au milieu de la salle , avec *toute son armure* , & vomissant son écume & son ame sur l'Assemblée qui reste épouvantée ; la galerie , enivrée des vapeurs qui montent jusqu'à elle , & du milieu de ce nuage infect , lançant des anathêmes , à tort & à travers ,  
sur

sur tant de fronts qui ne rougissent que de colère ? ( 1 )

Que diriez-vous, MM., s'il nous restait un pareil tableau du Sénat Romain ? La majesté de l'empire n'en serait-elle pas dégradée ? Mais peut-être espérez-vous que tant de vérités sans vraisemblance n'auront aucun crédit sur la postérité, & que votre histoire ne passera que pour votre satire. Et moi, je vous dis que, si mes esquisses, aujourd'hui trop faibles, paraissent un jour trop fortes, d'autres monumens, & des monumens assez durables, survivront à vos fureurs passées ; & déposeront avec moi : la banque-

[ 1 ] Depuis longtemps l'Assemblée est divisée en deux partis, les *noirs* & les *enragés*. Les *noirs* font la minorité du clergé, la grande moitié de la noblesse, & en général les plus modérés du tiers-état. Les *enragés* sont la fleur des démocrates, pris dans les trois ordres. Ils forment la majorité de l'Assemblée, & en sont les tyrans. Ils tiennent, toutes les nuits, des séances secrètes & arrivent porteurs de Motions & de Décrets. La Galerie est toujours pour eux. On peut dire des *Noirs*, que leurs intentions sont presque toujours bonnes, lors même qu'ils ont tort ; & des *Enragés*, que, même lors qu'ils ont raison, leurs volontés sont toujours mauvaises.

N. B. L'expression de *toute son armure* est de M. de Mirabeau lui-même, qui dit un jour à l'Assemblée, en forme de menace : *Si je descendais avec toute mon armure.*

route & sa fuite effrayante, la chute du commerce, la pâle famine, la misère, les cris & les larmes au dedans, le crédit & la honte au dehors : voilà mes témoins ; osez les démentir :

Que ne faisons-nous pas ? Que n'avons-nous pas fait, dites-vous, pour éviter cette funeste banqueroute ? Nous sommes plus malheureux que coupables. A peine avons-nous mis le pied dans la carrière, que nous nous sommes trouvés entre les créanciers & les tributaires de l'état ; entre les capitalistes & le peuple ; &, pour tout dire, entre Paris & les provinces. Il fallait réunir des intérêts si contraires, & marcher entre deux écueils.

Voilà, en effet, MM., la clef des contradictions, des absurdités & des malheurs de votre conduite. Situés entre la capitale & le reste du peuple, vous avez dit aux capitalistes : *ne craignez rien ; la banqueroute est infâme, & par conséquent impossible. La dette est sous la sauve-garde de l'honneur Français : vous serez payés, dussions-nous écraser le peuple d'impôts.* Vous avez dit au peuple : *vous êtes TOUT, Vous êtes Roi, & tout vous appartient : vous êtes libre, & on ne peut rien exiger de vous : vive la liberté, périssent les impôts.* La scène était double : en promettant à chacun à part des choses si con-

tradictoires , vous avez attaché le peuple & les capitalistes au même mot , *la constitution* : tous deux ont eu le même cri : *c'est la constitution* : & cet accord universel qui a duré autant que la méprise, vous en avez profité pour triompher du trône. Mais le moment de l'explication est venu : les capitalistes ont dit : *nous voulions la constitution, mais celle qui fait payer* ; & le peuple : *nous voulions la constitution, mais celle qui exempte des impôts*. La position était critique, & vous vous en êtes tirés avec un perfide & puéride artifice. » Nous abolissons, avez-vous dit, la dîme, la gabelle, les aides, le franc-fief, les frais de justice, centième denier, droit de mutation, marc d'or, provisions, timbre, parchemin, scel, contrôle, sols pour livre, &c. » & le peuple a tressailli de joie à cette nomenclature patriotique. Mais les capitalistes en ont frémi, & vous ont dit, d'une voix douloureuse : *avec quoi nous payerez vous donc ?*

» Il faut s'entendre (avez-vous répondu) : ôter, c'est mettre : nous abolissons la Dîme entre les mains du clergé, mais nous la rétablissons entre les vôtres : pour les gabelles, nous ne supprimons que le mot qui est barbare. Calmez-vous, & laissez-nous faire. Nous ordonnons un remplacement de quarante millions : la constitution aura son

dictionnaire , & le trésor-royal son compte » (1).

Ah! sans jouer cette farce politique , si peu digne d'une assemblée nationale , sans pirouetter si indécemment entre les créanciers & les nourriciers de l'état , que n'avez-vous parlé franchement aux malheureux capitalistes ? Que ne leur avez-vous dit l'affreuse vérité ? En courbant la tête sous un fléau nécessaire , dont vous n'étiez pas d'abord responsables , ils auraient reçu comme des bienfaits tout ce que vous auriez sauvé du naufrage ; & dans tous les cas , leurs malédictions n'auraient pas été pour vous. Mais votre assemblée ne pouvait se passer d'eux pour la révolution : ils vous l'ont garantie , & vous leur avez garanti la dette. Voyez maintenant à combien de mensonges & d'injustices il a fallu vous résoudre , par combien de tours & de détours vous êtes arrivés au terme fatal où nous sommes. Après avoir promis la dîme aux peuples , vous

---

[1]. Le Peuple aura le Sel à meilleur marché ; mais il paiera un nouvel Impôt. Il en est de même de tout le reste. M. Desmeunier , un des membres de l'Almanach des Grands-Hommes , & un des Grands Hommes de l'Assemblée Nationale , a prétendu , avec ce ton niais qu'on prend pour l'accent de la vérité , que les Habitans de l'Isle-de-France , autour de Paris , étaient déjà foulagés de 11 sous pour livre ; mais il a reçu le lendemain un démenti.

Pavez donnée aux capitalistes. Les aides & les gabelles , fictivement supprimées , se retrouvent dans des impositions au marc la livre. Vous avez déclaré la justice gratuite , & cela signifie qu'elle ne rapportera plus rien au roi ; mais elle n'en coûtera pas moins dix-huit millions au peuple ; sans compter l'intérêt de 7 ou 8 cents millions de charges de magistrature que vous supprimez. Vous avez senti tout cela , & les capitalistes l'ont encore mieux senti que vous. Ils ont vu sur tout que le peuple s'arrêterait toujours à la première partie de votre décret qui *abolit* , & jamais à la seconde partie qui *remplace*. Alors vous avez voté *le quart patriotique* ; & , afin de ne pas effaroucher le peuple , vous avez décrété que ce tribut serait *volontaire* ; mais pour ne pas pousser à bout les capitalistes , vous venez de déclarer qu'il sera *forcé*. Enfin comme tous ces moyens étaient insuffisans ou illusoires , vous vous êtes jetés sur les biens du clergé & vous avez *exproprié* l'église. Je n'examinerai point si vous en aviez le droit ; vous en aviez le besoin , & je vous laisse l'excuse de la nécessité , cette grande protectrice de tous les crimes. Mais le fort n'opprime le faible que pour se sauver lui-même ; & vous , en dépouillant l'église & ses ministres , vous dévorerez la mère & les enfans

& vous n'en resterez pas moins affamés. Les quatre cents millions que vous prétendez tirer de la vente des biens du domaine & du clergé, suffiront à peine à l'entretien des ministres des autels, aux frais du culte, à l'intérêt de la dette ecclésiastique & à la nourriture des pauvres. (1) D'ailleurs, il est plus aisé de prendre que de vendre : songez que s'il y avait des acheteurs il y aurait de l'argent, & que vous n'auriez pas besoin de mettre l'église aux enchères. Mais puisque vous disposez de ses biens, répondez-nous : En vendrez-vous jusqu'à ce que vous ayez les quatre cents millions ? En ce cas, vous risquez de vendre l'église entière ; & , comme vous n'ignorez pas qu'on ne peut vous payer en écus, vous créez un papier-monnoie. Jamais, il faut le dire, papier-monnoie ne fut mieux hypothéqué ; il a pour base quatre cents millions, ou, si l'on veut, la totalité des biens du clergé ; jamais pourtant il ne fut de papier-monnoie plus décrié d'avance. La nécessaire municipalité de Paris prétend vous tirer de ce pas difficile, en joignant ses embarras aux vôtres ; & comme il

---

(1). L'excellent discours de l'Evêque de Nancy, où ceci est démontré à la rigueur, est resté sans réponse ; mais sans effet, puisqu'il laisse l'Assemblée sans excuse.



y a feinte des deux côtés , on peut dire , à la rigueur , que vous êtes de bonne-foi entre vous. Les municipalités acheteront fictivement les biens de l'église , & les vendront réellement ; elles retiendront pour elles un quart du produit de la vente , afin , selon M. Bailly , de gratifier de ville en ville le bon peuple qui a fait la révolution... (1)

---

[ 1 ] Sans compter qu'il est ridicule de séparer le crédit municipal du crédit national , sans compter que les municipalités pourront ce que n'a pu la Nation ; & de dire que M. Bailly va jeter les semences du plus horrible agiotage en faveur des Villes , par ces achats fictifs ; je demande comment les billets de la Caisse d'Escompte , ayant deux hypothèques , n'ont pu se soutenir ; & comment les assignats , qui n'en auront qu'une , obtiendront du crédit. Est-ce que la confiance du Peuple augmente à mesure que les garanties diminuent ? Il est évident que ceci n'est qu'un tour des Administrateurs de la Caisse d'Escompte ; ils ont voulu se couer un fardeau trop lourd pour leurs épaules , & ont profité de l'avidité de la Municipalité Parisienne , & de l'embarras de l'Assemblée Nationale ; ils sont trop heureux de sortir de leur horrible position , à quelque prix que ce soit. Mais si l'heureux emplacement de quelques Eglises & de quelques Maisons Religieuses de Paris , a donné dans l'œil aux Capitalistes , & les a engagés à promettre des fonds au Maire Bailly , il n'en sera pas de même des autres Municipalités du Royaume. A quoi j'ajouterai que l'espoir de ces Capitalistes est fou ; parce qu'il faudrait , pour que leur spéculation fût bonne , que la fureur de bâtir se réveillât de plus

Je suis las de raconter cette série de rêves & d'absurdités ; on sent chanceler sa raison , lors qu'on s'appesantit sur de longues folies. Il est évident que vos tentatives & vos palliatifs ne tendent qu'à gagner du temps. » Pouffons , dites-  
 » vous , jusqu'au mois de janvier , 1791 ; don-  
 » nons un point d'appui aux imaginations , &  
 » nous sommes sauvés. » (1) Voilà , en effet ,

---

belle ; & Paris , au contraire , se dépeuple tous les jours ; des Vagabonds & des Pauvres y remplacent les grands consommateurs ; les maisons ne sont plus une bonne propriété dans Paris. Il résulte de tout cela que nous aurons un papier de plus dans le commerce ; & ce papier sera plus mauvais que les Billets de Caisse ; & il sera forcé , tandis qu'on pouvait refuser l'autre.

On ferait un volume de toutes les raisons & des objections invincibles alléguées contre ces Assignats. Il suffira de dire que les députés du commerce ont notifié à l'Assemblée , qu'on n'aurait pas confiance en ce papier-là. Mais l'Assemblée Nationale n'a plus que le choix des maux. La vente des biens du clergé , qui ne devait , selon le Décret , se faire que sous l'œil des Provinces , se fera arbitrairement par des Municipaux , qui changeront tous les deux ans. Les Assignats circuleront dans le commerce , à mesure qu'on vendra les biens qui leur servent d'hypothèque ; de sorte que , plus les Municipalités réussiraient à vendre les biens de l'Eglise , & plus les Assignats deviendraient fausse monnaie , & on ne les retirait pas. Et comment les retirer ?

[ 1 ] Cette honnête phrase est du Marquis de Montef-  
 de

de grands appuis pour des imaginations malades que vous voulez tromper jusqu'à la mort ! Ne venez-vous pas de décréter en ce moment l'extinction de la compagnie des Indes , & de paralyser quarante millions que cette compagnie tenait encore en circulation ? Je l'ai déjà dit : l'Angleterre & la Hollande ont leurs députés parmi vous. Elles avaient aussi des couriers à votre porte : ces couriers sont partis , aussi-tôt après votre décret , pour aller répandre chez eux la joie & la honte de vos œuvres. Les étrangers n'ont sifflé , de toutes vos opérations , que la déclaration des droits de l'homme , parce qu'en métaphysique , il n'est point de politique : sur tout le reste , il vous ont perfidement applaudis. La destruction de la compagnie des Indes était dans ces conjonctures la seule chose fatale qui restât à faire , & vous ne l'avez pas négligée. Que ferait de plus un conseil formé des ministres les plus ineptes & les plus pervers de l'ancien régime ? Certes , il n'auraient pas osé détourner ainsi les sources du numéraire , & renverser l'un après l'autre les appuis de la Monarchie ! Il faut pour cela être *libre* Comme vous l'êtes.

Voilà , en substance & sans parler des

lonies, (1) ce que j'avais à dire pour motiver le premier reproche que je vous ai adressé, d'avoir

---

quiou, jadis idolâtre, aujourd'hui Iconoclaste de M. Neckér. L'abbé de Montesquiou est la seule bonne qualité qu'on connoisse au marquis de Montesquiou.

( 1 ) Des Colonies sont perdues pour une Métropole , quand elles sont libres d'acheter & de vendre partout où bon leur semble. C'est pour jouir de cette liberté, que l'Amérique Septentrionale a soutenu la guerre contre l'Angleterre qui était sa Mère-Patrie. Nos Isles viennent d'obtenir, par un décret, ce qui a coûté tant d'or & de sang aux Américains. On ne dira peut-être pas que, de peur de ruiner Nantes ou Bordeaux, les Colons continueront d'acheter chère en France, & d'y vendre à bon marché. Un état n'est point généreux. Au reste, quelque parti qu'eût pris l'Assemblée, les Colonies étaient perdues pour nous. Si on eût respecté la déclaration des droits & décrété la liberté, les Colonies étaient perdues par les Noirs; avec le décret actuel, elles sont perdues par les Blancs. C'est une chose vraiment risible que les soupirs, les harangues & les larmes des Dupont, des Condorcet, des Brissot, & de tant d'autres pauvres Diabes, dans cette grande querelle. Ils se sont prodigieusement attendris sur les Africains; mais, au fond, tous ces amis des Noirs ne sont que des ennemis des Blancs. Ils voulaient faire du bruit en France, plutôt que du bien au Sénégal: ils voulaient que nos députés se conduisissent comme des représentans de la Guinée: & ils eussent emporté, si l'Assemblée Nationale n'avait eu peur des Milices de Nantes & de Bordeaux, qui l'ont forcée de déroger à sa déclaration des droits, & de méconnaître sa

ignoré ou dissimulé la banqueroute, en arrivant à Versailles. Mais n'allez pas me calomnier ; ne dites pas que je conseille la banqueroute : je ne vous dis pas de la faire ; mais je vous dis qu'elle est faite. Le médecin ne conseille pas la maladie ; il la connaît & la déclare. Si vous eussiez connu & déclaré la nôtre, vous n'eussiez pas retenu jusqu'ici tous les créanciers entre la crainte & l'espérance, & les provinces ne feraient pas des efforts ruineux pour soutenir Paris. Vous avez rompu tous les liens qui unissaient les français à l'état. La France est morcelée en quarante mille petites républiques, qui reconnaissent encore votre aristocratie : laissez les du moins profiter de la dissolution générale : laissez-les s'arracher à cette capitale qui fut trop long-tems leur vampire.

---

figure dans le visage d'un Nègre. Sans examiner si les Noirs ne sont pas moins malheureux en Amérique qu'en Afrique, il me semble qu'il est bien extraordinaire que des hommes pétris de neige & de boue, des Géomètres qui n'ont jamais rien aimé, tels que MM. Dupont & Condorcet, veuillent nous persuader qu'ils ont calculé les larmes des Nègres & que leur sort les empêche de fermer l'œil. Est-ce qu'en politique il faut parler de *sensibilisé*? En poussant le principe d'humanité jusqu'où il peut aller, il faudroit ne rien manger de ce qui a vie, laisser les chevaux en liberté, & comme les Brame, balayer les chemins avant d'y passer, de peur d'écraser un insecte. Gardons nos larmes pour nous

Je le répète , je ne vous conseille pas la banqueroute , je ne vous en accuse même pas ; mais je vous accuse de ne nous l'avoir pas révélée & sur-tout de l'avoir augmentée... Pourquoi nous refusez-vous notre bilan ? Pourquoi nous cachez-vous le précipice ? Les empires deviennent insolubles comme les particuliers. Le numéraire d'un état , quelque considérable qu'on le suppose , est toujours borné , & on peut en fixer la masse. Lors qu'un gouvernement a dépensé plusieurs fois la valeur de ce Numéraire , il arrive de deux choses l'une , ou que l'état répare ses pertes par le commerce , ou qu'il fait banqueroute. L'Angleterre a pris le premier parti , & nous a laissé l'autre. (1) Paris y perdra tout , & les provinces y gagneront tout ce qu'elles paieraient inutilement pour empêcher ce malheur inévitable. La nécessité est plus sage que notre prétendue humanité. La patrie , dit Bacon , est une mère qui dévore quelques uns de ses enfans , pour sauver le reste.

---

[ 1 ] A l'époque du traité de commerce , l'Angleterre a fait un crédit immense à tous nos Marchands , & nous a fourni pour près de cinq cents millions d'ouvrage faits ; bien sûre qu'elle ferait tomber nos manufactures dans une oisiveté forcée , & qu'elle nous ruinerait , quand même nous ne paierions pas ses Marchandises.

JOURNAL  
POLITIQUE-NATIONAL  
DES  
ÉTATS-GÉNÉRAUX,  
ET  
DE LA RÉVOLUTION  
DE 1789.

*Publié par M. SALOMON, à CAMBRAI.*

---

TOME TROISIÈME.

---

\* \* \*  
\* \*  
\*

---

1790

1870

1871

1872

1873

1874

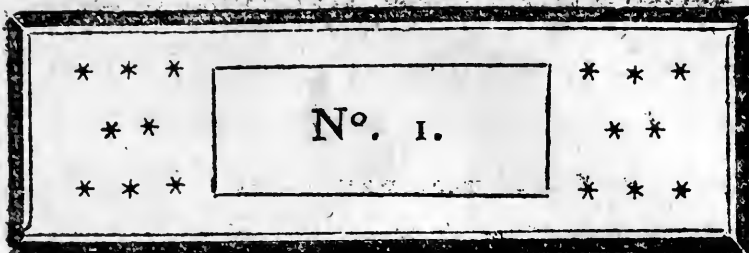
1875

1876

1877

1878





JOURNAL  
POLITIQUE - NATIONAL  
DES  
ÉTATS-GÉNÉRAUX,  
ET  
DE LA RÉVOLUTION  
DE 1789.

---

*Suite de la réponse à l'adresse.*

---

. . . . Je crois voir des jettons  
Donnés, reçus, vendus, troqués par des fripons.  
VOLTAIRE.

---

C'EST un très-grand malheur, dites - vous,  
c'est même un crime que d'avouer et de pu-

blier que la banqueroute est possible : car , si tout le monde s'accordoit et conspiroit à dire qu'elle est impossible , elle le seroit en effet .

Je conviens avec vous , MM. , que c'est ainsi que s'opère tous les ans , à Naples , le miracle de Saint-Janvier . Un peuple entier s'écrie *miracle* , et le miracle est fait , du moins dans la cathédrale ; mais , pour le reste de l'Europe , il n'y a de prodigieux que la stupidité Napolitaine .

Voici , MM. , les prodiges qu'on attend de vous , puisque vous avez le don des miracles :

Le maintien et la perception des impôts qu'on paie mal , et dont la non-valeur est de près de quarante millions pour cette année :

Le remplacement de la dîme et de la gabelle , dont la suppression forme un vuide de cent millions .

Les fonds nécessaires pour payer les intérêts de huit cens millions d'offices que vous supprimez .

Quand vous aurez fait le prodige de rétablir et de remplacer tant de pertes , alors on pourra songer au grand miracle , je veux dire , à combler l'éternel *déficit* ; mais , pour cela , il faudra d'abord rompre le traité de commerce ; en un mot , il faudra déclarer la guerre à l'Angleterre ; car il n'est point de nation qui puisse résister long-

tems à l'effrayante baisse que le change éprouve en France depuis près d'un an. ( 1 )

---

(1) Sur la fin du ministère de M. de Calonne, les notables découvrirent subitement un *déficit* de 146 millions entre la recette et la dépense. Bientôt ensuite M. l'archevêque de Sens, le seul ministre qui ait fait un *compte rendu* sans réplique, bientôt, dis-je, l'archevêque de Sens prouva que ce même *déficit* se montoit à 161 millions.

On n'examine point quelle est la cause de ce prodigieux *déficit* : mais on dit qu'il est évident que dès-lors la banqueroute étoit faite, parce qu'il étoit impossible de remplir le *déficit* par de nouveaux impôts.

On ne parle pas non plus des trésors qu'il en a coûté pour suppléer par des emprunts ruineux à des impositions impossibles ; mais on dit que jamais aveuglement ministériel ne fut aussi épais, aussi funeste que celui de l'assemblée nationale. Son comité de finances a toujours demandé des idées, des plans, des projets, des efforts et des prodiges à M. Necker. Le plus grand de tous les prodiges est sans doute l'obstination que l'assemblée nationale a mise à ne pas voir que la destruction de notre commerce nous privoit d'abord de tous les avantages qu'il nous avoit procurés ; et qu'enfin, depuis le mois de juillet, époque de la révolution, le change sur l'Angleterre est tombé à 9 pour cent, et depuis, jusqu'à 16, toujours en suivant les progrès de l'autorité, des entreprises et des triomphes de l'assemblée. Observez

Mais à quoi sert de heurter sa destinée? Les 400 millions d'assignats sur lesquels vous comptez, vous seront funestes, s'ils tombent dans le discrédit; et inutiles, si l'agiotage leur donne quelque vogue. Car, en supposant un succès, ( qui ne devrait pas être un problème, puisque vous offrez une si grande hypothèque, ) en supposant, dis-je, le succès de ce papier-monnoie, vous sentez bien qu'il va d'abord être absorbé par ce que vous devez à la caisse-d'escompte, et par une foule d'autres besoins tout aussi impérieux. Alors il faudra donc en créer encore, et je ne doute pas, en effet, que vous n'en mettiez dans peu pour quatre ou cinq cents millions de plus dans la circulation. Votre comité des finances ne vous a point caché que vous ne pouviez vous tirer de la crise actuelle, à moins d'un milliard, et même de quinze cents millions; mais je peux vous prédire que dès que vous multiplierez les assignats au-delà des 400 mil-

---

que cette baisse, dont on n'a jamais vu d'exemple, auroit été de courte durée, si l'argent transporté en Angleterre n'étoit pas destiné à payer nos dettes, ou à suivre nos émigrans. En effet, avec le numéraire français qu'elle possède, l'Angleterre seroit notre débitrice, sans les deux raisons que j'allègue, et le change seroit en notre faveur.

lions, vous serez abandonnés de tous les capitalistes; il n'y aura plus qu'un cri à la bourse : *c'est que vous faites de la fausse-monnoie*. Car il est certain que, pour les 400 millions que vous venez de fabriquer, les agioteurs de Paris espèrent fermement que vous les laisserez disposer de tous les biens du clergé, de concert avec la municipalité de cette ville : déjà même ils ont fait une soumission qui absorbe tous les assignats qui resteront au-delà de ceux qu'il faut d'abord livrer à la caisse-d'escompte. Les voilà donc devenus maîtres de cette grande opération, qui, sous prétexte de sauver les créanciers de l'état, ne produira d'autre effet que de soutenir l'agiotage et d'alimenter quelque tems l'insatiable Paris. ( 1 ) Les ignorans appelleront ce

---

(1) Qu'on me passe l'expression : *Paris est une fille entretenue*, qui veut vivre et briller aux dépens de ses amans. Cette ville a quitté le roi, qui ne pouvoit plus rien pour elle, et s'est tournée vers les provinces. L'assemblée nationale ne demande pas mieux que de les lui livrer, et il paroît que les provinces tiennent à grand honneur de s'épuiser pour leur capitale. Le rôle que l'assemblée nationale fait jouer à cette ville est un des grands vices de la révolution. Si ce désordre continue, Paris régnera par lui-même, tandis que le reste du royaume n'aura que des représentans. Les journalistes qui

mouvement une circulation, tandis que ce ne sera qu'un jeu de vieilles dupes qui en cherchent de nouvelles. Voilà, en effet, à quoi se réduisent les grandes vues de la municipalité de Paris, et ses intimes et ineffables communications avec l'assemblée : voilà dans toute sa nudité ce complot patriotique, cette conjuration civique qui doit faire sortir le numéraire, ranimer la confiance, ressusciter le commerce, et fonder la félicité publique.

Il est bien évident, MM., que, si vous jouissiez de quelque crédit, vos assignats vaudroient mieux que l'argent même, puisque vous y attachez un intérêt de trois pour cent. Mais, quand il y a confiance, un papier-monnaie n'a pas besoin de cet appas pour obtenir la préférence sur les espèces : rien ne prouve donc mieux votre défiance et celle du public, que cet intérêt attaché à un papier-monnaie. Et voilà sans doute pourquoi votre subtil Thouret disoit plaisamment, que quoiqu'il fût bien clair que les assignats vaudroient mieux que des écus, il se contenteroit des écus, pour ne pas priver la patrie des avantages de l'assignat.

---

comparent sans cesse notre Paris à l'ancienne Rome, disent bêtement une grande vérité.

Je ne parle point des quinze ans accordés aux municipalités pour payer les biens dont elles vont d'abord s'emparer, des frais de vente et d'administration, de l'avilissement où vont tomber les terres par le nombre que vous en mettez en vente, et de la diminution du prix que doit nécessairement leur faire éprouver la suppression des droits utiles et honorifiques. Je n'examine pas non plus s'il se trouvera beaucoup de gens assez hardis pour acheter les biens du clergé, et si au contraire il n'est pas très-probable que MM. les officiers municipaux resteront long-tems les administrateurs de ces biens-là. (1) Je laisse là tant de difficultés et d'objections; le peuple est persuadé que tous ses maux vont finir, (c'est-à-dire les impôts) si l'église est dépouillée. Toutes les imaginations ne se repaissent que des biens de l'église; les agioteurs de Paris ne rêvent plus qu'abbayes, clochers, calices et patènes : ils dévorent d'avance l'héritage des

---

(1) Presque toutes les municipalités du royaume sont endettées, et s'endettent encore tous les jours : l'intérêt des sommes qu'elles doivent, ou qu'elles vont emprunter, se combinant avec les frais d'administration, absorbera une bonne partie du produit des terres qui leur sont confiées.

pauvres, et s'établissent dans la *vigne du seigneur*. Vous seriez entraînés, vous mêmes, si vous vous opposiez au torrent, et vous seriez victimes, si vous n'étiez bourreaux. Le sacrifice du clergé est inévitable, je le sais; le peuple irrité ne laisse la vie aux prêtres, qu'à condition que vous ne leur laisserez pas de quoi vivre. Mais c'est là votre crime, puisque c'est votre ouvrage; vous avez irrité trop de passions et fomenté trop de haines, pour n'être pas emportés au-delà de toutes les bornes; et vous voilà forcément coupables contre la politique et l'humanité.

Vous prêchez contre la politique, dont une des plus grandes maximes est de favoriser le débiteur, par la raison que toutes les loix sont en faveur des créanciers; mais, par votre opération, vous sacrifiez tout à ce dernier, et vous allez jusqu'à lui immoler des hommes. Vous êtes donc aussi barbares qu'impolitiques, en livrant l'église aux capitalistes. Et, je vous le demande, pourquoi tant d'humanité pour les uns, et tant d'inhumanité pour les autres? Les prêtres ne sont-ils pas aussi les enfans, et, puisqu'il faut le dire, les créanciers de l'état? N'ont-ils pas placé leurs espérances, leurs veilles, leurs études, leur vie entière, sur la foi publique, sur la religion de l'empire? N'y a-t-il



donc que l'argent de sacré ? Ignorez-vous que la plupart des prêtres avoient abandonné leur patrimoine à leurs familles ? qu'ils soutenoient des parens pauvres , dans les emplois et dans l'armée ? que les maisons religieuses étoient les nourrices des campagnes ? Ignorez-vous encore que la plupart des capitalistes n'ont rien prêté à l'état ? ont acquis , à vil prix , les créances des autres , et qu'ils se sont enrichis en trafiquant , sans cesse , de la frayeur que causoit le discredit du trésor-royal ? Ferez-vous semblant de croire que des agioteurs , substitués à des prêtres , viendront au secours des malheureux ? Hommes de toutes les classes , vous savez si l'agiotier est humain ! Enfin , Messieurs , que restera-t-il au clergé ? Ses dettes et votre parole. Mais comment osez - vous donner une parole , dans la situation où vous êtes ? Vous aurez dépouillé les autels pour payer les créanciers : mais qui dépouillerez-vous donc pour payer le service des autels ? car il vous faut toujours des dépouilles. Il est aisé de prévoir que la nation refusera le joug des impôts que vous lui préparez , et que les prêtres soldés , n'auront pour garantie contre la misère , que votre *parole législative*. Non-seulement ils ne vivront plus pour soulager les pauvres , mais ils ne vivront désormais que pour charger leurs familles ; et

la nation, trop long-tems scandalisée de la fortune du clergé, le sera désormais de sa misère : la pitié pénible succédera au tourment de l'envie. *Aut doluit miserans inopem, aut invidit habenti.* Que ne les égorgiez-vous donc, comme vous l'a dit l'abbé Syeies ?

Ce n'est pas, Messieurs, que je veuille disculper l'ancien clergé de son énorme fortune ; mais il étoit un milieu que vous avez manqué de dessein prémédité, (1) et vous joignez l'ironie à la cruauté, en disant aux peuples, que *désormais l'église va marcher sans entrave vers la perfection évangélique ; que les prêtres occupés des soins spirituels, n'auront plus les distractions des biens temporels, &c. &c.* Ne cherchez pas, Messieurs, à égayer vos barbaries. Vous savez bien que l'abolition de la dîme a porté une véritable atteinte à la religion, en brisant le

---

(1) Il falloit d'abord accepter les 400 millions offerts par le clergé, et fonder ensuite une caisse d'amortissement où seroient tombés, tour-à-tour, les bénéfices vacans par décès. Cette extinction graduelle des bénéfices, conforme aux loix de la nature et aux droits de l'humanité, vous eût attiré une confiance et un crédit dont vous êtes aujourd'hui bien loin. Vous vous croyez justes, et vous n'avez de la justice que son bandeau,

noeud qui lioit le pasteur à son troupeau , et que les prêtres , salariés par vous , ne seront plus , dans les villes et dans les champs , que des *commis aux autels*. Les curés dont la coupable animosité a si bien secondé vos vues , l'ont bien senti ; ils ne veulent pas de votre parole ; il leur faut des terres , pour asseoir leur confiance en vous. Les prieurs , dont ils dépendoient , étoient quelquefois scandaleux , mais toujours sûrs ; et votre génie et vos vertus sont des hypothèques qui font trembler tout le monde.

Vous savez aussi que l'expropriation du clergé , va priver la religion de cette pompe , et de ces décorations qui tombent sous les sens des peuples et maîtrisent les imaginations. Qui soutiendra ces églises , ces cathédrales , ces monumens , ces établissemens de toute espèce , aussi favorables à la piété qu'à l'humanité ? La foi les avoit élevés , et à mesure que la foi manquoit , l'argent soutenoit son ouvrage. Mais , si l'argent peut suppléer à la foi , qui pourra suppléer à l'argent ? Vous n'avez pas voulu exprimer votre opinion sur le rôle que doit jouer la religion dans l'état que vous constituez ; vous l'avez même abandonnée aux ironies respectueuses de M. de Menou , qui a tâché d'articuler , dans un fort long discours , que le *christianisme étoit un objet trop sacré pour que*

*la profane assemblée osât y toucher.* Mais, comme vous n'avez été ni religieux , ni politiques , ni véritablement philosophes , vous aurez les inconvéniens de tous les systèmes.

Vous n'aimez pas non plus qu'on vous parle du traité de commerce avec l'Angleterre : mais ce n'est pas fermer une plaie , que de fermer les yeux sur elle. Les conditions de ce traité ; (un des plus onéreux qui aient jamais existé) (1), parurent si avantageuses aux Anglais , qu'ils en eurent honte ; et les meilleurs esprits de cette isle prévirent dès lors que la France , trop tôt épuisée , le romproit dans peu. M. Burke , dans un discours que l'énumération de vos fautes a rendu célèbre , insinue habilement que ce traité a rendu aux Anglais tout ce qu'il pouvoit rendre ; qu'il est temps de le rompre , de peur que les

---

(1) Ce traité prohibe *reciproquement* l'exportation de la soie crue et fabriquée ; mais les Anglais n'ont pas de soie , et nous en avons beaucoup. Tous les autres articles , quoiqu'avec moins d'évidence , nous sont tout aussi désavantageux. Les vins auroient dû , ce me semble , nous dédommager : mais il est prouvé par les registres des douanes , que depuis le traité , il n'est pas passé en Angleterre un tonneau de plus des vins de France. Il en est de même des vinaigres , &c. &c.

marchands d'Angleterre , trop alléchés par leurs profits exorbitans , et ne se méfiant pas assez de notre misère , ne nous fassent encore un crédit dont ils seroient enfin les dupes (1). La contrebande nous étoit extrêmement favorable , et le sera toujours aux peuples favorisés par la nature. Mais les Anglais ont l'art de tour-

---

(1) Si la guerre est en effet déclarée entre l'Espagne et l'Angleterre , il arrivera , ou que la France renoncera au pacte de famille , ou qu'elle entrera dans les intérêts de l'Espagne ; et alors nous aurons la guerre. Les deux suppositions sont également favorables aux Anglais. On peut même croire que la Grande-Bretagne compte sur la guerre , et la désire. Voilà bientôt l'époque des élections pour un nouveau parlement. Le roi , les bons esprits et tous ceux qui sont attachés à la constitution , craignent les menées de l'assemblée nationale , qui a des émissaires dans Londres , des ennemis secrets de tous les pouvoirs , qui inspirent le goût de la licence et de l'anarchie à toutes les populaces de l'Europe. Mais comme , dès que la guerre est déclarée , l'Angleterre se trouve sous la loi martiale , et que le roi y exerce des pouvoirs très-étendus , il est certain que le ministère public pourra s'opposer alors efficacement à toute insurrection , et nous renvoyer nos émissaires législateurs et pestiférés. Il faut avouer pourtant que l'assemblée nationale rendroit , sans le vouloir , un grand service à la France , si elle pouvoit inoculer *sa déclaration des droits* à l'Angleterre. *Di, talia Gratias instaurate!*

nre la nature , même contre nous. L'esprit de la nation Anglaise est de mettre leurs traités en commerce , et le nôtre est de tourner le commerce en traité. Ce qui a d'abord fait illusion , c'est que certains marchands Français ont fait fortune en nous revendant les marchandises Anglaises ; mais vous deviez savoir , Messieurs , qu'un traité de commerce peut être tel que beaucoup de particuliers s'y enrichissent , jusqu'à la ruine entière de l'état.

---

---

 NOUVELLES PUBLIQUES,
 

---

**L**E nommé Parisot, bourgeois parisien, se disant aide-de-camp de M. de la Fayette, s'est présenté dans diverses municipalités, dans celles de Compiègne, de Ham, de Noyon, de Saint-Quentin, etc. Il était muni de lettres à adresses libres et à cachet volant, signées *Bailly, Dupont, Manuel*, etc. Ces lettres l'autorisent à proposer, aux diverses municipalités où il se présentera, une coalition *intime* avec celle de Paris. Il est en même tems chargé de prendre les soumissions, soit par écrit, soit verbales, qu'on lui donnera. Le commandant des milices nationales de Saint-Quentin, l'a fait chasser de cette ville. Le tems nous apprendra peut-être quel est le plan de M. Bailly et de sa municipalité.

Les assemblées primaires se forment de tous côtés, et on y assomme les curés et les gentilshommes. Nous ne détaillerons pas toutes ces exécutions; nous nous contenterons d'en avertir nos lecteurs, pour réparer, autant qu'il est possible, le silence perfide des gazetiers.

On peut en dire autant de la prise de Marseille, sur les troupes du roi, par les brigands nationaux. La conduite des soldats qui se sont ligüés avec ces brigands, prouve évidemment que la France n'a ni roi ni armée. Nous ne parlerons pas des fureurs exercées sur le commandant de cette ville. Il a été traité comme MM. Foulon et Berthier.

---



C'est votre libérateur, il couvrira d'or les grands chemins.... laissez vos songes, et croyez au contraire que les dettes se multiplieront, et qu'on n'aura pas le sou.

LUCIEN, dial. de Philopatris.

---

**V**OTRE assemblée, Messieurs, aurait donc été purement législative, si vous l'aviez voulu ; si vous aviez su abandonner les capitalistes à leur foi en M. Necker, et ce ministre à sa propre confiance.

Malgré tant de craintes et d'objections, quatre choses nous rassurent, dites-vous : 1<sup>o</sup>. la nouvelle conduite de ce même Necker, qui, loin de nous effrayer tous les jours, ou de nous quitter pour jamais, vient de faire parmi nous l'apparition la plus heureuse et la plus consolante ; 2<sup>o</sup>. le succès préparé de nos quatre cent millions d'assignats ; 3<sup>o</sup>. les félicitations et adhésions que nous recevons de toute part ; et 4<sup>o</sup>. le

caractère et la conduite du roi. Voyons de près ces fondemens de votre sécurité, et ces gages de la félicité publique; car, il faut que je me rassure avec vous, ou que je vous fasse partager mes craintes.

Je conviens d'abord que M. Necker ne s'en ira plus : il nous avait pourtant dit qu'il s'en irait; et ce que j'avais pris pour une menace, ne s'est trouvé qu'une promesse, puisqu'il y manque. J'en conviens donc avec vous, Messieurs : cet inconcevable ministre commence à échapper à toutes les définitions; non-seulement on ne le loue plus, mais on ne l'accuse plus : il périt dans le silence universel, et ses amis et ses ennemis l'ont si bien abandonné à son propre génie, qu'il renonce à la gloire d'une fuite tardive, pour venir au milieu de vous se couvrir du mépris de votre protection. Tels sont les prodiges de la peur. C'est elle, en effet, qui va décider de toutes les démarches de M. Necker, de son style, de son éloquence, de ses calculs et de ses vertus; elle fera de lui ce qu'en ont fait jusqu'ici l'intérêt et la vanité. M. Necker, comme dit la populace parisienne, *est un astre qui craint la lanterne*. Mais enfin, qu'est-il venu vous dire? Il est venu, Messieurs, vous complimenter sur les assignats, et vous protester que tout prospérerait si le peuple consentait à payer tous

es impôts dont on aurait besoin ; c'est-à-dire , qu'il est venu vous annoncer que tout irait bien , pourvu que tout réussît. N'est-ce pas ainsi que l'illustre Target vous disait , il y a trois mois , que tout était fait , pourvu que tout se fît ? Car il me semble que cette formule est familière à tous vos adulateurs. Dans son discours , M. Necker vous a fait entendre que la recette passait déjà la dépense , et il a terminé son magnifique prospectus de la fortune publique , en vous priant de lui faire prêter 20 millions par la caisse d'escompte. Si M. Necker n'a pas voulu se moquer de vous , que dire d'un homme que la peur avilit à ce point ? S'il a voulu plaisanter , que faire d'un si plaisant ministre ? ( 1 ) Quoiqu'il en soit , je m'en rapporte à votre comité des finances. M. Fréteau , homme qui a si souvent montré , parmi vous , l'embaras d'une ancienne vertu , au sein de tant de nouveautés : M. Fréteau vous a dit , immédiatement après la sortie de M. Necker , qu'il n'entendait rien à tant d'espérances et d'illusions ; que la vérité le forçait à vous déclarer que la recette du trésor royal , au lieu de 30 ou 36 millions par mois ,

---

(1) C'est le mot de Caton : *habemus jocosum consulem.*

n'avoit été que de 9; et il vous a conjurés de ne plus permettre qu'on vous proposât de prêter de l'argent à M. Necker. Mais malheureusement la flatterie avoit produit son effet, et vous aviez déjà accordé les 20 millions. Voilà donc, Messieurs, le trésor royal réduit au quart de sa recette ordinaire, par la difficulté qu'on a de tirer de l'argent des peuples. N'alléguez donc plus les harangues et la nouvelle allure de M. Necker. Si ce ministre eût conservé son influence, il vous serait aussi redoutable, qu'il vous est inutile depuis qu'il l'a perdue. Venons maintenant aux assignats.

Je ne parlerai plus de la manière dont vous avez traité l'église : la justice vouloit que ce qui avoit été contracté au nom de la société fût également imposé sur toute la société; et vous avez sollement rejeté le fardeau sur les prêtres, qu'ils ont été écrasés. Vous avez eu contre eux la raison de Philippe-le-Bel contre les templiers. Il est certain que le tems avoit enfin rendu insupportable le spectacle de cette fortune énorme et sacrée, qui n'était pas la fortune publique, et de cette famille éternelle, où les enfans naissaient sans pères, et où les pères vivaient sans enfans : il est encore certain qu'une nation a droit de vie et de mort sur toutes les associations formées dans son sein; mais il n'est pas moins vrai qu'une nation

n'a pas ce droit contre un seul individu. L'état peut tuer un ordre, mais il ne peut tuer un homme. Or, il est plus probable que vous aurez condamné cent mille prêtres à mourir de faim, et qu'ils n'auront bientôt pour vivre que ce qu'ils distribueraient aux peuples, je veux dire *le pain de la parole*, de cette parole que vous leur avez donnée. En effet, puisque vous ne pouvez garantir vos engagements envers les capitalistes, qu'avec les biens de l'église, avec quoi garantirez-vous donc l'entretien du clergé, quand ses biens n'existeront plus ? Tant de malheureux auront-ils plus de confiance en votre parole qu'en leurs propres biens, lorsque les créanciers du roi ont eu plus de confiance en leurs biens qu'en votre parole ? Songez, MM., que ces prêtres, dévoués aux affronts et à la pauvreté, ont réuni autrefois la vénération aux richesses, et qu'ils ont tiré du peuple le même part que vous en tirez maintenant ; car le fanatisme est à la religion ce que la licence est à la liberté ; et c'est aujourd'hui la licence qui les dépouille, comme autrefois c'était le fanatisme qui les avait enrichis. Le peuple, dit *Montaigne*, est une bête toute sellée et toute bridée, que chacun monte à son tour. (\*) Ces changemens dont on fait tant

---

(\*) Le vers de Perse : *dicite, pontifices, in sacra*

d'honneur à la philosophie , et qu'on appelle *révolutions* , ne sont proprement que des lassitudes

---

*quid facit aurum* , étoit aussi vrai il y a mille ans qu'aujourd'hui ; mais il n'y a pas seulement deux siècles qu'une assemblée nationale auroit été massacrée , si elle eût touché aux biens du clergé ; et Louis XIV , dans ses plus beaux momens , n'eût pas tenté cette entreprise. En tout , il faut savoir prendre son tems. Le mal n'est donc pas d'avoir réuni les biens de l'église à l'état , mais d'avoir réduit tant de Français à l'aumône. Car , dans l'état actuel , les abbés n'étaient plus des prêtres , ou des gens à messes et à bréviaire ; c'étaient nos frères et nos enfans ; c'étaient des citoyens auxquels leurs familles , le gouvernement et la société avaient dit : *faites quelques études et quelques sacrifices ; adoptez un costume particulier ; enchaînez-vous à l'église , et vous courrez la chance d'une propriété en fonds de terre , que vous posséderez viagèrement , à titre de bénéfice*. Il est donc aussi injuste de dépouiller un abbé de son bénéfice , qu'il le serait de ne pas payer ceux qui gagnent à la loterie , sous prétexte que cet argent est au public. Les ecclésiastiques mettaient réellement à la loterie , lorsqu'ils s'engageaient dans les ordres , et qu'ils perdaient leur liberté ; et , si dans la loterie royale de France les bénéfices sont un objet sûr et sacré , depuis je ne sais quel arrêt du conseil , comment les lots ecclésiastiques pouvaient-ils être ravis à leurs possesseurs ? La foi publique ne vaut donc pas un arrêt du conseil ! En tout les bénéfices ecclésiastiques étaient , comme les anciens

de l'esprit humain, qui, fatigué d'une attitude, en prend une autre. Notre révolution, dont la philosophie veut profiter et se glorifier à-la-fois, (1) n'a d'autre cause que le défaut d'argent : c'est ce défaut d'argent qui a d'abord perdu la noblesse, ensuite le roi, aujourd'hui le clergé, et qui vous perdra bientôt vous-mêmes. Si, en effet, on n'eût pas manqué d'argent, le roi eût-il songé à vous appeler autour de lui, et auriez-vous songé vous-mêmes à dépouiller le clergé ? Vous voilà maintenant, Messieurs, avec le fardeau de la dette publique sur la tête, et les biens de l'église entre les mains. Les agioteurs, accablés de vos lenteurs et de leur oisiveté ruineuse, ont résolu de donner à vos 400 millions d'assignats un mouvement favorable à leurs

---

bénéfices militaires, des biens donnés à certains particuliers et à certaines conditions. Les militaires, ayant des enfans, leur laissèrent ces bénéfices; et cette usurpation réussit. Si les ecclésiastiques avaient eu des enfans, nous aurions eu une tribu de lévite et des familles réellement sacrées qu'on n'eût jamais osé dépouiller. Les descendans de Saint-Remi seraient, comme ceux de Narbonne et des Périgord, des usurpateurs heureux et tranquilles.

(1) J'examinerai plus bas, le mal que les idées philosophiques ont fait à la constitution actuelle.

propres intérêts : ce qui ne sera pas difficile , puisque la caisse d'escompte en absorbe elle seule la moitié. J'observerai , en passant , que cette même caisse d'escompte , à laquelle vous aviez renoncé avec tant de faste , est pourtant venue par deux fois à votre aide depuis cette renonciation , et ce ne sera pas la dernière fois que vous lui crierez merci. Car , non-seulement elle aura l'honneur de vous prêter de l'argent , mais elle ne craindra pas d'entrer en lice avec vous , et de jeter ses billets en concurrence avec vos assignats dans la circulation. Et , chose étrange ! les gens sages , et le trésor public , et vous-mêmes , personne enfin n'hésitera entre ces deux sortes d'effets , quoique les assignats rapportent un intérêt , et que les billets de caisse n'en rapportent pas. Ce qui le prouve , c'est que M. Necker vous a déjà bien avertis de prendre garde que vos assignats ne vous reviennent de tous côtés par les caisses publiques ; car on cherchera , dit-il , à vous les rendre avec autant d'empressement que vous en mettez à les répandre , et vous ne recevrez pas un seul écu en espèce. Voilà donc vos assignats décriés d'avance , et par qui ? par le ministre même des finances , qui emprunte 20 millions à la caisse d'escompte ; et qui recevra d'une main les billets de cette caisse , et repoussera vos assignats de l'autre. Je dois



dire aussi, Messieurs, que, lorsque j'ai parlé de la rareté du numéraire, je ne la croyais pas si extrême qu'elle l'est en effet. Un des commissaires que vous avez nommés pour surveiller les opérations de la caisse d'escompte (1), vient de vous dire que, depuis que vous avez décrété que cette caisse ne seroit remboursée qu'en assignats, elle avoit été obligée de tirer des espèces de Hollande et d'Espagne, à 15 et 16 pour cent. Comment, après une nouvelle si désastreuse, affectez-vous de croire et de publier qu'*il suffit aux Français de connaître leurs besoins, pour trouver tout d'un coup les ressources* ? Vous qui venez de frapper une quantité si considérable de nouveaux écus ; vous qui jouissez des dons patriotiques ; vous qui avez demandé et obtenu le quart des revenus du royaume ; vous enfin, qui êtes chargés des dépouilles du clergé ! Jamais puissance fut-elle plus heureuse dans ses entreprises, et pourtant plus décriée que vous en finance ? Il semble que votre destinée soit de bien renverser et de mal construire. Mais, pour ne pas vous opposer toujours des conjectures et des raisons, voici

---

(1) Le Baron d'Allarde.

un fait récent, bien capable de vous faire trembler sur l'effet de vos assignats. La Russie, qui ne devoit que six millions de roubles en 1786, créa, comme vous, une espèce de banque, où l'on donnoit des assignats sur des fonds de terre. En trois ans, la dette publique est montée à trente millions de roubles, et le numéraire a tellement disparu en Russie, que le général Potemkin n'a pu avoir, pour ouvrir la campagne, que cinq millions, au lieu de vingt qu'il en demandoit. La même chose est arrivée il y a vingt ans en Ecosse. Il est donc vrai que tout papier, et même les assignats sur les biens, ne produisent d'autre effet que la disparition du numéraire. Je conviens avec vous que toutes les villes se sont empressées de partager entr'elles les biens du clergé, et de se charger de leur administration en attendant leur vente. Mais quel sera le résultat de cette connivence entre vous et toutes les municipalités du royaume ? C'est que MM. les municipaux, bien crossés et bien mîtrés, seront précieusement à la place des évêques et des abbés. Ils percevront les fruits des bénéfices, qui ne seront plus entre leurs mains que des biens en direction ; les frais absorberont la majeure partie des revenus ; et les ventes que les municipaux n'auront pas intérêt de favoriser se feront avec lenteur et défiance. En un mot, vous n'aurez pas un écu ; mais vous aurez des

municipaux bien assis dans le giron de l'église, et situés entre des prêtres à l'aumône, et des capitalistes aux abois. Et voilà le spectacle qui vous fait pâmer d'aise au sein de vos assemblées, et qui vous attire les acclamations des imbéciles.

(I) A quoi je dois ajouter que ces municipalités, que vous substituez par-tout au clergé, sont toutes dans des besoins qui les rendent fort suspectes. C'est avec *raison* que vous les avez délivrées des cautionnemens que vous aviez d'abord eu *raison* d'en exiger ; car, non-seulement les plus grandes villes du royaume ne sont point en état de cautionner les biens qu'on leur confie, mais elles

---

(\*) Je ne sais quel Parisien vient d'écrire qu'on ne devait pas s'étonner *que la nation fût à Paris, puisqu'on en comptait quatre au collège Mazarin* ; c'est à peu-près ainsi que tous les journalistes raisonnent. Ils se félicitent, ils pleurent et trépignent de joie, en songeant que les biens de l'église ne peuvent s'estimer, et qu'ils iront peut-être à 20 milliards. Ils comptent ce qu'à coûté, par exemple, l'abbaye de Saint-Denis à bâtir et rebâtir depuis mille ans, et ils mettent en ligne cent millions, son trésor sur-tout leur paraît inépuisable ; enfin ils vont jusqu'à proposer d'enterrer dorénavant nos rois à Clamart et de mettre en vente leur momies. Je ne sais si les amateurs rechercheront beaucoup ces momies, depuis que la révolution a détruit le prestige attaché à l'antiquité des races,

ne peuvent même pas répondre de leurs propres dettes, et ouvrir des emprunts avec succès; aussi les avez-vous autorisées à s'imposer pour leurs besoins particuliers. Lyon doit quarante millions : Orléans, fort endetté, n'a pu trouver cent mille écus, et a été obligé de violer un dépôt : il en est ainsi par-tout ; et cependant cette rage de gérer les bien de l'église est à son comble, et on n'entend par-tout que ce mot plaisamment humble des *soumissions* que font les villes, et même les plus petits clochers ( 1 ), pour plusieurs millions de terres ecclésiastiques. Ces mots équivoqués de *cession*, de *promesse* et de *soumission*, entre l'assemblée nationale et les municipalités, produiront un jour d'étranges erreurs de calcul ! Je dois dire pourtant que les *habiles* parmi vous n'ont pas donné les mains à cette inconcevable marche. M. Dupont vous a même humilié en vous parlant de la probité de l'abbé Terray, comparée à la vôtre, dans une circonstance où il falloit aussi donner de nouveaux gages aux créanciers de l'état. Tous les autres se sont tus, et ont laissé parler les *inno-*

---

( \* ) Laon paie à peine vingt mille livres d'impôts, et se *soumet* à prendre pour 8 millions de biens, Quelle humilité!

*sens*, tels que le duc de la Rochefoucaud, Charles de Lameth, le duc d'Aiguillon, MM. Biauzat et Bailli. N'eût-il pas été plus clair et plus court de suivre l'avis inspiré à l'évêque d'Autun, qui était de livrer la masse des biens de l'église à la totalité des créanciers ? Mais les municipalités se sont présentées pour jouir des bénéfices, en attendant une vente longue et difficile ; et vous les acceptez, pour trouver des appuis dans les véritables dépositaires du pouvoir public. Vous aurez donc manqué la principale opération des finances, à cause de la constitution, et vous manquez la constitution à cause des finances.

---

( N<sup>o</sup>. 3. )

Je voulois vivre à mon aise et boire mon saoul de nectar  
et d'ambroisie, sans avoir toujours à pleuvoir, vent  
tonner et grêler.

SATURNE, dans Lucien, dial. des Saturnales

**L**ES applaudissemens des municipalités du royaume et des cafés de Paris, sont le troisième motif de votre confiance : c'est à ces marques bruyantes et à ces félicitations mendrées de toutes parts, que vous vous reconnoissez pour de grands législateurs, et que vous ne doutez plus de vos succès. Voici quelques observations qui pourroient tempérer votre joie, et mêler des ombres aux rayons de votre gloire.

Il n'est d'abord point étonnant que les municipalités vous complimentent et vous remercient; vous leur avez confié de grands pouvoirs et de grands biens : et si elles parvenaient jamais à se faire obéir par le peuple, et à tirer de lui tout l'argent dont vous aurez besoin, il est certain que vous leur devriez, pour un tems, le maintien de votre mauvaise constitution. Mais leur  
existence

existence est tellement attachée à la vôtre, que vous ne pouvez, de bonne foi, appeler en témoignage ceux que vous appelez à votre secours

est comme si vous preniez à témoin les uns et les autres dans votre assemblée. Convenez, Messieurs, que les municipaux qui vous écrivent représentent fort mal la nation ; ce ne sont presque tous que des brouillons élus par une populace en délire ; mais telle est votre méthode, Messieurs ; vous appelez la *nation*, cette foule de brigands qui désolent les campagnes ; et entre quatre ou cinq cens mille petits ambitieux qui soulèvent les villes, et pour lesquels on n'avoit pas trop de toutes les verges de l'ancien régime, vous comptez pour rien la masse des propriétaires, des vrais citoyens qui gémissent dans le sein de leur famille ; ou, pour mieux dire, vous comptez sur les rétributions de ceux-ci comme sur les applaudissemens des autres ; vous voulez l'argent des propriétaires et les acclamations des gens qui n'ont ni feu ni lieu : à quoi vous ajoutez les félicitations des bourgeois, *amans jaloux de la noblesse* (1) et celles de nos philosophes

---

( 1 ) On verra plus bas, à l'article *contre-révolution*, ce qu'il faut penser de la noblesse en France, par opposition à celle d'Angleterre, et quel sera l'effet de notre constitution sur ce qu'on appelle *naissance*.

et de tous ces baux esprits , ennemis invétérés de l'église , dont ils offraient si souvent les dépouilles à l'ancien despotisme , à condition qu'il leur abandonnât la religion. Observez, Messieurs, que cet ancien despotisme jouissait , tout comme vous , des acclamations des villes et des campagnes , de l'empressement et des bassesses des gens de lettres. Était-il un ministre , ( car je ne parle pas des princes et du roi ) était-il un simple intendant qui pût traverser obscurément les provinces ? Des flots de peuple et des cris de joie ne déguisaient-ils pas la haine publique , comme ils cachent aujourd'hui le mépris des sages ? Le moindre courtisan était-il à l'abri des dédicaces de nos écrivains ? et la philosophie avait-elle délivré la cour des complimens de nos académiciens ? Convenez-donc , Messieurs , que rien n'est si équivoque que ces acclamations de Paris , et que cet encens qui fume aujourd'hui pour vous dans les provinces : ne vous laissez ni étourdir ni entêter , et mettez au bruit et à la fumée leur véritable prix. Vous savez que tout corps ou tout individu qui réunit tous les pouvoirs réunit aussi tous les hommages , et que le peuple a ses flatteurs ainsi que les tyrans. (1)

---

(1) L'assemblée nationale ne se fie pourtant pas trop à



Deux causes, jusqu'ici d'accord, ont fait vos succès; l'envie des uns et la misère des autres; car c'est ici la *révolution des pauvres et des envieux*: les pauvres, irrités contre les riches et les bourgeois contre les nobles, ont marié leurs fureurs; mais le moment du divorce approche; le jour des grands sacrifices n'est pas loin. *Ibi se via findit in ambas* Les uns et les autres voudront la liberté comme ils l'entendent, chacun à sa manière. En attendant, ils s'unissent à vous par les choses que vous haïssez ensemble. Or, rien n'a l'air de l'union comme les haines communes. *Communibus odiis compositi*. Mais dès que vous leur ferez sentir le poids des impôts, vous vous appercevrez d'une résistance proportionnée aux forces que leur donne la démocratie. (1) Que

---

ce peuple qui l'adore. Elle vient, comme le long parlement, sous Charles I, de se déclarer indissoluble, à moins d'un acte de sa propre volonté; et en même tems elle a défendu aux assemblées primaires et électorales de tout le royaume de s'occuper de constitution ou législation, et sur-tout de nommer des successeurs à nos législateurs actuels. Elle a dépouillé la nation de sa souveraineté avec autant de facilité qu'elle avait dépouillé le roi, la noblesse et l'église. J'en donnerai les raisons plus bas.

(1) Où en seroit l'assemblée nationale si tous les fran-

dis-je ? vous l'éprouvez déjà cette résistance , et vous n'attendez plus que l'entière organisation de vos districts et de vos départemens, pour employer vos milices nationales à soumettre les peuples (2).

---

çais imitaient son patriotisme et sa générosité ? Toutes les fois que quelques personnes touchées des misères publiques , ont proposé aux membres de l'assemblée le sacrifice d'une foible partie de leurs honoraires , d'une seule de leurs journées , il ne s'est élevé que des murmures dans la salle , et on a parlé d'autre chose. C'est ainsi qu'aux 6 et 7 octobre , l'assemblée passa à *l'ordre du jour* , dès qu'on lui parla du désordre de la nuit.

( 1 ) Ce que je dis ici n'est pas une simple conjecture. Depuis long - tems presque toutes les municipalités du royaume , et sur-tout celles des campagnes , ne sont plus que des instrumens entre les mains des peuples. Par-tout les maires sont menacés d'être pendus ; et je viens de voir à Saint-Quentin la garde nationale armée contre le peuple , et bientôt désarmée et battue à outrance par ce peuple. L'assemblée nationale a requis le pouvoir exécutif de faire marcher un de nos régimens Allemands contre cette ville. Voilà donc le principe de Machiavel et de M. Necker , appliqué par l'assemblée. Au reste , on ne pourroit citer dans tout le royaume , une municipalité en état de se faire obéir par le peuple ; elles suivront par-tout , comme à Marseille et à Valence , les impulsions de la vile populace dont elles sont les méprisables ouvrages. Il arrivera donc que les milices nationales , fédérées avec les troupes de ligne , ne voudront

Par-là , vous vous mettez à la place de ce que , dans l'ancien despotisme , on appelait les *parties*

---

pas marcher contre le peuple , si elles se disent toujours du tiers-état , et si elles conservent les principes qui ont produit l'insurrection. Mais , si elles marchent contre le peuple , que devient la révolution , et que restera-t-il à ce tiers-état , à qui on a tant dit qu'il était *tout* ? Sa nouvelle insurrection sera traitée de *révolte* ; ses exploits seront des *assassinats* ; la destruction du manège où s'exerce l'assemblée , sera qualifiée tout autrement que la prise de la Bastille ; et la langue française changera une seconde fois de dictionnaire. Chacun sait que M. de Mirabeau a voulu justifier l'insurrection des municipaux de Marseille contre les décrets de l'assemblée , en rappelant l'insurrection de Paris contre l'ancien gouvernement. Il a mis son sophisme en dilemme , et a prétendu que , si Marseille étoit coupable , Paris ne pourrait être innocent. Il résulterait de ce dilemme , qu'on peut toujours se révolter , tantôt contre ses tyrans , et tantôt contre ses libérateurs. Cela est vrai quand les libérateurs sont devenus des tyrans ; mais ce n'est pas , sans doute , ce qu'a voulu dire M. de Mirabeau : il lui est donc arrivé d'articuler une franche bêtise ; et l'assemblée est si peu sûre des principes qu'elle a posés , que cette absurde impudence n'a révolté que le sens commun , c'est-à-dire personne. Voilà comment les mauvaises intentions et le mauvais sens se donnent la main pour tout inculper , pour tout absoudre , pour tout confondre , &c. &c. *Sed evadit persona , manet res.*

*prenantes*. Et qu'importe alors aux paysans , au nom de qui on les fasse payer ; eux , pour qui la révolution est , en dernière analyse , *plus d'impôts* ? Mais je porterai plus loin cette démonstration , lorsqu'en terminant cette réponse , je parlerai de la constitution que vous avez d'abord ébauchée , et que vous ne cessez de retoucher depuis , opposant sans cesse la pratique à la théorie , et les faits aux décrets. Je passe au caractère et à la conduite du roi : quatrième source de consolation , d'encouragement et de bonheur pour vous.

Puisque nous en sommes aux aveux , convenez , Messieurs , que si Louis XVI avait eu quelque vice du despotisme , ou du moins quelque défaut de notre humanité , ne fût-ce que de l'impatience , vous étiez perdu ; mais Louis XVI s'est trouvé parfait ; et , il faut avouer , Messieurs , que vous aviez , sans le savoir , le droit de compter sur cette perfection. Souvenez-vous du jour où vous trouvâtes votre salle environnée de troupes , et les portes fermées , en attendant la séance royale. Il n'est pas douteux que si les ministres , justifiant leur renommée , et méritant votre haine et même vos calomnies , eussent fait saisir quatre ou cinq de vos collègues ( je parle de ceux que le public leur eût désignés ) il n'est pas douteux , Messieurs , que Louis XVI

n'eût joui , pour l'instant , de la plénitude du despotisme. Je n'examine pas en ce moment si ce prince en eût été plus heureux ; et si ses ministres n'auraient pas encore fait de plus grandes fautes que vous : mais il est certain que leurs fautes seraient aujourd'hui et moins importantes et moins irréparables que les vôtres. Ce qu'il est important de dire , c'est que vous trembliez alors ; et que , si le roi n'avait pas fait la faute d'appeler des troupes , pour vous bien prouver qu'elles n'étaient plus à lui , jamais vous n'auriez pu vous figurer qu'un roi pût être aussi abandonné ; et vous auriez redouté en lui un pouvoir qu'il n'avait plus. Mais Louis XVI fit approcher des soldats exprès , sans doute , pour vous faire montre de sa faiblesse et de leur rébellion ; car l'épreuve était faite du jour où le maréchal de Vaux écrivit , du fond du Dauphiné , que les troupes n'obéiraient pas ; et c'est à cette époque aussi que l'archevêque de Sens découvrit une coalition de cinquante colonels , tous prêts à résister aux ordres du ministère. Le roi manqua tout-à-coup et du pouvoir de l'or et des effets du plomb : *et simul argenti pondus plumbique potestas.* (1) Il faut encore que je vous dise

---

(\*) Vers de Lucrece.

que le caractère de Louis XVI était bien connu depuis M. de Maurepas. Ce prince, en montant sur le trône, avait réduit la royauté à sa plus simple expression, qui est la chasse, et ne voulait en dernier résultat conserver d'empire que sur les lièvres. Et c'est ce qui a induit en erreur et les ministres et vous : les ministres, qui, connaissant bien le roi, et se flattant de toujours le mener, ne virent pas qu'un prince façonné à leurs caprices ne pourrait résister aux volontés d'un corps législatif : et vous, Messieurs, parce que, trop éloignés de le connaître, vous crûtes ne pouvoir trop prendre de précautions contre lui ; vous poussâtes même la défiance jusqu'à la cruauté, vous le décriâtes dans toutes les provinces par vos correspondances ; on le couvrit d'outrages à vos yeux ; on le traîna dans Paris ; et vous savez comment on en parlait parmi vous. ( 1 )

---

( 1 ) L'abbé Sieyès disait alors que le roi n'avait dans une bonne constitution d'autre part que sa *force individuelle* : il entendait sans doute, la force du poignet ou des épaules : en quoi l'abbé Sieyès jouait de malheur ; et sa métaphysique avait tort avec le physique du roi : car Louis XVI est, par sa constitution, un des hommes les plus forts du royaume. M. le baron de Menou, *qui, comme on dit, se croit un Brutus, parce qu'il est un*

Enfin, il vous sembla que vous ne pouviez d'abord trop humilier l'homme, pour mieux vous assurer du prince : et, lorsque vous arrivâtes à la constitution, vous crûtes ne pouvoir assez exterminer le prince, tant vous redoutiez l'homme; en quoi vous vous trompâtes également : car Louis XVI est tel, que, dans sa personne, l'homme devait toujours vous répondre du prince, et vous vous en êtes bien apperçus depuis, lorsque vous l'avez vu signer tous vos décrets avec tant de résignation et de longanimité; lors qu'il a fait écrire à la noblesse de se sacrifier pour lui sauver la vie (1); lors qu'il est convenu avec vous qu'il n'était plus roi; lorsque, par ses proclamations, il vous a aidé à soumettre les français à votre puissance; lorsque la populace parisienne est venue l'arracher de son palais ensanglanté et de vos propres mains; lorsqu'il a déclaré qu'il avait librement suivi ses assassins; lorsqu'il est venu jurer parmi vous de maintenir votre constitution faite et à faire, convenable

---

*brutal*, ne manquait pas une occasion d'insulter la reine; Mirabeau y faisait de son mieux, et le duc de Liancourt parlait de donner un lieutenant-général au royaume,

(1) Lettre du comte d'Artois.

ou non à son vaste royaume : alors , ainsi que les grenouilles de la fable , vous avez connu la bonne nature de votre roi ; vous l'avez vu se ranger avec vous , et de lui-même , contre cette noblesse qui venait de s'immoler pour lui ; il vous a été bien démontré que Louis XVI avait été créé et mis au monde tout exprès pour votre révolution ; vous n'avez plus douté qu'il ne voulût vivre à l'aise , comme le Saturne de Lucien , qui était las de régner et de faire la pluie et le beau tems ; et vous avez enfin compris que ce n'était pas contre lui , mais contre le peuple , qu'il fallait prendre des précautions et vous armer de décrets.

J'examinerai , plus bas , combien cette découverte vous a fait déroger à vos principes ; et combien vous vous êtes occupés , depuis , à faire perdre au peuple l'idée de la souveraineté que vous lui aviez d'abord tant inculquée ; ce qui , pour le dire en passant , a produit une véritable contre-révolution. Car vous avez bien senti qu'il était inutile d'échapper au despotisme d'un seul , pour devenir le jouet d'une populace folle et furieuse ; et la démocratie vous a fait peur ( 1 ).

---

( 1 ) Quelques bons démocrates , ayant pris les premiers décrets à la lettre , ne s'aperçurent pas du changement de



systeme qui s'opérait dans l'assemblée nationale, et en furent victimes. Un entr'autres, nommé Babeuf, bon picard, pour avoir soutenu que les français, étant libres, pouvaient semer des motions dans les rues et du tabac dans les champs, a été enlevé, nuitamment et de son lit, par une escouade armée, avec le secret et la violence qu'y mettoient autrefois les Sartine et les Le Noir; et on l'a traîné de Roye à Paris, où il est incarcéré d'après un ordre de la cour des aides, combinée avec le comité des recherches. Ces exemples de *liberté* deviennent fréquens; et, comme l'assemblée nationale s'occupe bien mieux à remplir les prisons du châtelet, que l'ancien gouvernement ne s'occupait à garnir la bastille ( car l'ancien gouvernement négligeait tout ) il faut espérer que nous aurons une histoire du châtelet, bien plus intéressante que celle de la bastille.

---

( N<sup>o</sup>. 4. )

---

*Contaminatis fulget honoribus,  
Et sumit aut ponit secures  
Arbitrio popularis auræ.*

HORAT. od. 2. liv. 3.

---

**I**L vous sembla donc, Messieurs, que vos Saturnales duraient trop long-tems : vous craignîtes que la cause de vos succès ne devînt bientôt celle de vos revers, en voyant que la populace, qui vous avait aidé à renverser l'ancien édifice, ne voudrait pas vous servir à construire le nouveau, puisqu'elle refuserait de payer : vous songeâtes d'abord à la dégoûter des insurrections par une loi martiale, et ensuite à l'écartier des législatures par la contribution d'un marc d'argent. De sorte que le peuple ne sut plus à quel signe reconnaître la souveraineté dont vous l'aviez bercé, et l'égalité que vous lui aviez promise. Car la loi martiale changeait en rebelles les libérateurs de l'état, et rendait, pour eux, im-

possibles et criminelles les moyens qui vous avaient rendus vous-mêmes invincibles et sacrés. Par la contribution du marc d'argent, les gens du peuple étaient relégués dans la classe des sujets, tandis que la déclaration des droits de l'homme en avait fait autant de souverains ; ce qui donnait subitement un air et un caractère de fausseté à votre constitution ; puisque vous déclariez les mêmes hommes, *égaux* par les droits et *inégaux* par la fortune. Enfin, l'établissement des jurés, sans lesquels il n'est point de liberté, fut sacrifié aux procureurs et aux légistes, qui vous avaient tant aidés jusques-là, et qui pouvaient toujours calmer ou soulever un peuple accoutumé à leur empire. Vous permites en même temps que M. de Mirabeau (l'homme le plus versatile, parce qu'il est le plus vénal de l'assemblée) vous proposât la suppression des districts de Paris ; et ce palladium de la démocratie fut aboli par un de vos décrets (1). Enfin, non-seulement vous donnâtes

---

(1) Cette suppression n'aurait pu s'exécuter paisiblement, si l'abbé Maury n'avait prédit, en pleine assemblée, que les districts n'obéiraient pas ; mais les énergumènes qui dirigeaient les principaux districts de Paris, se soumirent et s'immolèrent sans résistance, exprès pour

des pouvoirs sans bornes aux municipalités , en soumettant à leurs ordres les milices et les troupes , mais vous voulûtes que le roi , annihilé dans votre constitution , vous servît encore de la chymère de son nom dans toutes les provinces. C'est en effet au nom du roi qu'on a égorgé les gentilshommes , assommé les prêtres , et dévasté les terres ( 1 ). Dans les campagnes , tout se fait encore au nom de ce roi évanoui ; car vous voulez qu'il y soit et qu'il n'y soit pas , et voilà la clef de tant de vexations et d'absurdités ; voilà pourquoi , afin qu'on pût retrouver dans le gouvernement , ce roi qui n'est pas dans la constitution , vous avez examiné dernièrement , au grand scandale du sens commun , si Louis XVI avait ou n'avait pas le droit de faire

---

donner un démenti à un prétendu aristocrate. C'est ainsi que la sottise es toujours la dupe du dépit.

( 1 ) Dans plus d'une province , les paysans , lassés d'exécutions et de meurtres , disaient : *quand le roi trouvera-t-il que c'est assez ?*

L'assemblée nationale est véritablement *le vieux De la Montagne*. Ses émissaires et ses partisans brûlent , pillent et assassinent patriotiquement , d'un bout de l'Europe à l'autre. C'est encore un français qui vient d'assassiner le premier ministre d'Espagne.

la guerre et la paix. Certes, jamais question n'avait été plus clairement décidée que celle-là. L'exercice de la souveraineté étant tout entier dans vos mains, et le roi réduit à l'unique fonction de signer et de proclamer vos ordres, comment pouvait-on mettre en problème à qui appartient le plus beau droit de la souveraineté, celui de la guerre et de la paix ? Comment d'ailleurs un roi qui ne peut rien imposer ni disposer de rien, pourrait-il faire la guerre ? Cependant, cette question agitée avec éclat, ameuta la populace parisienne, et partagea votre assemblée. Les agioteurs, effrayés par les dispositions de l'Angleterre et de l'Espagne, ne voulaient pas la guerre, qui pouvait les ruiner, et le peuple craignait avec raison que cette prérogative ne ressuscitât le despotisme : il fallait tromper l'un et l'autre parti. On avait gagné les orateurs les plus bruyans, et tous ceux qui obsèdent la tribune : ils se réunirent à la portion qui a toujours voté pour le maintien de la royauté, et la majorité fut bientôt formée. M. de Mirabeau proposa le décret concerté, décret qui donnait au roi de France ce qui, dans le roi d'Angleterre, est l'effet du *veto absolu*, et de la constitution ; décret qui rend Louis XVI maître des relations extérieures de l'état ; qui lui donne des ambassadeurs et un ministère ; par lequel il peut

nous mettre aux prises avec telle nation qu'il voudra; décret, en un mot, qui achève de rendre notre constitution un véritable monstre en politique. M. Chapelier eût l'air d'amender ce décret, M. Barnave fit semblant de l'attaquer, et le décret passa tout d'une voix. Mais, ce qui mérite bien l'attention et la surprise des têtes pensantes, c'est que Mirabeau consentit, ce jour-là, à passer pour traître envers la nation, et que Barnave, au sortir de l'assemblée, apprit à la populace que le roi avait perdu sa cause: de sorte qu'on se mit à crier d'un côté : *grande trahison de Mirabeau*, et de l'autre, *gloire de Barnave, et triomphe du peuple*. Les journalistes qui pensent dans les rues et écrivent sur les bornes, répétèrent et multiplièrent ces cris-là, tandis qu'en effet le bon peuple avait perdu son procès contre le bon roi (1).

C'est ainsi, Messieurs, que vous avez trompé la populace, et atténué la démocratie, autant que vous l'avez pu; mais, en même tems que vous prenez tant de mesures contr'elle, vous trouvez

---

(1) Je mettrai cet événement sous un plus grand jour dans les résumés.

bon que vos forcenés ( 1 ) lui fassent toujours des sacrifices , afin d'entretenir les fureurs et les joies de Paris. Les brigands arrêtés par les maréchaussées , sont mis en liberté par vos ordres ; on remercie les régimens qui se contentent de renvoyer leurs officiers sans les massacrer , et on calomnie les officiers assassinés , pour n'avoir pas à punir les régimens. Cette entreprise est tellement au-dessus de vos forces , qu'il n'est pas d'affronts que vous ne dissimuliez , plutôt que de la tenter ( 2 ). Quant au marc d'argent , il est bien

( 1 ) MM. Malot et , Vignerot ( ci-devant le comte de Lameth et le duc d'Aiguillon ) ayant fait semblant de croire que des paysans avaient brûlé leurs châteaux , disaient : *Nous ne craignons qu'une chose , c'est que ce bon peuple ne se soit brûlé les doigts en incendiant nos possessions.* M. d'Aiguillon a dit plus d'une fois : *si quelque français voulait m'assassiner , je ne sais si je me défendrais , tant je crains de gêner la liberté d'un citoyen.*

( 2 ) Nous avons déjà dit qu'il n'y avait plus d'armée en France ; mais le mal est plus que négatif : cinquante ou soixante mille soldats dans un état de révolte habituelle , sont une vraie pépinière de brigands , toujours prêts à se répandre dans tout le royaume. La coalition ou fédération imaginée par les parisiens , afin d'attirer quelque argent chez eux ; cette fédération entre les troupes de ligne et les milices nationales ; ajoutera beaucoup à la corruption

certain que vous ne l'avez décrété, qu'afin d'éviter le reproche de nous avoir donné pour législateurs des mendians et des laquais. Mais le levain de la démocratie, qui aigrit la masse de vos décrets, depuis que vous avez déclaré tous les hommes égaux et libres, s'est bientôt fait sentir; et dès-lors vous n'avez cessé de porter atteinte à cette loi fondamentale; vous l'avez même si bien exténuée, elle est enfin devenue si illusoire, que, dans nos campagnes, les simples journaliers ont chassé des *assemblées primaires*, non-seulement les curés et les nobles, mais encore les gros laboureurs, comme *francs aristocrates*. Cet ordre de choses vous convient parfaitement, depuis que tant de souverains sont vos sujets, et que tant de législateurs ne doivent plus qu'exécuter vos loix. Mais, à-moins que vous ne déclariez une guerre ouverte aux propriétés, à-moins que vous ne proclamiez vous-mêmes *la loi agraire*, vous ne serez pas long-tems d'accord avec vos satellites. Le torrent dont vous avez rompu les digues,

---

des uns et à l'insolence des autres, en achevant la subversion de toutes les têtes. Nos soldats seront des bourgeois, nos bourgeois des héros, et la France au premier occupant.



n'entrera point dans le lit tortueux que vous lui préparez.

Enfin, Messieurs, l'abolition des titres de *duc*, *prince*, *comte* ou *marquis*, est le dernier sacrifice que vous avez fait au Tiers-état. Cette extinction était *réelle*, depuis l'orgie nocturne et patriotique du 4 août : vous avez voulu qu'elle fût  *nominale* : l'ennemi était renversé, vous avez voulu mutiler son cadavre. Après l'anéantissement des privilèges et des titres territoriaux, les décorations nominales qui ne tenaient à rien seraient tombées d'elles-mêmes. Qu'avez-vous donc oté aux gentilshommes, et qu'avez-vous donné au petit peuple ? *Verba et voces, prætereaque nihil*. Vous faites des présens à la vanité, quand il faudrait donner des secours à la misère. Les bourgeois auront quelques momens de jouissance ; ils en seront plus grossiers, et les paysans plus féroces. Vous enlevez aux propriétés la faible et dernière barrière qui leur restait ; car le pouvoir de certains mots était encore un frein. Déjà le bruit se répand dans les campagnes que le roi ne s'appellera plus que *Monsieur Louis Capet*. Les liens, les rapports, les égards disparaissent ; l'ir-révérance est à son comble ; on se flatte de déposer ceux que vous débaptisez ; déjà même *la loi agraire* est publiée en quelques cantons. Mais, en ceci, vous avez été doublement contre votre

intérêt : d'abord , parce que vous avez moins frappé sur la naissance , qui , par sa nature , est indestructible , que sur les propriétaires ; et ensuite parce que la perte du contrôle imposé sur les titres , rejette un fardeau de sept ou huit millions sur le peuple ( 1 ). On dit que vous en êtes aux repentirs ; on dit que vous tremblez que les municipalités ne vous renvoient leurs pouvoirs : car elles sentent vivement le danger de la responsabilité , et la nullité de la force publique. Quel parti prendrez-vous alors ? . . . . Je ne pousserai pas plus loin le parallèle de vos anciens et de vos nouveaux décrets. Je laisse-là cette théorie vague et flottante qui cherche à contenir le roi par le peuple et le peuple par le roi ; je reviens à ce prince , à ce bon roi que vous nommez *citoyen* , et qui n'est pas de la *Cité* ; auquel vous donnez le

---

( 1 ) La seule injustice faite aux nobles , dont le trésor public ait profité , a été de leur demander le quart patriotique de leurs revenus , dans le tems même qu'on réduisait beaucoup leurs fortunes par la suppression d'une foule de droits. Ils s'étaient condamnés en même tems à payer comme le peuple. On a décidé que ce serait à la décharge des roturiers , mais pour la fin de l'année seulement : de sorte que le petit peuple n'y gagnera pas d'une manière sensible ,

droit ou les moyens d'attirer la guerre en France, et à qui vous défendez de faire des ordonnances pour la marine; qui est à-la-fois inutile et forcé dans votre constitution. Je n'examine point si ce roi que vous nous avez façonné et qui se fait aimer à outrance, est aujourd'hui malheureux du spectacle de son néant; car je ne présume pas qu'il ait jamais été dans le secret de son ancienne existence (1). J'ignore si le serment que vous lui avez

---

(1) La première lettre du roi, dès qu'il monta sur le trône, fut pour un garçon du château, auquel il recommanda ses instrumens de serrurerie; son premier travail fut une assez longue ordonnance sur les lapins, toute écrite de sa main royale.

M. Turgot, outre le travail du conseil et du cabinet, écrivait régulièrement au roi, et le prêchait. Il finit même par dire à ce jeune prince, que s'il n'y prenait garde; son règne serait plus funeste à la monarchie que celui de Charles VI. Le roi s'en plaignit au vieux Maurepas, qui en rit, et voulut que le roi trouvât le propos plaisant.

Un secrétaire particulier de Louis XVI, nommé Sept-chênes, traduit l'ouvrage de Gibon, sur l'histoire romaine: arrivé à je ne sais quelle page, dans laquelle cet anglais observe que les différentes races de nos rois ont toujours fini par des princes nuls, et dit positivement que celle-ci est menacée de la même fin, le secrétaire n'osa traduire cette réflexion. Le roi, qui entend un peu l'an-

arraché lui a coûté ce que doit coûter un parjure, puisqu'à son sacre il avait prêté un serment tout contraire. Soit dissimulation, soit insensibilité, il est certain que ce prince ne vous gêne en rien; c'est une effigie sculptée au bout du gouvernail que vous tenez entre vos mains. Et voilà pourquoi, Messieurs, il est absurde que vous comptiez sur lui, et que vous espériez d'appuyer vos violences sur sa faiblesse. Il aurait pu vous servir, s'il avait pu vous résister. Il faut le plaindre, quand on le voit recommander aux Français une cocarde à trois couleurs, lui qui ne devrait cesser de leur écrire : *On vous trompe, je ne suis rien ; ne vous égorgez point en mon nom.* Mais peut-être, au lieu de le plaindre, faut-il le féliciter : peut-être est-il heureux de n'être plus rien, de ne plus répondre de rien, d'être le grand pensionnaire de la nation, et de jouir, à l'aise, des trente millions que vous lui avez alloués, non pour signer vos dépêches, ou dépêcher vos décrets, (car ce serait trop cher) mais pour le mettre en état de vous

---

glais, s'aperçut de cette lacune, et traduisit lui-même la page, en riant beaucoup de la retenue du secrétaire et de la prédiction de l'anglais, comme si elle ne le regardait pas,

corrompre (1). Peut-être se croit-il le seul qui ait gagné à la constitution, et plaint-il en secret ceux qui le plaignent. Alors, Messieurs, ce prince ne paraîtrait d'accord avec vous, que parce qu'il serait d'accord avec lui-même (2).

---

(1) Les députés à vendre seront et sont déjà les dupes des vertus domestiques du roi, de son économie sur-tout. Ce prince ne donnerait pas un sous de la prérogative qui lui manque. Il a marché vers les vingt-cinq millions de sa liste civile, à travers les affronts et les outrages, avec toute la rectitude de l'instinct; et si la misère publique ne trompe pas ses calculs particuliers, si on le paie exactement, Louis XVI se croira le plus heureux des monarques; il sera le chanoine des rois.

(2) On dit que le roi, qui a signé avec indifférence, l'anéantissement des biens nobles, et avec plaisir la ruine du clergé; qui a sanctionné, sans hésiter, sa propre exclusion de la souveraineté, etc. etc. a témoigné quelque chagrin en signant le décret qui supprime les titres de duc, marquis, prince, baron, etc. Cela me rappelle ce malheureux empereur dont parle *Montaigne*, qui avait vu, d'un œil sec, sa capitale embrasée, sa femme et sa fille violées, son fils égorgé, et qui se mit à pleurer en voyant passer son valet-de-chambre parmi les captifs qu'on faisait défiler en sa présence.

Quand j'ai dit que le roi avait signé avec plaisir l'anéantissement du clergé, qu'il avait lui-même engagé la noblesse à se fondre dans le tiers-état, et sanctionné avec in-

Je dois, Messieurs, en terminant cette réponse à votre adresse, jeter un nouveau coup-d'œil sur la constitution, sur le sort actuel et à venir de la noblesse en France, et sur M. Necker, dans ses étroits et intimes rapports avec la banqueroute.

---

différence l'extinction du régime féodal ; je n'ai pas prétendu qu'on lui en fît un crime ; car, en supposant que ce prince eût le goût ou l'idée du despotisme, il devrait se réjouir de toutes ces destructions qui lui ouvriraient une large route à l'absolu pouvoir. En effet, l'assemblée nationale, en écrasant tous les corps intermédiaires et tous les privilèges, n'a fait qu'achever en France l'ouvrage des rois. Dès que l'état pourra donner une armée au prince, cette armée lui donnera l'état. Qu'on se repose tant qu'on voudra sur l'heureux naturel de Louis XVI ; la nature des choses sera plus forte que la nature du roi, et si ce n'est celui-ci, ce sera son successeur. Voilà ce qu'on pourrait dire, si Louis XVI avait un système ; mais, en prenant ce monarque tel qu'il est, il est encore certain qu'on ne peut lui reprocher d'avoir abandonné des gens qui le servaient par intérêt et qui ont si bien saisi le moment où ce prince était bon à fuir. On verra, dans le prochain résumé, la conduite du duc d'Ayen et du prince de Poix, pendant la journée et pendant la nuit du 5 octobre : c'étaient pourtant là les amis, les favoris, les intimes compagnons de table, de chasse, de jeu, de voyages : *pernoctantes*, *peregrinantes*, *rusticantes*.

*Io non posso far bene à la mia citta ; ma io posso bene pronosticargli il male.*

MACHIAV. disc. sur Tite Live.

---

**I**L est triste, sans doute, d'avoir toujours raison, de ne prédire que des malheurs, de ne parler qu'au charlatanisme, ou de n'interroger que la perfidie ; en un mot, d'être sans cesse en dialogue avec la folie et le crime. J'allais, Messieurs, achever ici le tableau de vos erreurs et de nos infortunes, et opposer des réalités désastreuses à des espérances mensongères ; mais, depuis votre *adresse aux Français*, tout est tellement changé dans vous et hors de vous, dans les opinions particulières qui vous égarent et dans l'opinion publique qui vous flétrit ; vous allez à si grands pas vers la plus certaine et la plus honteuse catastrophe, que, si je vous répondais plus long-tems, je ne parlerais plus aux mêmes hommes, je ne

tonnerais bientôt plus que sur des débris, et ma voix se perdrait dans les fracas de votre chute.

La précision des résumés et le tranquille mépris de l'histoire conviennent mieux que les mouvemens passionnés d'une réponse aux événemens que vous m'offrez. Depuis le 6 octobre, votre fécondité, plus effrayante et plus meurtrière que la rapidité du tems, entasse les décrets et sème les malheurs dans la France éplo-riée. Il faut que je presse les faits, et que j'ordonne les époques, du jour où le marquis de la Fayette, à la tête de vingt mille brigands, traîna son roi dans Paris, sous prétexte que la souveraineté de la nation était toute entière dans cette populace armée; jusqu'au jour où ce général a dressé des canons dans Paris contre ce même peuple qui ne demandait que le renvoi des ministres; c'est-à-dire, qu'après avoir tracé la révolution opérée d'abord contre la royauté en faveur de la démocratie, je peindrai la contre-révolution qui se fait contre la démocratie, en faveur de l'assemblée; contre-révolution à laquelle le général Bouillé vient de donner l'éclat que le maréchal de Broglie eût donné au trône, s'il eût traité Paris, comme on vient de traiter Nancy : (1) je partirai du jour où, voyant le

---

(1) Le peuple de Paris, avec son grossier instinct, ne



roi enlevé par vos soldats, vous suivîtes votre captif à Paris, en vous déclarant, comme le malheur,

---

s'y est point trompé : il a demandé les têtes de M. de Bouillé et de M. de la Fayette, comme il demandoit autrefois celles du maréchal de Broglie ou du prince Lambesc, et pour la même raison. Il est aisé de prouver qu'avant la révolution, le roi étant chef et représentant de la nation française, il avait le droit de faire entrer le maréchal de Broglie dans Paris, tout comme l'assemblée a fait entrer le marquis de Bouillé à Nancy : et je ne doute pas qu'après l'expédition, le maréchal de Broglie n'eût crié aux Parisiens : *mettez-vous aux fenêtres ; que craignez-vous ? Nous sommes vos frères, et nous ne venons que contre les rebelles.* En effet, la parité est exacte : la municipalité, la garde nationale, la garnison, enfin la souveraineté toute entière de Nancy ne voulaient pas que M. de Bouillé entrât dans cette ville ; et on lui envoya députés sur députés pour l'en empêcher. Mais ce général, instrument du despotisme de l'assemblée, a forcé et pris cette ville, en armant les gardes nationales de Toul et de Metz, qui n'avaient pourtant d'autre droit contre la garde nationale de Nancy que celui, par exemple, de l'Angleterre contre l'Espagne. Le régiment de Château-Vieux ( je cite celui qui a montré le plus de courage ) était vraiment *dans le sens de la révolution*, et M. de Bouillé, avec sa petite armée, était dans le sens de la contre-révolution. Ce général mérite qu'on l'observe de près, tout cautionné qu'il est par le juif Emeri. Quand un homme a eu, pendant deux mois, des raisons pour ne pas prêter un serment, et qu'il

inséparables de sa personne : Je parlerai de M. le duc d'Orléans, de sa fuite, de sa prétendue mission

---

nit par le prêter , on peut conclure que l'ambition a déterminé son esprit et son cœur. Il est évident que M. de Bouillé a conçu l'espoir de devenir l'homme de confiance de la majorité qui mène l'assemblée , et qui l'emporte sur les vrais démocrates. Il se flatte en secret d'être opposé aux insurrections du dedans et aux attaques du dehors ; et l'éclat de ce rôle l'a séduit. Il a prêté serment à des parjures ; et il sera fidèle à des perfides. Ce qui le prouve , c'est la prestesse avec laquelle il s'est hâté d'exécuter le décret de l'assemblée contre Nancy , avant l'arrivée des commissaires , qui auraient pu modifier le décret et faire avorter l'expédition. Au reste , c'est une chose vraiment risible que l'enthousiasme qu'a produit sur tous nos citadins la nouvelle de cette bataille , où leurs frères d'armes de Toul et de Metz n'ont pas reculé. Ils en ont conçu un respect profond pour eux-mêmes. *Comment* , disaient les parisiens , *nous avons été si vaillans à Nancy ! Nous avons été si braves ce jour-là !* Et , comme le lièvre de la Fontaine , ils disaient encore : *D'où nous vient cette vaillance ? Nous aussi , nous faisons peur ? Qu'on vienne maintenant se moquer des gardes nationales ! Paraissez , Navarrois , Maures et Castillans.*

Je ne peux m'empêcher de faire encore une observation : c'est que , si l'assemblée nationale , qui a usurpé tous les pouvoirs de l'ancien despotisme , avait eu autant de facilité que le roi à s'en dépouiller ; et si elle avait eu pour la révolution autant d'amour que Louis XVI en a montré , elle

en Angleterre, de son retour, et des nouveaux efforts de son parti, qui, du fond de l'abîme où il est tombé, s'agite sous le poids du mépris public, et vomit encore des incendies: Je dirai comment, las des folies des vrais démocrates, irrités de l'indifférence du roi, et accablés de dettes, la plupart de vos membres songèrent à former une majorité qui, tour-à-tour soldée par le ministère ou appuyée par le peuple, fût à-la-fois favorable et redoutable

---

serait sortie du manège le jour où le peuple remplissait les Tuilleries, se serait livrée elle-même à ce peuple, suivant l'exemple du roi, et aurait condamné les généraux la Fayette et Bouillé, qui seraient aujourd'hui ou exécutés comme MM. Foulon et Berthier, ou errans et proscrits comme le maréchal de Broglie et le prince de Lambesc. Avec cette différence que ceux-ci n'ont jamais dit; comme ce pauvre M. de la Fayette, que *l'isurrection est le plus saint des devoirs*, pour réprimer ensuite *le plus saint des devoirs* à coups de canon. Voilà ce qu'aurait fait l'assemblée, si elle avait les vertus de Louis XVI. Mais, sûre aujourd'hui du roi et de la garde nationale, tandis que, lors de la révolution, le roi n'était sûr que des perverses dispositions des députés et de la défection des troupes, l'assemblée, dis-je, s'est montrée plus jalouse de son pouvoir que tous les rois du monde; et elle règne jusqu'à ce que le papier-monnoie fasse une troisième contre-révolution. Nous verrons alors quelle armée on lèvera en faveur de cette contre-révolution, et quel sera le général de la banqueroute,

à la cour ; ce qui produisit la scission du club des Jacobins et fit éclore le club de 89 : il se fit comme à Venise, en 1100, *un serrar di maggior consiglio* : Je montrerai comment, depuis ce partage et cette vénalité de l'assemblée, le club des Jacobins, avec son système démocratique, a paru tout-à-coup extravagant, bien qu'il n'eût pas changé ; et comment le club de 89 a passé pour sage, lorsqu'il n'était que vil et perfide, de sorte que, depuis cette époque, nos destins sont balancés entre des fous et des fripons : *Creber utraque manu pulsât versatque decreta* : Je parcourrai cette longue galerie d'événemens et de décrets, qui ont suivi le jour où le club de 89 eût vendu au roi quelques prérogatives dont ce prince ne se souciait pas, jusqu'au moment où, sur le simple bruit du passage de quelques Autrichiens, ce roi si mal attaché à la constitution, a été brusquement déposé, ses ministres menacés de *la lanterne*, les bureaux des affaires étrangères fouillés, tous les secrets diplomatiques violés, et cinq ou six Mirabeaux nommés pour correspondre directement avec toutes les puissances de l'Europe : ce qui n'a jamais eu d'exemple, et prouve combien votre constitution est fautive, puisqu'elle n'a pu résister à un simple bruit. Que sera-ce donc d'une véritable secousse ? Ceci prouve encore que vous n'êtes les maîtres que sous le bon plaisir de la capitale : car Paris

règne par lui-même , et entre en insurrection presque tous les jours , tandis que le reste de la nation ne règne que par représentans. Vous saurez que, depuis la création de ce comité diplomatique , les différens cabinets de l'Europe ont pour vous et votre fidèle Montmorin un mépris dont vous sentirez bientôt les effets (1). Leurs dépêches secrètes circulent autour de la France , et n'y entrent plus : le silence et le nuage qui les couvrent , cachent l'orage qui gronde sur le frêle édifice de votre constitution. Elle se serait peut-être soutenue quelques momens , cette monstrueuse constitution , si vous étiez parvenus à faire soulever tous les peuples de l'Europe contre leurs princes : mais les peuples , plus touchés des maux que vous nous faites , que des biens que vous leur promettez , exterminent partout vos émissaires et vos apôtres. La France n'a pu se creuser en précipice , au centre de l'Europe , sans entraîner après elle les terres qui l'environnent et qui s'appuyaient sur elle. *Vous avez beau crier que tous les hommes sont frères ; que vous renoncez aux conquêtes : et*

---

( 1 ) J'ai vu M. de Montmorin aux pieds de M. de Lamoignon , de M. l'archevêque de Sens , et de M. Necker. Il est aujourd'hui l'huissier diplomatique de l'assemblée.

*que les jours de concorde et d'amour sont enfin arrivés* : toutes ces tendresses philosophiques sont pythagoriques ; et vous serez traité comme le Sosie du théâtre, qui *n'était point battant de peur d'être battu*. Et, quand même il serait possible que vous fussiez protégés par la peste de la démocratie, et que jamais les étrangers n'osassent se mêler de vos affaires, croyez-vous que vous n'ayez pas fait trop d'ennemis domestiques à votre constitution ? Oui, sans doute, vous avez jetté trop de serpens dans le berceau d'Hercule. Vous vous croyez redoutables, parce que vous avez attelé une populace furieuse à votre char ; mais il faut être ivre, comme le premier vainqueur des Indes, pour se faire traîner par des tigres. Le roi lui-même, ce roi dont vous êtes si sûr, est l'ennemi de votre constitution, par la raison qu'il y est étranger ; et je vous dirai combien il vous a porté de coups, même en vous cédant toujours. Enfin, le clergé, que vous avez oublié de faire égorger, la noblesse, qui n'a pas perdu ses armes, et les parlemens qui sont plus constitutionnels que vous ne pensez, lorsqu'on n'a pas de constitution, peuvent susciter un million de bras contre votre ouvrage. Et ces princes fugitifs auxquels vous rendez, malgré vous, l'hommage d'une peur sincère ; ces princes, qui ne doivent rentrer en France qu'*avec honneur*, sentez-vous ce que peut vous coûter l'honneur

l'honneur de leur retour? (1) Votre comité des recherches découvre tous les jours quelques cons-

---

(1) Il a paru , je ne sais quel mauvais manifeste , sous le nom du prince de Condé. « Il faudrait , dit M. de Mirabeau , lui demander , au nom de l'assemblée et du roi , s'il a fait ce manifeste. Si M. Bourbon , dit Condé , ne répond pas , ce sera comme s'il avouait le manifeste ; nous le déclarerons ennemi de la patrie , et nous confisquerons ses biens ; s'il le désavoue , ne sera-t-il pas bien doux pour lui de rentrer dans son pays au moyen d'une simple dénégation ? » On voit par là que M. de Mirabeau voulut , ou faire présent des biens du prince de Condé à la nation , ou que ce prince lui sût gré d'avoir facilité *si noblement* sa rentrée en France. Il crut avoir fait la motion la plus heureuse , c'est-à-dire la plus perfide , en proposant ce dilemme embarrassant pour le prince , et qui n'embarrassa que l'assemblée. On passa à l'ordre du jour , tant la crainte d'offenser personnellement ce prince l'emporta dans chaque député sur l'esprit général qui anime l'assemblée. Observez que M. de Mirabeau disait aux amis du prince de Condé : *J'ai l'air de parler contre lui , et je lui rends un service signalé : on n'a qu'à me laisser faire.* M. de Mirabeau n'a réussi ni avec le prince de Condé ni avec le prince de Conti. Le prince de Condé n'a que faire des avances d'un fripon ou des verbiages de l'assemblée ; et le prince de Conti est trop humble pour viser à la protection de M. de Mirabeau , ou pour se croire digne d'occuper un des momens de l'assemblée. Du fond des Pays-Bas , où il faisait sa cour aux patriotes , du vivant même de l'empereur ,

pirations contre vos œuvres ; et vous nous parlez sans cesse de contre-révolution , comme si nous

---

a négocié son retour à Paris avec une habileté peu commune ; s'adressant , pour cela , non aux puissances du siècle , mais aux petits mutins des districts , et se faisant tout à tous. Il a obtenu son rappel : il a eu , chez les Cordeliers , l'accolade des Camille et des Danton , et a reçu des poissardes , moyennant deux mille francs , l'absolution de sa fuite , et un brevet de longue vie , dont il jouit glorieusement à l'Isle-Adam.

Quoi qu'il en soit des trigauderies de Mirabeau , des courtoisies du prince de Conti et des fatuités de l'assemblée , il n'en est pas moins vrai qu'un million de français ont peut-être fondé tout leur espoir sur les princes ; tant il est naturel , quand on est abandonné ou trahi par ceux qui restent , de se recommander à ceux qui partent ! Je pense donc que , s'il est ridicule et impertinent d'interroger le prince de Condé sur un plat manifeste , il est raisonnable et juste que ce prince , touché de la confiance de tant de malheureux , leur écrive enfin : *Ne comptez plus sur moi. J'en appelle à son grand cœur* : ce prince a emporté au-delà des Alpes un nom redoutable aux pervers , un nom dont il doit compte aux vrais français. Son silence peut être funeste au courage et à l'impatience des nombreuses victimes de la révolution , qui se figurent que ce prince ne cesse de se dire et de se redire ces vers d'Acomat :

Que faisaient cependant nos braves jannisaires ?



règrettions les lettres de cachet , les intendans et la Bastille. Je dois vous dire que nous ne regrettons presque rien de ce que vous avez détruit ; mais que nous gémissons sur tout ce que vous avez fait. Votre dernier décret contre la noblesse est une banqueroute faite à tous ceux qui avoient acheté des privilèges ; mais les noms qui peuvent se passer de titres en sortiront , comme d'un creuset , plus purs et plus brillans.

Je n'oublierai point le départ de M. Necker , de cet astre qui a souffert une si longue éclipse avant de quitter l'horison. Peut-être nous fallait-il sa gloire pour nous dégoûter des succès , et peut-être aussi lui a-t-il fallu cet affront pour le dégoûter de sa gloire. Ce ministre a eu le sort de tous ceux qui bâtissent sur la faveur populaire ; et il sera jugé comme ces rois sous qui se sont passés de grands événemens , mais qui n'ont fait que de petites choses. Sa chute est le grand avant-coureur de la vôtre. Je vous laisse

---

et plus loin :

. . . . Crois-tu que ma gloire passée  
 Flatté encore leur valeur , et vit dans leur pensée ?  
 Crois-tu qu'ils me suivraient encore avec plaisir ,  
 Et qu'ils reconnaîtraient la voix de leur visir ?

entre le défaut absolu de numéraire et l'anéantissement de tous les pouvoirs, dans une constitution sans nerf; je vous laisse, dis-je, entre la banqueroute et la révolte. Faites du papier-monnoie; ( 1 ) félicitez - vous; respirez votre propre encens, et continuez à vous appeller *la plus auguste assemblée de l'univers*; car telle est votre charlatanerie: et, si vous vous appercevez de la lassitude générale des bons esprits, attachez-vous aux faibles, et faites des miracles. Nous avons vu dernièrement, à vos pieds, les pauvres de la capitale, posséder tout-à-coup le don des langues, et devenir Arméniens, Persans, Chinois, Indiens, pour vous porter les tributs de l'univers: c'était une pentecôte philosophique. (2)

---

(1) M. de Mirabeau, corsaire à plusieurs pavillons, après avoir écrit toute sa vie contre le papier-monnoie, sous la dictée de Panchaud, vient d'être employé avec Clavière, en faveur des assignats. Je traiterai cette importante question au N<sup>o</sup>. 6.

(2) Un de ces mendiants illuminés arrêta M. de Biancourt à la porte de l'assemblée, le prenant pour M. de Liancourt, et lui dit: j'ai passé, monsieur, à votre hôtel. — Mais, je ne vous connais pas, mon ami. — Eh, monsieur! c'est moi; vous savez bien. — Non, mon ami. — C'est moi qui ait fait le Chaldéen, et je venais chercher mes douze francs.

Cette merveille a été suivie d'une autre : des muets sont venus vous dire que des sourds avaient entendu parler de votre gloire , et des aveugles nés en ont été les témoins. Tels sont les suffrages dont vous devez vous entourer. Voilà les hommes qui seront toujours frappés de votre éloquence et de vos lumières.

*Fin de la réponse.*

---

*Des Assignats.*

P U I S Q U E j'ai rompu le silence et repris cet ouvrage, mes lecteurs ont droit d'exiger que je parle des assignats, car cette question qui agite en ce moment tous les esprits, intéresse toutes les fortunes. Je serai court : d'abord, parce que ceux qui ont parlé avant moi ont été longs : et ensuite, parce que je ne veux saisir, dans chaque objet, que le point qui rayonne, ou, pour m'exprimer en peintre, le *point visuel* de la question.

Si l'or n'était pas si difficile à trouver, il ne serait pas le signe universel de la richesse : d'où il faut conclure que ce métal n'est le signe des richesses que parce qu'il est en même tems le signe de la peine et du tems. Or, un papier-monnoie n'ayant coûté ni peine ni tems, ne parviendrait jamais à être le signe de la richesse, si on ne lui donnait pas une hypothèque. Mais,

dans ce cas même , son cours doit être libre : car vous ne pouvez me forcer à accepter votre billet ou votre promesse , quelque garantie que vous lui donniez. Votre papier-monnoie n'est en effet qu'une promesse , et , si je m'en méfie , c'est qu'il n'est la promesse que d'un état particulier ; tandis que je me fie à l'or , parce qu'il est la promesse du genre humain : en un mot , votre papier est un *signe de détresse* , et non de *richesse* ; il me demande de la confiance et du tems , quand l'or me donne l'un et l'autre.

Si , par exemple , un état , ayant beaucoup d'or , faisait du papier seulement pour faciliter les transports et les paiemens , il est certain que ce papier , pouvant être à chaque instant échangé contre de l'or , jouirait d'une grande confiance , d'où résulte cette vérité , qu'un papier est d'autant meilleur qu'il est moins nécessaire : dès qu'il est indispensable , il mérite notre méfiance. Il faut donc qu'un papier - monnoie ne soit que *commode* , et pour cela il faut toujours qu'il y ait une quantité d'or égale ou supérieure à la sienne : encore , dans cette hypothèse , produit-il un effet funeste ; il avilit les signes de la richesse , et fait hausser le prix des denrées : ce qui , en peu de tems , rend le papier - monnoie *indispensable* , c'est-à-dire suspect ; et redonne à l'or un tel prix , qu'il s'établit aussitôt un combat dans lequel le

papier poursuit toujours l'or, qui se cache toujours.

Ces bases établies, il est donc certain que, dans les suppositions les plus favorables, le papier-monnoie est un moyen désastreux.

L'assemblée nationale, manquant de numéraire, avec plus de cinq milliards de dettes à éteindre, dont plus de deux sont exigibles, aurait fait du papier-monnoie sans hypothèque, ou, pour mieux dire, une banqueroute subite, si elle n'avait pas volé les biens du clergé. Au moyen de ce vol immense, cette compagnie s'est mise en état de donner une hypothèque à sa dette exigible.

Supposons qu'il fût possible de faire, avec les biens ecclésiastiques, des coupons égaux aux différens titres de cette dette, et qu'on les donnât en nature aux créanciers; il est certain que l'état serait libéré de deux milliards environ : resteraient donc les autres créanciers, plus toute l'église, auxquels il faudrait payer des intérêts en argent comptant, ou bien faire banqueroute. Mais, comme on ne peut couper l'église en portions égales aux créances exigibles, l'assemblée nationale a *délibéré* une émission de deux milliards deux cens millions d'*assignats*, sans intérêt, qui auront un cours forcé; en sorte que tous les français seront traités comme les créanciers de

l'état, c'est-à-dire, contraints de recevoir ce papier-monnaie, d'en acheter tout ce dont ils auront besoin, et de l'échanger en dernier résultat contre des biens d'église. Ces assignats, *entrant* dans les mains de l'assemblée, seront brûlés à fur et à mesure de la vente. On a *délibéré* en même tems s'il ne vaudrait pas mieux payer cette portion de la dette publique avec deux milliards deux cent millions de *quittances de finances* portant intérêt. Cette espèce de papier ne servirait qu'aux créanciers de l'état, pour l'achat des biens ecclésiastiques, en sorte que le reste de la nation ne serait pour rien dans cette opération.

Voilà l'état de la question. On sent bien que, dans l'une et l'autre hypothèse, la majeure partie des créanciers et tous les gens de l'église resteront à la charge de l'état, avec un espoir assez bien fondé qu'on leur fera banqueroute. Mais disons en peu de mots l'effet de l'un et l'autre plan, tant sur la fortune publique que sur les fortunes particulières; car l'assemblée va bientôt se décider pour les quittances de finances, ou pour les assignats.

Les quittances de finances sont un moyen plus juste, mais plus étroit et plus borné dans ses effets que les assignats; aussi l'assemblée nationale penche visiblement vers l'émission de ceux-

ci ; et c'est sur cet objet de prédilection qu'elle a consulté toutes les chambres de commerce. Les quittances de finances , portant intérêt , seraient tout uniment des mandats sur les biens ecclésiastiques , et ces mandats , soit qu'on les agiotât sur la place , soit qu'on leur fît remplir aussi-tôt leur destinée , produiraient tout simplement le transport des biens ecclésiastiques de la main des anciens possesseurs dans celle des nouveaux : mais on sent bien qu'un tel moyen laisserait à nud la majorité des créanciers , toute l'église à l'aumône , et l'assemblée nationale aux prises avec l'hydre de la banqueroute. L'effet de ce papier serait trop claire et trop prompt.

Au lieu que deux milliards de papier-monnoie , en assignats , divisés depuis deux cens francs jusqu'à un louis , et même un demi louis , se jettant dans tous les canaux de la circulation , et se ramifiant à l'infini , offrent un labyrinthe immense , un heureux *imbroglia* dans lequel l'opinion publique , toutes les fortunes , les débiteurs , les créanciers , les spéculateurs et leurs victimes , enfin la France entière s'égareront à loisir : et , pendant que cette fusée se mêlera et se démêlera , l'assemblée nationale , protégée par le brouillard qu'elle aura formé sur nos têtes , aura le tems d'achever ses opérations sur le corps de



l'état , et d'abandonner son malade , expirant et défiguré , aux soins d'une autre législature.

Voici en effet ce qui résultera de l'émission d'une quantité de papier-monnoie égale ou supérieure au numéraire existant dans le royaume. D'abord, toutes les denrées doubleront de prix, et l'argent lui-même devenant denrée, se cachera et sera fort cher : les terres participeront aussi-tôt à cette hausse de prix ; de sorte qu'un homme à qui l'état doit vingt mille francs , par exemple , recevant ses vingt mille livres en assignats , et les employant en bled , ne trouvera pourtant de cette denrée que ce qu'il en aurait aujourd'hui pour dix mille francs ; et une terre qui ne lui eût coûté que cinquante mille francs en écus , lui en coûtera cent en assignats : de sorte que l'assemblée nationale ou les municipalités qui la représentent dans cette escobarderie , ne visent à rien moins qu'à faire perdre cinquante pour cent à ceux qui acheteront des biens ecclésiastiques. Car l'assemblée , restant nantie des terres de l'église , après avoir lâché ses assignats , ne peut profiter de la hausse générale de tous les biens ; c'est-là son grand but. Elle éteindra deux milliards de dettes avec deux milliards d'assignats , et elle retirera ces deux milliards d'assignats avec un milliards de biens-fonds.

Voici encore d'autres malheurs : Un marchand

à qui il sera dû cent mille francs en écus d'aujourd'hui , recevant cette somme en assignats , ne pourra trouver que cinquante mille francs , en argent , de ces assignats , malgré tous les décrets de l'assemblée qui ordonnent la parité entre ce papier et l'or ; car la nature des choses ne reconnaît pas le despotisme de ces messieurs. Voilà donc ce marchand ruiné , soit qu'il échange son papier contre de l'argent , ou contre une terre. Mais , dira-t-on , si , avec cent francs de papier , il n'a de marchandises que la quantité qu'il aurait aujourd'hui pour 50 liv. , que lui importe , s'il vend cette moindre quantité un prix double ? Cela serait bon si la France , isolée au milieu des mers , n'avait affaire qu'à elle-même : et si ces deux milliards de papier devaient toujours rester dans la circulation. Mais nos marchands , ayant sans cesse des matières à tirer de l'étranger , et des comptes à solder avec lui , il faut bien trouver de l'argent , à quelque prix qu'il soit , pour payer ce qu'on doit , et acheter ce dont on a besoin. Enfin , puisque l'assemblée nationale doit retirer ces assignats après la vente des biens ecclésiastiques , il arrivera un moment où les signes manquant tout-à-fait , et les denrées étant encore fort chères , les fortunes se trouveront brusquement réduites de moitié , à moins que chacun ne se réduise à ne manger que la moitié de sa réfection , à se vêtir

beaucoup moins et à travailler beaucoup plus. A la chute du système ; les billets , au lieu d'être retirés de la circulation , furent décriés : ce qui fit autant de malheureux qu'il y eut de possesseurs de cette monnaie. L'effet de cette mesure fut plus désastreux , au fond , que ne sera celui du retrait des assignats ; mais il fut le même quant à la hausse du prix des denrées et au défaut subit des signes (1). Voici en un mot quelle sera la fu-

---

(1) Les partisans des assignats parlent avec un air de triomphe de la belle et bonne hypothèque donnée à ce papier-monnaie par la cession de tous les biens de l'église. Est-ce qu'ils ignorent que les billets de Law avaient le produit des cinq grosses fermes et d'autres revenus considérables pour hypothèques ? Les assignats , en Ecosse et en Russie , n'étaient-ils pas sur des terres ? Si le régent eut été fidèle à ses promesses , les revenus de l'état auraient été engagés aux porteurs de billets ; mais ce prince préféra de faire banqueroute à ceux-ci , et l'état fut sauvé. L'assemblée nationale préférera de payer les porteurs d'assignats , et l'église sera perdue. Ainsi , l'état aura mis cent mille prêtres à la place de cent mille créanciers : il faudra payer ceux - là comme on aurait payé ceux-ci. L'église coûtera 166 millions , et ses revenus ne vont pas à cette somme , depuis l'abolition des dîmes et des droits féodaux ; sans compter l'intérêt de sa dette , qui est de 8 millions. J'ai donc eu raison de dire que l'assemblée nationale avait oublié d'égorger les prêtres.

rieste méprise des Français dans cette grande opération. Ceux qui, ayant donné 200,000 francs d'assignats, pour un bien qui ne coûterait que 100,000 livres, s'en consoleraient dans l'espoir de vendre leurs denrées le double, seront obligés d'en rabattre, lorsque la disparition du papier ne laissera en circulation que l'argent, car, vu sa petite quantité et son grand prix, il faudra bien que tout se range peu à-peu à son niveau : et le petit peuple, au moment où le papier manquera, se trouvant privé de cette abondance de signes, sera bien forcé de moins consommer et de travailler davantage, jusqu'au rétablissement d'un équilibre entre l'argent et les denrées. C'est ce contre-coup qui s'appelle une banqueroute partielle.

Tous ces inconvéniens ont été sentis par les chambres de commerce des principales villes du royaume. Toutes, sans exception, ont protesté contre l'émission des assignats, et de tout papier-monnaie forcé. L'assemblée nationale, qui a tous les vices des tyrans, et qui ne peut se passer des flagorneries et des mensonges de ses flatteurs, s'est fait écrire, par un club de démocrates, établi à Bordeaux, une adresse en faveur des assignats, au nom de la chambre du commerce de cette ville : mais cette jonglerie n'a pas été heureuse ;

les députés du commerce de Bordeaux ont parlé, et la vérité s'est fait jour.

C'est M. de Mirabeau qui a parlé en faveur des assignats ; ce qui aurait pû les décrier encore plus que toutes les réclamations et les protestations du commerce (1).

---

P. S. Parmi tous les discours prononcés sur la question du papier-monnaie , il faut sur-tout distinguer celui de M. Anson, ancien adorateur de M. Necker, et l'un des pauvres membres du comité des finances. Il a parlé en faveur des assignats, divisibles en grosses et en petites valeurs, et forcés dans leurs cours. Voici comment s'exprime ce législateur - financier : « D'abord ce

---

(1) M. de Mirabeau, qui avait jusqu'ici gagné sa vie à écrire contre toute émission de papier - monnaie, vient, pour la même raison, d'écrire en faveur de l'émission des assignats. Ce député a eu l'adresse de persuader aux différens partis qu'il valait la peine d'être acheté : il y a réussi ; et c'est tout ce qu'il voulait tirer des états-généraux. Un agioteur disait de lui, très-sérieusement : « c'est l'homme » le plus net de l'assemblée : il dit, *je veux tant*, et il » n'y a pas à marchander : j'aime à traiter avec lui. » Les filles à Venise ont aussi leur prix sur leur porte,

» papier ne sera pas fragile : d'ailleurs, Messieurs,  
 » il empêchera les Français de thésauriser. Il y  
 » aura presse pour en avoir, n'en doutez pas :  
 » je crains seulement que nos assignats ne décrient  
 » trop l'or et l'argent ; et je pense que nous ne  
 » devrions pas trop proscrire ces métaux. Au-  
 » reste, n'écoutons ni ces banquiers qui ne parlent  
 » que d'argent, ni les communes qui ne voient  
 » que leur petit bien, ni les départemens qui ne  
 » s'occupent que des provinces, ni les manufactu-  
 » riers qui ne songent qu'à leurs manufactures,  
 » etc. etc. ! en un mot, Messieurs, s'il reste un  
 » jour une quantité de ce papier-monnoie sans  
 » emploi, après la vente des biens ecclésiastiques,  
 » je garde un débouché que j'offrirai toujours à  
 » ces papiers ». Et, comme après ces mots,  
 l'orateur s'est retourné tout-à-coup dans la tri-  
 bune, l'assemblée a presque vu le débouché dont  
 parlait M. Anson ; ce qui a fait songer à un certain  
 chapitre de Rabelais.

Je ne crois pas que, dans la satire Ménippée,  
 ou dans Hudibras, on pût trouver une meilleure  
 espèce d'éloquence. *Les galériens* en ont bien  
 senti le mérite : ils ont couvert de leur bruyante  
 harmonie les derniers accens de l'honnête ora-  
 teur.

Dans la même séance, un imbécile, nommé  
*Regnaud*, de Saint-Jean-d'Angely (et je dis que  
 ce

ce M. Regnaud est un imbécile, de peur qu'on ne m'accuse de faire des épigrammes) ce M. Regnaud, dis-je, voyant qu'on demandait l'ordre du jour, s'est levé en secouant sa crinière et se mordant les lèvres : « Messieurs, a-t-il dit, je » pense que la question est importante : je pense » que la maturité assure la sagesse : je pense » que ce qui vient lentement est mûri par la » réflexion. ( Que de pensées dans un moment ! ) » D'ailleurs, Messieurs, je n'incolpe personne : » le temps amènera la vérité, et l'opinion pu- » blique qui vient de tous les points du royaume » et même des plus éloignés. Au reste, Mes- » sieurs, l'assemblée observera qu'en prolon- » geant au-delà de lundi prochain, on risque » de rencontrer vendredi. » L'usage de ce M. Regnaud est de se mettre toujours à la queue d'une motion, et de retourner la phrase du préopinant ; de sorte que, si quelqu'un dit qu'*il faut prier le roi*, M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely se lève, et dit qu'*il pense que le roi doit être prié*. Enfin, cet imbécile est de ceux qui disaient hautement que tout homme qui ne croyait pas en M. Necker ne pouvait être un honnête homme. Maintenant je voudrais savoir de M. Regnaud comme il fait pour être un honnête homme.

( N<sup>o</sup>. 7. )

---

SIXIÈME RÉSUMÉ. (1)

---

*Stat casus renovare omnes, omnemque reverti  
Per Trojam.*

VIRG. Æn. lib. 2.

---

LORSQUE j'ai raconté les malheurs de la famille royale, les crimes de Paris et de Versailles, les perfidies de l'assemblée, les mouvemens et la léthargie du général la Fayette, dans les journées et dans la nuit des 5 et 6 octobre, j'ai trop oublié la conduite des amis du roi. L'affreux tableau de la désastreuse soirée du 5 n'est pas

---

(1) N. B. Le dernier résumé était le cinquième, et non le quatrième,



sorti, sans doute, de la mémoire de mes lecteurs. On voit encore le château investi de brigands, et l'assemblée ne délibérant que sur les moyens d'arracher au monarque l'extinction de sa prérogative ; on voit l'armée parisienne qui s'approche pour soutenir les assassins, ou leur disputer Louis XVI, s'il était encore en vie, et ces malheureux gardes-du-corps, enchaînés sur la place d'armes, par les ordres du plus malheureux des rois. Mais je dois ajouter quelques traits à ces funestes images. Des vérités dévoilées par le tems me forcent à reprendre les choses de plus haut. Les chefs des gardes-du-corps se réjouiraient trop de l'obscurité où je les ai laissés : je dois troubler leur silence et leur indigne joie, en excitant contr'eux autant d'horreur que j'ai obtenu de pitié pour leurs victimes.

Vers la fin de septembre, on parlait déjà dans tout Paris, de la nécessité d'aller à Versailles, enlever le roi et toute la famille royale ; et dès le 3 du mois d'octobre, le fameux repas des gardes-du-corps servait déjà de prétexte aux malintentionnés, et de mot de ralliement aux différentes cabales. Ce fut aussi vers la fin de septembre qu'on mit en question, au château, si on retiendrait, à Versailles, *le quartier d'avril* (1),

---

(1) Un quartier est composé d'un quart des gardes-

qui, avec les quartiers de juillet et d'octobre, aurait formé un corps de neuf cent gardes autour du roi. Mais malgré les menaces de Paris, malgré les inquiétudes que donnait le régiment de Flandres et toute l'horreur des circonstances, le duc d'Ayen obtint qu'on ferait partir le quartier d'avril ; et, comme s'il eût craint que sa majesté ne fût encore trop bien gardée, il fit ajouter, pour sa compagnie, que ceux qui avaient des affaires, pouvaient s'absenter pendant huit jours. Enfin, dans la soirée du 5 octobre, à l'heure où la milice bourgeoise de Versailles commençait à tirer sur les gardes-du-corps, le duc d'Ayen refusa d'abord de donner des ordres, sous prétexte que le comte de Luxembourg, qui était de service, se portait mieux ; et il disparut ensuite *par excès de sensibilité*.

Telle a été la conduite du duc d'Ayen : je ne dirai qu'un mot de sa personne. Les philosophes économistes et tous les clubs philanthropiques avaient fondé des espérances sur lui : mais il les servit si mal par son genre d'éloquence dans l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne ; il

---

du-corps, pris sur les quatre compagnies. C'est environ trois cens hommes qui servent trois mois.

fut ensuite si brusquement rejeté des élections aux états-généraux , qu'il comprit enfin qu'il ne devait mettre au service de la philosophie et de la révolution , que son silence ou son absence. Le duc d'Ayen est un de ces hommes qu'on fuit dans les tems calmes , et qui fuient dans les tems d'orage.

Dans cette même soirée du 5 octobre , quelques personnes découvrirent le prince de Poix , affublé d'une vieille redingote à sa livrée , et protégé d'un grand chapeau rabattu. Il allait , en cet humble équipage , se glissant le long des murs de l'avenue , et s'enquérant aux brigands et aux miliciens de l'état des choses et de la révolution.

On demandera peut-être pourquoi le prince de Poix , n'étant pas auprès de son maître , ou à la tête de sa compagnie , ne s'était pas réfugié dans l'assemblée nationale , à l'exemple du colonel de Flandres ? Je réponds que , dans un tel moment de crise , *ce député capitaine des gardes* ne sut à quel poste se rendre , ni à quel costume se vouer : il préféra , sans doute , l'avenue et la redingote , comme des partis moyens et tempérés qui pouvaient le dérober également à la gloire et à la honte. En effet , pour peu qu'un officier se cache , dans un jour de combat , la gloire ne sait plus où le trouver ; et c'est ainsi que le prince de Poix remplit du moins la moitié

de ses vues. Si on veut savoir quel est ce courtisan chargé des faveurs du roi et des rubans de la vanité, j'avouerai qu'il est plus aisé de le décorer que de le peindre : il a tous les airs de son père, excepté celui de grand seigneur ; toutes ses superstitions, excepté sa piété ; toutes ses assiduités autour du maître, excepté son attachement.

Au reste, le duc d'Ayen et le prince de Poix avaient de tels liens de sang et de système avec le prince de Beauveau, qu'on appelait déjà *le père la Patrie* ; avec M. Necker, promoteur du tiers-état ; et, à leur insu même, avec la cabale d'Orléans, qu'il était impossible qu'ils ne favorisassent pas la révolution. Peut-être aussi que ces deux courtisans, habiles déserteurs du château de Versailles, n'ont suivi, en s'éloignant du trône, que l'instinct toujours sûr de ces animaux qui présagent la chute des maisons qu'ils abandonnent.

M. d'Agout, aide major-général, enfant catéchisé du prince de Beauveau, se regardant comme un des vases sacrés du patriotisme, se déroba aussi au profane Versailles, et vint cacher sa jeunesse à Paris. M. de Pontécoulant, fils de l'ancien major, las d'un trop long déguisement, endossa l'habit de son laquais, à la faveur duquel il obtint, deux jours après, l'uniforme de la garde parisienne. Tous les autres officiers allèrent se coucher, à

l'exception du duc de Guiche et de quelques braves, auxquels ni le civisme de nos philosophes, ni les pavots de M. de la Fayette, ni la mauvaise fortune du roi, ne purent faire entendre raison.

Le hasard ayant décidé de tout dans une révolution où les honnêtes gens ont manqué de plan et les scélérats de vigueur, la famille royale a survécu à la monarchie, et Louis XVI a capitulé, pour sa signature, avec l'assemblée nationale, moyennant 25 millions par an, et la jouissance de quelques beaux domaines, dont on peut porter le revenu à 5 ou 6 millions. Le tems a, depuis, amené d'autres chances. L'assemblée s'est partagée, et sa majorité a daté d'un nouveau style. Presque tous les adorateurs de M. Necker ont apostasié avant même que son idole fût renversée. Alors, quelques démocrates se sont tout-à-coup retournés vers le roi; et on a distingué parmi eux le duc d'Ayen et le prince de Poix. Déjà même celui-ci s'est rejetté de la salle des députés dans le parc de Versailles, dont il se flatte de conserver le gibier, espérant que le roi, le trouvant un jour au milieu des perdrix et des lièvres ne pourra refuser sa grace à leur puissante médiation (1)

---

(1.) Ce qui vient de se passer à Versailles dérange un

Quel espoir peuvent fonder sur le roi ceux qui ont versé leur sang pour lui, et qui sont prêts à le verser encore, lorsque des ingrats et des perfides, lorsque ses ennemis ne désespèrent pas de lui faire encore aimer leur service (1) ? Je ne doute pas en

---

peu la tactique du prince de Poix. Deux mille chasseurs (non pas brigands, comme on a dit, mais *citoyens*) sont entrés dans le parc, avec les décrets de l'assemblée à la main, et ont tout détruit; ils ont même menacé le petit parc, les statues et le château. Le roi vient de renoncer à sa vénerie, et de mettre ses équipages en vente. L'assemblée nationale en a conçu quelque alarme, et cette alarme est plus fondée que l'on ne pense. Un roi qui renonce enfin à la chasse, après y avoir perdu sa jeunesse et son trône, peut donner quelque inquiétude à ceux qui comptaient le laisser où ils l'avaient pris. Mais, si cette résolution du roi a affligé ses ennemis, elle a réjoui ses vrais serviteurs : elle nous a fait, en particulier, le même plaisir qu'éprouva Racine, quand Louis XIV, averti par quelques vers de Britannicus, cessa de danser en public.

(1) Cette facilité, cette indifférence de Louis XVI sont si connues, que cinq libraires, prêts à faire banqueroute, après avoir vendu des milliers de libelles contre le parti du roi et contre la reine, n'ont pas craint d'aller implorer les secours de ce prince, et ce n'a pas été en vain. Le roi les a cautionnés de 1,200,000 liv. et leur a fait donner 120,000 liv. comptant. Ces misérables ont, dit-on, fait présent d'une partie de cette somme à M. de Mirabeau,

effet que le roi, une fois dégagé des fers de l'assemblée, et rendu à ses peuples, ne se livre encore à la plupart de ses anciens domestiques : soit que l'habitude l'emporte en lui sur le ressentiment ; soit que ce prince veuille, par cette indulgence, accuser de trop de sévérité ceux qui, en inculquant les valets, n'ont point épargné le maître. Quoiqu'il en soit, je sais, de science certaine, que la majorité des gardes-du-corps demandera un jour d'autres chefs à sa majesté, et qu'enfin la fidélité refusera d'obéir à la perfidie. *Si quâ fata aspera rumpat.*

Je ne parlerai pas plus long-tems des malheurs domestiques du roi ; le rapport du châtelet, qui va paraître, levera bien des voiles, et nous montrera plus clairement le fil de cette horrible trame. Je reprends celui des annales (1).

---

qui leur avait donné l'heureux conseil de s'adresser au roi, en pariant pour le succès.

(1) Observez que le châtelet n'ose parler que de l'attentat du 6 au matin. Comme il faut ménager le *peuple-roi*, et que c'est lui qui agissait, le 5 au soir, toutes les atrocités commises dans cette soirée, ne sont que des actes de souveraineté au-dessus des loix. Le châtelet n'informe donc que contre les brigands qui ont pénétré dans l'Éil-de-bœuf et dans l'appartement de la reine, avec l'inten-

La procédure du châtelet vient de paraître. On y trouve beaucoup de crimes et peu de criminels :

---

tion manifeste d'assassiner leurs majestés. Mais il n'ose parler du crime de la veille : c'est tout ce que l'on a pu tirer de ce mauvais tems. Les journalistes démocrates s'indignent et soulèvent le peuple contre le Châtelet , parce que , disent-ils , *on ne doit pas séparer l'action du 6 au matin de celle du 5 au soir ; c'est la même cause , le même peuple , le même droit , le même fait.* Ils ont raison , si on leur accorde : 1°. que quinze ou vingt mille brigands parisiens sont toute la nation française , et 2°. qu'un roi attaqué par qui que ce soit , n'a pas droit de se défendre tout comme se défendrait un simple particulier. Mais on peut répondre à ces journalistes qui s'échauffent en faveur de cette horde d'assassins , comme s'ils en étaient , que si le tribunal du Châtelet distingue entre les brigands du matin et ceux de la veille , ce n'est point par logique , mais par impuissance. On ne ferait pas cette distinction , si on pouvait faire pendre quinze mille scélérats. Quel malheur qu'il ne se soit pas trouvé autour du roi un seul homme en état de le défendre sans le consulter , dans cette nuit du 5 au 6 octobre ! Il ne fallait que quelques suisses , les six cens gardes - du - corps , et deux canons chargés à mitraille , et placés à l'entrée de l'avenue de Paris. L'armée qui arrivait , par une nuit si obscure , sans ordre ; sans précautions , et comme un vrai troupeau , eût été foudroyée , culbutée , dispersée dans un clin-d'œil. L'assemblée nationale ; le roi et toute la France auraient été forcés de complimenter , de remercier , de féliciter un tel homme ; et



vainement y cherche-t-on tout ce qu'on sait du duc d'Orléans et de sa compagnie. Il y a cinq

---

Paris lui-même, honteux ou consterné, eût désavoué les brigands sortis de son sein. M. de Bouillé vient d'être couronné pour une action moins heureuse et dont la gloire n'est pas si incontestable. Il n'y a que ceux qui ne réfléchissent sur rien, qui aient été scandalisés que nous ayons disputé quelque chose à l'action de M. de Bouillé, et mêlé quelques pensées à ses lauriers.

Voici un fait qui devrait être sans doute déposé au Châtelet, et qui peut jeter du jour sur l'horrible complot des 5 et 6 octobre. Les gardes-du corps ont eu de tout tems un armurier à gages, logé à leur hôtel. Tous les dimanches, ces Messieurs, en descendant leur garde, envoient leurs armes à cet ouvrier, qui les examine, les met en état, et est obligé de les rendre chargées à chaque garde. La poudre et le plomb sont payés à cet homme. Dans la nuit du 6, quelques gardes-du-corps, en arrivant à Rambouillet, voulurent décharger leurs fusils, ils s'aperçurent, les uns que l'on avait coulé du plomb dans les canons, d'autres qu'on les avait bourrés avec des cartes machées, sans autre poudre que l'amorce : d'autres enfin, en examinant les cartouches qu'on leur avait distribuées, tant pour les mousquetons que pour les pistolets, virent clairement que l'on avait voulu les leur rendre inutiles : toutes les bales de ces cartouches étaient d'un calibre trop fort, et n'auraient pu entrer dans les canons. Ainsi les assassins ne risquaient rien quand même on n'aurait pu obtenir du roi l'ordre qui empêcha les gardes-du-corps de tirer sur eux. Si cet ar-

mois environ qu'il se fit un triumvirat entre M. Talon, lieutenant-civil, le général la Fayette et le maire Bailly. Le premier avait besoin de 200,000 livres, le second, de 300,000; et le troisième (c'était le Lépide) ne demandait qu'à être maintenu (1). Ce petit triumvirat nous a coûté bien des lumières; mais il a valu au roi le décret qui lui donne le droit de guerre et de paix. C'est à cette

---

murier était bien interrogé, il donnerait la clef de cette infâme manœuvre. Mais ce procès n'est pas *dans le sens de la révolution*; le roi est, de tous les français, le seul qui ne puisse se promettre justice. M. de Mirabeau, qui est chargé par les témoins, prétend que l'on cherche à faire, dans sa personne, le procès à la révolution. On a publié je ne sais quelle mauvaise brochure contre lui. *Ce n'est pas là*, a-t-il dit, *ce que j'appelle un libelle; mais c'est au réquisitoire du procureur du roi du Châtelet que je donne cette qualification.* En effet, M. de Mirabeau ne craint pas celui qui dit qu'il est un roué, mais celui qui prouve qu'il doit l'être.

(1) M. Talon devait payer incessamment 200,000 liv. sur sa charge. Il les a reçues et les a gardées, parce qu'il a donné sa démission, après avoir rendu le service que l'on exigeait de lui. M. de la Fayette devait 300,000 aux banquiers Cottin et Jeauge. Il s'était endetté pour avoir fait la sottise de servir la révolution à ses dépens, et refusé avec faste les 100,000 liv. que la ville lui offrit.

coalition qu'on doit le club de 89; et c'est aussi le tems où M. de Mirabeau, rêvant qu'il allait être ministre, parla comme un petit Mahon, et à M. La Fayette, fut joué comme un Dandin par M. Necker, et finit par être congédié, comme un laquais, avec dix mille écus de gratification. Je donnerai un détail précis et curieux de cette époque de la révolution où M. d'Aiguillon et La Borde-Méréville jettèrent deux ou trois millions à leurs fidèles. En tout on verra que le procès du châtelet n'a été qu'un épouvantail dont M. La Fayette s'est servi pour contenir les Lameth, les Barnave, les d'Aiguillon, les Mirabeau, et tout le parti d'Orléans. On leur a donc sacrifié beaucoup de preuves et de dépositions; mais elles se retrouveront un jour, quand le tems des vengeances sera venu. Je dois dire aussi que l'espèce de monstre, nommé *Coupe-tête*, n'a cessé de se montrer à Paris, pendant l'instruction du procès. Il disait publiquement qu'*il ne risquait rien tant que M. de Mirabeau serait à l'assemblée*. Enfin, un trait digne de remarque, c'est la joie cruelle de madame Necker, de sa fille, et de la maréchale de Beauveau, qui se promenaient, en riant aux éclats, dans la galerie de Versailles, au moment où les brigands de Paris et de Versailles tiraient sur les gardes-du-corps.

Ce rapport du châtelet ne produira que le double scandale du crime et de son impunité. Mirabeau a donc eu raison de dire, en pleine assemblée nationale, que les témoins fuiraient plutôt que les accusés.

Mais, en dépit de toutes les prévarications, je prouverai bientôt, par le précis de cette procédure, ce que j'ai avancé, dans le cours de cet ouvrage, sur M. le duc d'Orléans et sur ses *frères d'armes*. Je montrerai si bien tout ce qui s'y trouve, qu'on verra clairement tout ce qui manque.

---

*AVERTISSEMENT.*

C'EST disséquer des hommes vivans que d'écrire une histoire si récente. Le N<sup>o</sup>. 7 vient d'arracher des réclamations aux uns et des cris de douleur aux autres. Mais un écrivain qui marche , entourré de témoignages et de preuves , et qui , dans sa course , n'épargne pas même les rois , malgré leur infortune , doit-il s'arrêter à la voix de ceux que la vérité blesse ?

Cependant nous devons avouer que nous avons reçu de très-faux renseignemens sur M. le vicomte d'Agoult. Nous savons aujourd'hui avec certitude , qu'il était à cheval à côté de M. de Savonnières ; qu'il le suivit pour le secourir ; qu'il demeura ensuite à la tête des gardes - du - roi , jusqu'au moment où ils reçurent l'ordre de se retirer ; qu'après cette retraite il resta chez le roi jusqu'à trois heures du matin ; qu'il passa la nuit entière , debout , lui quatrième , dans le salon de M. de Tessé , où la nouvelle des massacres ne

leur parvint que quand le château était déjà secouru par la garde nationale parisienne ; que s'il ne se montra pas ensuite dans les appartemens , c'est que deux personnages chargés en ce moment de tout calmer, le retinrent en lui représentant que sa présence pourrait ranimer la fureur du peuple, auquel on le désignait nommément avec M. le duc de Guiche, parmi les victimes qu'on cherchait : enfin qu'il ne partit pour Saint-Germain qu'après l'annonce du départ du roi pour Paris, où il se rendit le lendemain, et vint prendre les ordres du capitaine des gardes.

Constater des vérités et détruire des calomnies sont le devoir et la jouissance d'un historien. On croit mieux servir la postérité, en cherchant beaucoup de témoignages, et on ne fait bien souvent que consulter la malveillance et la haine. Je tais les noms de ceux qui m'ont induit en erreur, par le même principe qui me la fait réparer. Je ne veux me prêter ni à la malice des calomniateurs, ni aux vengeances des calomniés.

Deux autres officiers des gardes-du-corps nous ont aussi écrit que, lors même qu'ils seraient allés se coucher, on n'aurait aucun reproche à leur faire, d'après l'ordre qu'ils en avaient reçu : mais qu'ils n'en ont pas moins exposé leur vie, le lendemain,

demain , pour défendre celle du roi , et qu'ils ont suivi leurs majestés à Paris. Ainsi , au lieu de *tous les autres officiers allèrent se coucher* , N°. 7 p. 77 , il faut lire , *quelques autres officiers* , etc. etc. On sent bien que nous n'avons aucune raison de multiplier les fautes et de chercher des coupables.

Quant à Madame la maréchale de Beauveau , voici la phrase la plus remarquable de sa protestation contre ce que j'ai avancé » : Madame de » Beauveau , dont l'âge et le caractère ne prèteroient guères , dans aucune circonstance , à » ces éclats de joie , n'avait à contraindre , dans » celle-ci , que les témoignages extérieurs d'une » profonde affliction et d'une vive inquiétude. » Madame la maréchale ajoute « que , dans ce » moment , madame Necker et sa fille , liées » avec elle par l'estime et l'amitié , l'étaient aussi » par la même contrainte dans leurs sentimens » douloureux , etc. etc. »

Comment madame la maréchale de Beauveau , qui , toute bonne démocrate qu'elle est , a pourtant toujours eu *l'aristocratie de l'esprit* : comment , dis-je , madamme de Beauveau a-t-elle pu éprouver les effets de la révolution , au point d'écrire une phrase si extraordinaire ? Des témoins dignes de foi , parmi lesquels se trouvent même des amis de madame la maréchale , conviennent que madame Necker , madame sa fille ,

et madame de Beauveau formaient un groupe dans une des salles de Versailles, au moment du massacre des gardes-du-corps; et que de ce groupe sortaient de long éclats de rire. Que répond à cela madame la maréchale? Elle dit naïvement que *son âge ne lui aurait pas permis de rire aux éclats*; que tout ce qu'elle avait pu faire alors, c'était de *contraindre tous les témoignages extérieurs d'affliction et d'inquiétude*. Assurément, il n'y a pas de meilleure manière de contraindre et de déguiser sa douleur, que de se réjouir: le rire est un effet un fort bon masque pour la tristesse. Madame la maréchale nous fait donc ici une mauvaise querelle: car, en supposant que les éclats de rire aient pu venir seulement de madame de Staël, à qui son âge ne les interdit point; en supposant aussi que madame la maréchale ait réussi à bien *contraindre sa douleur*, il est possible qu'elle ait semblé sourire; et il restera pour constant qu'entre trois femmes qui causent ensemble, la plus jeune aura montré une joie bruyante, et les deux plus âgées une joie modérée, ou du moins un front serein, sur lequel on n'aura pu démêler la moindre trace d'inquiétude. Voilà, sans doute, le spectacle qui s'offrait aux assistans. Et, quand on songe que ces trois dames sont les patronnes de la révolution, il n'est pas étonnant que les témoins, frappés des



éclats de l'une, n'aient pas bien distingué sur le visage des deux autres la nuance qui sépare une douleur artistement déguisée d'une satisfaction qui n'était qu'apparente et qui fut peut-être trop bien imitée.

---

*Suite du Résumé.*

---

*Ad regem redeo.*

H O R. Sat.

---

**AU** moment où Louis XVI quittait, pour jamais peut-être, le séjour des rois, l'assemblée nationale se déclarait inséparable de sa personne : elle vouait à ce malheureux prince l'attachement d'un geolier pour son captif. C'est en effet sous de telles couleurs que l'assemblée nationale déguisait l'affreux événement du 6 octobre, dans une adresse à ses commettans : *Ce jour, disait-elle, est un jour de triomphe, et le monarque est notre conquête.* Les brigands étaient donc une armée victorieuse, aux ordres de l'assemblée,

qui était elle-même le sénat le plus auguste, ramenant un prince égaré sous le joug de la tendresse nationale, et l'attachant au char de la félicité publique.

Cette fiction d'un vainqueur qui daigne encore mentir, les cris d'une populace ivre de ses succès, et les couronnes qu'on préparait à nos législateurs, ne purent rassurer MM. Mounier, Lally, Villequier, et une foule d'autres députés qui donnèrent leur démission, et demandèrent des passe-ports, afin de se dérober à-la-fois aux lauriers de la capitale et aux poignards des provinces. L'assemblée s'effraya de cette désertion, et décréta qu'on n'accorderait plus de passe-ports que pour des affaires urgentes. (1) Elle décréta

---

(1) Je ne suis pas de ceux qui ont blâmé les déserteurs : ils ont eu deux fois raison en fuyant : et plût à Dieu que tout ce qu'on appelle *la minorité* eût suivi leur exemple ! La majorité, abandonnée à elle-même, ne suivant que les violentes impulsions de ses chefs et de ses galeries, aurait depuis long-tems résolu le triste problème de notre situation actuelle ; nous n'aurions pas notre fausse constitution ; on eût déjà tenté le partage des terres ; le roi, forcé de s'enfuir, n'aurait pas eu le choix de sa destinée ; il n'eût pas cherché une posture supportable entre la honte et le péril ; il n'aurait pas arrêté les derniers développemens de la démocratie ; elle aurait déployé toutes ses fureurs,

en même-tems qu'elle se transporterait , le 12 octobre , à Paris , bien sûre de trouver un trône où le roi n'avait trouvé qu'une prison.

---

et la France se serait bientôt constituée en grande monarchie , ou morcelée en une foule de petites républiques. Si la minorité avait fui , on aurait donc vu clairement que les démagogues avaient chassés les esprit modérés ; ceux-là auraient été chassés eux-mêmes , ou ils auraient régné à leur mode. Au lieu que la perpétuelle contradiction de cette minorité a servi de frein aux furieux , et a donné je ne sais quel air de justice à tous les actes de leur despotisme. Les provinces disent que chaque décret a été plaidé contradictoirement. On ne saurait donc croire combien une minorité donne de force à une majorité : on ne saurait croire combien de fautes elle lui épargne. Sans compter que les premiers hommes de la minorité , MM. Cazalès , Malouet , l'abbé Maury , etc. , ont toujours péroré de manière à prouver nettement qu'ils n'entendaient pas ce que c'est qu'une constitution convenable à la France ; et qu'ils ne voyaient pas où en est Louis XVI dans celle qu'on vient de nous donner. *Prenez-garde* , disent-ils sans cesse , *vous lésez le roi* ( comme si le roi existait encore dans la personne de Louis XVI ) ; *vous empiétez* , disent-ils encore , *sur le pouvoir exécutif* , et on voit clairement qu'ils entendent par *pouvoir exécutif* , le despotisme. Aussi la démagogie de l'assemblée nationale ne s'y méprend point , elle qui a réuni tous les pouvoirs. C'est comme si on eût dit autrefois au conseil d'état : *prenez-garde , Messieurs* ,

Ce décret excita une joie universelle , excepté à Versailles , dont la municipalité , toute en

---

*vous empiétez sur les droits des intendans.* Or, Louis XVI est-il autre chose que le commissaire de l'assemblée ? Je le répète donc : les premiers hommes de la minorité ont fait beaucoup de mal. Mais , dira-t-on , ils ont quelquefois de l'éloquence et des mouvemens oratoires , et toujours des intentions louables : j'en conviens de bon cœur : mais , qu'est-ce que le talent qui s'égaré ou qui trébuche à tous les pas ? S'avise-t-on de trouver des belles jambes à un boiteux ?

A mon avis , l'homme de l'assemblée qui va le plus droit à son but , c'est M. Charles Lameth : il veut tout uniment que le peuple soit despote en tout et par-tout ; qu'il exerce tous les pouvoirs , en tous lieux et à chaque instant , et même contre les députés , qui , au fond , ne sont que les usurpateurs de sa souveraineté active. Chaque fois donc que le peuple se porte à des violences , et qu'on apprend la nouvelle de quelques exécutions , M. Charles se lève et dit : *Messieurs , ce sont des affaires de poste , où le peuple a toujours le dessus.* N'en disait-on pas autant des anciennes lettres de cachet ? C'étaient aussi des affaires de poste , où le roi avait toujours le dessus. Avec cette observation , que le peuple est un tyran qui ne craint pas d'être détrôné ; et que , dans ses fureurs , il ne méprise personne ; il pend le *boulangier François* comme il brûle le *maréchal de Castries*. Le peuple est donc le plus redoutable des despotes. C'est pourtant lui que M. Charles

larmes , vint se jeter aux pieds de l'assemblée , et lui exprimer ses cuisans regrets sur le départ du roi. On répondit à ces misérables comme à des victimes indociles et nécessaires , qui ouvriraient les yeux mal-à-propos sur leur ruine particulière , quand il ne fallait voir que la prospérité générale et la gloire d'y avoir contribué. Ils se retirèrent avec la douleur d'avoir chassé le roi et la honte de s'en être repentis.

Louis XVI voulut aussi mêler un peu de honte à ses malheurs : il écrivit à l'assemblée nationale pour lui apprendre son arrivée dans la bonne ville de Paris , le séjour qu'il comptait y faire désormais , et la joie qu'il ressentait du décret sur leur inséparabilité mutuelle : enfin , sa majesté fit si bien entendre qu'elle avait suivi librement ses assassins à Paris ; elle en donna de telles assurances à l'assemblée , qu'on pourrait dire que ce prince , à force de félicitations ;

---

préfère : chacun a ses goûts. M. Lameth ne biaise point comme les Chapelier et les Mirabeau ; il est franchement démocrate ; ce qui , le dispensant de toute hypocrisie et même toute théorie , lui donne constamment le repos de l'esprit et le contentement du cœur.

affaiblissait le triomphe et diminuait la félicité de ses vainqueurs. (1)

L'assemblée voulut à son tour lui donner quelques marques de sa reconnaissance : elle ouvrit une grande discussion sur les titres et les qualités dont il fallait dorénavant le décorer. Quoiqu'il

---

(1) Cette lettre n'était ni de l'archevêque de Bordeaux, ni de M. Necker, comme on l'a dit ; elle était du roi lui-même. Nous parlerons plus bas du système que ce prince a suivi jusqu'à ce jour, et qu'il suit avec persévérance ; mais disons un mot des nouveaux ministres qu'il vient de s donner , et qui sont absolument de son choix.

Il faut convenir d'abord que l'archevêque de Bordeaux, M. de S. Priest et M. Necker formaient un ministère trop imposant aux yeux des démagogues. Le roi a senti que la statue était trop petite pour le piedestal ; il les a congédiés , et ce sont les derniers des romains. Ceux qu'il leur a substitués conviennent parfaitement à son état ; car il ne s'agissait pas d'élever les hommes, mais d'abaisser les places. Croira-t-on cependant que le roi ait été les prendre dans l'almanach des grands hommes ? C'est qu'un roi détrôné recrute où il peut. M. Pastoret , un des nouveaux ministres , me rappelle toujours , à cause des circonstances qui l'ont porté , et du nom diminutif qu'il porte , ce vers heureux de Voltaire :

*L'empire des Romains finit par Augustule.*

fût hors du trône et de la constitution, on décida qu'il serait toujours intitulé *Roi*. Il fut ensuite question de savoir s'il s'appellerait encore *roi de France et de Navarre*. Après de longs débats, on décida qu'il ne porterait plus le titre de Navarre, malgré les prétentions légitimes de nos rois sur la Navarre, espagnole. Ces prétentions ( qui le croirait ? ) cédèrent à celles de la plupart des députés. Chacun d'eux voulait que sa majesté s'honorât du nom de la ville ou du lieu dont il était l'heureux représentant. M. de Mirabeau demandait absolument que Louis XVI fût *roi de Marseille* : M. Regnaud de Saint-Jean d'Angely, le voulait *roi de Saint-Jean d'Angely*. Il fallut donc sacrifier la Navarre pour apaiser l'émulation de toutes ces puissances ; les amour-propres transigèrent, et on décréta que Louis XVI ne serait plus appelé *roi de Navarre*. Il ne resta donc qu'à prononcer s'il s'appellerait *roi de France* ou *roi des Français* : c'est à quoi on réduisit la question qui n'en était pas une, car on sent bien qu'entre ces deux titres la différence est nulle. Que serait-ce, en effet, qu'un roi de France qui ne serait pas roi des français, ou un roi des français qui ne serait pas roi de France ? Mais c'est précisément sur ce rien, sur cette distinction puérile que l'assemblée voulut exercer sa métaphysique. La raison la plus évi-

dente de cette discussion , celle pourtant qu'on n'osait avouer , c'est que la prérogative de Louis XVI ayant éprouvé un si rude changement , il fallait bien aussi que son titre subît quelque métamorphose. L'assemblée nationale a , par excellence , le génie de l'innovation. Les Mirabeau épuisèrent donc , sur ce grand problème , toutes les ressources du mauvais goût , fortifié par la mauvaise foi ; et après bien des séances et bien des discussions , il fut enfin décrété que Louis XVI , régénéré par un baptême de sang , confiné au palais des Tuileries , comme un sultan au vieux sérail , sans amis , sans sujets , sans vengeance , au milieu de ses assassins , porterait le titre de *roi des français*. L'Europe indignée , le nomma *roi des barbares*.

Pendant plus de huit jours , leurs majestés restèrent *exposées* aux fenêtres du palais des Tuileries , pour satisfaire l'avidité et tumultueuse curiosité d'une populace en délire qui les appelait et les rappelait sans cesse , afin de s'accoutumer au miracle de leur *présence réelle* dans les murs de la capitale. L'assemblée usa ces huit jours dans l'examen de quelques motions sur la procédure criminelle , et abolit tous les lieux privilégiés. Un de ses membres , ébloui des succès de ses heureux collègues , leur proposa de se donner la décoration d'une médaille , et ce projet



sollicita puissamment leur vanité. Mais l'esprit d'ostracisme et de démocratie l'emporta, et ils rejetèrent tout signe distinctif.

C'est à cette époque aussi que l'assemblée décréta la liberté de tous ceux qui étaient détenus par des lettres-de-cachet ; sans observer que cette espèce de captifs n'avait été frappée des coups du despotisme que par une grace spéciale et abusive de la toute-puissance royale, et que pas un d'eux, peut-être, ne devait sortir de sa prison que pour aller au gibet. Car depuis long-tems, l'ancien gouvernement, excepté en matière d'impôt, ne péchait que par indulgence : ce n'était plus l'humanité, mais la justice qu'outrageaient les *lettres de cachet*.

Cependant, une motion importante par ses suites et ses effets sur la révolution, attira l'attention publique : un membre proposa de déclarer que *les biens du clergé appartenaient à la nation*. L'assemblée et les galeries applaudirent avec fureur ; le Palais-Royal fermenta ; et sans doute que ces premiers mouvemens auraient conduit le clergé à une plus prompte extinction, si un événement inattendu n'avait ralenti ou détourné le torrent de l'opinion. Une lettre de M. de Montmorin annonça tout-à-coup à l'assemblée, que le roi avait donné au duc d'Orléans une commission pour l'Angleterre, et que ce prince,

prêt à partir , n'attendait qu'un passe-port des représentans de la nation.

Un roi captif et dénué de tout crédit , mettait en fuite le chef d'une cabale formidable , un prince riche et maître de la populace , l'homme en un mot , qui venait de lui disputer la couronne et la vie. Ce mystère me force à reprendre les choses d'un peu plus haut , et me fera descendre avec plus d'avantage à la procédure du Châtelet. Je vais donc , pour me donner du jour , écarter les fils de cet épais tissu de crimes commencés et de fautes achevées qui caractérisent la conspiration de Philippe d'Orléans.

---











